

LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

DEUXIÈME RAPPORT AUX CANADIENS
JUN 2009

**80 % DÉJÀ EN VOIE
DE MISE EN ŒUVRE**

Table des matières

1	Vue d'ensemble	5
2	Progrès réalisés à ce jour	69
	Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	75
	Venir en aide aux chômeurs	91
	Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois.....	115
	Créer l'économie de demain.....	155
	Appuyer les industries et les collectivités	173
	Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien	195
3	Climat économique	215
4	Conclusion et prochaines étapes	251
Annexe		
	Le point sur le crédit d'exécution du budget	257

Chapitre



VUE D'ENSEMBLE



La photographie de droite au bas de la page précédente est la propriété de l'Agence de la santé publique du Canada (2006).



Introduction

Tous les pays – y compris le Canada – ressentent les effets de la récession mondiale. Bon nombre de collectivités, d'entreprises et de travailleurs du Canada sont sérieusement touchés par le ralentissement de l'économie.

Le gouvernement a mobilisé tous les moyens à sa disposition et l'ensemble de ses partenaires – au pays comme à l'étranger – afin de mettre en place des mesures de stimulation sans précédent qui aideront les Canadiennes et les Canadiens à traverser la récession mondiale et à en ressortir avec une économie encore plus forte.

Le Canada est parti en position de force relative. La récession mondiale a mis en lumière les avantages comparatifs dont il jouit, y compris un marché immobilier qui a évité les excès observés dans d'autres pays – en particulier aux États-Unis – et un système bancaire que le Forum économique mondial considère comme étant le plus solide au monde. En raison de ces avantages, le Canada a été le dernier pays du Groupe des Sept (G7) à entrer en récession, et le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce qu'il connaisse la reprise la plus forte.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

« Le Canada est mieux placé que bien d'autres pays pour affronter la crise. Il y est entré en position de force, et sa ferme gestion des politiques publiques lui a permis de soutenir sa stabilité macroéconomique et financière à long terme. »

– Fonds monétaire international, mai 2009

La force relative de l'économie canadienne nous a permis de mettre en place l'une des séries de mesures de stimulation les plus complètes au monde. Nous l'avons fait parce que nous étions inquiets quant à l'impact de la récession mondiale sur l'emploi au Canada, et parce que nous en avons les moyens en raison de notre force relative.

Le Plan d'action économique du Canada regroupe un large éventail d'initiatives qui sont en voie de mise en œuvre dans un temps record. Selon le présent rapport, dans 80 % des cas, les mesures sont en place ou les engagements nécessaires ont été pris de manière à financer des projets et des initiatives spécifiques. Le Plan d'action est conçu pour mettre en œuvre



les mesures de stimulation aussi rapidement et aussi efficacement que possible. C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures énergiques pour effectuer les dépenses annoncées dans le budget à un rythme sans précédent.

Par l'effet du Plan d'action et de la récession mondiale, le déficit projeté pour 2009-2010 s'établit maintenant à 50,2 milliards de dollars. Ce montant dépasse la projection qui figurait dans le budget de 2009, en raison d'une baisse des rentrées d'impôt, d'une hausse des prestations d'assurance-emploi ainsi que de mesures additionnelles visant à stabiliser notre secteur de l'automobile. Il s'agit d'un déficit élevé, mais beaucoup plus modeste que ceux d'autres pays. En outre, notre déficit et notre niveau d'endettement sont largement inférieurs à ceux des autres pays du G7.

Le gouvernement est déterminé à recommencer à dégager des excédents dans les années à venir. Cet engagement est confirmé par le fait que les dépenses prévues par le Plan d'action sont concentrées sur les deux prochaines années et que les fonds inutilisés ne seront pas reportés.

Le gouvernement est toujours assuré que c'est le plan qui convient pour affronter la crise mondiale actuelle. La mise en œuvre efficace du Plan d'action économique du Canada permettra à notre pays de sortir plus fort de cette récession, au profit de tous les Canadiens.

Le Plan d'action économique du Canada

Le Plan d'action économique du Canada est la réponse du gouvernement à la plus grave récession mondiale depuis des générations. Il vise à protéger les emplois et les revenus des Canadiens en injectant 62 milliards de dollars dans l'économie.

Ces mesures donneront à l'économie et à l'emploi le coup de pouce dont ils ont bien besoin à l'heure actuelle et représentent un investissement dans notre avenir. Le Plan d'action économique :

- réduit les impôts de façon permanente;
- vient en aide aux chômeurs en améliorant l'assurance-emploi et les programmes de formation;
- évite des mises à pied en bonifiant les mesures de partage du travail de l'assurance-emploi;
- crée des emplois grâce à des dépenses massives en infrastructure;
- aide à créer l'économie de demain en améliorant l'infrastructure des collèges et des universités, et en appuyant la recherche et la technologie;



- vient en aide aux industries et aux collectivités les plus touchées par la récession mondiale;
- rend le financement plus accessible et plus abordable pour les ménages et les entreprises du Canada.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Éloges de la communauté internationale pour le Plan d'action économique du Canada

« Le plan de stimulation du Canada vient à point nommé et est important, diversifié et structuré en vue d'une efficacité maximale. »

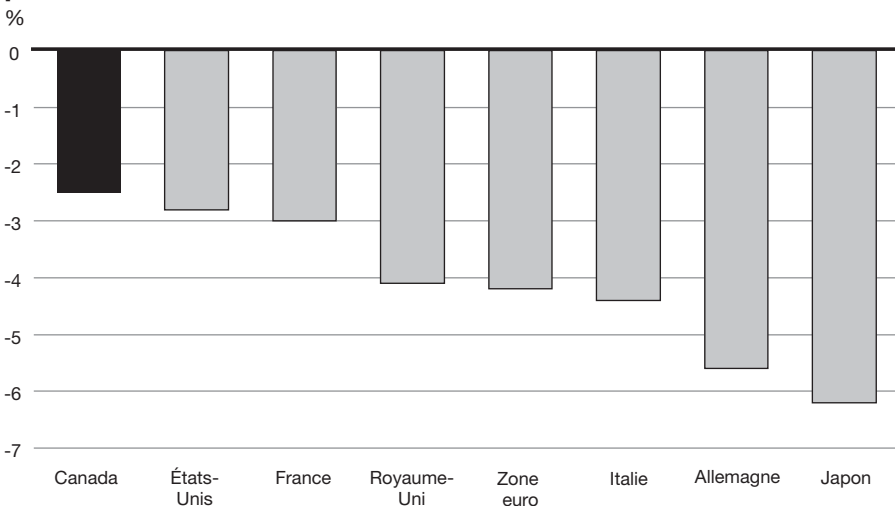
– Fonds monétaire international, mai 2009

En raison de la force relative du Canada sur le plan économique, financier et budgétaire, la détérioration de l'économie à la fin de 2008 et au début de 2009 y a été moins importante qu'ailleurs dans le monde. Le FMI prévoit d'ailleurs que la contraction de l'économie en 2009 sera plus modeste au Canada que dans tous les autres pays du G7.

Le Canada est moins touché que d'autres pays par la récession mondiale.

Graphique 1.1

Perspectives économiques des grandes économies avancées pour 2009 selon le FMI



Source : Fonds monétaire international



Autre aspect tout aussi important, le Canada peut gérer des déficits à court terme en raison de son faible niveau d'endettement. C'est ainsi que le gouvernement a pu instaurer des réductions d'impôt permanentes pour appuyer la croissance économique à long terme du Canada, alors que d'autres pays n'ont adopté que des allègements temporaires. Les Canadiens ont donc l'assurance que le gouvernement est en mesure d'investir les sommes prévues par le Plan d'action économique sans accumuler un déficit permanent.

Le Plan d'action économique est la contribution du Canada aux efforts de la communauté internationale en vue d'enrayer la récession la plus profonde et la plus vaste depuis la Seconde Guerre mondiale.

Puisque la récession est d'envergure mondiale, tous les pays du monde doivent se mobiliser pour en sortir. Au Canada comme dans le monde entier, la reprise dépendra des efforts déployés pour stabiliser le système financier international et pour stimuler efficacement la demande pendant les ajustements que doivent connaître les économies de nos principaux partenaires commerciaux et, en particulier, le système financier des États-Unis.

Le Canada contribue à relancer l'économie mondiale. Nous participons activement aux discussions du G7 et du Groupe des Vingt (G20) en vue de stabiliser l'économie mondiale et de jeter les bases d'un retour à la croissance. Le Canada continue d'encourager vivement tous les pays à résister au protectionnisme, à développer le commerce international et à favoriser une réglementation financière prudente afin de dénouer la crise mondiale.

La mise en place de mesures de stimulation efficaces qui contribuent de manière appréciable à la création d'emplois exige aussi que toutes les administrations publiques du Canada agissent de façon concertée. Environ 40 % des mesures de stimulation prévues dans le Plan d'action économique sont des mesures conjointes des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales. En janvier, notre estimation prudente des mesures de stimulation provinciales et territoriales prises en complément de notre plan se chiffrait à 11,7 milliards de dollars.

Pour la plupart, les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont ralliés aux efforts en vue de stimuler l'économie et ont mis en place des mesures qui s'harmonisent parfaitement avec les initiatives fédérales de financement conjoint.



La crise économique a également obligé les gouvernements à prendre des mesures énergiques, au-delà de celles prévues à l'origine dans le Plan d'action déposé le 27 janvier. Il s'agit notamment d'une aide accrue pour le secteur de l'automobile, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario et la nouvelle administration des États-Unis. Cette aide porte à 62 milliards de dollars la valeur totale du Plan d'action économique. Le Canada a également participé aux efforts dirigés par le G20 afin de mobiliser 1 billion de dollars américains de plus pour aider les économies de marché émergentes en situation de crise financière et les pays dans le besoin, et pour assurer la poursuite des échanges commerciaux internationaux.

Si l'on tient compte des mesures additionnelles prises par les provinces et les territoires, le niveau global de stimulation de l'emploi, cette année et l'an prochain, sera aussi ou plus élevé au Canada que dans tout autre pays du G7, y compris les États-Unis. Qui plus est, les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent maintenant de façon énergique dans le but commun de mettre en œuvre les mesures de stimulation le plus efficacement possible.

Tableau 1.1

Le Plan d'action économique du Canada

	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$ – comptabilité de caisse)		
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	3 020	3 180	6 200
Venir en aide aux chômeurs	2 708	3 546	6 254
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	9 803	6 649	16 452
Créer l'économie de demain	2 371	1 664	4 035
Appuyer les industries et les collectivités, notamment grâce à des partenariats internationaux pour soutenir le secteur de l'automobile	11 493	2 178	13 671
Total – Mesures de stimulation fédérales	29 395	17 217	46 612
Contribution escomptée des provinces et des territoires ¹	9 835	5 115	14 950
Total – Mesures de stimulation du Plan d'action économique	39 230	22 332	61 562
Référence			
Mesures de stimulation provinciales et territoriales au-delà de la contribution escomptée dans le Plan d'action économique	8 398	9 673	18 071
Total – Mesures de stimulation	47 628	32 005	79 633

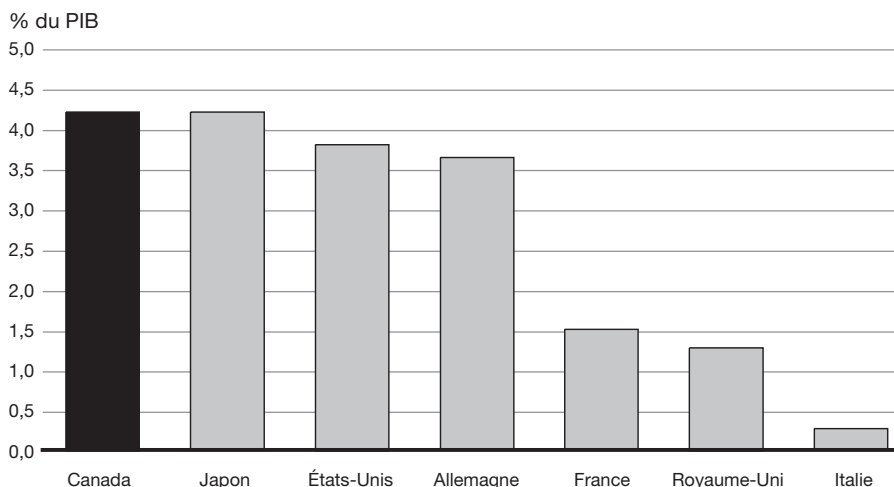
¹ En supposant que la contribution de l'Ontario à l'aide au secteur de l'automobile est proportionnelle à la contribution fédérale.



Le Plan d'action du Canada est l'un des plus importants du G7.

Graphique 1.2

Valeur des mesures de stimulation mises en œuvre en 2009 et en 2010 dans les pays du G7



Source : FMI, *Update on Fiscal Stimulus and Financial Sector Measures*, 26 avril 2009, p. 5. Les estimations établies par le FMI pour tous les pays excluent les prêts, y compris ceux consentis au secteur de l'automobile. Le chiffre pour le Canada inclut la valeur des mesures de stimulation provinciales et territoriales au-delà de la contribution escomptée dans le Plan d'action économique, selon les estimations figurant au tableau 1.1.

Mise en œuvre rapide

Le Plan d'action économique du Canada est conçu pour mettre en œuvre les mesures de stimulation aussi rapidement et aussi efficacement que possible, de façon à avoir un impact maximal sur l'emploi. C'est pourquoi le gouvernement a pris des mesures énergiques pour effectuer les dépenses annoncées dans le budget en gagnant jusqu'à 14 mois par rapport au processus habituel (tableau 1.2).

Le Plan d'action économique du Canada a été déposé le 27 janvier 2009; il s'agit du budget le plus hâtif de l'histoire du Canada. Les mesures législatives autorisant la mise en œuvre de ses principaux éléments ont été déposées 10 jours plus tard et adoptées par le Parlement le 12 mars. Le gouvernement a adopté cette approche accélérée pour que les fonds commencent à être versés dès le 1^{er} avril.



Tableau 1.2

Exécution du budget – Processus habituel et processus accéléré pour le budget de 2009

Étape	Échéance		Temps gagné
	Processus habituel	Processus accéléré	
1. Dépôt du budget	Fin février	27 janvier	1 mois
2. Adoption de la loi d'exécution du budget	3 à 4 mois après le dépôt du budget	1,5 mois après le dépôt du budget	1 à 2 mois
3. Approbation des nouvelles initiatives par le Cabinet et le Conseil du Trésor	3 à 8 mois	1 à 2 mois	2 à 6 mois
4. Affectation du financement aux nouvelles mesures	4 à 10 mois	Une partie des fonds est disponible au début de l'exercice (Budget principal des dépenses et <i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>). Le reste des fonds est disponible 5 mois après le dépôt du budget.	2 à 5 mois
Total	10 à 22 mois	4 à 8 mois	6 à 14 mois

Le présent rapport fait état des progrès en date du 72^e jour du premier exercice du Plan d'action économique. Les réalisations sont nombreuses. D'importants volets du Plan d'action sont déjà en place. Le gouvernement a pris des mesures afin de verser les fonds requis pour financer 80 % des initiatives qu'il prévoit.

Les éléments du Plan d'action que contrôle directement le gouvernement fédéral sont largement en place. Par exemple :

- Les propriétaires peuvent se prévaloir du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire pour effectuer des rénovations entre le 27 janvier 2009 et le 1^{er} février 2010. Les Canadiens recourent dès maintenant au crédit.
- Les prestations bonifiées d'assurance-emploi sont en place et versées.
- La majorité des projets d'infrastructure fédéraux ont été choisis, les marchés ont été attribués et les travaux relatifs à certains projets sont en cours.



Dans le cas des mesures relevant conjointement d'autres gouvernements ou de partenaires, le gouvernement a parachevé un grand nombre d'ententes pour que les provinces, les territoires, les municipalités et les partenaires du secteur privé puissent les mettre en œuvre. Par exemple :

- Le gouvernement fédéral a signé des ententes avec toutes les provinces pour offrir des programmes de formation améliorés dans le cadre de l'assurance-emploi. La mise en œuvre de ces programmes relève maintenant des provinces en cause.
- De plus, des arrangements ont été pris avec toutes les provinces pour qu'elles offrent une meilleure formation aux travailleurs qui n'ont pas droit à des prestations d'assurance-emploi.
- Des ententes sont en négociation ou ont été signées et des projets d'infrastructure ont été annoncés dans toutes les provinces et tous les territoires.
- Des ententes ont été conclues avec la quasi-totalité des provinces et des territoires afin de fournir 1 milliard de dollars pour la rénovation et la modernisation de logements sociaux.

Le reste du présent chapitre passe en revue les progrès de la mise en œuvre de chacun de ces éléments du Plan d'action économique, comme le résume le tableau 1.3.

Tableau 1.3

Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action économique

	Fonds prévus pour les mesures de stimulation en 2009-2010	Fonds engagés en 2009-2010	Proportion des fonds qui sont engagés en 2009-2010
	(G\$ – comptabilité de caisse)		(%)
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	3,0	2,4	81
Venir en aide aux chômeurs	2,7	2,6	95
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	9,8	7,1	73
Créer l'économie de demain	1,9	1,1	59
Inforoute Santé du Canada ¹	0,5	–	–
Appuyer les industries et les collectivités, notamment grâce à des partenariats internationaux pour soutenir le secteur de l'automobile	11,5	10,3	90
Financement fédéral total	29,4	23,6	80

¹ Le gouvernement effectue une autre vérification préalable.



Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

Les allègements fiscaux du Plan d'action économique du Canada sont un élément essentiel des efforts déployés par le gouvernement pour stimuler l'économie et pour créer ou protéger des emplois. La baisse des impôts allège les pressions financières qui pèsent sur les particuliers, les familles et les entreprises, et elle aide à jeter des bases solides pour assurer la croissance économique future. Elle stimule en outre les dépenses des particuliers, ce qui aide à protéger et à créer des emplois. Les réductions d'impôt annoncées dans le Plan d'action renforcent le programme ambitieux du gouvernement visant à créer un régime fiscal qui rehausse le niveau de vie et stimule la création d'emplois et l'investissement au Canada.

Anticipant une baisse de régime de l'économie mondiale, le Canada a pris d'importantes mesures dès le dépôt de l'*Énoncé économique* d'octobre 2007. Alors que les États-Unis avaient mis en place des réductions d'impôt ponctuelles, le gouvernement du Canada a instauré des allègements fiscaux permanents et de portée générale qui seront viables dans l'avenir. Grâce à ces mesures, le Canada est mieux placé que la plupart des pays pour résister aux effets des difficultés actuelles de l'économie mondiale.

La réduction du fardeau fiscal des particuliers, des familles et des entreprises par suite des mesures prises par le gouvernement du Canada depuis 2006, y compris celles proposées dans le Plan d'action économique, est estimée à 220 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants. De cette somme, les allègements fiscaux proposés dans le Plan d'action économique représentent plus de 20 milliards.

Allègements fiscaux pour les particuliers et les familles

Le Plan d'action économique a instauré de nouvelles réductions substantielles de l'impôt sur le revenu qui profiteront immédiatement aux contribuables, en particulier aux Canadiens à revenu faible ou moyen, ainsi que des mesures pour aider les Canadiens à acheter une habitation et à l'entretenir. Par exemple :

- Afin d'encourager l'accession à la propriété et la rénovation domiciliaire et de stimuler les industries de la construction et de la rénovation, le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire procurera, pour une durée limitée, un allègement fiscal pouvant atteindre 1 350 \$, tandis que le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation se traduira par un allègement pouvant atteindre 750 \$. Ces mesures aideront les Canadiens à investir dans leur habitation.



« Grâce à ces modifications du régime fiscal, les Canadiens auront plus d'argent dans leurs poches, ce qui leur donnera un regain de confiance et les encouragera à dépenser –deux éléments essentiels à la prospérité du secteur du commerce de détail et à la reprise de l'économie canadienne dans son ensemble. »

– Diane J. Brisebois, présidente et directrice générale,
Conseil canadien du commerce de détail, le 28 janvier 2009

- Le montant que les Canadiens peuvent gagner sans avoir à payer d'impôt fédéral sur le revenu a encore été majoré, et les limites supérieures des deux premières fourchettes d'imposition du revenu des particuliers ont été relevées afin que les Canadiens puissent gagner davantage avant d'être assujettis à des taux d'imposition plus élevés. Les Canadiens profitent déjà de cet allègement fiscal, notamment grâce à la diminution du montant d'impôt retenu sur leurs chèques de paie. Ces mesures permettront aux Canadiens de disposer de plus d'argent.
- La réduction d'impôt procurée par la Prestation fiscale pour le revenu de travail, instaurée dans le budget de 2007, a en fait été doublée pour inciter davantage les Canadiens à faible revenu qui travaillent à continuer de le faire et pour encourager les Canadiens à faible revenu à entrer sur le marché du travail.
- Le montant du crédit en raison de l'âge a été haussé de 1 000 \$ pour accorder un allègement fiscal aux aînés à revenu faible ou moyen. Cela leur permet d'économiser jusqu'à 150 \$ de plus par année en impôt.

Les mesures prises par le gouvernement depuis 2006 donnent un important coup de pouce à l'économie et à la création d'emplois, car les particuliers et les familles profiteront de réductions d'impôt totalisant près de 160 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants. Les principales mesures sont les suivantes :

- Tous les Canadiens – même ceux qui ne gagnent pas assez pour payer l'impôt sur le revenu des particuliers – profitent de la réduction de 2 points de pourcentage du taux de la taxe sur les produits et services (TPS). Le maintien du niveau du crédit pour la TPS, alors que le taux de la taxe a été abaissé de 2 points de pourcentage, procure des avantages dépassant 1,1 milliard de dollars par année aux Canadiens à revenu faible ou modeste, ce qui leur rend plus abordable de faire des achats.



- Tous les contribuables profitent de la baisse du taux d'imposition le moins élevé, qui est passé de 16 % à 15 %.
- Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt, instauré dans le budget de 2008, favorise l'épargne au moyen d'un compte enregistré souple et d'usage général qui permet aux Canadiens de gagner un revenu de placement libre d'impôt.
- Le gouvernement a également instauré des allègements ciblés destinés aux familles, aux étudiants, aux aînés, aux pensionnés, aux travailleurs, aux personnes handicapées et aux collectivités.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

- ✓ Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation sont disponibles
- ✓ Le montant personnel de base a été haussé
- ✓ La Prestation fiscale pour le revenu de travail a été bonifiée
- ✓ Le montant du crédit en raison de l'âge a été haussé

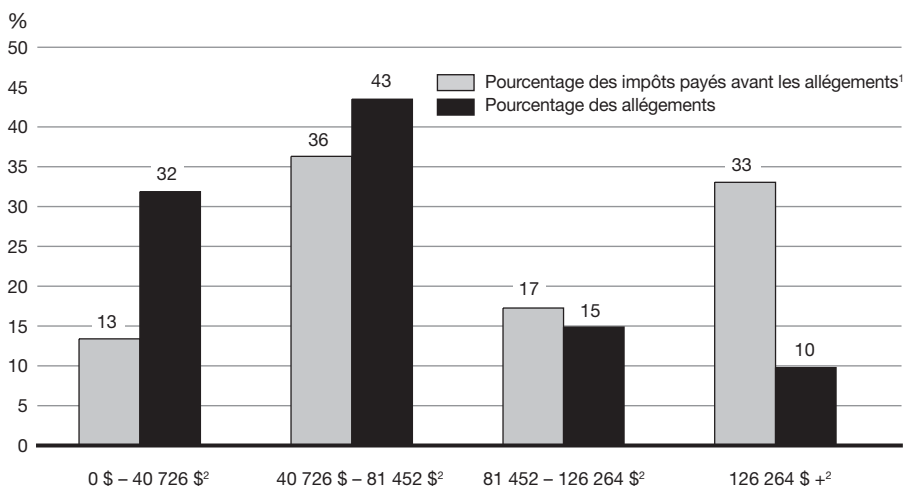


Les Canadiens, surtout ceux à revenu faible ou moyen, conservent une plus grande partie de leur argent.

Pour l'année 2009, plus de 30 % des allègements de l'impôt sur le revenu des particuliers instaurés par le gouvernement profiteront aux Canadiens qui gagnent moins de 40 726 \$ par année, et près de 45 % profiteront à ceux dont le revenu imposable est compris entre 40 726 \$ et 81 452 \$. Les trois quarts des allègements profiteront donc aux Canadiens dont le revenu est inférieur à 81 452 \$.

Graphique 1.3

Proportion des allègements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts payés par fourchette d'imposition en 2009



Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

¹ Dans les budgets de 2006, de 2007, de 2008 et de 2009, le Plan d'équité fiscale de 2006, l'Énoncé économique de 2007 et l'Énoncé économique et financier de 2008 (sans inclure les réductions de la TPS).

² Revenu imposable.



Allégements fiscaux pour les entreprises canadiennes

Un régime concurrentiel d'impôt des sociétés est une condition essentielle à la création d'un climat propice à l'investissement, à la croissance et à la création d'emplois au Canada. Le Plan d'action économique ajoute aux réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés qui aident déjà les entreprises canadiennes à mieux pouvoir résister aux répercussions des difficultés actuelles de l'économie mondiale, à protéger et à créer des emplois ainsi qu'à émerger plus fortes du ralentissement économique.

- Afin d'aider les entreprises à adopter plus rapidement les nouvelles technologies, une déduction pour amortissement (DPA) temporaire de 100 % a été instaurée pour les ordinateurs acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011.
- Afin d'aider les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation à se restructurer et à s'équiper en vue d'une réussite à long terme, on a prolongé l'application de la déduction pour amortissement accéléré au taux de 50 %, selon la méthode de l'amortissement linéaire, pour les investissements dans le matériel de fabrication et de transformation, de sorte qu'elle vise les investissements effectués en 2010 et en 2011.
- Afin d'aider les petites entreprises à conserver une plus grande part de leurs bénéfices à des fins de réinvestissement, d'expansion et de création d'emplois, le montant de leur revenu donnant droit au taux réduit de l'impôt fédéral a été porté à 500 000 \$ le 1^{er} janvier 2009, après être passé de 300 000 \$ à 400 000 \$ le 1^{er} janvier 2007.
- Afin de stimuler l'exploration minière partout au Canada, le crédit d'impôt pour exploration minière, qui avait été établi temporairement, a été maintenu pour une autre année.

Les allégements de l'impôt des sociétés instaurés par le gouvernement depuis 2006, notamment grâce aux mesures contenues dans le Plan d'action économique, totaliseront plus de 60 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants.

- Le taux de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés reculera à 15 % en 2012, après être passé de 19,5 % en 2008 à 19 % le 1^{er} janvier 2009.
- Le taux de l'impôt fédéral applicable au revenu admissible des petites entreprises a été ramené à 11 % en 2008.
- Les taux de la DPA applicable à certains biens ont été rajustés afin de mieux correspondre à la vie utile de ces biens. Cela allège le fardeau fiscal sur les investissements et assure la neutralité du traitement fiscal de la DPA, ce qui favorise les investissements les plus productifs.



- L'impôt fédéral sur le capital, qui était particulièrement néfaste pour l'investissement des entreprises, a été aboli en 2006, et un incitatif financier temporaire a été mis en place en 2007 afin d'encourager les provinces à abolir leurs impôts généraux sur le capital et à remplacer leurs impôts sur le capital des institutions financières par un impôt minimum ou à les abolir. Toutes les provinces auront aboli leurs impôts généraux sur le capital d'ici 2012.

Toutes ces mesures aident les entreprises à réussir et à survivre en ces temps difficiles, à maintenir et à créer des emplois ainsi qu'à créer un climat propice à l'investissement.

Les provinces et les territoires ont également pris d'autres mesures pour accroître l'avantage du Canada au chapitre de l'impôt des sociétés. Plusieurs ont réduit le taux de leur impôt sur le revenu des sociétés ou sont en voie de le faire, et l'harmonisation de la taxe de vente de l'Ontario avec la TPS allégera également le fardeau fiscal des entreprises.

Grâce aux réductions d'impôt sur le revenu des sociétés instaurées par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le Canada réalisera l'objectif d'afficher d'ici 2010 le plus faible taux global d'imposition sur les nouveaux investissements des entreprises parmi les pays du G7 (graphique 1.4). D'ici 2012, le Canada aura en outre, au sein du G7, le plus bas taux d'imposition du revenu des sociétés prévu par la loi. La compétitivité de notre régime de fiscalité des entreprises encouragera les nouveaux investissements au Canada, y compris les investissements directs étrangers. Par suite des mesures prises par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au cours des dernières années afin de réduire les impôts, le Canada dispose de bases solides pour profiter de la croissance économique future, pour créer des emplois et pour assurer aux Canadiens un niveau de vie plus élevé.

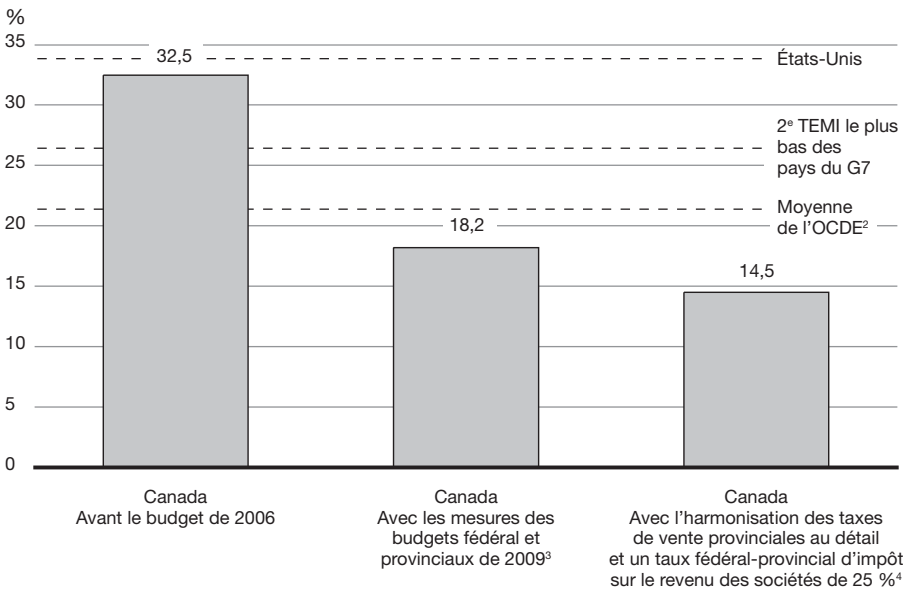


Le Canada affichera bientôt un taux d'imposition des nouveaux investissements des entreprises qui sera le plus bas du G7 et inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Graphique 1.4

Attirer de nouveaux investissements

Taux d'imposition¹ des nouveaux investissements des entreprises au Canada en 2012



¹ À l'exclusion des secteurs des ressources et des services financiers et des dispositions fiscales relatives à la recherche-développement.

² Sans le Canada.

³ Mesures annoncées au 30 avril 2009, y compris la décision de l'Ontario d'harmoniser sa taxe de vente au détail avec la TPS fédérale.

⁴ On prévoit que le taux combiné fédéral-provincial de l'impôt sur le revenu des sociétés sera de moins de 25 % au Nouveau-Brunswick.

Source : Ministère des Finances



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Allègements fiscaux pour les entreprises du Canada

- ✓ Mesure temporaire permettant de passer en charges immédiatement les achats d'ordinateurs
- ✓ Prolongation de la mesure temporaire de déduction pour amortissement accéléré applicable aux machines et au matériel de fabrication et de transformation
- ✓ Relèvement à 500 000 \$ du montant de revenu des petites entreprises donnant droit au taux réduit de l'impôt fédéral sur le revenu
- ✓ Prolongation du crédit d'impôt temporaire pour exploration minière

Venir en aide aux chômeurs

Le but ultime du Plan d'action économique du Canada est de protéger les emplois et de venir en aide aux Canadiens directement touchés par la récession mondiale. Le gouvernement prend des mesures pour soutenir ceux que la récession affecte le plus en bonifiant les prestations d'assurance-emploi et en améliorant les possibilités de recyclage des travailleurs. En fait, le gouvernement investit cet année 5,5 milliards de dollars de plus en prestations d'assurance-emploi.

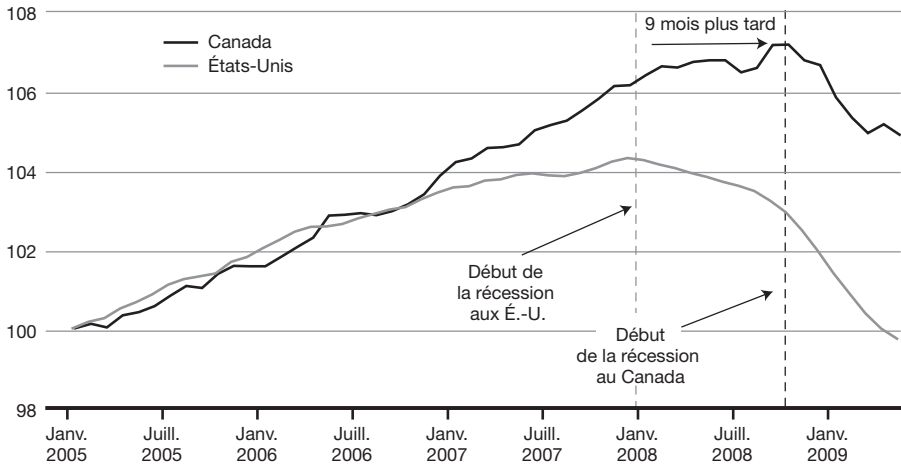
Même si la situation est difficile, le marché du travail a été moins touché au Canada que dans d'autres pays. L'emploi a continué de progresser au Canada pendant une bonne partie de 2008, ce qui contraste vivement avec la situation observée aux États-Unis. La performance relativement vigoureuse du Canada en 2008 s'explique par plusieurs facteurs, dont la solidité des marchés canadiens du logement et des services financiers, l'activité liée à la récente poussée des prix des produits de base, de même que les réductions d'impôt instaurées par le gouvernement dans l'*Énoncé économique* d'octobre 2007, qui sont entrées en vigueur en janvier 2008, au moment où les États-Unis entraient en récession.



Le Canada est entré en récession après les États-Unis, et les pertes d'emploi y ont été moins importantes.

Graphique 1.5
Emploi total

Indice (janvier 2005 = 100)



Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics

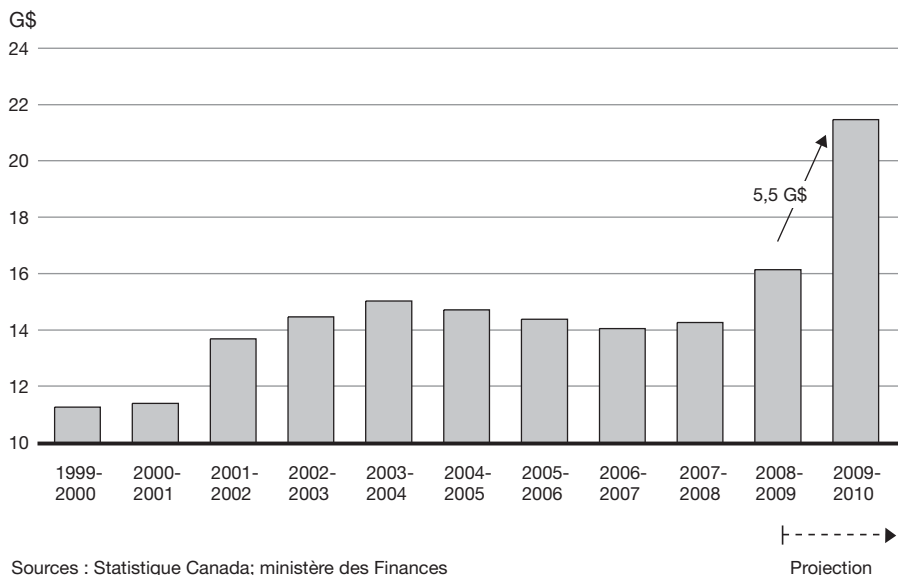
Toutefois, ces derniers mois, la récession mondiale a nettement perturbé l'économie et le marché du travail du Canada. Le nombre d'emplois a chuté de 363 000 et le taux de chômage a augmenté pour atteindre 8,4 %. Le système d'assurance-emploi a réagi au dépérissement du marché du travail. Cette année, le gouvernement dépensera 5,5 milliards de dollars de plus que l'an dernier pour les prestations d'assurance-emploi. Cet argent ira à ceux qui sont aux prises avec des pertes d'emploi.

Dans le Plan d'action économique, le gouvernement a gelé les taux de cotisation d'assurance-emploi des employeurs et des employés jusqu'en 2010. N'eût été de cette mesure, les taux de cotisation auraient augmenté pour les entreprises et les travailleurs canadiens, afin de compenser partiellement la hausse du coût des prestations. Comme la chute de l'emploi a été plus forte que prévu, le gel des taux de cotisation d'assurance-emploi a gagné en importance, à l'avantage des entreprises et des employés. Il représente un investissement direct important du gouvernement du Canada dans les prestations d'assurance-emploi, qui contribue à la taille du déficit budgétaire à court terme.



Les prestations d'assurance-emploi montent en flèche.

Graphique 1.6
Prestations d'assurance-emploi



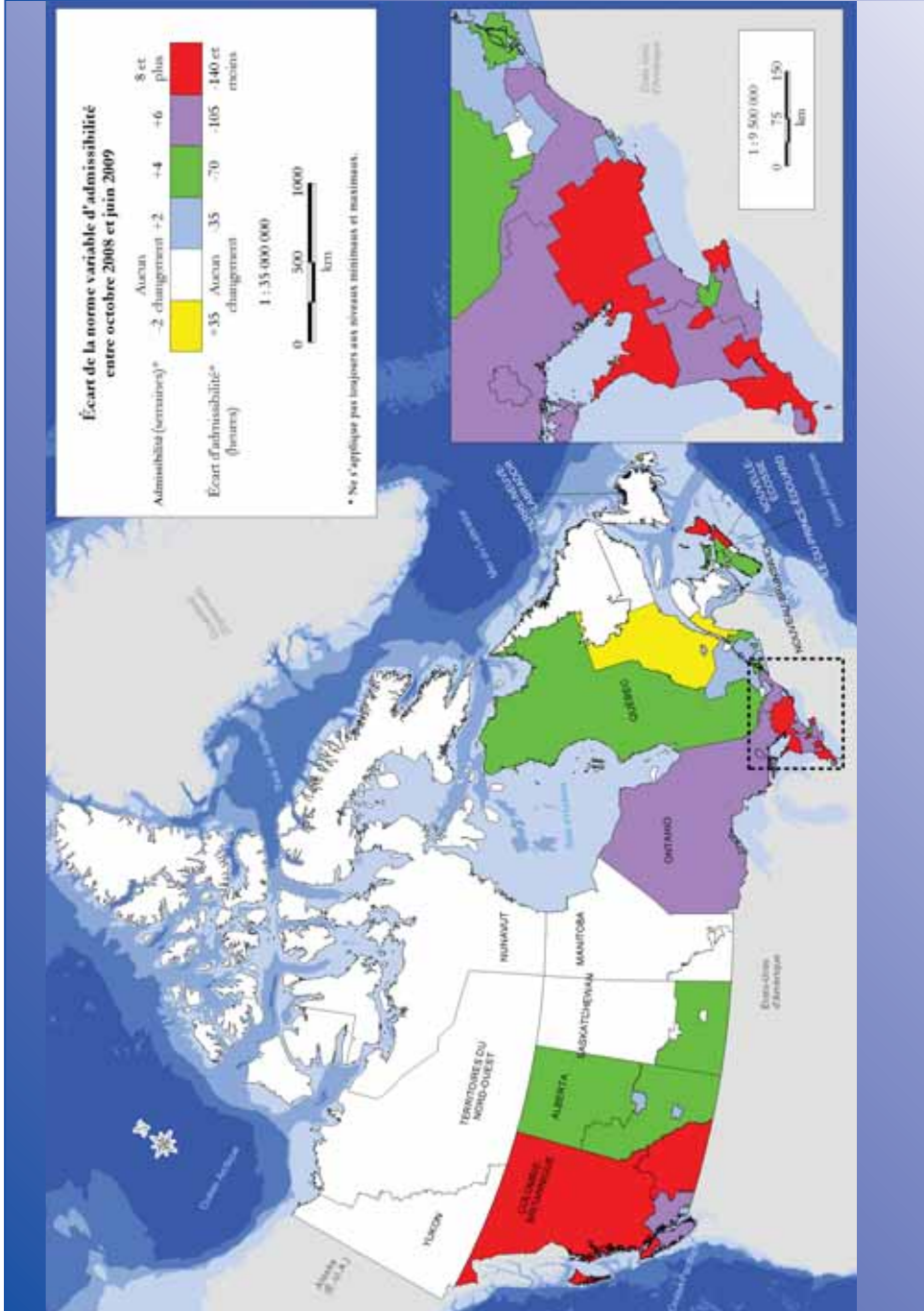
À mesure que l'emploi fléchissait, quatre mesures sont venues en aide aux travailleurs.

Premièrement, la sensibilité du programme d'assurance-emploi à l'affaiblissement du marché du travail a fait croître l'accessibilité aux prestations, qui ont donc connu une forte hausse.

Les Canadiens de toutes les régions touchées par la contraction de l'économie bénéficient d'un accès plus facile à l'assurance-emploi et d'un allongement de la période de prestations pendant qu'ils en ont besoin. En fait, entre octobre 2008 et juin 2009, l'accès à l'assurance-emploi a été facilité et la durée des prestations a été allongée dans 41 des 58 régions administratives de l'assurance-emploi et pour plus de 85 % des travailleurs canadiens. Dans toutes les régions de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, le nombre requis d'heures de travail a diminué et la durée des prestations a augmenté de façon marquée. Il en a été de même dans la plupart des régions du Québec et des Maritimes.



Dans les régions les plus touchées par la récession mondiale, on a facilité l'accès à l'assurance-emploi et bonifié les prestations.





La deuxième mesure d'aide aux chômeurs est la bonification des prestations d'assurance-emploi instaurée dans le Plan d'action économique du Canada pour venir en aide aux travailleurs et aux familles touchés le plus durement par la récession mondiale.

- Pour venir en aide aux chômeurs, le Plan d'action économique accorde aux prestataires de l'assurance-emploi jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations, ce qui représente jusqu'à 2 235 \$ de plus pour chacun d'entre eux. Cela fournit aux Canadiens le soutien du revenu dont ils ont besoin pendant qu'ils essaient de trouver un nouvel emploi.
- En outre, le gouvernement veille à ce que les prestations d'assurance-emploi soient versées promptement pour que les Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin. Il a accru le nombre de préposés au traitement des demandes et d'agents des centres d'appels qui répondent aux demandes de renseignements. Les heures d'affaires des centres d'appels ont été prolongées jusqu'à 18 h, et le service est maintenant disponible le samedi.
- À compter de cet été, les travailleurs de longue date – qui perdent leur emploi après avoir cotisé pendant des années à l'assurance-emploi et n'ont jamais ou rarement touché de prestations – pourront recevoir des prestations sur une plus longue période pendant qu'ils suivront une formation à long terme. Cette aide, fournie dans le cadre de l'Initiative d'aide à la transition de carrière, leur permettra de se recycler en vue d'un nouvel emploi, peut-être dans une industrie entièrement différente.

« La prolongation [de cinq semaines] des prestations réussit vraiment à mettre plus d'argent dans les poches des chômeurs et, à notre avis, elle constitue un excellent compromis entre le versement d'une aide financière à court terme aux chômeurs et les coûts. »

– Rapport de la Banque TD, *Is Canada's Employment Insurance Program Adequate?*, le 30 avril 2009

Troisièmement, le Plan d'action économique a instauré des mesures pour conserver des emplois qui auraient autrement été perdus en aidant les entreprises et les travailleurs touchés de façon temporaire par le ralentissement de l'économie mondiale.

L'admissibilité au partage du travail, une innovation du régime d'assurance-emploi qui aide à réduire les mises à pied lors du ralentissement temporaire des activités d'une entreprise, a été élargie. En vertu de ce mécanisme, les employés et l'employeur s'entendent sur une semaine de travail réduite; chaque employé reçoit des prestations d'assurance-emploi pour les jours de la



semaine où il ne travaille pas à cause du partage du travail. Le nombre de Canadiens bénéficiant d'ententes de partage du travail a plus que quadruplé depuis janvier, pour s'établir à environ 120 000 en mai.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

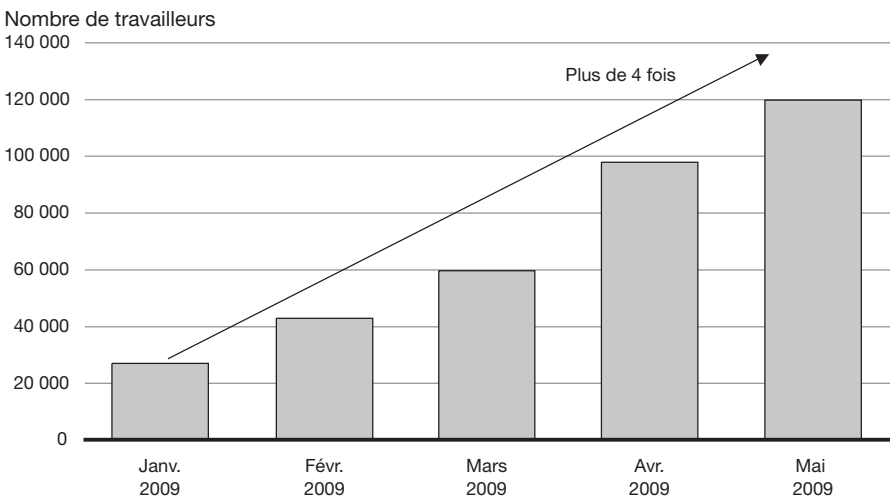
Élargissement du partage du travail

- ✓ La société Michelin fabrique des pneus à Waterville (Nouvelle-Écosse) depuis plus de 25 ans.
- ✓ 550 travailleurs de l'usine participent à un programme de partage du travail.
- ✓ Les employés recevront une journée de prestations d'assurance-emploi par semaine et travailleront les quatre autres jours.

Depuis le début de l'année, le nombre de travailleurs canadiens bénéficiant d'ententes de partage du travail a plus que quadruplé.

Graphique 1.7

Nombre de travailleurs canadiens bénéficiant d'ententes de partage du travail



Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada



Quatrièmement, le Plan d'action économique accroît les possibilités de formation pour aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail.

- L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui offre un soutien accru aux travailleurs âgés et à leurs familles dans les collectivités vulnérables en leur permettant d'acquérir des compétences et de l'expérience dans un nouveau domaine professionnel, a été étendue aux petites villes.
- Le gouvernement a nettement accru le financement disponible pour les programmes de formation destinés tant aux Canadiens qui ont droit à l'assurance-emploi qu'à ceux qui n'y sont pas admissibles, comme les travailleurs autonomes. Des ententes ont été conclues avec neuf provinces afin qu'elles élargissent leurs programmes. Une fois que toutes les administrations auront signé une entente, ce nouveau financement devrait aider 150 000 Canadiens à parfaire leurs compétences au cours des deux prochaines années. Parmi les programmes qui bénéficieront de ces fonds, citons la Stratégie d'aide pour une deuxième carrière de l'Ontario, SkillsPlus en Colombie-Britannique, le Pacte pour l'emploi au Québec, et le programme Accroissement de l'emploi du Nouveau-Brunswick.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Un bilan éloquent en matière de soutien à la formation

Avant d'établir le Plan d'action économique, le gouvernement avait déjà injecté plus de 3,5 milliards de dollars de nouveaux crédits dans des mesures de formation. Les employés et les employeurs ont ainsi accès à la formation et aux compétences dont ils ont besoin, grâce à des dépenses accrues pour la formation des apprentis, des travailleurs âgés, des Autochtones et des personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Ces dépenses comprennent :

- ✓ 3 milliards de dollars sur six ans pour de nouvelles ententes sur le marché du travail afin de combler les lacunes des programmes relativement aux personnes qui ne peuvent bénéficier de la formation offerte dans le cadre du programme d'assurance-emploi.
- ✓ 105 millions sur cinq ans pour le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, afin que les Canadiens autochtones acquièrent des compétences et une formation qui les aideront à accroître leur participation à des projets de développement économique axés sur des possibilités partout au Canada.
- ✓ 160 millions sur cinq ans pour l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, afin d'aider les travailleurs âgés en chômage dans les collectivités où persiste un taux de chômage élevé.
- ✓ 100 millions par année pour la subvention incitative aux apprentis afin d'encourager davantage de jeunes Canadiens à suivre une formation d'apprenti, et 200 millions par année pour le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis d'une valeur maximale de 2 000 \$ par année par apprenti, dans le but d'inciter les employeurs à embaucher des apprentis.

À ces mesures récentes totalisant 3,5 milliards de dollars s'ajoutent les mesures d'aide à l'emploi prévues dans le Plan d'action économique, notamment :

- la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de 2 000 \$, qui est destinée à ceux qui terminent leur formation d'apprenti dans un métier désigné Sceau rouge et encourage plus de jeunes à acquérir les compétences dont ils ont besoin;
- le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, qui aide les collectivités des Premières nations à créer des emplois et à offrir des perspectives d'emploi;
- le programme Emplois d'été Canada, qui offre aux étudiants des emplois d'été et l'occasion d'acquérir une expérience précieuse dans le secteur des organismes à but non lucratif.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide aux chômeurs

- ✓ Élargissement du programme de partage du travail
- ✓ Bonification des prestations d'assurance-emploi
- ✓ Accroissement du soutien à la formation
- ✓ Gel des taux de cotisation d'assurance-emploi

Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

Le maintien et la création d'emplois constituent la grande priorité du gouvernement. Tous les éléments du Plan d'action économique du Canada concourent à cet objectif global. Cependant, le moyen le plus efficace d'utiliser les dépenses publiques pour accroître l'emploi consiste à investir dans l'infrastructure. Chaque dollar consacré à l'infrastructure génère pour 1,60 \$ d'activité économique. C'est pourquoi les dépenses d'infrastructure comptent pour plus de 40 % du total des fonds consacrés aux mesures de stimulation.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Selon la Fédération canadienne des municipalités, chaque milliard de dollars investi dans de nouvelles infrastructures crée plus de 11 000 emplois.

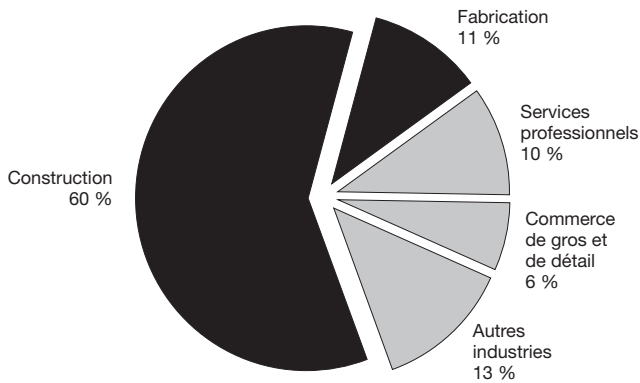
Qui plus est, une infrastructure moderne contribue à la compétitivité globale de l'économie, ce qui constitue un apport permanent au revenu des particuliers et des entreprises. Les dépenses d'infrastructure ciblent en outre deux des secteurs les plus éprouvés par la contraction actuelle de l'économie : la construction et la fabrication. Environ 60 % de l'activité économique et des emplois créés par les investissements dans l'infrastructure se situent dans l'industrie de la construction. Les autres emplois sont créés dans des secteurs qui appuient la construction, notamment la fabrication.



L'investissement dans l'infrastructure crée des emplois dans tous les secteurs de l'économie, et particulièrement la construction et la fabrication.

Graphique 1.8

Répartition sectorielle des emplois créés par l'accroissement de l'investissement dans l'infrastructure



Source : Statistique Canada, tableaux d'entrées-sorties

Le gouvernement a adopté l'approche la plus large possible pour stimuler les dépenses en infrastructure et la création d'emplois. Il a établi un vaste plan axé sur l'amélioration des routes, des ponts, des passages frontaliers, des ports, des chemins de fer, des immeubles fédéraux, des infrastructures des Premières nations, des logements sociaux et des habitations des Canadiens. À cela s'ajoutent les dépenses provinciales et territoriales consacrées à l'infrastructure, qui portent le total des dépenses liées à l'infrastructure et au logement à 24,7 milliards de dollars sur deux ans.

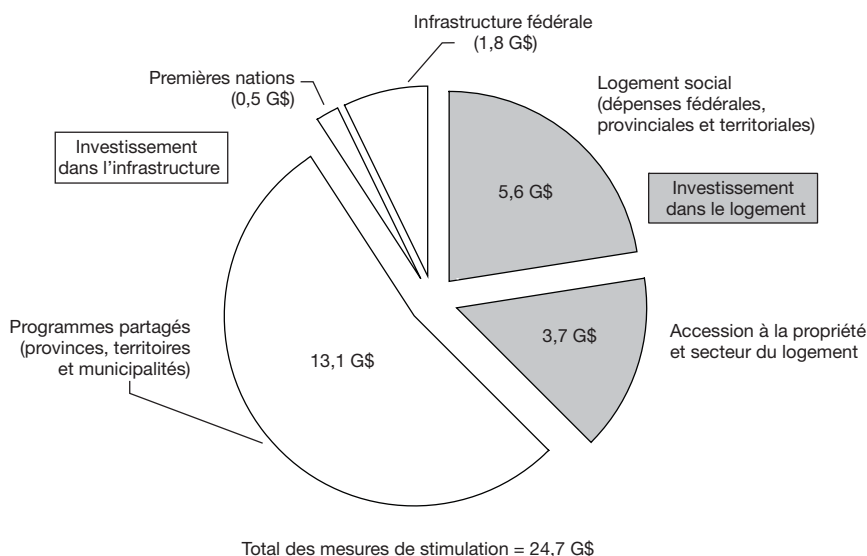
Notre plan vise à effectuer de nouveaux investissements et à accélérer les dépenses en vue de créer des emplois dès maintenant.



Les mesures de stimulation en matière d'infrastructure sont importantes et de portée générale, afin d'avoir un impact maximal sur l'emploi.

Graphique 1.9

Dépenses de tous les gouvernements pour les mesures de stimulation axées sur l'infrastructure et le logement en 2009-2010 et en 2010-2011



Le gouvernement a engagé plus de 70 % des fonds destinés à l'infrastructure et au logement en 2009-2010, et il travaille fort avec les provinces, les territoires, les municipalités et les partenaires du secteur privé pour mettre en place le reste des projets.



Accélération de projets d'infrastructure existants des provinces, des territoires et des municipalités

Pour soutenir l'emploi dès maintenant, nous avons accéléré le financement versé aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour de grands projets stratégiques d'importance nationale ou régionale. Près de 2 milliards de dollars ont été engagés dans ces grands projets depuis janvier 2009. D'autres fonds seront engagés dans les prochains mois, de façon à soutenir l'emploi cette année.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Accélérer les grands projets stratégiques

- ✓ Un financement fédéral de 45,2 millions de dollars appuie 15 projets de grandes routes et de routes locales à Terre-Neuve-et-Labrador.
- ✓ 350 millions sont affectés à la construction de la ligne de métro léger Evergreen en Colombie-Britannique, un nouveau tronçon de 11 kilomètres qui reliera Burnaby et Coquitlam.
- ✓ 550 millions iront à l'amélioration du service et de la fiabilité du réseau GO en Ontario et à la construction de la ligne de métro léger Sheppard à Toronto.

Investissements additionnels dans l'infrastructure avec les provinces et les territoires

Le Plan d'action économique a ajouté à ces investissements en établissant le nouveau Fonds de stimulation de l'infrastructure, qui appuiera des investissements fédéraux, provinciaux et territoriaux, d'au moins 8 milliards de dollars. Le Fonds finance des projets prêts à réaliser dans toutes les régions en accélérant le versement du financement de base aux provinces et aux territoires ainsi qu'en prévoyant un financement additionnel pour le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada. Le Plan d'action a aussi établi le Fonds pour l'infrastructure verte, doté de 1 milliard de dollars. Ces investissements vont moderniser l'infrastructure publique, créer des emplois et améliorer la qualité de l'air, des sols et de l'eau.

Toutes les administrations publiques du Canada ont choisi des projets de réparation et de rénovation d'infrastructures provinciales, territoriales et municipales qui sont prêts à réaliser et qui permettront de créer des emplois. Des ententes sont négociées et conclues d'un bout à l'autre du pays, et les processus réglementaires ont été simplifiés pour accélérer le début des travaux et la création d'emplois.



Fonds de stimulation de l'infrastructure : Un certain nombre de projets provinciaux, territoriaux et municipaux ont été annoncés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure. Par exemple :

- En Colombie-Britannique, des engagements de plus de 300 millions de dollars ont été pris, dont 137 millions par le gouvernement fédéral, pour financer plus de 200 projets dans la province, notamment :
 - un projet de 40 millions de dollars pour construire un pont moderne à trois voies sur la rivière Capilano, à North Vancouver et à West Vancouver, afin de remplacer le « pont bleu » à deux voies. Le nouveau pont sera doté de voies d'accès prioritaire afin d'améliorer les transports en commun.
 - un projet de 28 millions de dollars à Prince George pour la construction d'un pont à quatre voies sur la route 97 afin de remplacer le pont Stone Creek.
 - un projet de 10,7 millions de dollars à Surrey pour la construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes ainsi que de pistes cyclables.
- Plus de 410 millions de dollars ont été engagés pour 116 projets dans les Prairies, ce qui comprend :
 - 92 millions de dollars en Saskatchewan, dont près de 9 millions pour des réparations de routes et d'égouts à Saskatoon;
 - 109 millions de dollars au Manitoba, notamment pour aider à financer trois projets communautaires de 20 millions, dont 3,3 millions à l'égard d'un agrandissement de 10 millions de l'administration de Centraide à Winnipeg;
 - 210 millions de dollars en Alberta, dont 15 millions pour les nouveaux locaux du Temple de la renommée des sports du Canada à Calgary.
- Au Yukon, des engagements de 7 millions de dollars, dont 3,5 millions de fonds fédéraux, ont été pris pour 11 projets visant à reconstruire et à améliorer des routes ainsi qu'à remettre en état des ponts.
- En Ontario, plus de 900 millions de dollars ont été engagés pour financer au-delà de 1 000 projets d'infrastructures municipales, notamment pour les transports en commun, des installations culturelles, des routes, des parcs et des bâtiments municipaux.
- Au Québec, un financement fédéral de 936 millions de dollars a été engagé, dont 350 millions pour des projets en vue de réparer des conduites maîtresses d'aqueduc et des égouts collecteurs.
- Dans les Maritimes, 132,5 millions de dollars ont été engagés pour près de 200 projets, notamment :



- En Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral a engagé 28 millions de dollars pour financer 26 projets concernant des routes, des parcs et des installations culturelles, à quoi il faut ajouter 14 millions destinés à la ville de Halifax et au Cap-Breton.
- À l'Île-du-Prince-Édouard, 17 projets sont financés conjointement, dont la restauration de la rue Queen à Charlottetown et des améliorations aux égouts pluviaux à Summerside.
- Au Nouveau-Brunswick, le port de Belledune fera l'objet d'importants travaux de 61 millions, dont 26 millions proviendront de fonds fédéraux.
- À Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement du Canada a pris des engagements de plus de 51 millions de dollars pour financer 22 projets d'infrastructures provinciales et municipales, notamment :
 - un financement conjoint de 83 millions de dollars pour améliorer les réseaux d'aqueduc et d'égout dans la province;
 - une somme de 9 millions de dollars pour l'aéroport de Deer Lake afin d'allonger sa piste d'atterrissage et pour améliorer les conditions d'exploitation des avions.

« Le dernier budget fédéral contenait des outils puissants pour créer de l'emploi et combattre la récession. »

– Jean Perrault, président, Fédération canadienne des municipalités, le 12 février 2009

Paiements accélérés en vertu de l'Initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires : Plusieurs provinces prennent aussi des mesures pour toucher plus rapidement les paiements liés à l'initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires. Depuis la publication du Plan d'action économique, le gouvernement du Canada a transféré 430 millions de dollars dans le cadre de cette initiative pour financer des projets de construction.

Financement additionnel pour des projets communautaires : De nouveaux fonds sont à la disposition des petites collectivités afin de créer des emplois au cours des deux prochaines années grâce à la construction d'infrastructures locales telles que des systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées, des routes et des ponts, des réseaux de transports en commun, des systèmes d'énergie propre ainsi que des installations sportives, culturelles et touristiques.



En vertu du volet Collectivités du fonds Chantiers Canada, un financement fédéral de 1 milliard de dollars a été approuvé depuis janvier 2009 pour la réalisation de 971 projets dans des collectivités de moins de 100 000 habitants. Cela inclut une enveloppe de 14 millions qui a été entièrement engagée dans 38 projets en Nouvelle-Écosse au titre du financement accéléré. Au Manitoba, 18 millions ont été engagés pour 22 projets au titre du financement accéléré. Des engagements de 7,4 millions ont été effectués pour 18 projets à Terre-Neuve-et-Labrador, et 194 millions ont été approuvés pour 182 projets en Ontario.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

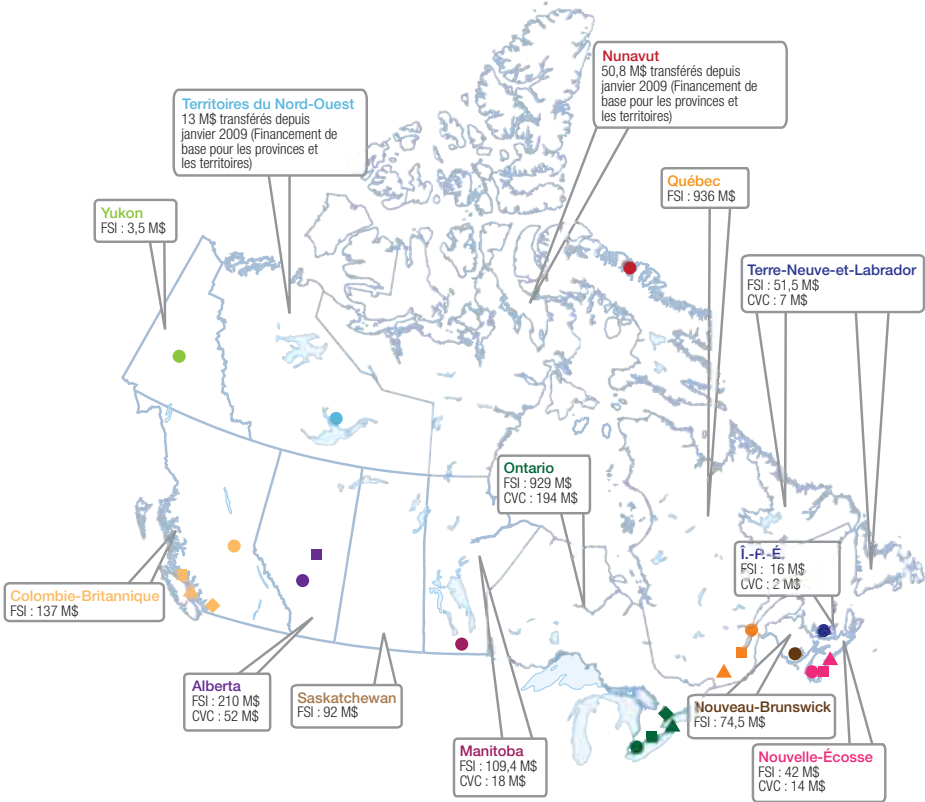
Exemples de projets d'infrastructures communautaires pour soutenir l'emploi en Nouvelle-Écosse

- ✓ Travaux de réfection de la rue Pleasant à Yarmouth : total de 3,9 millions de dollars
- ✓ Projet de la bibliothèque Weymouth, dans la municipalité de district de Digby : total de 418 000 \$
- ✓ Fermeture de la décharge dans la municipalité de district de Lunenburg : total de 1,6 million de dollars

Fonds pour l'infrastructure verte : Le gouvernement investit aussi dans l'infrastructure verte afin d'améliorer la qualité de l'environnement et de créer une économie plus durable à long terme. Au Yukon, il versera jusqu'à 71 millions de dollars pour la construction de la centrale hydroélectrique Mayo B et de la ligne de transport d'énergie Carmacks-Stewart, qui vont améliorer l'approvisionnement en électricité et la sûreté du réseau en procurant des sources additionnelles d'énergie propre et en rendant le réseau de distribution intégré plus dynamique et plus robuste. Ces travaux font partie de l'investissement créateur d'emplois de 1 milliard qu'effectue le gouvernement dans le secteur de l'infrastructure verte, qui comprendra d'autres projets visant la mise en place d'une infrastructure énergétique durable partout au Canada.



Infrastructure : exemples de projets partout au Canada



Yukon
● 71 M\$, centrale hydroélectrique Mayo B et ligne Carmacks-Stewart

Territoires du Nord-Ouest
● 7 M\$, route de contournement de Yellowknife

Nunavut
● 32 M\$, Centre culturel Piquisilirivik, Clyde River

Colombie-Britannique
● 28 M\$, pont à 4 voies, Prince George

■ 40 M\$, pont à 3 voies sur la rivière Capilano, North Vancouver

▲ 350 M\$, métro léger Evergreen, Burnaby-Coquitlam

◆ 10,7 M\$, passerelle piétonnière et piste cyclable, Surrey

Alberta
● 40 M\$, Telus World of Science, Calgary

■ 190 M\$, transport en commun, Calgary et Edmonton

Manitoba
● 140 M\$, port intérieur CentrePort, Winnipeg

Ontario
● 13,5 M\$, amélioration du pont Blue Water, Point Edward

■ 6 M\$, amélioration de la voie ferrée Chatham-Windsor

▲ 1 M\$, voie de circulation commerciale du pont Peace, Fort Erie

◆ 250 M\$, Réseau GO

Québec
● 11,7 M\$, usine de traitement de l'eau, Lévis

■ 26,3 M\$, usine de traitement de l'eau, Thetford Mines

▲ 212 M\$, réparation du pont Champlain (sur 10 ans), Montréal

Nouveau-Brunswick
● Parc linéaire Fundy

● 4,5 M\$, parc éolien, Summerside (phase 2)

Nouvelle-Écosse
● 418 000 \$, bibliothèque Weymouth, Digby

■ 3,9 M\$, réfection de la rue Pleasant, Yarmouth

▲ 1,6 M\$, fermeture de la décharge, Lunenburg

FSI : Engagements fédéraux pour les 2 prochaines années au titre du Fonds de stimulation de l'infrastructure
CVC : Engagements fédéraux pour les 2 prochaines années au titre du Complément du volet Collectivités



Infrastructure des Premières nations

Le Plan d'action économique soutient la création d'emplois dans les réserves et les collectivités rurales et éloignées grâce à la construction et à la rénovation d'écoles, à l'aménagement de réseaux d'aqueduc et de traitement des eaux usées ainsi qu'à des projets d'infrastructures communautaires essentielles, comme les établissements de soins de santé et les postes de police. Ces projets seront une source importante de nouveaux emplois dans les collectivités des Premières nations. Ils permettront d'offrir de nouvelles salles de classe aux élèves de tous les âges et de mettre à niveau des installations nécessaires comme des bibliothèques et des centres de référence, des salles d'ordinateurs et de sciences, des amphithéâtres, des terrains de soccer, des pistes d'athlétisme, des aménagements paysagers et des aires de jeux. Ils permettront aussi d'améliorer l'accès à l'eau potable et les résultats en matière de santé dans les collectivités des Premières nations.

On a annoncé 13 projets scolaires pour les Premières nations, qui représentent un investissement total de 200 millions de dollars. De nouvelles écoles et des installations modernes constituent un facteur clé pour rehausser les résultats scolaires dans les réserves, ce qui est une condition essentielle à l'amélioration des perspectives économiques pour les enfants des Premières nations. Ces améliorations de l'infrastructure scolaire constituent un précieux investissement dans l'avenir des enfants des Premières nations, et elles contribueront à créer des collectivités plus dynamiques.

On a également annoncé 18 projets de réseaux d'aqueduc et d'assainissement d'eaux usées dans des collectivités des Premières nations. Ces projets visent à construire des bassins de stabilisation, des usines de traitement de l'eau et des eaux usées, une station de traitement des boues, une usine de traitement mécanique des eaux usées et des réseaux de distribution d'eau, qui représentent un investissement total de 165 millions.

Amélioration et modernisation des infrastructures fédérales

Le Plan d'action économique du Canada soutient également l'emploi au moyen d'investissements qui procurent des avantages aux Canadiens, par exemple de meilleurs services de transport ferroviaire de voyageurs, des ponts et des autoroutes plus sécuritaires, des ports pour petits bateaux remis à neuf ainsi que des passages frontaliers plus efficaces.

Les investissements créateurs d'emplois que fait le gouvernement dans les infrastructures fédérales se répartissent dans les six domaines suivants.



Amélioration du réseau ferroviaire : VIA Rail mène d'importants travaux d'amélioration des infrastructures et des immobilisations afin de hausser la fréquence des trains, d'améliorer la ponctualité, de réduire la durée des trajets et de soutenir l'emploi. Ces investissements vont très rapidement de l'avant.

Investissements de VIA Rail pour soutenir l'emploi

- ✓ VIA Rail a conclu un marché en vue de la révision des voitures de train LRC (léger, rapide, confortable), grâce à un engagement de 30 millions de dollars au titre des mesures de stimulation.
- ✓ Les travaux d'ingénierie en vue de la révision des autorails diesel et des voitures à alimentation électrique de service se déroulent bien, et des marchés d'une valeur estimée à 52 millions de dollars seront octroyés cet été afin de reconstituer ce parc de voitures.
- ✓ Des marchés et des commandes de matériaux ont été annoncés en mai 2009 pour la remise en état de la voie Chatham-Windsor, grâce à des fonds de stimulation additionnels de 6 millions de dollars.
- ✓ VIA Rail a conclu une entente avec les Chemins de fer nationaux pour la construction d'une troisième ligne principale dans le corridor Montréal-Toronto.

Transcanadienne : Le parachèvement de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le Parc national de Banff permettra d'améliorer la sécurité, de réduire les risques de collision avec des animaux sur ce tronçon très achalandé de la Transcanadienne, et de soutenir l'emploi.

Ponts fédéraux : Les ponts fédéraux favorisent la circulation efficace et sécuritaire des personnes et des marchandises au Canada. Le Plan d'action économique du Canada comporte des investissements dans différents projets de réfection de ponts.

Par exemple, la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain a élaboré un programme décennal complet de réparation du pont Champlain, à Montréal, afin de faire en sorte qu'il demeure sécuritaire. Le Plan d'action économique du Canada prévoyait l'affectation de 212 millions de dollars à ce projet. Toutes les approbations nécessaires ont été reçues, le marché a été octroyé et les travaux ont débuté en avril. Environ 30 % des travaux prévus au cours de la saison de construction 2009-2010 devraient être terminés d'ici le 30 juin 2009.



Le Plan d'action économique réservait 25 millions de dollars en 2009-2010 et 15 millions en 2010-2011 pour accélérer les réparations requises à quatre ponts fédéraux gérés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : le pont-jetée LaSalle à Kingston (Ontario), le pont levant de Burlington (Ontario) ainsi que les ponts Alexandra et des Chaudières dans la région de la capitale nationale. Des marchés représentant plus de 70 % des fonds prévus pour le premier exercice sont déjà conclus.

Travaux d'améliorations à deux des postes frontaliers les plus achalandés entre le Canada et les États-Unis pour renforcer l'économie et soutenir l'emploi

Le projet d'amélioration du pont Blue Water et de l'aire de service canadienne, à Sarnia (Ontario), a été annoncé le 20 mars 2009. Il prévoit la construction de voies additionnelles pour arriver à l'aire de service, d'une voie de retour aux États-Unis pour les camions ainsi que de nouvelles guérites d'inspection de l'Agence des services frontaliers du Canada. La valeur totale de ce projet se chiffre à 27 millions de dollars et la contribution fédérale, à 13,5 millions. L'établissement du devis technique est en cours, et la construction devrait débuter plus tard cette année. Le projet doit être complété d'ici mars 2011.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la circulation sur la voie commerciale du pont Peace, à Fort Erie (Ontario), on construira une cinquième ligne d'inspection primaire, une guérite pour les véhicules commerciaux à destination du Canada et une zone réservée pour le Système d'inspection des véhicules et du fret. La valeur de ce projet est de 2 millions de dollars, dont la moitié provient du gouvernement fédéral. Le devis technique est en préparation, et la construction doit débuter en septembre 2009. La date prévue d'achèvement des travaux est février 2010.

Ports pour petits bateaux : Le Plan d'action économique prévoit un financement de 200 millions de dollars sur deux ans pour des travaux de réparation et d'entretien de ports essentiels à la pêche commerciale au Canada, ainsi que 17 millions pour accélérer la construction d'un port pour petits bateaux à Pangnirtung, au Nunavut. Ces investissements permettront d'accélérer la réalisation de réparations nécessaires et d'assurer au secteur de la pêche commerciale un accès à long terme à des ports sécuritaires et fonctionnels, tout en créant des emplois dès maintenant.



En 2009-2010, 82,3 millions de dollars seront affectés à des marchés de travaux de réparation, d'entretien et de dragage dans des ports existants, tandis que 7 millions serviront à faire progresser la construction du port de Pangnirtung, le premier port pour petits bateaux aménagé au Nunavut.

Bâtiments fédéraux : Le Plan d'action économique prévoit des engagements importants en vue de la réparation et de la rénovation du parc immobilier fédéral. Des progrès notables ont été accomplis pour exécuter plus de 1 200 projets, grands et petits, partout au pays. Les marchés déjà octroyés correspondent à 60 % des fonds prévus pour le présent exercice, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a entamé la réalisation de plus de 900 projets. De plus, des fonds sont prévus pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux immeubles fédéraux. Jusqu'ici, 12 millions de dollars, ou 60 % des fonds prévus pour l'exercice, ont été répartis entre divers projets d'un bout à l'autre du pays.

Projets visant des ports pour petits bateaux

La haute saison de la pêche commerciale et de la navigation de plaisance se déroule de mai à août, et il s'agit de la période où l'activité est la plus intense dans les ports. Les administrations portuaires préfèrent donc généralement que les travaux débutent après cette période, de manière à en limiter les répercussions sur leurs activités. Certains projets de construction débuteront au printemps, mais un plus grand nombre seront réalisés à compter de septembre et jusqu'à la fin de l'exercice.

Voici des exemples de projets qui soutiendront l'emploi :

- ✓ Des travaux sont en cours à Rivière-au-Tonnerre (Québec), où l'on procède à la reconstruction d'un quai. Ce projet de 1,95 million de dollars servira à accroître la sécurité.
- ✓ Des projets d'une valeur totale de 515 000 \$ sont en cours pour effectuer des réparations au port de Sointula et au système électrique du port de la ville de Queen Charlotte, en Colombie-Britannique. D'autres marchés totalisant 1,9 million de dollars ont été octroyés pour des réparations dans sept autres ports de la province.
- ✓ Des marchés ont été conclus pour prolonger de 60 m le brise-lames de 150 m du port d'Ochre Pit Cove, sur la côte nord de la baie de la Conception dans la presqu'île Avalon, à Terre-Neuve. Ce projet de 1,2 million de dollars servira à améliorer l'état et la sécurité du port.



Sites fédéraux contaminés : Le gouvernement accélère les travaux d'assainissement de sites fédéraux contaminés, qui devraient engendrer jusqu'à 245 millions de dollars en retombées au cours des deux prochaines années. Ces projets créeront des emplois et stimuleront l'activité économique dans des collectivités de tout le pays pendant ces deux années, et ils contribueront à assainir l'environnement et à favoriser le développement à long terme. Des projets ont été choisis, et les travaux débuteront pendant la saison de la construction de 2009.

Aide à l'accession à la propriété et à l'emploi dans la construction de logements

Le Plan d'action économique du Canada incite fortement les Canadiens à investir dans leur habitation et à favoriser l'emploi dans l'industrie de la construction. Or, pour bon nombre de Canadiens, l'investissement le plus important de leur vie est leur habitation.

L'industrie du logement est une importante source d'activité économique et de création d'emplois au Canada. Contrairement à ce qu'on a observé aux États-Unis et dans de nombreux autres pays, le marché du logement demeure raisonnablement stable au Canada. Selon les premiers rapports, le taux de participation à nos programmes d'incitation est élevé.

Les Canadiens qui rénovent leur habitation avant février 2010 pourront se prévaloir d'une mesure temporaire, le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD), d'une valeur maximale de 1 350 \$. On estime qu'environ 4,6 millions de familles canadiennes profiteront de ce crédit et favoriseront ainsi l'emploi dans l'industrie du logement.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire produit déjà des résultats

- ✓ Les Canadiens sont informés au sujet du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et ils s'en prévalent déjà, aidant ainsi à protéger et à créer des emplois dans l'industrie du logement.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada a reçu plus de 700 000 demandes de renseignements au sujet du crédit, tant sur son site Web que par téléphone.

Tous les propriétaires d'habitations au Canada peuvent aussi se prévaloir du programme écoÉNERGIE Rénovation amélioré s'ils choisissent d'accroître l'efficacité énergétique de leur domicile. Les 300 millions de dollars additionnels prévus pour ce programme dans le Plan d'action devraient financer environ 200 000 projets de rénovation domiciliaire.

Les accédants à la propriété auront un accès élargi aux économies détenues dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour acheter ou construire un logement, ainsi qu'un allègement fiscal pouvant atteindre 750 \$ au titre du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

L'Agence du revenu du Canada administre les crédits d'impôt pour la rénovation domiciliaire et pour l'achat d'une première habitation, de même que les nouvelles limites de retrait des REER au titre du Régime d'accession à la propriété, et les Canadiens se prévalent déjà de ces mesures.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide fiscale pour l'accèsion à la propriété et la rénovation

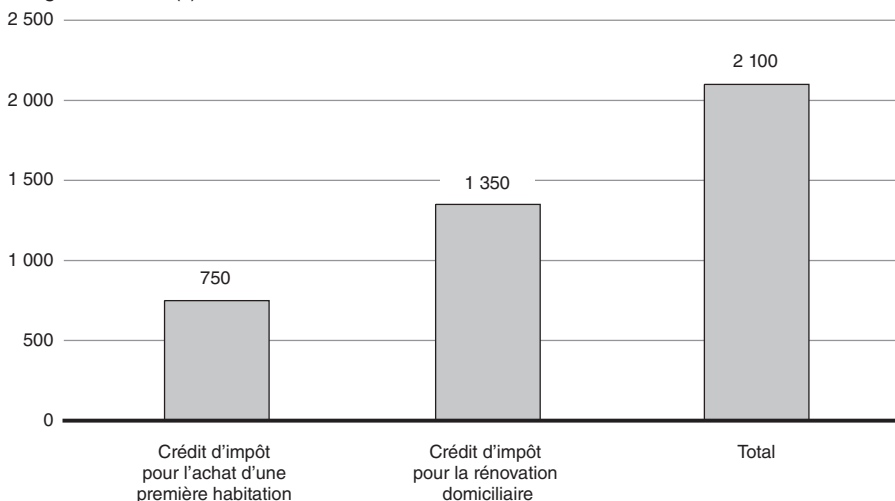
Sylvie et Jean viennent d'acheter leur première maison, et ils ont dépensé 10 000 \$ pour rénover leur cuisine.

- ✓ À titre d'accédant à la propriété, l'un d'eux pourra demander un montant de 5 000 \$ pour le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation dans sa déclaration de revenus de 2009, et ainsi profiter d'un allègement fiscal pouvant atteindre 750 \$.
- ✓ Ils auront aussi droit à un allègement fiscal additionnel de 1 350 \$ grâce au crédit d'impôt temporaire pour la rénovation domiciliaire.

Graphique 1.10

Aide fiscale pour l'accèsion à la propriété et la rénovation

Allègement fiscal (\$)



Selon les premiers résultats observés, le CIRDC contribuera au maintien et à la création d'emplois dans l'industrie du logement pendant la récession qui sévit actuellement dans le monde entier. Les Canadiens ont indiqué que l'offre du crédit constitue un facteur important dans leur décision de rénover leur habitation, et les campagnes publicitaires à forte visibilité lancées par de grands fournisseurs et détaillants de matériaux de construction ont également aidé à faire connaître ce crédit d'impôt. Le CIRDC aura



d'importantes retombées sur l'économie des collectivités. La hausse des activités de rénovation viendra aussi en aide aux petites entreprises de rénovation à l'échelle locale, qui contribuent pour beaucoup à la création d'emplois au Canada.

Le programme écoÉNERGIE Rénovation amélioré favorise le développement et l'installation de produits énergétiques de prochaine génération, ainsi que l'amélioration des techniques de construction et de rénovation domiciliaires. En avril, 60 nouveaux conseillers en énergie ont obtenu leur accréditation dans le cadre du programme, ce qui a porté leur nombre à près de 1 200. Ces conseillers mènent des évaluations énergétiques avant et après les rénovations.

Investissements dans le logement social

Le Plan d'action économique du Canada accorde un soutien important à la construction et à la rénovation de logements sociaux. Ce nouveau financement donnera un solide coup de pouce à l'emploi et permettra d'accroître la qualité et l'efficacité énergétique de près de 200 000 logements sociaux au Canada.

Dans le cadre d'ententes conclues avec les provinces et les territoires, 2 milliards de dollars seront affectés à la construction et à la rénovation de logements sociaux dans l'ensemble du pays.

Jusqu'à 2 milliards de dollars sont actuellement disponibles sous forme de prêts à faible taux d'intérêt consentis à des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructure en matière de logement.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Aide au logement

- ✓ Disponibilité du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire
- ✓ Bonification des sommes versées dans le cadre du programme écoÉNERGIE Rénovation
- ✓ 2 milliards de dollars pour la construction et la rénovation de logements sociaux partout au pays
- ✓ Jusqu'à 2 milliards en prêts à faible taux d'intérêt consentis aux municipalités pour l'infrastructure liée au logement



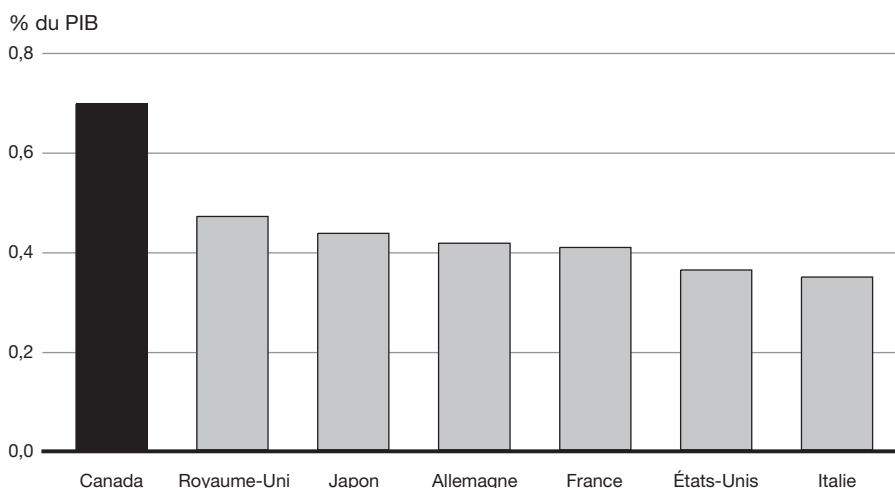
Créer l'économie de demain

Le gouvernement contribue à l'édification d'une économie solide et novatrice en favorisant l'excellence dans les sciences, la technologie et la recherche. Les investissements dans ces domaines permettent aussi d'assurer la formation de nouvelles générations de travailleurs hautement qualifiés. Le Canada a besoin de cette nouvelle vague de travailleurs compétents afin d'être compétitif et de réussir dans une économie mondiale qui repose de plus en plus sur le savoir et l'innovation. Les Canadiens sont résolus à apprendre comment utiliser des moyens nouveaux et novateurs pour accroître la compétitivité de notre pays.

Avant d'établir le Plan d'action économique, le gouvernement avait investi plus de 2,2 milliards de dollars depuis 2006 dans de nouvelles mesures au titre des sciences et de la technologie. En proportion de l'économie, les investissements du Canada dans la recherche-développement du secteur de l'enseignement supérieur sont actuellement les plus élevés du G7, et ils arrivent au deuxième rang de ceux des pays de l'OCDE.

Les administrations publiques investissent davantage dans la recherche-développement (R-D) au Canada que dans tout autre pays du G7.

Graphique 1.11
Investissement dans la R-D du secteur de l'enseignement supérieur



Nota – Les données sont celles de 2006, soit la dernière année pour laquelle nous disposons des données de tous les pays.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques

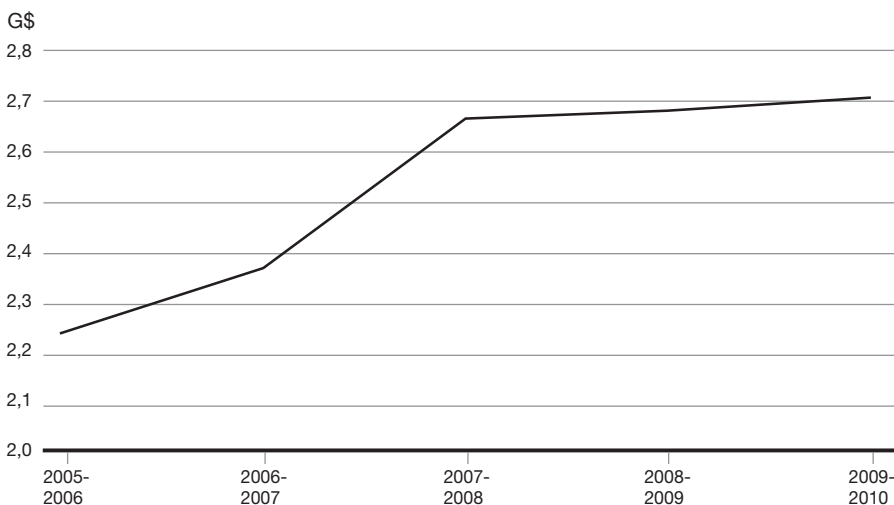


Le gouvernement s'est engagé à maintenir le leadership mondial du Canada au chapitre de la recherche. Des fonds ont été octroyés pour appuyer l'excellence en recherche dans les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire, pour aider les scientifiques canadiens à concentrer leurs efforts dans les domaines où le Canada peut être un chef de file mondial et pour harmoniser nos atouts en matière de recherche avec les possibilités et les défis de notre secteur privé.

En particulier, le gouvernement a sensiblement augmenté depuis 2006 les ressources octroyées aux trois conseils fédéraux qui subventionnent la recherche, à hauteur d'environ 400 millions de dollars de plus par année au total. Ces nouvelles sommes ont notamment été affectées à des concours de recherche pour reconnaître les meilleures idées, à de la formation avancée ainsi qu'à l'application de nouvelles connaissances. Au total, les dépenses prévues des conseils subventionnaires s'élèveront à environ 2,7 milliards en 2009-2010, en comparaison de dépenses réelles de 2,2 milliards en 2005-2006. Cela représente une augmentation du financement de 5 % par année en moyenne.

Le financement versé par les conseils subventionnaires en matière de recherche, de formation et de commercialisation a augmenté de 5 % par année en moyenne depuis 2006.

Graphique 1.12
**Total des dépenses réelles ou prévues
des conseils subventionnaires**



Sources : *Comptes publics du Canada*; rapports sur les plans et les priorités de 2009-2010



En outre, le gouvernement a prévu d'importantes ressources nouvelles afin de renforcer la position de chef de file du savoir qu'occupe notre pays et d'établir des centres d'excellence dans des secteurs prioritaires comme la santé, l'énergie, l'environnement et les technologies de l'information et des communications. En plus de favoriser l'emploi dès maintenant, ces investissements vont nous rendre plus compétitifs dans l'avenir. Nous veillons aussi à ce que nos investissements dans les sciences correspondent davantage aux besoins du secteur privé, notamment grâce à des stages de recherches pratiques en entreprise pour des diplômés, au financement de l'innovation dans les collèges et à la création de réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises. Nous avons lancé le Partenariat automobile du Canada à l'appui de grands projets de recherche concertée qui favoriseront l'innovation et une compétitivité accrue dans le secteur de l'automobile au Canada.

S'appuyant sur ces importantes mesures, le Plan d'action économique du Canada prévoit l'investissement d'une somme additionnelle de 5,1 milliards de dollars dans des initiatives scientifiques et technologiques. Il s'agit là d'un investissement sans précédent qui met en relief notre engagement continu envers l'excellence en recherche et les objectifs de notre stratégie des sciences et de la technologie. Ces nouveaux fonds appuient deux grandes priorités.

La première de ces priorités est l'enseignement et la recherche dans les établissements de niveau postsecondaire, dont l'élément central consiste en un fonds qui permettra de procéder à des travaux d'entretien différé, de réparation et de construction d'infrastructures dans les collèges et les universités. Cet investissement dans l'avenir du Canada, d'un montant de 2 milliards de dollars, créera l'infrastructure requise pour maintenir les établissements canadiens d'éducation et de recherche à l'avant-garde des progrès scientifiques. Il fournira aussi une aide importante à l'emploi dès maintenant.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples d'investissements dans l'infrastructure des collèges et des universités qui vont renforcer l'économie et soutenir l'emploi

- ✓ Des laboratoires scientifiques désuets seront rénovés, et de nouveaux laboratoires technologiques axés sur Internet ainsi que des installations de recherches commerciales seront aménagés sur le campus de l'Université St. Francis Xavier à Antigonish, en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral contribuera 11,3 millions de dollars à ce projet d'une valeur totale de 22,7 millions.
- ✓ Le gouvernement consacrera plus de 52 millions à trois projets menés à l'Université de l'Alberta, soit des travaux d'entretien différé des installations de chimie et de sciences biologiques, des travaux du Programme d'autorisation de modifications aux installations, et la mise à niveau des installations de recherche en santé et en innovation.
- ✓ Le gouvernement investira plus de 35 millions au Collège Algonquin, à Ottawa, dans le Centre de démonstration environnementale pour les métiers de la construction et pour la construction de ponts.
- ✓ L'Université de Toronto recevra plus de 75 millions du gouvernement pour trois projets : le Centre de laboratoires à Mississauga, le Projet de laboratoire éducatif à Scarborough et le Centre d'innovation pour l'industrie minière du Canada au campus St. George.

Parmi les autres mesures adoptées dans ce domaine, mentionnons une importante augmentation des bourses d'études supérieures accordées, le financement de la recherche en science quantique, ainsi qu'une amélioration importante des installations de recherches dans l'Arctique dont l'objectif est de trouver des façons de créer une société et une économie plus saines et plus viables dans le Nord canadien. Toutes ces mesures favorisent l'emploi dès maintenant tout en contribuant à un avenir plus fort.



La deuxième priorité vise l'aide directe aux sciences et à la technologie. Cette aide prend la forme d'une série de mesures en vue de moderniser les laboratoires fédéraux, d'améliorer les dossiers de santé électroniques et l'accès à Internet à large bande, et de stimuler la recherche sur l'énergie propre et les technologies spatiales.

- Des améliorations seront effectuées aux laboratoires fédéraux où sont menées des recherches dans un vaste éventail de domaines, dont la santé, l'alimentation et les ressources naturelles, après plusieurs années pendant lesquelles des travaux d'entretien ont été reportés ou différés. Cela inclura l'octroi de 19 millions de dollars sur deux ans au Conseil national de recherches du Canada pour lui permettre de moderniser 28 de ses installations réparties dans sept provinces.
- L'engagement du Plan d'action économique qui consiste à élargir l'accès à un service Internet à large bande dans les régions rurales permettra à des ménages, des entreprises et des établissements communautaires de ces régions d'accéder à un réseau Internet semblable à celui de bon nombre de centres urbains. Au premier stade de cette initiative, un exercice complet de mappage des systèmes est en cours afin de déterminer quels ménages sont actuellement non servis ou mal desservis. Un appel de propositions devrait être lancé à la fin de l'été, les projets seront choisis à l'automne, et les fonds devraient être investis dans des projets au début de 2010.
- Le Plan d'action économique a instauré le Fonds pour l'énergie propre, qui consacrera 1 milliard de dollars sur cinq ans à l'appui de la recherche et de projets de démonstration dans le domaine de l'énergie propre. De cette somme, jusqu'à 150 millions de dollars iront à la recherche sur l'énergie propre et 850 millions à des projets de démonstration portant notamment sur les technologies de captage et de stockage du carbone. Le Fonds pour l'énergie propre renforcera le statut de superpuissance énergétique du Canada, stimulera les nouveaux investissements, créera de nouveaux emplois dans le secteur de l'énergie et contribuera à la réalisation de nos objectifs en matière de changements climatiques.
- Le Plan d'action économique a aussi affecté 110 millions de dollars sur trois ans à l'Agence spatiale canadienne afin d'appuyer le leadership continu du Canada dans la conception et la construction d'appareils de robotique spatiale. Ces fonds permettront de créer de nouvelles possibilités pour les entreprises canadiennes novatrices, d'offrir des emplois à des travailleurs hautement qualifiés et de préparer les astronautes canadiens à participer à de futures missions spatiales internationales comme celles auxquelles participent les astronautes Robert Thirsk et Julie Payette.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples d'investissements dans les laboratoires fédéraux

- ✓ 24 millions de dollars sur deux ans au Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg, au Manitoba
- ✓ 12 millions sur deux ans pour financer des améliorations du Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Sherbrooke, au Québec

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Créer de l'économie de demain

- ✓ Investissements dans l'infrastructure des universités et des collèges du Canada
- ✓ Modernisation des laboratoires fédéraux
- ✓ Fonds pour l'énergie propre

Appuyer les industries et les collectivités

Le Plan d'action économique prévoit une aide à l'emploi dans les industries les plus durement touchées par la récession mondiale. Cette aide vise un vaste éventail de secteurs dont certains sont axés sur les ressources naturelles, comme le secteur forestier et le tourisme. Le Plan d'action prévoit aussi une aide aux collectivités durement touchées par le ralentissement de l'économie.

Dans le cadre du Plan d'action économique, 2,1 milliards de dollars sont prévus en 2009 pour soutenir l'emploi dans les industries et les collectivités touchées par le ralentissement mondial.

Le gouvernement aide les collectivités vulnérables à gérer l'importante transition causée par la récession mondiale. Le Fonds d'adaptation des collectivités, d'une valeur de 1 milliard de dollars, est l'une des initiatives mises en place à cette fin. Il vise à aider les collectivités de moins de 250 000 habitants qui sont aux prises avec d'importantes pertes d'emplois et restructurations d'industries. Le gouvernement favorise aussi le développement économique dans le Nord canadien et le Sud de l'Ontario, où il va établir des agences de développement régional au cours des prochains mois.



« Le gouvernement a bien entendu le message et souscrit à notre vision, qui consiste à devenir les fabricants des produits forestiers de la plus grande qualité, les plus innovateurs et les plus écologiques au monde. Il comprend aussi que pour y parvenir, le Canada doit attirer les investissements, assurer les emplois de près de 300 000 travailleurs forestiers qualifiés et soutenir les collectivités où ils travaillent. »

– Avrim Lazar, président et chef de la direction,
Association des produits forestiers du Canada, le 27 janvier 2009

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Fonds d'adaptation des collectivités

- ✓ Le Plan d'action économique du Canada fournira 100 millions de dollars sur deux ans pour financer le reboisement au Québec.
- ✓ Les fonds seront investis dans des régions touchées par des feux de forêt ou des infestations d'insectes, et ils faciliteront la réhabilitation de la forêt mixte ainsi que l'amélioration des conditions de croissance des plants grâce à l'éclaircissement des forêts.
- ✓ Ces projets pourraient créer quelque 8 000 emplois dans plus de 10 régions : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Mauricie, Québec, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie.

Le gouvernement offre aussi une aide complète aux secteurs touchés par la récession, dont les suivants :

Forêts : Le ralentissement de l'économie mondiale et l'effondrement du marché du logement aux États-Unis ont créé des difficultés pour le secteur forestier. Jusqu'ici, un total de 70 millions de dollars a été octroyé à Ressources naturelles Canada afin de financer des initiatives pour favoriser l'innovation et la diversification des marchés, y compris des projets de recherche et de démonstration de nouveaux produits forestiers, et pour aider les entreprises forestières à commercialiser des produits novateurs à l'étranger ainsi qu'à protéger et à créer des emplois. Un investissement additionnel de 100 millions s'ajoutera à cette somme l'an prochain. De plus, le gouvernement fédéral versera 100 millions sur deux ans pour des activités



de sylviculture au Québec, à partir du Fonds d'adaptation des collectivités, et le gouvernement du Québec en fera autant. Ces activités permettront de reboiser des régions dévastées par des feux de forêt ou des infestations d'insectes, de faciliter la réhabilitation de la forêt mixte et d'améliorer les conditions de croissance des plants grâce à l'éclaircissement des forêts.

Mines : Pour soutenir les activités et l'emploi dans le secteur de l'exploration minière partout au Canada, le crédit d'impôt temporaire pour exploration minière a été prolongé pour une autre année. Cette mesure favorisera la croissance dans ce secteur.

Tourisme : Le tourisme a été stimulé grâce à l'aide accordée partout au Canada à des événements de marque, comme le Festival international de jazz de Montréal et l'International Fringe Theatre Festival d'Edmonton. Jusqu'ici, le gouvernement a octroyé 23 millions de dollars à 12 grands festivals canadiens. Le financement d'autres événements sera accordé par voie d'appels de propositions. Un premier appel a pris fin en mai, et les projets sont en cours d'évaluation. Un deuxième appel devrait être lancé à l'automne 2009.

Agriculture : Dans le cadre du Programme Agri-flexibilité d'une valeur de 500 millions de dollars, le gouvernement financera des initiatives pour aider le secteur de l'agriculture à s'adapter aux pressions et à être plus concurrentiel, notamment en réduisant les coûts de production des entreprises agricoles et leur empreinte sur l'environnement, en soutenant des procédés et des produits novateurs et en relevant les défis des marchés. Le gouvernement accordera aussi 50 millions pour des investissements dans les abattoirs et les usines de transformation des viandes en vue d'améliorer leurs opérations. Le secteur agricole bénéficie également d'un accès élargi au financement, qui vise à aider les agriculteurs à agrandir leurs exploitations et à faciliter le transfert intergénérationnel des fermes.

Pêches : Le Plan d'action économique du Canada prévoit 200 millions de dollars sur deux ans pour financer la réparation et de l'entretien des principaux ports de pêche commerciale du Canada, et 17 millions de plus pour accélérer la construction d'un port pour petits bateaux à Pangnirtung, au Nunavut. Un financement de 8 millions sur deux ans sera accordé afin de moderniser 33 installations et écloseseries du Programme de mise en valeur des salmonidés en Colombie-Britannique, dans le cadre de l'initiative visant à effectuer des travaux d'entretien différé dans les laboratoires fédéraux partout au pays. Des collectivités de pêcheurs de homards durement touchées du Canada atlantique et du Québec profiteront aussi d'une aide financière additionnelle de 10 millions grâce au Fonds d'adaptation des collectivités, pour des initiatives de commercialisation et d'accès aux marchés, d'innovation et de développement technologique.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Appuyer les industries et les collectivités

- ✓ Aide à la diversification des marchés et à l'innovation dans le secteur forestier et l'agriculture
- ✓ Fonds d'adaptation des collectivités
- ✓ Allègements fiscaux et tarifaires

En plus d'aider des secteurs clés, le Plan d'action économique prévoit des mesures permanentes et temporaires venant s'ajouter aux réductions d'impôt d'application générale qui ramèneront à 15 %, en 2012, le taux général d'imposition du revenu des sociétés, qui s'élevait en 2007 à 22,12 % (y compris la surtaxe des sociétés). Ces mesures, qui s'ajoutent aux autres réductions d'impôt instaurées depuis 2006, feront en sorte que le taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises du Canada sera le moins élevé des pays du G7 à compter de 2010.

Le Plan d'action économique aide les entreprises canadiennes à créer des emplois, à moderniser leurs opérations et à être plus concurrentielles à l'échelle internationale en éliminant les tarifs douaniers sur un éventail de machines et de matériel et en prévoyant temporairement une déduction pour amortissement accéléré visant les machines et le matériel de fabrication et de transformation ainsi que les ordinateurs. Les importateurs ont bénéficié d'allègements tarifaires totalisant 27 millions de dollars au cours des quatre premiers mois de l'année.

Des allègements tarifaires profitables

Les industries canadiennes profitent déjà de l'élimination des tarifs douaniers sur un éventail de machines et de matériel, ce qui leur permet de maintenir et d'accroître leur compétitivité. Voici quelques exemples des économies réalisées dans certains secteurs :

- ✓ Production et distribution d'électricité : 7,6 millions de dollars
- ✓ Imprimerie : 3,6 millions
- ✓ Transformation des aliments : 1,6 million



Améliorer l'accès au financement

Les Canadiens ont besoin d'avoir accès à un financement abordable pour se procurer des habitations et des voitures et pour exploiter des entreprises. Les taux d'intérêt et l'accès aux prêts déterminent comment les Canadiens investissent et dépensent leur argent, ce qui dicte le fonctionnement de notre économie. De saines conditions financières sont essentielles à la reprise de l'économie, au Canada comme partout dans le monde.

Le système financier du Canada a surmonté l'actuelle crise financière mieux que ceux de la plupart des autres pays. Récemment, le Forum économique mondial a indiqué que notre système bancaire était le plus sûr au monde. Toutefois, en raison de la crise mondiale, il a été difficile pour les banques et les autres prêteurs canadiens d'obtenir des fonds à des coûts raisonnables sur les marchés internationaux. Afin d'atténuer les répercussions de cette crise, le Plan d'action économique du Canada prévoit jusqu'à 200 milliards de dollars pour faciliter les prêts aux entreprises et aux ménages canadiens, au moyen du Cadre de financement exceptionnel. Toutes les mesures sont maintenant en place et entièrement opérationnelles.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

« Le système bancaire canadien a fait preuve jusqu'ici d'une stabilité remarquable au milieu de la tourmente mondiale, en bonne partie grâce à de solides mécanismes de surveillance et de réglementation. »

– Fonds monétaire international, mai 2009

D'emblée, le gouvernement a adopté des mesures pour fournir aux institutions financières canadiennes des fonds à prêter aux entreprises et aux Canadiens, pendant que le fonctionnement des marchés financiers mondiaux était gravement perturbé. Ces mesures comprennent l'octroi de plus de 40 milliards de dollars par la Banque du Canada en décembre 2008, ainsi que le financement à terme de 58 milliards accordé aux banques et aux autres prêteurs dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. En outre, le nouveau programme des Obligations hypothécaires du Canada à échéance de 10 ans a permis de fournir 7 milliards de dollars en espèces à des institutions financières.

Il reste difficile d'obtenir des prêts abordables pour les petites et moyennes entreprises et de financer l'achat par crédit-bail de véhicules ou de matériel.



C'est pourquoi le gouvernement a adopté d'autres mesures en vue de faciliter plus directement les prêts aux ménages et aux entreprises. Le Programme de crédit aux entreprises accorde directement des prêts et d'autres formes d'aide financière à des entreprises solvables dont l'accès au crédit est restreint en raison des conditions mondiales du crédit. Le financement est octroyé par l'entremise d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada, avec la collaboration d'institutions financières. La Facilité canadienne de crédit garanti a également été mise en œuvre afin d'offrir une aide directe au financement de véhicules et de matériel, ce qui aide à atténuer les pressions auxquelles sont soumises les Canadiens.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemple de réussite du Programme de crédit aux entreprises

Canadian General-Tower Limited

Exportation et développement Canada a octroyé 7,5 millions de dollars à Canadian General-Tower Limited pour accroître ses liquidités et sa marge de manœuvre financière. Établie à Cambridge, en Ontario, cette entreprise fournit des matériaux de cuir et de vinyle qui servent à la fabrication de sièges, de portières et de tableaux de bord dans le secteur de l'automobile.

Au total, une aide financière de plus de 115 milliards de dollars a été accordée afin d'améliorer l'accès au financement pour les entreprises et les Canadiens, le tout selon des modalités commerciales, afin de protéger les contribuables (tableau 1.4).



Tableau 1.4

Progrès dans la mise en œuvre de l'aide au financement

	Financement offert	Éléments en place	Financement octroyé jusqu'ici
	(maximum, G\$)		(G\$)
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	125	✓	58
Nouvelle Obligation hypothécaire du Canada à échéance de 10 ans	10	✓	7
Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs	n. d.	✓	n. d.
Facilité canadienne des assureurs-vie	n. d.	✓	n. d.
Souplesse accrue offerte par les sociétés d'État, y compris le Programme de crédit aux entreprises	13	✓	3
Facilité canadienne de crédit garanti	12	✓	11
Banque du Canada	40	✓	40
Total	200		119

Ces mesures exceptionnelles de politique publique ont déjà permis d'améliorer les conditions du crédit. Les coûts d'emprunt des banques ont augmenté dans une moins grande mesure au Canada que dans d'autres pays après l'intensification de la crise financière mondiale en octobre 2008, et ils sont maintenant revenus presque aux niveaux d'avant la crise. Cette réduction des coûts de financement des banques, avec l'abaissement du taux directeur de la Banque du Canada, a permis de faire diminuer les coûts d'emprunt pour les familles et les entreprises canadiennes. Ainsi, les taux d'intérêt moyens pour les ménages et les entreprises ont baissé de près de 2 points de pourcentage depuis octobre dernier.



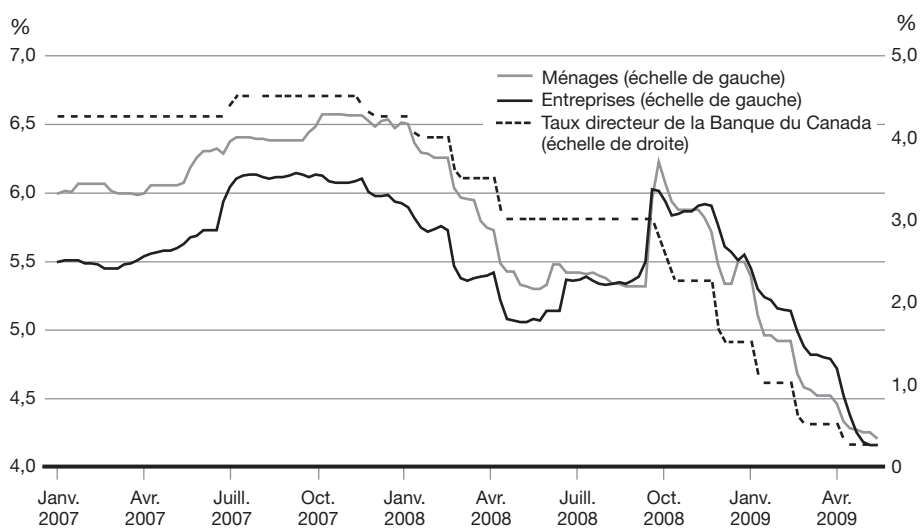
Les taux d'intérêt sont plus bas.

Les avantages de faibles taux hypothécaires

Nathalie et Pierre ont financé l'achat de leur maison en contractant un emprunt hypothécaire à taux variable, mais ils veulent avoir la paix d'esprit associée à des paiements fixes et prévisibles. Au printemps de 2009, les taux hypothécaires sur 5 ans s'établissaient à 5,25 %, soit 200 points de base de moins qu'en octobre 2008. Sur un emprunt hypothécaire de 150 000 \$, ils pourraient économiser 168 \$ par mois, ou 2 016 \$ par année.

Graphique 1.13

Taux d'intérêt effectifs et taux directeur



Source : Banque du Canada



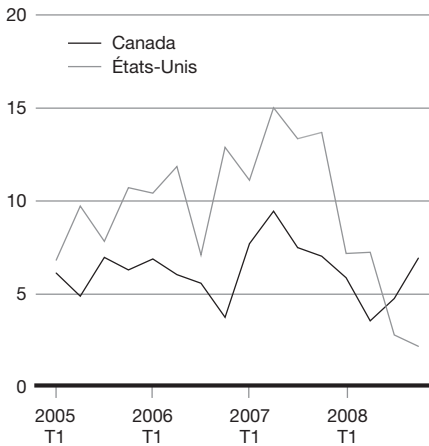
Même si l'accès au financement demeure plus difficile qu'auparavant, la situation est meilleure au Canada qu'ailleurs dans le monde. La valeur totale des prêts consentis aux ménages et aux entreprises augmente, quoique pas aussi fortement qu'avant la crise, en partie sous l'effet de la réduction de la demande de crédit résultant du ralentissement de l'économie. Pendant le quatrième trimestre de 2008, le crédit consenti aux ménages a augmenté, en taux annuel, d'environ 7,5 % au Canada. À l'opposé, aux États-Unis, la croissance du crédit consenti aux ménages et aux entreprises a sensiblement diminué. La croissance plus forte du crédit au Canada illustre l'amélioration de l'accès au crédit dont jouissent les Canadiens.

La croissance du crédit a ralenti au Canada, mais elle demeure plus élevée qu'aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Graphique 1.14

Croissance du crédit aux entreprises

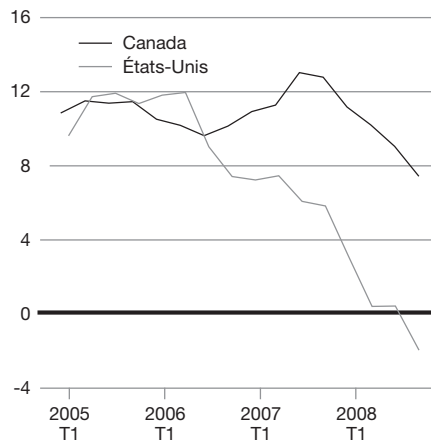
%, d'une période à l'autre (taux annuels)



Sources : Banque du Canada; Réserve fédérale des États-Unis (d'après les données comparatives les plus récentes)

Croissance du crédit aux ménages

%, d'une période à l'autre (taux annuels)



Sources : Banque du Canada; Réserve fédérale des États-Unis



Climat économique

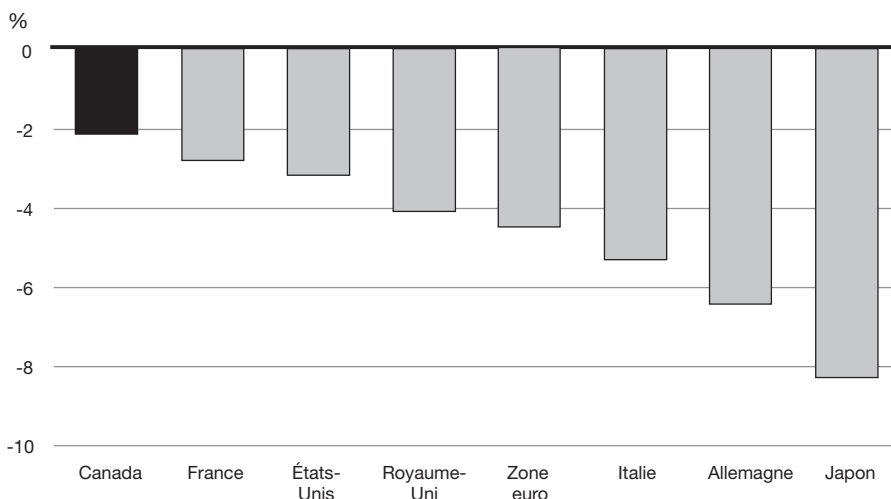
Le Plan d'action économique du Canada a été conçu pour affronter les risques occasionnés par la récession mondiale la plus profonde depuis la Seconde Guerre mondiale. Au moment de son dépôt à la fin de janvier, il était très difficile de prévoir comment la crise serait enrayerée et dans quelle mesure elle minerait l'économie et l'emploi au Canada.

Maintenant que nous y voyons un peu plus clair, nous constatons qu'à la fin de 2008 et au premier trimestre de 2009, la conjoncture économique mondiale a été beaucoup moins favorable que l'avaient prévu pratiquement tous les gouvernements et les prévisionnistes du secteur privé. Au Canada, les pertes de production ont été importantes pendant cette période, la détérioration de l'économie américaine entraînant une chute marquée des exportations canadiennes. Le resserrement des conditions du crédit et la perte de confiance ont également fait baisser les dépenses de consommation et les investissements des entreprises. Malgré tout, pendant ce très grave ralentissement de l'économie mondiale, les pertes de production ont été jusqu'à quatre fois moins marquées au Canada que dans d'autres pays.

Le Canada est moins durement touché que d'autres pays par la récession mondiale.

Graphique 1.15

Variation du PIB réel dans les grandes économies avancées depuis le 2^e trimestre de 2008



Sources : Statistique Canada; Bureau of Economic Analysis des États-Unis (rapport préliminaire pour le 1^{er} trimestre de 2009); Office for National Statistics du Royaume-Uni (première estimation pour le 1^{er} trimestre de 2009); Eurostat (première estimation pour le 1^{er} trimestre de 2009 pour l'Europe des Seize); institut de recherches économiques et sociales du Japon (première estimation préliminaire pour le 1^{er} trimestre de 2009)



L'approche du gouvernement en matière de planification budgétaire repose sur trois principes : responsabilité, transparence et ferme gestion des dépenses. Pour faire en sorte que ses projections budgétaires soient objectives et transparentes, le gouvernement les fonde sur la moyenne des prévisions économiques établies par des prévisionnistes du secteur privé. Cette façon de procéder remonte à plus d'une décennie.

Toutefois, dans le Plan d'action économique, le gouvernement anticipait que la conjoncture au Canada et partout dans le monde pourrait facilement être pire que ce qu'avaient entrevu les prévisionnistes du secteur privé. À des fins de planification, dans le Plan d'action, il a donc rajusté à la baisse la croissance du PIB nominal pour qu'elle s'établisse à -2,7 %, alors qu'elle devait être de -1,2 % selon la moyenne des prévisions établies par le secteur privé en janvier 2009.

Depuis janvier, les prévisionnistes du secteur privé ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance, et ils croient maintenant que le PIB nominal chutera cette année de 4,3 % au Canada. Cela signifie qu'environ la moitié de la réduction de leurs perspectives depuis janvier était déjà prise en compte dans les hypothèses de planification du budget de 2009.

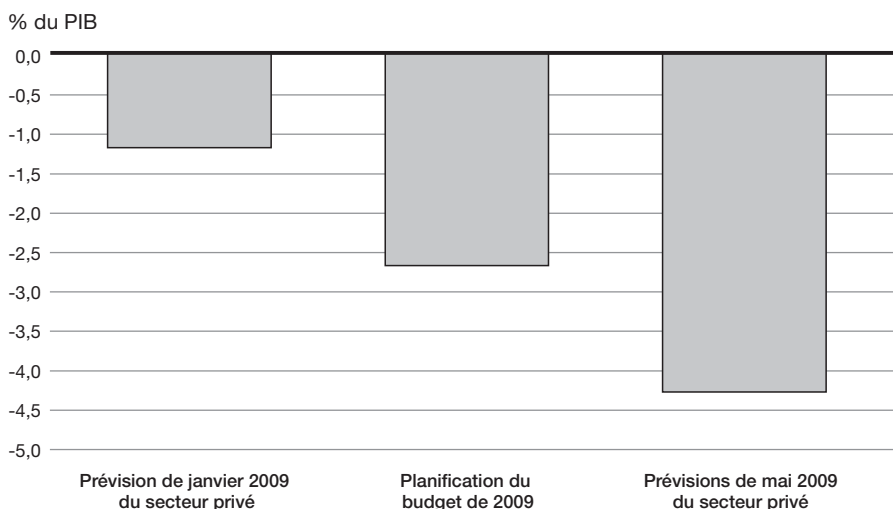
Le ministère des Finances effectue régulièrement des enquêtes au sujet de l'économie auprès d'économistes du secteur privé. Pour l'enquête de mai 2009, ces prévisionnistes étaient les suivants : Bank of American Merrill Lynch, Banque Royale du Canada, Banque Scotia, BMO Marchés des capitaux, Caisse de dépôt et placement du Québec, The Centre for Spatial Economics, Desjardins, Deutsche Bank (Canada), Financière Banque Nationale, Global Insight Inc., Groupe financier Banque TD, Marchés mondiaux CIBC Inc., UBS Warburg, Université de Toronto (Policy and Analysis Program) et Valeurs mobilières Banque Laurentienne.



La moitié de la révision à la baisse des perspectives depuis janvier était déjà prise en compte dans les hypothèses de planification budgétaire.

Graphique 1.16

PIB nominal (2009 par rapport à 2008)



Sources : Budget de 2009; enquêtes menées par le ministère des Finances auprès de prévisionnistes du secteur privé

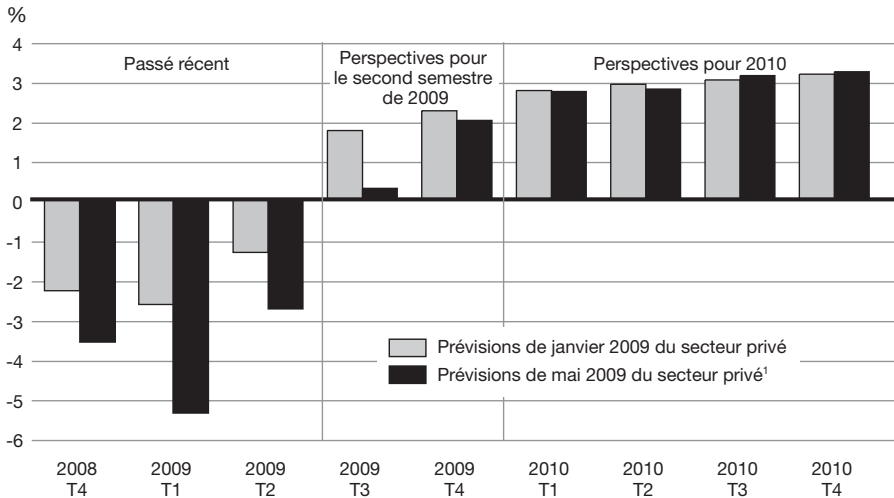
Le FMI prévoit que le Canada sera le pays du G7 où la reprise sera la plus vigoureuse. Cette prévision se fonde sur la solidité des facteurs économiques et financiers fondamentaux du Canada et sur la stimulation découlant des mesures exceptionnelles de politique publique énoncées dans le Plan d'action économique du Canada.

On a pu observer dans les derniers mois des signes encourageants montrant que l'économie et les marchés financiers mondiaux commencent à se stabiliser. Malgré l'incertitude qui continue de régner, la plupart des prévisionnistes du secteur privé continuent d'entrevoir une reprise soutenue de l'économie, qui débiterait au second semestre de 2009 et s'accélérerait en 2010. À cet égard, les perspectives pour la seconde moitié de 2009 et pour 2010 sont largement semblables à celles qui figurent dans le Plan d'action économique du Canada. Les perspectives économiques demeurent néanmoins assombries par d'importants risques, tant à la hausse qu'à la baisse.



Les prévisionnistes du secteur privé continuent d'entrevoir une reprise de la croissance au second semestre de 2009 et en 2010.

Graphique 1.17
Croissance du PIB réel



¹ Données réelles pour le 4^e trimestre de 2008 et le 1^{er} trimestre de 2009.

Sources : Statistique Canada; enquêtes menées par le ministère des Finances auprès de prévisionnistes du secteur privé

L'évolution de l'économie depuis le budget de 2009 ainsi que les mesures additionnelles adoptées par la suite pour réduire l'impact de la récession et stimuler la reprise entraînent une augmentation du déficit projeté pour 2009-2010. Cette augmentation résulte :

- d'une baisse des rentrées d'impôt;
- d'une hausse des prestations d'assurance-emploi, pour aider les Canadiens les plus touchés par la récession mondiale;
- de la contribution du gouvernement à l'aide conjointe consentie par le Canada et les États-Unis au secteur de l'automobile pour l'aider à se restructurer en vue d'assurer sa viabilité à long terme.



Partenariats internationaux pour venir en aide au secteur de l'automobile

Le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec l'administration américaine et le gouvernement de l'Ontario pour venir en aide au secteur de l'automobile. En Amérique du Nord, ce secteur est hautement intégré, ce qui requiert une approche intégrée. Seuls ceux qui contribuent à résoudre ses problèmes l'aideront à progresser. Le secteur canadien de l'automobile est essentiel au bien-être d'un grand nombre de travailleurs et de collectivités. Il est aussi un élément crucial de l'économie diversifiée dont le Canada a besoin pour asseoir sa prospérité future.

L'aide du Canada vise à permettre au secteur canadien de l'automobile de se positionner afin de pouvoir prospérer sur un nouveau marché mondial plus concurrentiel et davantage soucieux des besoins environnementaux. Afin de réaliser ces objectifs, le gouvernement fédéral a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements de l'Ontario et des États-Unis, et il a mis en œuvre un certain nombre de mesures cruciales, notamment les suivantes :

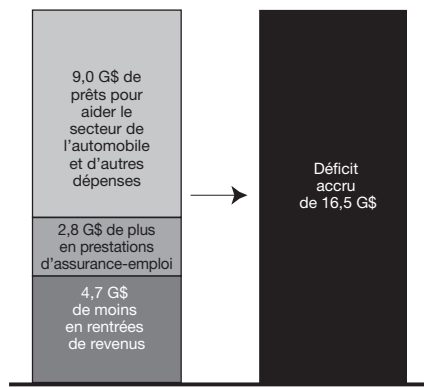
- ✓ Des prêts ont été octroyés à General Motors du Canada Inc. et à Chrysler Canada Inc., et les fonds ont commencé à être versés le 30 mars 2009. Par la suite, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement a haussé le prêt consenti à Chrysler pour le porter à 3,7 milliards de dollars, et il a acquis une participation de 2 % dans la société. Il a en outre augmenté le prêt consenti à GM pour qu'il atteigne 10,6 milliards, en plus d'acquérir une participation de 12 % dans la société.
- ✓ Le gouvernement a annoncé le Programme canadien de respect des garanties, afin que soient honorées les garanties offertes aux propriétaires de véhicules neufs achetés chez GM du Canada et Chrysler Canada pendant la période de restructuration.
- ✓ Le gouvernement est venu en aide aux fournisseurs de pièces d'automobiles en haussant l'assurance comptes débiteurs qui leur est offerte.
- ✓ En avril, le gouvernement a lancé le Partenariat automobile du Canada, qui prévoit 145 millions de dollars sur cinq ans pour financer d'importantes activités de recherche-développement menées en collaboration et axées sur l'industrie, qui auront des retombées pour le secteur canadien de l'automobile.



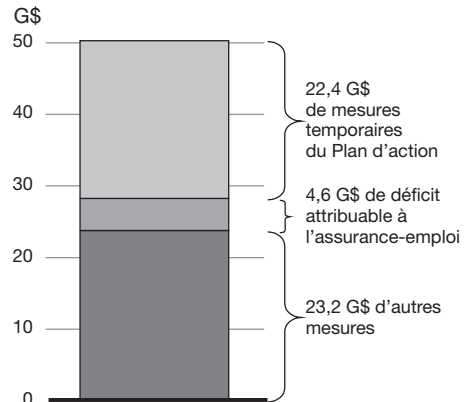
Le déficit plus élevé résulte d'une baisse des revenus, d'une hausse des prestations d'assurance-emploi et de l'aide accordée au secteur de l'automobile.

Graphique 1.18

Sommaire de l'évolution des perspectives budgétaires pour 2009-2010 depuis le budget de janvier 2009



Ventilation du déficit projeté pour 2009-2010



Selon les projections actuelles, le gouvernement enregistrera des déficits de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009 et de 50,2 milliards en 2009-2010. Plus de la moitié du déficit de 2009-2010 est attribuable aux mesures temporaires contenues dans le Plan d'action économique du Canada, à la baisse des rentrées d'impôt, à la hausse des prestations d'assurance-emploi et à la décision de geler les taux de cotisation d'assurance-emploi. Le reste du déficit, soit 23,2 milliards, ou 1,5 % du PIB, est surtout lié à la faiblesse de l'économie et sera éliminé à mesure que l'économie se rétablira. Le gouvernement est résolu à recommencer à afficher des excédents dans les années à venir ainsi qu'à rembourser les déficits accumulés pendant cette période.

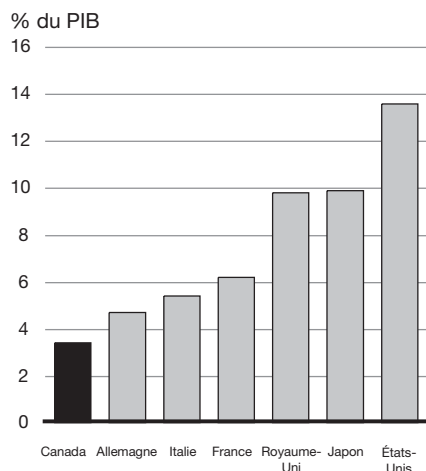
Le déficit du Canada est particulièrement modeste si on le compare à la situation budgétaire d'autres pays. De plus, le Canada est entré en récession avec le ratio de la dette au PIB le plus bas de tous les pays du G7.



Le gouvernement continuera de surveiller de près l'évolution de l'économie pendant l'été en vue de présenter une mise à jour aux Canadiens dans le rapport de l'automne.

Le déficit du Canada est relativement peu élevé par rapport à ceux d'autres pays.

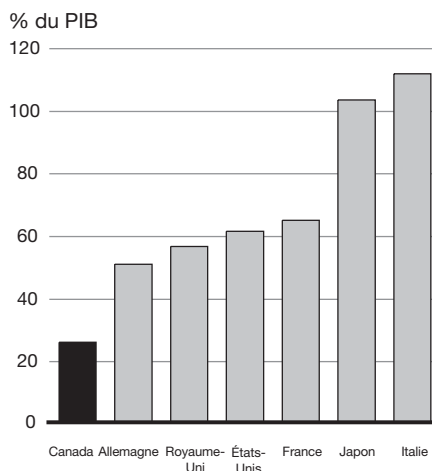
Graphique 1.19
Déficit de l'ensemble des administrations publiques en 2009



Nota – Pour le Canada, cela inclut le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, territoriales et locales, ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : FMI.

Dettes nettes de l'ensemble des administrations publiques en 2009



Nota – Pour le Canada, cela inclut le gouvernement fédéral et les administrations provinciales, territoriales et locales, ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : FMI.



« Comparativement à tous les autres grands pays industrialisés, dont les États-Unis, Japon et une bonne partie des pays d'Europe, le Canada demeure, et de loin, un modèle à suivre en matière de finances publiques. »

– Derek Holt, économiste, Scotia Capitaux,
CBC Newsworld, le 27 mai 2009

Prochaines étapes

Le Plan d'action économique du Canada est le plan approprié pour traverser la période difficile que nous vivons. Le Canada a mieux affronté la récession mondiale que presque tous les autres pays, et il fait autant pour stimuler son économie que tous les autres pays du G7.

Le gouvernement procède à un rythme sans précédent pour stimuler l'économie dès maintenant, pendant qu'elle en a le plus besoin. Les projections pour le second semestre de 2009 et les années suivantes laissent entrevoir un renforcement de l'économie, ce qui appuie l'engagement pris par le gouvernement de recommencer à afficher des excédents aussitôt que possible.

Le Plan d'action économique du Canada a été très louangé sur la scène internationale, en particulier par le FMI. D'autres mesures importantes viennent s'y ajouter, dont la contribution des provinces et des territoires et nos efforts conjoints avec la nouvelle administration américaine pour venir en aide au secteur de l'automobile. Le Plan d'action met en œuvre des stimulants économiques sans précédent qui aideront les Canadiens à traverser la récession mondiale et feront en sorte que l'économie du Canada soit encore plus solide au sortir de la crise.

« Le ralentissement économique qui sévit dans le monde entier a provoqué un effondrement des marchés financiers, fait grimper en flèche le chômage et ébranlé la confiance dans le système bancaire. Toutefois, l'importance du désastre varie selon les pays. Certains sont dans une bien meilleure position que les autres pour se sortir de la crise en attirant les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs. Quels sont ces pays? Dans notre quatrième classement annuel des pays les plus accueillants pour les entreprises, nous avons comparé les conditions d'affaires dans 127 pays. En tête de la liste pour 2009 [...] le Canada a progressé de quatre rangs et se situe en troisième position. »

– Forbes.com, le 19 mars 2009



Un vaste ensemble d'initiatives sont mises en œuvre dans un temps record – en seulement 72 jours depuis le début du présent exercice, le gouvernement a fait ce qu'il fallait pour mettre en œuvre 80 % des mesures contenues dans le Plan d'action, dont les Canadiens commencent déjà à profiter dans bien des cas.

Si le Plan d'action est mis en œuvre efficacement, il soutiendra les Canadiens tout au long de la récession et il permettra au Canada d'être en position de force quand celle-ci se terminera.

Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action.

La priorité immédiate consiste à affecter les fonds restants le plus rapidement possible. Pour cela, il faut :

- conclure toutes les ententes non réglées et cibler, avec les provinces et les territoires, des projets en matière de formation, de logement social et d'infrastructure;
- déterminer la prochaine série de projets dans le cadre du Fonds d'adaptation des collectivités;
- aller de l'avant pour exécuter d'autres travaux relatifs aux infrastructures fédérales, telles que les ponts, les ports et les bâtiments.

Pendant que l'économie reprendra du mieux au second semestre de 2009, l'objectif primordial du gouvernement sera de veiller à ce que le Canada sorte renforcé de la récession mondiale en tirant parti de notre avantage canadien pour le bien de toute la population et en assurant le maintien et la création d'emplois.

À l'automne, le gouvernement présentera un troisième rapport aux Canadiens afin de leur fournir plus de renseignements sur les dépenses liées aux mesures de stimulation, qu'il s'agisse des fonds octroyés directement par le gouvernement du Canada ou de ceux investis en partenariat avec les provinces, les territoires, les administrations locales et le secteur privé. Nous invitons les Canadiens à faire le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action économique en se rendant sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse www.plandaction.gc.ca.

C h a p i t r e



PROGRÈS RÉALISÉS
À CE JOUR





Introduction

Soixante-douze jours seulement après le début de l'exercice, le Plan d'action économique du Canada est sur les rails et produit des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens.

Les mesures relevant de la compétence fédérale ont pour la plupart pris effet : l'impôt a été réduit, les prestations améliorées d'assurance-emploi sont versées et, pour ce qui est des infrastructures fédérales, des projets ont été choisis ou les fonds circulent déjà.

En ce qui concerne les mesures prises en partenariat, le gouvernement a conclu des ententes qui permettent aux provinces, aux territoires, aux municipalités et aux partenaires du secteur privé d'agir relativement à des initiatives et des projets particuliers. Le gouvernement insistera fortement sur le fait que « les fonds qui ne sont pas utilisés seront perdus », afin de s'assurer que le financement octroyé sera dépensé en deux ans.

Voici les jalons du Plan d'action économique du Canada qui ont été atteints, dans l'ordre chronologique :

- Le 27 janvier – Le gouvernement dépose le budget fédéral le plus hâtif de l'histoire du Canada.
- Le 6 février – La *Loi d'exécution du budget de 2009* est déposée; elle comporte des mesures budgétaires s'élevant à 7,6 milliards de dollars et des allègements fiscaux totalisant 2,4 milliards.
- Le 10 mars – Le gouvernement fait rapport sur les mesures prises pour obtenir les autorisations nécessaires en vue de mettre en œuvre des mesures de stimulation totalisant quelque 20 milliards de dollars, soit environ 90 % du financement prévu dans le Plan d'action économique pour 2009-2010.
- Le 12 mars – La *Loi d'exécution du budget de 2009* reçoit la sanction royale.
- Le 11 juin – 80 % des fonds prévus dans le Plan d'action économique circulent ou ont été engagés.

Le gouvernement présentera à l'automne un autre rapport sur les progrès relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action économique. Les Canadiens peuvent suivre les progrès réalisés en consultant le site Web du gouvernement consacré au Plan d'action économique, à l'adresse www.plandaction.gc.ca.



Le présent chapitre montre en détail les progrès qui ont été accomplis, depuis le rapport de mars, relativement à la mise en œuvre de mesures individuelles comprises dans le Plan d'action économique. Il est divisé en six sections, en fonction des catégories de mesures :

- **Réduire le fardeau fiscal des Canadiens :** Accorder aux Canadiens des réductions importantes et permanentes de l'impôt sur le revenu des particuliers, et faire en sorte que les entreprises canadiennes soient assujetties au plus faible taux global d'imposition des nouveaux investissements des entreprises parmi les principaux pays industrialisés.
- **Venir en aide aux chômeurs :** Accroître les investissements dans les prestations d'assurance-emploi afin d'appuyer les Canadiens qui ont perdu leur emploi, et offrir la formation requise afin de les aider à acquérir les compétences dont ils ont besoin.
- **Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois :** Octroyer de nouveaux fonds au titre de l'infrastructure et du logement afin créer des emplois partout au pays et de s'assurer qu'à la fin du ralentissement économique, le Canada sera doté d'une infrastructure plus moderne et plus écologique, ainsi que d'une plus grande capacité de fournir des logements abordables aux Canadiens à faible revenu.
- **Créer l'économie de demain :** Améliorer l'infrastructure des collèges, des universités, des laboratoires fédéraux et des établissements de recherche; accroître l'appui aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires; et soutenir la recherche et la technologie dans des domaines tels que l'énergie propre.
- **Appuyer les industries et les collectivités :** Appuyer les mesures d'adaptation et la protection des emplois dans les régions, les collectivités et les secteurs de l'économie canadienne qui ont été les plus durement touchés par le ralentissement marqué de l'économie.
- **Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien :** Octroyer jusqu'à 200 milliards de dollars par l'entremise du Cadre de financement exceptionnel, afin d'assurer la stabilité continue du système financier canadien et d'améliorer l'accès au financement pour les ménages et les entreprises du Canada.

Tableau 2.1

Le Plan d'action économique du Canada

	2009	2010	Total
	(M\$ – comptabilité de caisse)		
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	3 020	3 180	6 200
Venir en aide aux chômeurs	2 708	3 546	6 254
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	9 803	6 649	16 452
Créer l'économie de demain	2 371	1 664	4 035
Appuyer les industries et les collectivités, y compris les partenariats internationaux pour soutenir l'industrie automobile	11 493	2 178	13 671
Total des mesures de stimulation fédérales	29 395	17 217	46 612
Mesures devant être prises par les provinces et les territoires ¹	9 835	5 115	14 950
Total des mesures de stimulation du Plan d'action économique	39 230	22 332	61 562

¹ On suppose que la part du soutien de l'Ontario à l'industrie automobile sera proportionnelle à la part fédérale.

RÉDUIRE
LE FARDEAU FISCAL
DES CANADIENS





Faits saillants

- ✓ Les allègements fiscaux constituent un volet essentiel du Plan d'action économique du Canada. Ils offrent un soutien à court terme aux Canadiens et aux entreprises du pays en stimulant l'économie; en effet, les Canadiens ont à leur disposition plus d'argent qu'ils peuvent dépenser en fonction de leurs besoins, ce qui favorise la création d'emplois et aide à établir un avantage à long terme aux fins de la croissance soutenue de l'économie.
- ✓ Le Plan d'action économique comprend des mesures qui permettront de réduire de plus de 20 milliards de dollars le fardeau fiscal des familles et des entreprises canadiennes en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants. Il s'appuie sur les mesures précoces visant à compenser les effets du ralentissement économique prises par le gouvernement dans l'Énoncé économique de 2007, qui annonçait des réductions d'impôts et de taxes considérables et permanentes.
- ✓ Au total, les mesures prises par le gouvernement depuis 2006 se traduiront par des allègements fiscaux de 220 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants, ce qui permettra aux particuliers, aux familles et aux entreprises du Canada de conserver une plus grande part de leurs revenus.
- ✓ Depuis avril 2009, les Canadiens peuvent constater sur leurs relevés de paie l'effet des réductions d'impôt.
- ✓ Les prestations pour enfants majorées commenceront à être versées en juillet. L'augmentation peut atteindre 436 \$ par année pour une famille ayant deux enfants; il sera donc plus abordable d'élever des enfants.
- ✓ Un allègement fiscal visant les aînés à revenu faible ou moyen a été mis en place; il permettra à ceux-ci de profiter d'économies d'impôt additionnelles pouvant atteindre 150 \$ par année, ce qui les aidera à vivre une retraite plus agréable.
- ✓ Le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires afin d'améliorer la Prestation fiscale pour le revenu de travail à compter de 2009. Cela permettra d'affaiblir encore plus le piège de l'aide sociale, en aidant à faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu aient financièrement intérêt à obtenir un emploi.



- ✓ Une aide fiscale pouvant atteindre 1 350 \$ à l'appui de rénovations et d'améliorations domiciliaires contribue à stimuler l'économie et encourage l'investissement dans les logements canadiens. L'Agence du revenu du Canada a reçu, par Internet ou par téléphone, plus de 700 000 demandes de renseignements au sujet du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.
- ✓ Le Plan d'action économique vient également en aide aux petites entreprises, une composante essentielle de notre économie. Il leur permet en effet de conserver une plus grande part de leurs gains afin de procéder à des réinvestissements, de croître et de créer des emplois, grâce à une majoration du montant de revenu assujéti au taux réduit d'imposition fédérale des petites entreprises de 11 %, qui passe de 400 000 \$ à 500 000 \$ en 2009 (l'avantage fiscal découlant de cette mesure pour une petite entreprise pourrait atteindre 8 000 \$ en 2009).
- ✓ Un taux de déduction pour amortissement de 100 % applicable pendant deux ans aux investissements dans des ordinateurs aidera les entreprises de tous les secteurs à adopter plus rapidement de nouvelles technologies.
- ✓ Le prolongement de l'application temporaire du taux de 50 % de la déduction pour amortissement accéléré, selon la méthode linéaire, pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation acquis en 2010 et en 2011 aidera les entreprises des industries de la fabrication et de la transformation à faire l'acquisition du matériel dont elles ont besoin pour se positionner de manière à assurer leur réussite à long terme.
- ✓ Le prolongement pour un an du crédit d'impôt pour exploration minière, un crédit temporaire de 15 %, soutiendra les activités d'exploration minière à l'échelle du Canada et favorisera la croissance de notre industrie minière.

« Grâce à ces modifications du régime fiscal, les Canadiens auront plus d'argent dans leurs poches, ce qui leur donnera un regain de confiance et les encouragera à dépenser – deux éléments essentiels à la prospérité du secteur du commerce de détail et à la reprise de l'économie canadienne dans son ensemble. »

— Diane J. Brisebois, présidente et directrice générale du
Conseil canadien du commerce de détail, le 28 janvier 2009



Le Plan d'action économique du Canada accorde aux particuliers un montant de 6,2 milliards de dollars sur deux ans sous forme de réductions de l'impôt sur le revenu afin de stimuler l'économie et de soutenir la création d'emplois, laissant aux Canadiens le soin de décider de la meilleure façon de dépenser leur argent.

Tableau 2.2

Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

	2008- 2009	2009- 2010	2010 -2011	Total
			(M\$)	
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les contribuables	470	1 885	1 950	4 305
Hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants		230	310	540
Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail	145	580	580	1 305
Allègements ciblés pour les aînés	80	325	340	745
Total – Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	695	3 020	3 180	6 895

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La Prestation fiscale canadienne pour enfants et le supplément de la Prestation nationale pour enfants sont considérés comme des dépenses à des fins budgétaires, et ne devraient donc pas être inclus dans le calcul des allègements fiscaux totaux.

Outre ces mesures visant le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers, le Plan d'action économique comprend les mesures fiscales suivantes destinées à aider tant les particuliers que les entreprises en cette période d'incertitude économique (tableau 2.3).



Tableau 2.3

Mesures fiscales à l'appui du logement et des entreprises

	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
			(M\$)	
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire	500	2 500		3 000
Hausse du montant maximum qui peut être retiré dans le cadre du Régime d'accession à la propriété		15	15	30
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	30	175	180	385
Allégement tarifaire à l'égard des machines et du matériel	12	76	81	169
Crédit d'impôt pour l'exploration minière à l'égard des investisseurs dans des actions accréditives		70	-15	55
Hausse du montant de revenu des petites entreprises assujetti au taux réduit d'imposition		45	80	125
Taux de déduction pour amortissement temporaire de 100 % pour les ordinateurs		340	355	695
Taux de déduction pour amortissement accéléré temporaire pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation ¹				
Total – Mesures fiscales à l'appui du logement et des entreprises	542	3 221	696	4 459
Calendrier du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire	-500	500		
Total – Valeur des mesures de stimulation	42	3 721	696	4 459

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les entreprises pourront, à compter de 2011-2012, bénéficier de la prolongation de cette mesure qui a été instaurée pour la première fois dans le budget de 2007, puis prolongée dans le budget de 2008.

Réduire le fardeau fiscal des Canadiens et des entreprises canadiennes

Les allégements fiscaux constituent un volet essentiel du Plan d'action économique du Canada. Ils offrent un soutien à court terme aux entreprises canadiennes et à l'emploi en fournissant un encouragement initial, ce qui aide les particuliers et les entreprises à passer au travers de la récession mondiale et se traduit par la création d'un avantage à long terme au chapitre de la croissance soutenue de l'économie et de l'emploi.



Le Plan comprend des mesures qui se traduiront par des allègements fiscaux de plus de 20 milliards de dollars pour les familles et les entreprises canadiennes en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants.

Il s'appuie sur les mesures précoces visant à compenser les effets du ralentissement économique prises par le gouvernement dans l'Énoncé économique de 2007, qui annonçait des allègements fiscaux considérables et permanents. Au total, les mesures prises par le gouvernement depuis 2006 donneront lieu à des allègements fiscaux de 220 milliards de dollars en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants.

Les allègements fiscaux constituent une mesure de stimulation immédiate de l'économie. Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, par exemple, a commencé à avoir des effets dès le lendemain de son annonce en janvier 2009, contribuant à soutenir l'emploi dans l'industrie du logement durant le ralentissement économique actuel. Ce crédit d'impôt a suscité beaucoup d'intérêt. L'Agence du revenu du Canada a reçu, par Internet ou par téléphone, plus de 700 000 demandes de renseignements à ce sujet; en outre, de nombreux détaillants canadiens ont offert des promotions complémentaires et s'emploient activement à faire connaître le crédit.

Les réductions d'impôt permettent aux Canadiens de conserver une plus grande part de leurs revenus, ce qui aide à atténuer la pression financière qu'ils ressentent en cette période économique difficile. Grâce aux mesures contenues dans le Plan d'action économique, les Canadiens peuvent maintenant gagner davantage avant d'avoir à payer de l'impôt fédéral sur le revenu ou d'être assujettis à un taux d'imposition fédéral plus élevé, ce qui leur permet de réaliser des économies importantes. Depuis avril 2009, de nombreux Canadiens peuvent voir directement ces réductions d'impôt sur leur relevé de paie, qui comporte des retenues à la source moins élevées. Le Plan d'action économique accroît aussi le revenu que les familles peuvent gagner avant que leurs prestations pour enfants soient réduites, ce qui se traduira pour de nombreuses familles canadiennes par de nouvelles prestations pour enfants à compter de juillet 2009. Des allègements fiscaux importants pour les aînés à revenu faible ou moyen ont également été mis en place.

Les améliorations apportées à la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) permettront d'affaiblir encore plus le piège de l'aide sociale, en aidant à faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu aient financièrement intérêt à obtenir un emploi. La PFRT, conjuguée à d'autres allègements fiscaux prévus dans le Plan d'action économique ou précédemment accordés par le gouvernement, a grandement amélioré les mesures d'encouragement à l'emploi et la situation financière de nombreux Canadiens à revenu faible ou modeste.



Comme bon nombre des mesures fiscales visant le revenu des particuliers sont permanentes, elles procureront des avantages durables et aideront à jeter les bases de la croissance à long terme de l'économie et de l'emploi ainsi que de l'augmentation du niveau de vie des Canadiens.

Les allègements fiscaux temporaires pour les entreprises constituent également une mesure de stimulation immédiate, favorisant les nouveaux investissements, la croissance et la création d'emplois dans toutes les régions du Canada.

- L'application temporaire d'un taux de déduction pour amortissement de 100 %, pendant deux ans, pour les ordinateurs acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011, aidera les entreprises à adopter de nouvelles technologies plus rapidement.
- Le prolongement de l'application temporaire du taux de déduction pour amortissement accéléré de 50 %, selon la méthode linéaire, aux machines et au matériel de fabrication et de transformation acquis en 2010 et en 2011 aidera l'industrie de la fabrication et de la transformation à se restructurer et à procéder à un rééquipement, de manière à connaître un essor à long terme.
- Le prolongement pour un an, soit du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, du crédit d'impôt pour exploration minière, un crédit temporaire de 15 %, soutiendra les activités d'exploration minière à l'échelle du Canada.

En outre, la majoration du montant de revenu des petites entreprises assujetti au taux réduit d'imposition fédérale de 11 %, qui passe de 400 000 \$ à 500 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2009, fera en sorte de soutenir encore davantage la croissance des petites entreprises et encouragera le réinvestissement et la création d'emplois.

L'élimination permanente des droits de douane applicables à un éventail de machines et de matériel réduira les coûts que doivent payer les entreprises canadiennes pour importer du matériel spécialisé en vue de moderniser leurs opérations.



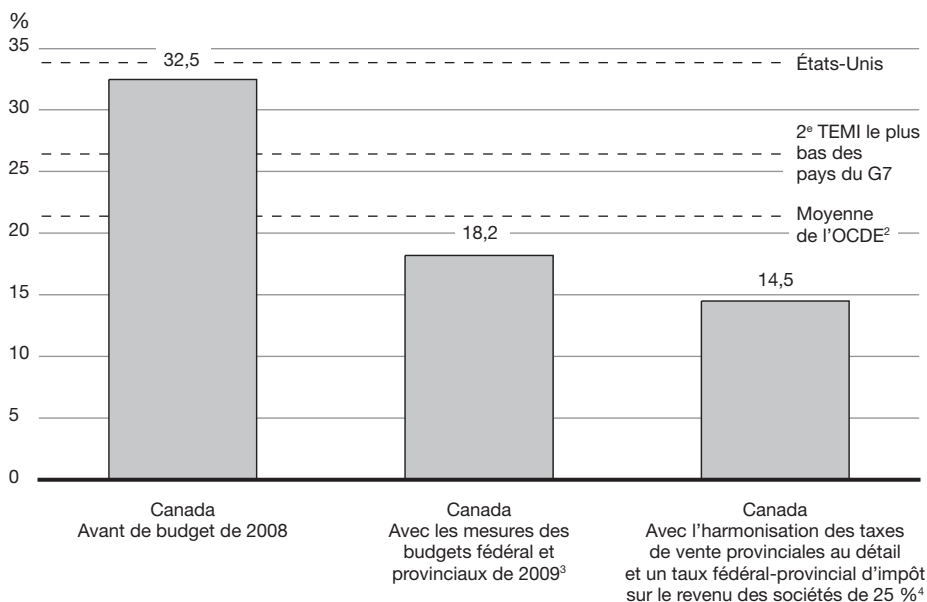
Il importe de pouvoir compter sur un régime concurrentiel d'imposition des entreprises qui s'adapte à l'évolution de la conjoncture économique afin de favoriser les nouveaux investissements, la croissance et la création d'emplois dans toutes les régions du Canada. Les allègements fiscaux proposés dans le Plan d'action économique du Canada s'ajoutent à d'importantes réductions de portée générale de l'impôt sur le revenu des sociétés, entraînant une baisse du taux général d'imposition à 15 % en 2012, alors qu'il était de 22,12 % (y compris la surtaxe des entreprises) en 2007.

Le Canada affichera bientôt un taux d'imposition des nouveaux investissements des entreprises qui sera le plus bas du G7 et inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Graphique 2.1

Attirer de nouveaux investissements

Taux effectif marginal d'imposition¹ sur les nouveaux investissements des entreprises au Canada en 2012



¹ À l'exclusion des secteurs des ressources et des services financiers et des dispositions fiscales relatives à la recherche-développement.

² Sans le Canada.

³ Mesures annoncées au 30 avril 2009, y compris la décision de l'Ontario d'harmoniser sa taxe de vente au détail avec la TPS fédérale.

⁴ On prévoit que le taux combiné fédéral-provincial de l'impôt sur le revenu des sociétés sera de moins de 25 % au Nouveau-Brunswick.

Source : Ministère des Finances



Grâce aux réductions d'impôt prévues, le Canada offrira le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi le plus bas du G7 d'ici 2012 et le taux d'imposition global le moins élevé sur les nouveaux investissements des entreprises (taux effectif marginal d'imposition ou TEMI) parmi les pays du G7 d'ici 2010. En 2012, le TEMI au Canada sera inférieur au TEMI moyen des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (graphique 2.1).

Ces réductions de portée générale de l'impôt sur le revenu des sociétés et les autres mesures fiscales proposées établissent une assise solide pour assurer la croissance économique à l'avenir. Parallèlement, elles aident les entreprises canadiennes à faire face aux défis économiques mondiaux de l'heure et protègent les emplois.

L'amélioration de la compétitivité du régime fiscal canadien nécessite la collaboration de tous les gouvernements en vue d'aider les entreprises canadiennes à être plus concurrentielles à l'échelle mondiale au moment de la reprise économique.

Les provinces et les territoires ont pris des mesures pour renforcer l'avantage canadien au chapitre de la fiscalité des sociétés à la suite des initiatives entreprises à l'échelon fédéral.

- Plusieurs provinces réduisent leur taux d'imposition des sociétés. Au cours des prochaines années, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick ramèneront leur taux d'imposition sur le revenu des sociétés à 10 % ou à un taux inférieur. Ce taux se situe actuellement à 10 % en Alberta. Conjuguées aux réductions prévues du taux général de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, qui sera ramené à 15 % d'ici 2012, ces mesures provinciales aideront le Canada à se rapprocher du but du gouvernement fédéral visant à obtenir un taux réglementaire fédéral-provincial combiné de l'impôt sur le revenu des sociétés de 25 %.
- L'harmonisation de la taxe de vente au détail de l'Ontario avec la taxe sur les produits et services (TPS), en vertu du cadre de la taxe de vente harmonisée, aidera également à réduire le fardeau fiscal des entreprises, ce qui permettra à celles-ci de prospérer et de créer des emplois pour les Canadiens.



- Toutes les provinces auront aboli leurs impôts généraux sur le capital d'ici 2012. Le gouvernement du Canada a favorisé cette mesure en mettant en place, dans le budget de 2007, un incitatif financier temporaire visant à encourager les provinces à abolir leurs impôts sur le capital. Cette initiative fait suite à l'élimination de l'impôt fédéral sur le capital en 2006.

D'autres réductions des taux provinciaux d'imposition du revenu des sociétés permettraient de rehausser encore la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle du pays et encourageraient davantage l'investissement et la création d'emplois.

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Les Canadiens ont déjà commencé à conserver une plus grande part de leur revenu grâce aux mesures annoncées dans le Plan d'action économique. Depuis le 1^{er} janvier 2009, des allègements fiscaux importants ont été accordés et des mesures de stimulation économiques ont été prises, à savoir :

- une hausse de 7,5 % du montant personnel de base et des limites supérieures des deux fourchettes d'imposition du revenu des particuliers les plus basses, par rapport à leur niveau de 2008, ce qui permettra aux Canadiens de gagner davantage avant d'avoir à payer de l'impôt ou d'être assujettis à un taux d'imposition plus élevé;
- le doublement de l'allègement fiscal fourni par la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) afin d'encourager les Canadiens à faible revenu à trouver un emploi et à le conserver;
- une augmentation de 1 000 \$ du montant du crédit en raison de l'âge, ce qui procurera aux aînés à revenu faible ou moyen des économies d'impôt additionnelles pouvant atteindre 150 \$.

En outre, le Plan d'action économique prévoit, à compter du 1^{er} juillet 2009, une hausse des seuils au-delà desquels le supplément de la Prestation nationale pour enfants, destiné aux familles à faible revenu, et la Prestation fiscale canadienne pour enfants commencent à diminuer, ce qui se traduira par un montant additionnel pouvant atteindre 436 \$ par année pour une famille ayant deux enfants.



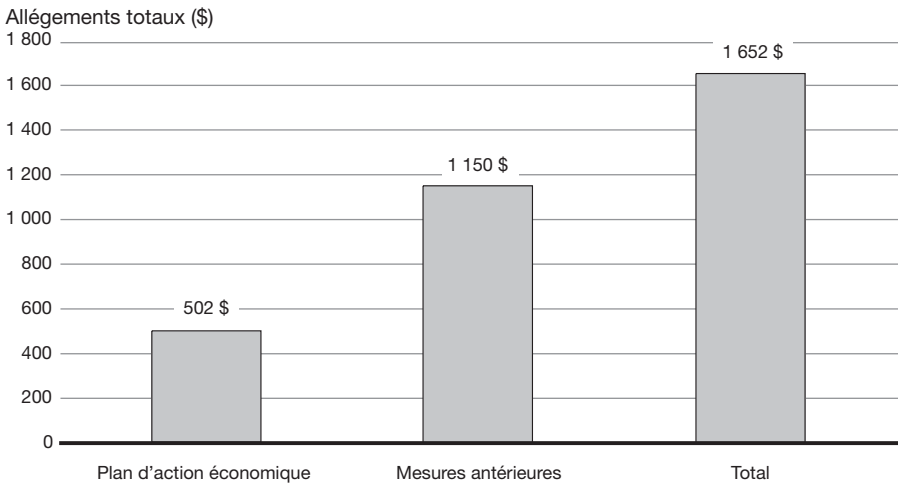
Le Plan d'action économique du Canada : Des allègements fiscaux pour les Canadiens

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Nathalie, une mère célibataire ayant deux enfants, gagne 35 000 \$. Au total, l'impôt sur le revenu qu'elle doit payer a été réduit de 75 %, ou 1 216 \$, et elle reçoit un montant additionnel de 436 \$ sous forme de prestations pour enfants; elle a donc maintenant 1 652 \$ de plus dans ses poches.

Graphique 2.2

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers





Le Plan d'action économique du Canada : Des allègements fiscaux pour les Canadiens

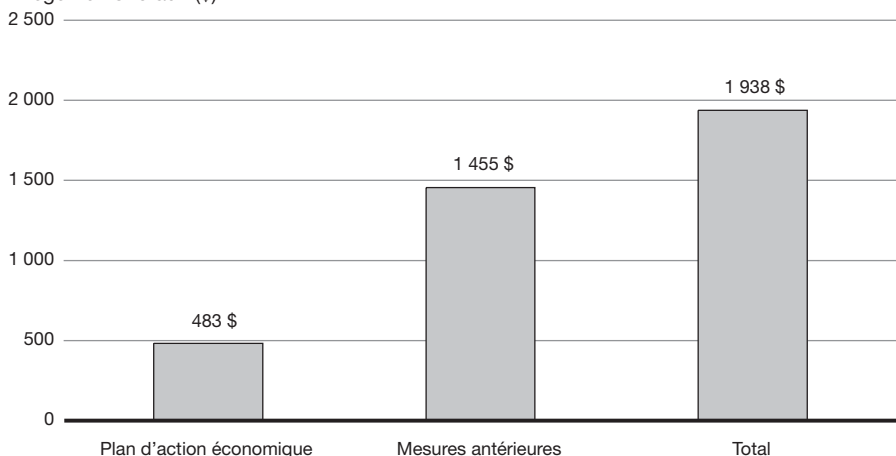
Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Claude et Louise ont deux enfants. Claude gagne 45 000 \$ par année et Louise, 85 000 \$. Au total, l'impôt sur le revenu qu'ils doivent payer a été réduit de 10 %, ce qui leur procure un allègement fiscal additionnel de 1 938 \$.

Graphique 2.3

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Allègements totaux (\$)



Les réductions d'impôt pour les particuliers et les familles sont maintenant largement mises en œuvre, et les Canadiens profitent des avantages qu'elles procurent grâce à une augmentation de leur salaire net.

Pour venir en aide aux Canadiens dès maintenant et fournir une mesure de stimulation immédiate, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a modifié les tables de retenues sur la paie pour 2009 afin de réduire le montant d'impôt retenu à la source. Les contribuables qui versent des acomptes, y compris bon nombre d'aînés, peuvent ajuster leurs paiements pour tenir compte des changements pour l'année d'imposition 2009 et profiter immédiatement des réductions d'impôt, au lieu d'attendre jusqu'à l'an prochain quand ils produiront leur déclaration de revenus. Les textes de loi portant exécution des réductions annoncées dans le Plan d'action économique ont reçu la sanction royale le 12 mars 2009.



Le Plan d'action économique du Canada : Des allègements fiscaux pour les Canadiens

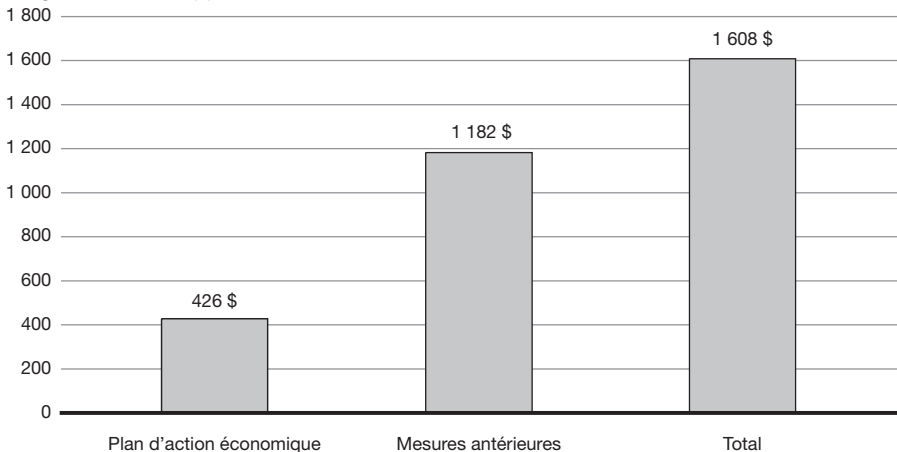
Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Jean-François et Caroline, un couple à revenu unique, ont deux enfants. Le revenu de Jean-François s'élève à 90 000 \$. Au total, l'impôt sur le revenu qu'ils doivent payer a été réduit de 11 %, ou 1 532 \$, et ils reçoivent un montant additionnel de 76 \$ sous forme de prestations pour enfants; ils ont donc 1 608 \$ de plus dans leurs poches.

Graphique 2.4

Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers

Allègements totaux (\$)



L'amélioration de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) constitue un moyen important de renforcer les mesures d'encouragement au travail visant les Canadiens à faible revenu. Le gouvernement s'attend à ce que les Canadiens à faible revenu qui travaillent profitent des avantages offerts par la PFRT bonifiée lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus de 2009. Compte tenu du rôle que jouent les provinces et les territoires pour assurer un soutien du revenu de base, le gouvernement procède entre-temps à des consultations pour déterminer s'il conviendrait d'apporter des changements en fonction des administrations particulières, afin d'améliorer l'harmonisation avec les programmes provinciaux et territoriaux de prestations fondées sur le revenu. La PFRT définitive sera présentée au Parlement après la fin des consultations.



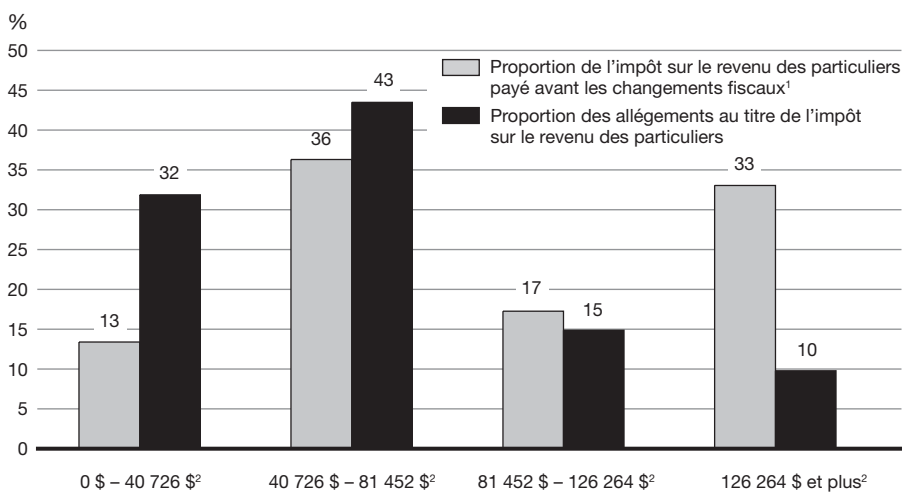
Un bilan éloquent au chapitre des allégements fiscaux pour les particuliers et les familles

Depuis son arrivée au pouvoir en 2006, le présent gouvernement a pris des mesures qui procureront des allégements fiscaux estimatifs de 160 milliards de dollars aux particuliers et aux familles en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants. Cela comprend les réductions d'impôt de 20 milliards incluses dans le Plan d'action économique, ainsi que les mesures antérieures visant à compenser les effets du ralentissement économique qui ont été annoncées dans l'Énoncé économique de 2007, lequel comportait des allégements importants et permanents.

Graphique 2.5

Plus d'argent dans les poches des Canadiens

Proportionnellement, les particuliers à revenu faible ou moyen bénéficient davantage des allégements fiscaux



Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la somme des colonnes pour un indicateur peut ne pas correspondre à 100 %.

¹ Budgets de 2006, 2007, 2008 et 2009, *Plan d'équité fiscale* de 2006 et Énoncés économiques de 2007 et de 2008 (sans la réduction du taux de la TPS).

² Revenu imposable des particuliers.



Un bilan éloquent au chapitre des allègements fiscaux pour les particuliers et les familles *(suite)*

Quel que soit leur niveau de revenu, les Canadiens profitent de ces allègements, ceux dont le revenu est moins élevé bénéficiant d'économies proportionnellement plus importantes. L'engagement du gouvernement en matière d'allègement fiscal se traduit par de meilleures possibilités et des choix plus nombreux pour les gens. Par exemple :

- Tous les Canadiens – même ceux qui ne gagnent pas assez pour payer l'impôt sur le revenu des particuliers – profitent de la réduction du taux de la TPS. Le maintien du niveau du crédit pour TPS, alors que le taux de la TPS a été amputé de 2 points de pourcentage, se traduit par des retombées supérieures à 1,1 milliard de dollars par année pour les Canadiens à revenu faible ou modeste.
- Tous les contribuables profitent d'allègements de l'impôt sur le revenu des particuliers, comme la baisse de 16 % à 15 % du taux d'imposition le moins élevé et la hausse du montant personnel de base que tous les Canadiens peuvent gagner sans devoir payer d'impôt fédéral sur le revenu.
- La Prestation fiscale pour le revenu de travail incite les Canadiens à faible revenu qui travaillent déjà à continuer de le faire, et encourage les Canadiens à faible revenu à entrer sur le marché du travail.
- Le nouveau compte d'épargne libre d'impôt favorise l'épargne par l'entremise d'un compte enregistré souple et d'usage général qui permet aux Canadiens de gagner un revenu de placement libre d'impôt et ainsi d'épargner en vue de combler des besoins personnels, comme l'achat d'une voiture ou d'une maison ou la préparation à la retraite.

Le gouvernement a également pris des mesures ciblées destinées à aider les familles, les étudiants, les aînés et les pensionnés, les travailleurs, les personnes handicapées et les collectivités. Voici des exemples de telles mesures :

- un crédit d'impôt pour enfants tenant compte des dépenses qu'il faut engager pour élever des enfants;
- l'exonération d'impôt du revenu provenant de bourses d'études ou de perfectionnement;
- l'instauration du fractionnement du revenu de pension, le doublement du montant du crédit pour revenu de pension, ainsi que deux augmentations de 1 000 \$ du montant du crédit en raison de l'âge, en vue d'accorder des économies fiscales importantes aux aînés et aux pensionnés;
- le crédit canadien pour emploi, qui tient compte de dépenses liées à l'emploi, comme l'achat d'ordinateurs, d'uniformes ou de fournitures;
- le régime enregistré d'épargne-invalidité, qui contribuera à la sécurité financière et au bien-être des enfants gravement handicapés;
- un crédit d'impôt pour le coût des laissez-passer de transport en commun.



Tableau 2.4

Réduire le fardeau fiscal des Canadiens

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les contribuables	1 885	Oui	1 885	Avril
Hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	230	Oui	230	Juillet
Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail	580	Budget de 2009	–	Déclaration de revenus de 2009
Allègements ciblés pour les aînés	325	Oui	325	Avril
Total	3 020		2 440	

VENIR EN AIDE
AUX CHÔMEURS





Faits saillants

Le Plan d'action économique vient en aide aux travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi ou qui risquent d'être mis à pied.

L'investissement du gouvernement dans les prestations d'assurance-emploi devrait augmenter de 5,5 milliards de dollars cette année.

Voici les mesures prises jusqu'ici pour améliorer les prestations :

- ✓ Majorer les prestations d'assurance-emploi jusqu'à concurrence de 2 235 \$, en prolongeant les droits à prestations de cinq semaines au plus et en faisant passer à 50 semaines la durée maximale des prestations.
- ✓ Prolonger de 14 semaines la durée des ententes de partage du travail, jusqu'à un maximum d'un an, afin d'éviter les mises à pied, de protéger les emplois et de faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens puissent continuer à travailler.
- ✓ Offrir des prestations d'assurance-emploi aux travailleurs de longue date pendant une période maximale de deux ans, dans le cadre de l'initiative Aide à la transition de carrière, afin de les encourager à suivre une formation de plus longue durée et de permettre aux travailleurs qui investissent leur indemnité de départ, en tout ou en partie, dans la formation d'avoir accès à l'assurance-emploi plus rapidement.
- ✓ Bonifier le Programme de protection des salariés pour qu'il couvre les indemnités de départ et de cessation d'emploi qui ne sont pas payées aux travailleurs admissibles par leur employeur en faillite.

Des mesures sont également prises afin d'élargir l'accès à la formation :

- ✓ Le financement consacré à la formation améliorée, dont peuvent se prévaloir tous les Canadiens qui ont besoin d'une telle formation améliorée, commence à être versé. Ces fonds permettent d'accroître la formation offerte dans le cadre de l'assurance-emploi et celle visant à combler les besoins des personnes qui ne sont pas admissibles à la formation liée à l'assurance-emploi, comme c'est le cas pour les travailleurs canadiens autonomes ou ceux qui retournent au travail après s'être absentes pendant un certain nombre d'années pour élever leur famille.



- ✓ Versement de 55 millions de dollars pour aider les jeunes Canadiens à trouver des emplois d'été. Compte tenu de la conjoncture économique difficile, il est essentiel que les jeunes puissent trouver des emplois valorisants.
- ✓ Soutien additionnel pour les travailleurs âgés vivant dans un plus grand nombre de collectivités touchées, par l'entremise de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés.
- ✓ La subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de 2 000 \$ sera offerte d'ici le début de juillet aux personnes qui ont terminé leur formation cette année.
- ✓ Conformément à l'engagement pris par les premiers ministres, les gouvernements élaborent cette année un cadre d'action national pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- ✓ Une initiative relative aux Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones est déjà en cours et quatre autres sont prêtes à être lancées.
- ✓ Le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones commencera à soutenir des projets en septembre.

Maintenir de faibles taux de cotisation d'assurance-emploi

- ✓ Le gel des taux de cotisation d'assurance-emploi à 1,73 \$ par tranche de 100 \$ jusqu'en 2010, soit le niveau le plus bas depuis 1982, fournira une mesure de stimulation additionnelle de 10,5 milliards de dollars, ce qui permettra aux entreprises et aux travailleurs d'épargner de l'argent.



La perte d'un emploi peut être l'une des expériences les plus traumatisantes qui soient dans la vie d'une personne; un tel événement touche tant la personne que sa famille. C'est la raison pour laquelle le Plan d'action économique du Canada prévoit 6,3 milliards de dollars sur deux ans pour soutenir les travailleurs touchés par le ralentissement économique mondial et créer des possibilités pour les travailleurs grâce au perfectionnement des compétences.

En outre, étant donné la hausse du chômage, un plus grand nombre de Canadiens reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Le soutien total accordé au titre des prestations d'assurance-emploi devrait être supérieur de 5,5 milliards de dollars cette année.

Tableau 2.5

Venir en aide aux chômeurs

	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$)		
Améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens	950	950	1 900
Élargir l'accès à la formation	940	965	1 905
Maintenir de faibles taux de cotisation d'assurance-emploi	818	1 631	2 449
Total – Venir en aide aux chômeurs	2 708	3 546	6 254

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



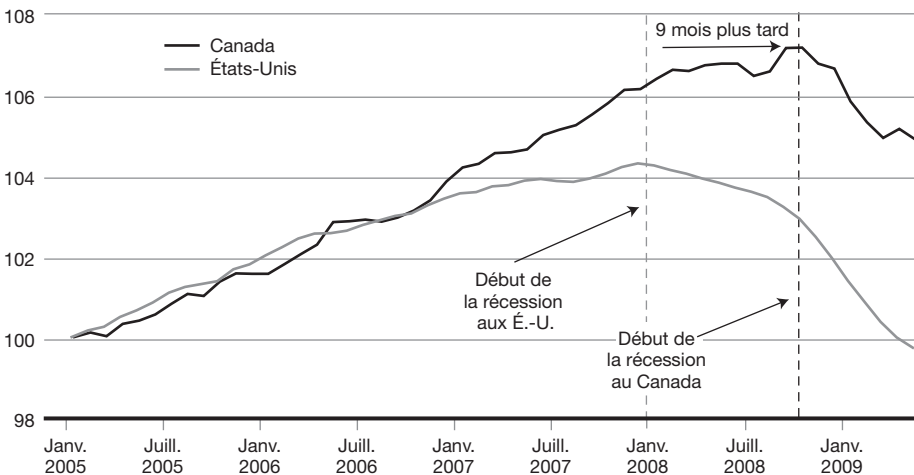
Introduction

Il ne fait aucun doute que la récession mondiale a nui à l'économie canadienne et qu'elle a eu des répercussions majeures pour les Canadiens qui ont perdu leur emploi ou qui craignent de le perdre. Au Canada, le nombre d'emplois a baissé de plus de 360 000, ou 2,1 %, depuis le début de la récession en 2008, et ce sont les secteurs de la fabrication et de la construction qui ont été les plus touchés. Néanmoins, le Canada s'en tire beaucoup mieux que les États-Unis. Ainsi, depuis le début de la récession aux États-Unis en janvier 2008, les pertes d'emplois ont été proportionnellement deux fois plus élevées qu'au Canada, le nombre d'emplois perdus ayant atteint le chiffre record de 6,0 millions, soit une baisse de 4,3 % (graphique 2.6). Même si le taux de chômage a atteint 8,4 % au Canada en mai, il demeure sensiblement inférieur à celui des États-Unis, qui s'établit en ce moment à 9,4 %, son plus haut niveau en plus de 25 ans.

Le Canada est entré en récession après les États-Unis, et les pertes d'emploi y ont été moins importantes.

Graphique 2.6
Emploi total

Indice (janvier 2005 = 100)



Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics



Le meilleur rendement des marchés du travail canadiens rend compte également des mesures stratégiques prises par le gouvernement, à commencer par celles annoncées dans l'*Énoncé économique* d'octobre 2007. L'Énoncé instaure des allègements fiscaux sans précédent afin de soutenir la croissance de l'économie, et ce, juste avant le début de la récession aux États-Unis.

À mesure que la récession mondiale s'intensifiait en novembre 2008, les dirigeants du G20 ont convenu de prendre des mesures stratégiques coordonnées pour rétablir la croissance mondiale. Le Canada a donné suite à son engagement deux mois plus tard en publiant son Plan d'action économique. Ce plan vise à soutenir la reprise économique en préservant les emplois existants et en créant de nouveaux emplois dans l'économie canadienne.

Le programme d'assurance-emploi réagit, surtout pour les régions les plus touchées.

À Windsor, en Ontario, où le taux de chômage est passé de 10,2 % en octobre 2008 à 13,4 % en mai 2009, le nombre d'heures de travail requises pour avoir droit à des prestations d'assurance-emploi a été réduit de 525 à 420, soit une diminution de 105 heures.

La durée minimale de prestations est passée de 21 à 31 semaines, ce qui comprend les cinq semaines supplémentaires de prestations prévues dans le Plan d'action.

Parallèlement, la période maximale de prestations a augmenté et passe de 42 à 50 semaines, ce qui comprend également les cinq semaines supplémentaires de prestations prévues dans le Plan d'action.



Le programme d'assurance-emploi a réagi rapidement aux conditions changeantes observées sur les marchés du travail, comme il se devait. La norme variable d'admissibilité facilite d'emblée l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi et prolonge la durée des prestations d'assurance-emploi à mesure que le chômage s'accroît. Cette année, le gouvernement investira 5,5 milliards de dollars de plus que l'an dernier dans les prestations d'assurance-emploi.

Cette souplesse permet aux Canadiens vivant dans les régions touchées par le ralentissement économique de bénéficier d'un accès accru aux prestations d'assurance-emploi et de recevoir des prestations pendant de plus longues périodes, au besoin. Entre octobre 2008 et juin 2009, plus de 85 % des travailleurs canadiens ont eu accès plus facilement aux prestations d'assurance-emploi.

Dans les régions les plus durement touchées de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, les conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi ont été réduites d'un nombre d'heures variant entre 70 et 175 heures dans 20 des 27 régions visées. En Ontario, la durée des prestations a augmenté de façon importante (de 11 à 14 semaines) dans 9 des 17 régions visées, tandis qu'elle a augmenté de façon considérable (de 7 à 12 semaines) dans 5 des 6 régions visées en Colombie-Britannique. En Alberta, toutes les 4 régions visées ont aussi connu une augmentation notable de la durée des prestations (de 7 à 9 semaines).

En outre, les prestations régulières versées en Ontario durant les quatre premiers mois de l'année se sont accrues de 68 % par rapport à la même période il y a un an. Ces prestations ont augmenté de 103 % en Alberta et de 85 % en Colombie-Britannique, ce qui témoigne bien de la souplesse du programme. À titre de comparaison, la hausse a été de 21 % dans le reste du Canada.

Les Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin

Le gouvernement a déjà versé plus de 60 millions de dollars pour veiller à ce que les prestations d'assurance-emploi continuent d'être versées rapidement. Plus de personnel a été affecté au traitement des demandes, et un plus grand nombre d'agents répondent aux questions des Canadiens dans les centres d'appels. Les heures d'ouverture des centres d'appel de l'assurance-emploi ont été prolongées de deux heures, et le service est maintenant offert le samedi. Les pages consacrées à l'assurance-emploi sur le site Web de Service Canada sont plus conviviales et contiennent de l'information sur l'ensemble des mesures.



Le gouvernement collabore avec l'Ontario pour créer un plan d'action mixte en matière d'intervention rapide afin de répondre aux besoins des travailleurs, des employeurs et des collectivités touchés par des mises à pied massives. Les équipes d'intervention rapide veillent à ce que tous les employés concernés soient au courant des prestations et des mesures d'aide qui leur sont offertes, et elles s'emploient à simplifier le processus de demande.

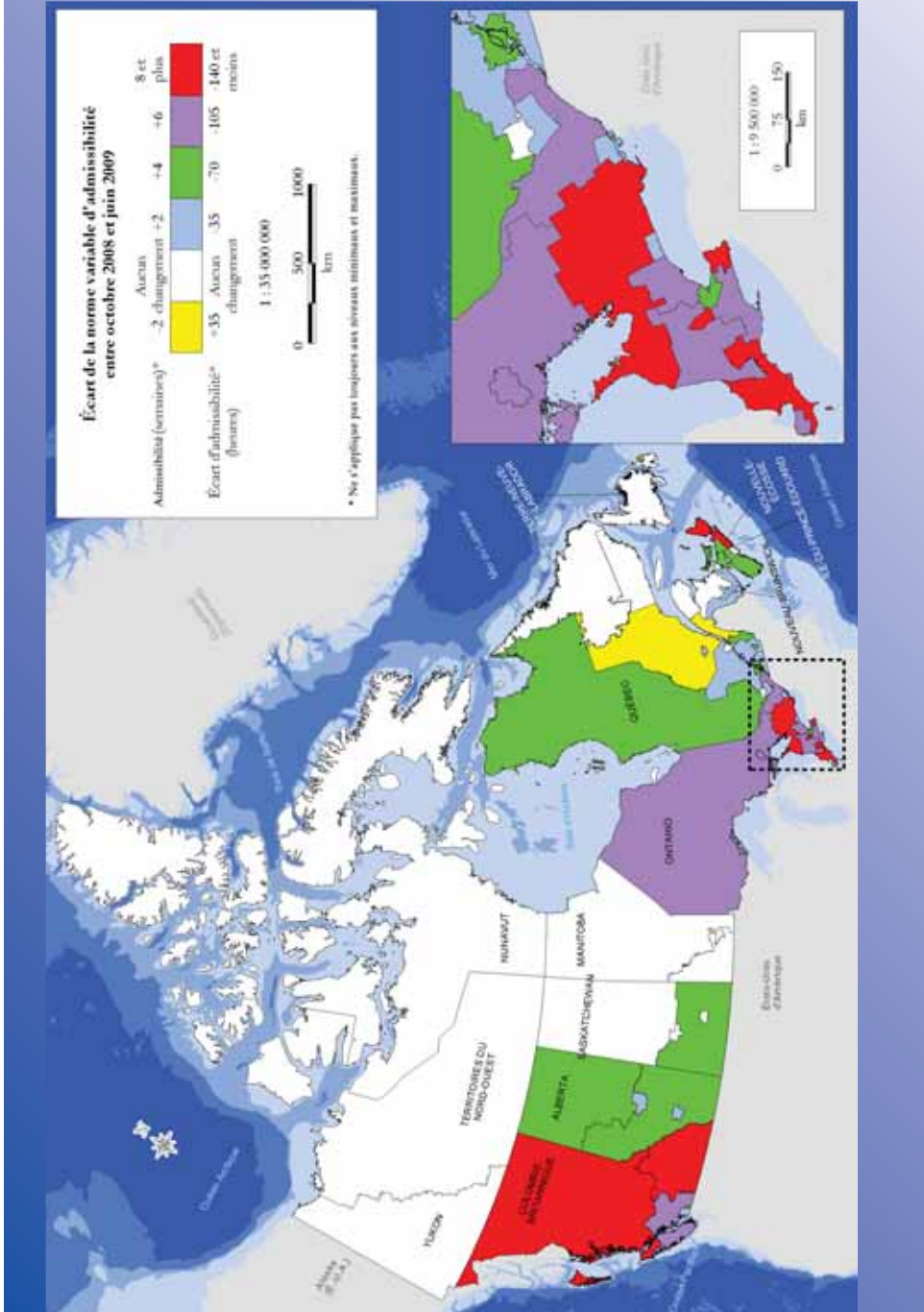
Depuis le 1^{er} janvier 2009, environ 77 % des Canadiens qui soumettent de nouvelles demandes reçoivent leur premier chèque dans les 28 jours. Au cours des trois prochains mois, du personnel supplémentaire sera embauché et formé pour faire en sorte que plus de Canadiens reçoivent leur premier versement aussi rapidement et efficacement que possible. Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les Canadiens reçoivent leurs prestations d'assurance-emploi aussi rapidement et efficacement que possible.

« Le gouvernement vient de prendre des mesures attendues pour accélérer la remise de chèques aux chômeurs ayant droit aux prestations en investissant 60 millions de dollars pour augmenter le nombre d'employés affectés au traitement des demandes. »

– Centre canadien de politiques alternatives, le 29 avril 2009



Dans les régions les plus touchées par la récession mondiale, on a facilité l'accès à l'assurance-emploi et bonifié les prestations.





Améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens

Le Plan d'action économique a pris des mesures rapides et décisives pour soutenir les travailleurs et les familles les plus durement touchés par la récession mondiale et les pertes d'emploi qui en ont résulté. Ce faisant, il a permis de relever un défi immédiat au moyen d'une stratégie à long terme. Les mesures figurant dans le Plan n'aideront pas seulement les Canadiens à traverser la période difficile que nous vivons; elles les aideront également à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour tirer parti des occasions qui se présenteront lorsque l'économie se redressera. Cette approche globale constitue la pierre angulaire de la Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences. Le premier élément de la Stratégie porte sur l'offre de prestations d'assurance-emploi considérablement bonifiées.

Le Plan d'action économique du Canada : Venir en aide aux chômeurs

Améliorer les prestations

- Jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi (1,15 milliard de dollars)
- Prolongation de la période de prestations pour les travailleurs de longue date qui suivent une formation (500 millions de dollars)
- Partage bonifié du travail (200 millions de dollars)
- Protection des salariés (50 millions de dollars)

Taux de cotisation d'assurance-emploi

- Gel des taux de cotisation d'assurance-emploi à 1,73 \$ pour 2010

Élargir l'accès à la formation

- Bonification des programmes de formation liés à l'assurance-emploi (1 milliard de dollars)
- Fonds de transition et de formation stratégique (500 millions de dollars)
- L'emploi chez les jeunes (55 millions de dollars)
- Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (60 millions de dollars)
- Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (80 millions de dollars)
- Reconnaissance des titres de compétences étrangers (50 millions de dollars)
- Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (100 millions de dollars)
- Compétences et formation des Autochtones (75 millions de dollars)

Investir davantage dans les prestations d'assurance-emploi

- Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 5,5 milliards de dollars cette année



Cinq semaines supplémentaires de prestations régulières

d'assurance-emploi : Les travailleurs canadiens peuvent maintenant recevoir jusqu'à cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi. Au 24 mai 2009, plus de 155 000 travailleurs canadiens en chômage avaient reçu des prestations supplémentaires. L'ajout de cinq semaines de prestations représente jusqu'à 2 235 \$ de prestations d'assurance-emploi additionnelles pour un travailleur en chômage, ce qui l'aidera à subvenir aux besoins de sa famille pendant qu'il cherche un nouvel emploi.

« La prolongation [de cinq semaines] des prestations réussit vraiment à mettre plus d'argent dans les poches des chômeurs et, à notre avis, elle constitue un excellent compromis entre le versement d'une aide financière à court terme aux chômeurs et les coûts. »

*– Is Canada's Employment Insurance Program Adequate?
Rapport de la Banque TD, le 30 avril 2009*

Souplesse du programme de partage du travail : Le programme novateur de partage du travail aide à préserver des emplois qui, autrement, auraient pu disparaître. Il offre un soutien sans précédent à des milliers d'entreprises et à leurs employés en permettant à ces derniers de continuer à travailler selon des semaines de travail réduites, tout en recevant des prestations d'assurance-emploi pour les jours durant lesquels ils ne travaillent pas. Depuis l'entrée en vigueur de l'initiative du Plan d'action, en février, le nombre d'ententes de partage du travail a considérablement augmenté. Le nombre de Canadiens qui profitent des ententes de partage du travail a plus que quadruplé depuis janvier pour s'établir à environ 120 000 en mai.

« Nous vous sommes reconnaissants de tous les efforts que vous avez déployés pour modifier le programme de partage du travail. C'est toute une réussite! Outre Dunkley inc., les entreprises forestières du Canada et le syndicat des métallurgistes unis sont tous ravis des retombées qui découlent des modifications qu'a apportées le gouvernement au programme. Nous n'aurions jamais pensé que le programme serait assujéti à une telle révision. »

– Blair Mayes, directeur général, Dunkley Lumber Ltd.



Le Plan d'action économique du Canada : Améliorer les prestations

Protéger les emplois grâce au partage du travail

- Le Plan d'action économique a modifié le programme de partage du travail en le rendant plus souple pour les demandeurs, en prolongeant de 14 semaines la durée maximale des ententes de partage du travail et en permettant aux participants à ces ententes de les renouveler sans période d'attente.
- À titre d'exemple, mentionnons l'entente de partage du travail qu'a conclue Michelin, à Waterville, en Nouvelle-Écosse. L'usine Michelin de Waterville, où l'on fabrique principalement des pneus de camion, d'engins de terrassement et de véhicules militaires, est en exploitation depuis mars 1982.
- À cette usine, environ 550 travailleurs participent au programme de partage du travail. Dans le cadre de l'entente qu'ils ont conclue, les travailleurs de l'usine Michelin recevront des prestations d'assurance-emploi pour une journée par semaine, et ils travailleront les quatre autres jours de la semaine.

Programme de protection des salariés (PPS) : Les avantages élargis du PPS ont pris effet le 27 janvier 2009. Les travailleurs admissibles ont maintenant droit au paiement garanti et rapide du salaire, des indemnités de départ et de cessation d'emploi et de la paye de vacance qui leur sont dus lorsque leur employeur fait faillite et ne les paie pas. Au 30 avril 2009, 3 264 demandes avaient été présentées dans le cadre du PPS depuis l'annonce budgétaire, et un montant de 1,7 million de dollars a déjà été versé.

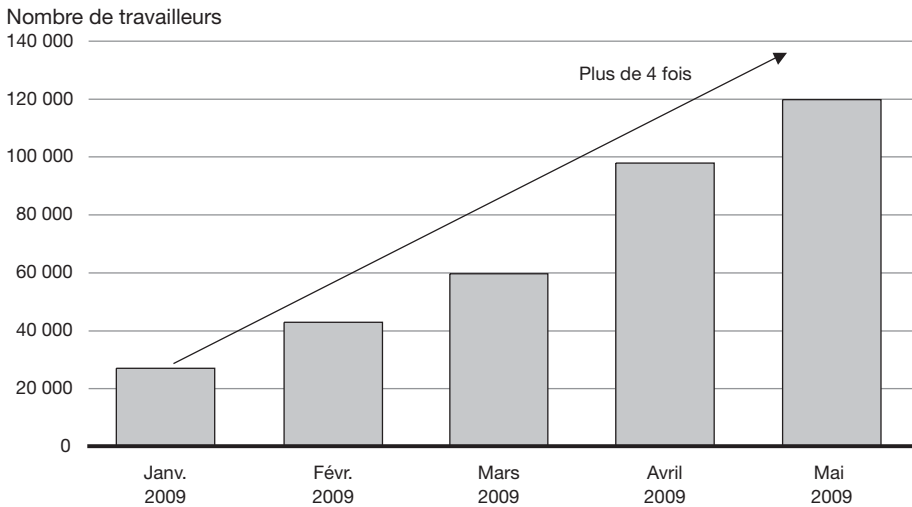
Soutien aux travailleurs de longue date : Nombreux sont les Canadiens qui ont travaillé pendant des années, contribué à l'assurance-emploi, perçu très peu de prestations d'assurance-emploi, mais qui perdent maintenant leur emploi, particulièrement dans les secteurs de la fabrication et de la foresterie. Pour veiller à ce que ces travailleurs bénéficient d'un soutien en vue de se recycler pour un nouvel emploi, peut-être dans un secteur entièrement différent, la durée de leurs prestations d'assurance-emploi sera prolongée jusqu'à un maximum de deux ans, pendant qu'ils prennent part à une formation de longue durée dans le cadre de l'initiative Aide à la transition de carrière. En outre, les travailleurs qui utilisent leur indemnité de départ pour payer leur formation auront accès plus rapidement à des prestations



d'assurance-emploi. Au total, ces mesures devraient profiter à environ 40 000 Canadiens. Ces avantages élargis seront offerts aux travailleurs de longue date au cours de l'été 2009. Service Canada s'emploie à l'heure actuelle à informer les chômeurs canadiens admissibles qu'ils pourraient profiter de ces mesures.

Depuis le début de l'année, le nombre de travailleurs canadiens bénéficiant d'ententes de partage du travail a plus que quadruplé.

Nombre de travailleurs canadiens bénéficiant d'ententes de partage du travail



Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada



Le Plan d'action économique du Canada : Élargir l'accès à la formation

Soutien aux travailleurs de longue date grâce à l'initiative Aide à la transition de carrière

- David a occupé le même emploi dans une usine de fabrication pendant 20 ans. L'usine a récemment fermé ses portes, et David reçoit maintenant des prestations d'assurance-emploi. En raison de ses années de service et du fait qu'il n'a pas eu souvent recours à l'assurance-emploi au fil des ans, David satisfait aux critères d'admissibilité au statut de travailleur de longue durée, et il pourrait avoir droit à la prolongation des prestations régulières d'assurance-emploi s'il décidait de suivre une formation de longue durée.
- Après avoir collaboré avec le fournisseur de services d'emploi de sa localité, David accepte de perfectionner ses compétences et entreprend une formation. En vertu de l'initiative Aide à la transition de carrière, ses prestations régulières d'assurance-emploi seront prolongées jusqu'à une durée maximale de 104 semaines pendant qu'il suit sa formation. Cette prolongation comprend le versement de prestations régulières d'assurance-emploi durant une période pouvant aller jusqu'à 12 semaines après la fin de sa formation, afin de l'aider dans sa recherche d'emploi.
- Ce soutien prolongé aidera David à achever sa formation et à être dans une bonne position pour trouver un nouvel emploi.



Élargir l'accès à la formation

Investir dans la formation est l'une des meilleures mesures à prendre pour s'assurer que les travailleurs canadiens puissent obtenir un emploi. Lorsque des Canadiens perdent leur emploi, le gouvernement veut les aider à réintégrer le marché du travail le plus rapidement possible. Dans une perspective à long terme, le gouvernement souhaite faire en sorte que les Canadiens soient prêts à contribuer à l'économie de demain.

Le gouvernement finance un large éventail de prestations de formation et d'autres mesures de soutien au marché du travail afin d'aider les Canadiens à se préparer à chercher et à occuper un nouvel emploi, qu'ils soient ou non admissibles à l'assurance-emploi. Cette aide comprend le perfectionnement des compétences et la formation, l'aide au travail indépendant, des subventions salariales ciblées, des services de counselling et un soutien à la recherche d'emploi. Le Plan d'action économique a donné plus de force à ces objectifs en fournissant des ressources additionnelles axées sur le recyclage des personnes, afin que celles-ci puissent acquérir les compétences dont elles ont besoin pour obtenir de bons emplois au sein des industries appelées à connaître une forte croissance au XXI^e siècle, telles que les secteurs des technologies de l'information et des communications, des biotechnologies, de l'énergie et des technologies environnementales. Afin d'aider les travailleurs les plus durement touchés par le ralentissement économique, le Plan d'action investit plus de 1,5 milliard de dollars dans des programmes provinciaux et territoriaux. Environ 150 000 travailleurs à l'échelle du pays profiteront d'une formation.

Il s'agit d'une bonne nouvelle pour le travailleur du secteur de l'automobile mis à pied à Oshawa qui, après avoir passé les 20 dernières années à travailler sur une chaîne de montage, a commencé à chercher un emploi et a besoin de nouvelles compétences. C'est une bonne nouvelle également pour le travailleur forestier au Nouveau-Brunswick qui, à l'âge de 45 ans, a perdu son emploi lorsque la scierie où il travaillait a fermé ses portes. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la jeune femme qui, fraîchement diplômée d'une école secondaire de Montréal, souhaite faire carrière dans la conception Web, mais n'a pas les moyens de payer les frais de scolarité. Il s'agit également d'une bonne nouvelle pour la mère monoparentale en Colombie-Britannique qui veut réintégrer le marché du travail et subvenir aux besoins de sa famille en apprenant un métier.



Les ententes sur le marché du travail et les ententes sur le développement du marché du travail donnent aux provinces et aux territoires la marge de manœuvre nécessaire pour traiter les situations qui leur sont propres. Les provinces et les territoires peuvent décider comment ils investissent l'aide fédérale, notamment en aidant les travailleurs à effectuer la transition, en créant des possibilités d'emploi, en aidant les collectivités à devenir plus autonomes ou en soutenant l'acquisition de nouvelles compétences, y compris la formation en cours d'emploi. Ces ententes aideront les travailleurs à surmonter les difficultés auxquelles ils font face.

Le Plan d'action économique du Canada : Élargir l'accès à la formation

Aider les Canadiens à retourner au travail

- Suzanne a récemment perdu l'emploi qu'elle occupait depuis 20 ans comme travailleuse de l'automobile sur la chaîne de montage à Oshawa.
- Suzanne reçoit des prestations d'assurance-emploi, et elle souhaite perfectionner ses compétences en vue d'entreprendre une nouvelle carrière dans le domaine des soins de santé.
- En collaboration avec son gestionnaire de cas, elle a élaboré un plan d'action pour le retour au travail, qui comprend un programme d'un an en vue de devenir préposée aux services de soutien à la personne. Elle recevra une aide financière pour le paiement des coûts du programme et continuera à recevoir des prestations d'assurance-emploi.
- Quand elle aura terminé le programme, Suzanne recevra de l'aide pour la rédaction d'un curriculum vitae efficace et la recherche d'un emploi.

« Les investissements dans la formation des travailleurs par le programme d'assurance-emploi, l'extension du programme de travail partagé et le soutien aux collectivités qui sont touchées par le ralentissement économique sont des initiatives attendues qui aideront plus de Canadiens à conserver leur emploi et plus d'employeurs à garder leurs travailleurs talentueux. »

– Avrim Lazar, président et chef de la direction, Association des produits forestiers du Canada, le 27 janvier 2009



Bonification des programmes de formation liés à l'assurance-emploi :

Le programme d'assurance-emploi offrira aux travailleurs plus de possibilités de formation pour les aider à acquérir de nouvelles compétences et à retourner au travail. Des ententes visant à offrir cette formation additionnelle ont été conclues avec neuf provinces, et le financement commence à être versé. On s'attend à conclure de telles ententes avec l'autre province et avec les territoires dans un proche avenir.

Lorsque toutes les provinces et tous les territoires participeront, les fonds additionnels devraient permettre d'aider jusqu'à 100 000 clients supplémentaires de l'assurance-emploi au cours des deux prochaines années.

Fonds de transition et de formation stratégique : Travaillant en collaboration et en fonction d'objectifs communs, le gouvernement accorde déjà un financement direct aux provinces et aux territoires pour qu'ils offrent une formation en matière de compétences et d'emploi qui soit adaptée aux besoins de leurs résidents qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi. Ces programmes englobent l'alphabetisation et la mise à niveau des compétences de base, des subventions à l'emploi et des suppléments de revenu, l'amélioration des compétences et la formation, la formation en cours d'emploi et le perfectionnement des compétences en milieu de travail, ainsi que l'orientation professionnelle. Au nombre des programmes actuels soutenus par des fonds fédéraux, mentionnons la Stratégie d'aide pour une deuxième carrière en Ontario, SkillsPlus en Colombie-Britannique, le Pacte pour l'emploi au Québec, et le Programme d'accroissement de l'emploi au Nouveau-Brunswick.

Le Plan d'action économique fournit encore plus de soutien pour combler les besoins en formation et en emploi des personnes qui ne sont pas protégées par l'assurance-emploi. Des accords de financement ont été conclus avec neuf provinces, et les fonds commencent à être versés. Les provinces et les territoires présenteront des rapports trimestriels sur le nombre de Canadiens ayant bénéficié d'une aide et les activités auxquelles a été affecté le financement. On s'attend à conclure des accords avec l'autre province et avec les territoires dans un proche avenir.

Lorsque toutes les provinces et tous les territoires participeront, les fonds additionnels devraient permettre d'aider jusqu'à 50 000 personnes supplémentaires au cours des deux prochaines années.



Soutien à l'emploi chez les jeunes : Les jeunes Canadiens sont particulièrement touchés par la hausse du chômage. Le Plan d'action offre du financement additionnel au titre du programme Emplois d'été Canada, afin qu'un plus grand nombre d'employeurs du secteur sans but lucratif puissent embaucher des étudiants pendant l'été. Ces emplois permettront aux étudiants d'acquérir une expérience de travail valable, tout en les aidant à gagner de l'argent pour payer leurs études. Grâce aux fonds additionnels, le programme Emplois d'été Canada devrait soutenir la création de plus de 39 000 emplois pour les étudiants.

En outre, on s'emploie à mettre la dernière main à des ententes devant être conclues avec le YMCA et le YWCA aux fins de la mise en œuvre de la nouvelle subvention YMCA/YWCA, qui soutiendra la création de stages pour les jeunes Canadiens dans des organisations sans but lucratif et des organisations de services communautaires qui sont surtout axés sur des projets environnementaux.

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) : Dans un grand nombre de collectivités touchées, les travailleurs âgés profitent d'un soutien additionnel par l'entremise de l'ICTA. L'ICTA est un programme d'emploi fédéral-provincial-territorial qui aide les travailleurs âgés vivant dans des collectivités vulnérables en leur proposant un large éventail d'activités d'emploi adaptées à leurs besoins particuliers, afin de les aider à demeurer sur le marché du travail. Ces activités peuvent comprendre une évaluation précédant l'apprentissage, une mise à niveau des compétences, et l'acquisition d'une expérience dans de nouveaux domaines professionnels. Dans le cadre du Plan d'action, la portée de l'ICTA a également été élargie afin d'inclure les villes vulnérables de moins de 250 000 habitants. Des accords ont été conclus avec le Québec, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador. On s'emploie à parachever les accords devant être conclus avec l'Ontario, le Manitoba et le Nunavut.



Le Plan d'action économique du Canada : Élargir l'accès à la formation

Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

- Horton Ventures, en Colombie-Britannique, aide d'anciens travailleurs du secteur de la foresterie, dans la région de Cariboo, à retourner sur le marché du travail, tandis que le College of the North Atlantic exécute un projet visant à aider des travailleurs âgés de la péninsule Burin à effectuer la transition vers de nouveaux emplois.
- Dans le cadre du Plan d'action, la portée de l'initiative a également été élargie afin d'inclure des villes vulnérables de moins de 250 000 habitants.

Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de 2 000 \$:

En raison des changements démographiques, on s'attend à ce que les actuelles pénuries de main-d'œuvre qualifiée constatées dans certaines régions du pays se poursuivent et s'aggravent quand l'économie commencera à prendre du mieux. La subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti constitue une mesure incitative additionnelle visant à encourager les jeunes Canadiens à achever leur formation et à entreprendre une carrière enrichissante dans un métier spécialisé. La subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti de 2 000 \$ commencera à être offerte au début de juillet aux personnes qui ont terminé leur formation en 2009. On s'attend à ce qu'environ 20 000 apprentis profitent de cette subvention cette année.

Reconnaissance des titres de compétences étrangers : Si le Canada veut réaliser tout son potentiel économique, les immigrants et les nouveaux arrivants au pays doivent avoir l'occasion d'utiliser pleinement leurs compétences. Toutefois, beaucoup de nouveaux arrivants éprouvent de la difficulté à trouver un travail qui correspond à leur niveau de scolarité et à leurs compétences, en partie parce que leurs titres de compétences ne sont pas toujours reconnus au Canada. Pour aider à résoudre ce problème, le gouvernement collabore cette année avec les provinces et les territoires afin d'élaborer un cadre commun pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers.



Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA) : Les PCEA favorisent les partenariats avec les provinces et les territoires, avec les organisations autochtones et avec le secteur privé pour aider les Canadiens autochtones à acquérir des compétences et une formation professionnelle de grande valeur. Cinq nouveaux projets ont été déterminés dans le cadre des PCEA, et leur exécution commencera cet été. Une invitation à soumettre de nouvelles propositions a été lancée en avril. Les demandes seront évaluées et approuvées au cours de l'automne.

Le Plan d'action économique du Canada : Élargir l'accès à la formation

Partenariats fructueux pour les compétences et l'emploi des Autochtones

- La Bridges and Foundations Career Development Corporation de Saskatoon, lancé en mai, proposera à 600 participants un continuum d'interventions liées notamment à l'alphabétisation et aux compétences de base, ainsi qu'à de la formation menant à un emploi. Cette initiative se traduira par des emplois à long terme pour au moins 400 Autochtones dans le secteur de la construction.
- L'Aboriginal Minerals and Mining Training and Employment Partnership de la Colombie-Britannique offrira à un maximum de 220 Autochtones (hommes, femmes et jeunes) des régions du lac Dease et de Kamloops le soutien requis en matière de formation, de certification et de recherche d'emploi pour occuper 148 postes à long terme et durables dans le secteur de l'exploration minière et le secteur minier, et profiter des occasions économiques connexes.
- La Nunavut Kivalliq Regional Mine Training Society offrira à un maximum de 540 Inuits (hommes, femmes et jeunes) le soutien requis en matière de formation, de certification et de recherche d'emploi pour occuper 280 postes à long terme et durables dans le secteur minier, ainsi que des emplois découlant des retombées économiques.
- La Building Aboriginal Futures Society, dans les Territoires du Nord-Ouest, offrira à un maximum de 592 Inuits et Autochtones (hommes, femmes et jeunes) le soutien requis en matière de formation, de certification et de recherche d'emploi pour occuper 338 postes à long terme et durables dans le secteur de la construction, ainsi que des emplois découlant des retombées économiques.
- La Dehcho First Nations Aboriginal Skills and Employment Partnership Society, dans les Territoires du Nord-Ouest, offrira à un maximum de 438 Autochtones (hommes, femmes et jeunes) le soutien requis en matière de formation, de certification et de recherche d'emploi pour occuper 98 postes à long terme et durables dans les secteurs de la construction, et du pétrole et du gaz, ainsi que des emplois qui seront créés dans d'autres secteurs liés aux ressources naturelles.



Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones : Ce fonds appuie des initiatives ciblées et à court terme conçues pour aider les Canadiens autochtones à recevoir la formation dont ils ont besoin pour profiter de débouchés professionnels, y compris les possibilités d'emploi créées par le train de mesures de stimulation. Le processus de demande relatif au Fonds a été lancé le 4 mai 2009, et des groupes autochtones ont commencé à soumettre des propositions. On compte trois types de projets : les projets de formation menant à un emploi, les projets de développement des compétences à court terme, et les projets d'amélioration des services. Les projets qui satisfont aux critères d'admissibilité seront annoncés à compter de septembre.

Maintenir de faibles taux de cotisation d'assurance-emploi

Le programme d'assurance-emploi offre le soutien nécessaire aux personnes qui perdent leur emploi. Durant les périodes économiques plus difficiles, l'assurance-emploi verse plus de prestations à un plus grand nombre de personnes, ce qui accroît le coût du programme. Normalement, cela entraînerait une hausse des taux de cotisation, et le coût serait élevé pour les Canadiens.

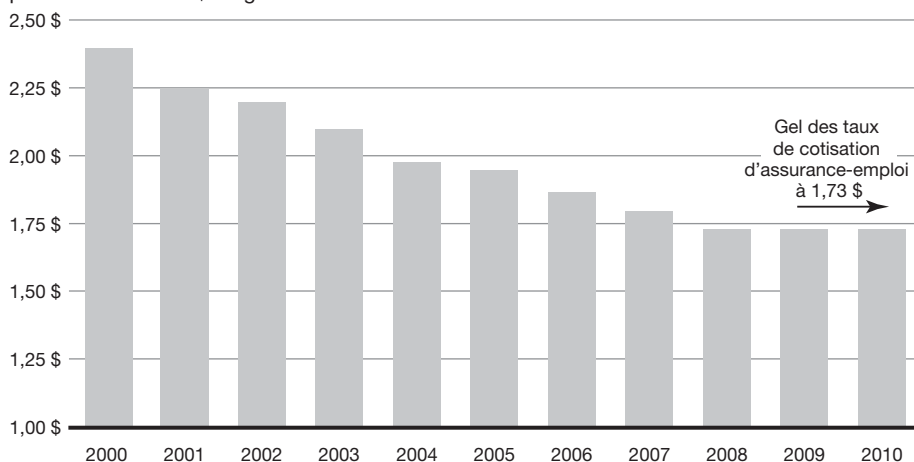
Afin de laisser plus d'argent dans les poches des employeurs et des employés, le gouvernement a gelé les taux de cotisation d'assurance-emploi à 1,73 \$ pour 2010, soit le même taux qu'en 2009 et le taux le plus bas depuis 1982. Cette mesure représente un allègement prévu de 10,5 milliards de dollars pour les travailleurs et les employeurs canadiens en 2009 et en 2010.



Le gel des taux de cotisation d'assurance-emploi laisse plus d'argent dans les poches des employeurs et des travailleurs.

Taux de cotisation d'assurance-emploi

par tranche de 100 \$ de gains assurables



« Toutefois, en ce qui concerne les petites entreprises et les consommateurs, il s'agit d'un plus grand déboursé d'argent et d'une réduction des sommes consacrées à la création d'emplois. C'est pourquoi nous estimons que la mesure annoncée par le gouvernement fédéral dans le budget, qui consiste à geler les taux d'assurance-emploi, est celle qu'il fallait prendre. »

– Garth Whyte, *National Post*, le 2 mars 2009



Tableau 2.6

Venir en aide aux chômeurs

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens				
Cinq semaines supplémentaires de prestations d'assurance-emploi	575	Oui	575	Avril
Assurance-emploi – Travailleurs de longue date	250	Oui	250	Juin
Assurance-emploi – Partage du travail	100	Oui	100	Mars
Programme de protection des salariés	25	Oui	25	Mars
Élargir l'accès à la formation				
Programmes de formation liés à l'assurance-emploi	500	Oui	484	Juin
Fonds de transition et de formation stratégique	250	Oui	238	Juin
Programme Emplois d'été Canada	10	Oui	10	Juin
Programme d'emploi pour les étudiants dans la fonction publique	10	Oui	10	Mai
YMCA/YWCA	15	Oui	–	Juin
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	20	Oui	–	Juin
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti	40	Oui	40	Juillet
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	25	Oui	–	Septembre
Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones	20	Oui	3	Juin
Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones	25	Oui	–	Août
Stratégie de développement des ressources humaines autochtones	25	Oui	25	Juin-juillet
Geler les taux de cotisation d'assurance-emploi pour 2010	818	Oui	818	Janvier 2010
Total	2 708		2 578	

BÂTIR L'INFRASTRUCTURE
POUR CRÉER DES EMPLOIS





Faits saillants

Bâtir l'infrastructure

- ✓ Depuis janvier 2009, un financement fédéral de près de 2 milliards de dollars a été annoncé au titre de 54 grands projets d'infrastructure dans le cadre du Fonds Chantiers Canada. Il s'agit notamment des projets de la ligne Evergreen à Vancouver, du Telus World of Science à Calgary, de la ligne de métro léger Sheppard à Toronto et des installations de traitement d'eau Desjardins à Lévis, au Québec.
- ✓ Depuis janvier 2009, un financement fédéral de 1 milliard de dollars a été approuvé à l'égard de 971 projets dans de plus petites collectivités comptant moins de 100 000 habitants.
- ✓ Les processus de réglementation et d'approbation des projets d'infrastructure ont été rationalisés.
- ✓ Des fonds fédéraux totalisant plus de 2,6 milliards de dollars ont été engagés à même le Fonds de stimulation de l'infrastructure à l'égard de plus de 1 500 projets. Ceux-ci portent notamment sur un nouveau pont enjambant la rivière Capilano à Vancouver, la réparation de conduites principales d'eau et d'égout au Québec et le prolongement d'une piste à l'aéroport de Deer Lake, à Terre-Neuve-et-Labrador.
- ✓ Depuis le lancement du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a transféré 430 millions de dollars de l'initiative du Financement de base pour les provinces et les territoires à des projets de construction.
- ✓ Le gouvernement du Canada contribue à hauteur de 71 millions de dollars prélevés sur le nouveau Fonds pour l'infrastructure verte au projet hydroélectrique de Mayo B et au réseau de transport d'énergie de Carmacks-Stewart au Yukon. Ce projet améliorera l'approvisionnement en électricité au Yukon, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- ✓ On amorce des projets d'infrastructure dans la Première nation Birch Narrows et la Première nation Peter Ballantyne, en Saskatchewan, et dans la Première nation de Pinaymootang, au Manitoba.



- ✓ Des projets de construction visant des ponts fédéraux ont commencé; les travaux concernant le projet du pont Champlain à Montréal, d'une valeur de 212 millions de dollars, sont en cours.

Stimuler la construction domiciliaire

- ✓ Le gouvernement met en œuvre le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, une mesure temporaire qui offre un allègement fiscal pouvant atteindre 1 350 \$, tout en réduisant le coût des rénovations pour environ 4,6 millions de familles canadiennes et en favorisant les investissements dans le logement.
- ✓ Le gouvernement permet aux acheteurs d'une première habitation de puiser davantage dans leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite en faisant passer de 20 000 \$ à 25 000 \$ le montant maximum qu'ils peuvent retirer dans le cadre du Régime d'accession à la propriété, ce qui rend l'achat d'une habitation plus abordable.
- ✓ Le gouvernement aide les personnes qui achètent leur première résidence en fournissant un allègement fiscal pouvant atteindre 750 \$.
- ✓ Des ententes ont été conclues avec l'ensemble des provinces et territoires, à une exception près, pour le versement de plus de 2 milliards de dollars au titre de la construction, de la rénovation et de la remise en état de logements sociaux dans l'ensemble du Canada. Ces ententes stimuleront la construction et procureront des logements sociaux indispensables.
- ✓ On construira 400 nouveaux logements sociaux en Nouvelle-Écosse et 1 000 nouveaux logements pour les aînés et les personnes handicapées en Colombie-Britannique.
- ✓ Les Premières nations proposent des projets de construction ou de rénovation de logements sociaux prêts à démarrer; les travaux commenceront à l'été.
- ✓ Des prêts à faible taux totalisant 2 milliards de dollars sont offerts aux municipalités pour qu'elles exécutent des projets d'infrastructure liés au logement. La Société canadienne d'hypothèques et de logement évalue et approuve actuellement des demandes.



Les investissements dans l'infrastructure aident à créer et à préserver des emplois. Pour chaque dollar investi, l'économie bénéficie d'un stimulant de 1,60 \$, ce qui crée une activité économique qui procure de l'emploi. C'est pourquoi le Plan d'action économique du Canada prévoit jusqu'à 16,5 milliards de dollars sur deux ans pour la modernisation d'un vaste éventail d'infrastructures, dont les routes, les ponts, le transport en commun, les parcs et les installations de traitement des eaux usées, ainsi que pour soutenir l'accès à la propriété, stimuler le secteur du logement et améliorer les logements dans l'ensemble du Canada. Ces investissements créeront de l'emploi à l'échelle nationale et contribueront à augmenter la productivité et la qualité de vie des Canadiens à mesure que nous sortirons de la récession.

Tableau 2.7

Bâtir l'infrastructure et créer des emplois

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$)			
Bâtir l'infrastructure				
Investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales				
Accélération des paiements dans le cadre du Financement de base pour les provinces et les territoires		495	495	990
Fonds de stimulation de l'infrastructure		2 000	2 000	4 000
Financement complémentaire pour les projets communautaires		250	250	500
Fonds pour l'infrastructure verte		200	200	400
Sentiers récréatifs nationaux		25		25
Infrastructure des loisirs Canada		250	250	500
Investissements dans les infrastructures des Premières nations		260	255	515
Investissements dans les projets fédéraux d'infrastructure		462	254	716
Total partiel – Bâtir l'infrastructure		3 942	3 704	7 646



Tableau 2.7 (suite)

Bâtir l'infrastructure et créer des emplois

	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	Total
		(M\$)		
Stimuler la construction domiciliaire				
Aide pour l'accès à la propriété et au secteur du logement	530	2 840	345	3 715
Investissements dans le logement social pour les Canadiens		1 025	1 050	2 075
Total partiel – Stimuler la construction domiciliaire	530	3 865	1 395	5 790
Total – Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	530	7 807	5 099	13 436
Valeur totale des mesures de stimulation	30	9 803	6 649	16 482
Avec les contributions provinciales		13 893	10 764	24 657

Nota – Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La valeur des mesures de stimulation correspond aux décaissements prévus. L'impact budgétaire des mesures pourrait être quelque peu moindre puisque certaines dépenses se rapportent à des coûts de construction et de rénovation d'actifs fédéraux (seule la dépréciation étant alors consignée au niveau budgétaire) et à des prêts à des tiers (l'impact budgétaire étant alors limité aux seuls cas où il y a un risque de perte).

Bâtir l'infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure stimulent l'économie en créant des emplois dans les secteurs de la construction et de la fabrication – ceux-là mêmes qui sont le plus durement touchés par la récession actuelle – et produisent d'importantes retombées dans l'économie. Le Canada doit se doter d'infrastructures modernes pour soutenir des collectivités en santé et durables, de même qu'une économie vigoureuse. Or, une large part des infrastructures canadiennes a été construite il y a des dizaines d'années et a besoin d'être modernisée ou remplacée pour que les collectivités canadiennes puissent demeurer dynamiques et pour que le Canada puisse continuer de livrer une concurrence efficace dans l'économie mondiale.

C'est pour cela que le gouvernement du Canada a effectué, en 2007, un investissement historique de 33 milliards de dollars au titre de l'infrastructure dans le cadre du plan Chantiers Canada.



Tableau 2.8

Plan Chantiers Canada de 33 G\$: Principales initiatives de 2007 à 2014

Remboursement de la TPS aux municipalités (5,8 G\$)	Remboursement intégral de la TPS payée par les municipalités qui leur procure un financement souple grâce auquel elles peuvent s'attaquer à leurs principales priorités.
Fonds de la taxe sur l'essence (11,8 G\$)	Dans le budget de 2007, le gouvernement a prolongé la durée du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) de 2010 à 2014 au taux de 2 milliards de dollars par année. Le FTE soutient les infrastructures municipales écologiques qui contribuent à l'assainissement de l'air et de l'eau et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Fonds Chantiers Canada (8,8 G\$)	Porte sur des projets procurant des avantages économiques, environnementaux et sociaux à l'ensemble des Canadiens. Le Fonds comporte deux volets, soit le volet Grandes infrastructures, qui cible les grands projets stratégiques d'importance nationale et régionale, et le volet Collectivités, qui cible les projets dans des collectivités comptant moins de 100 000 habitants.
Fonds pour les partenariats public-privé (1,25 G\$)	Soutient des projets novateurs qui procurent un type d'approvisionnement pour l'infrastructure autre que celui dont le gouvernement se sert habituellement.
Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers (2,1 G\$)	Facilite le développement de corridors commerciaux stratégiques établissant des liens avec des portes d'entrée internationales.
Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (1 G\$)	Facilite le développement de la porte et du corridor de l'Asie-Pacifique.
Financement de base pour les provinces et les territoires (2,275 G\$)	Prévoit le versement annuel de 25 millions de dollars à chaque province et territoire pendant sept ans, pour un total 175 millions pour chacun. Soutient des projets des deux volets du Fonds Chantiers Canada, ainsi que l'infrastructure routière autre que celle du réseau national de base.

Pour accélérer l'atteinte des objectifs du plan Chantiers Canada et créer ou préserver plus d'emplois pendant le ralentissement économique, le Plan d'action économique du Canada consacre près de 12 milliards de dollars au titre de l'infrastructure cette année et l'année prochaine. Ce financement fera en sorte qu'au sortir du ralentissement économique, le Canada disposera d'une infrastructure plus moderne, plus sûre et plus écologique.



Les investissements fédéraux sont bonifiés par les contributions des provinces, des municipalités et d'autres entités, telles que les collèges et les universités. Ils ciblent quatre types de projets d'infrastructure :

- **Infrastructures provinciales, territoriales et municipales :** Projets à court terme visant à renouveler l'infrastructure publique, ce qui comprend des améliorations de routes et d'égouts, ainsi qu'une infrastructure verte qui contribue à l'assainissement de l'air, du sol et de l'eau.
- **Infrastructures des Premières nations :** Construction de nouvelles écoles et remise en état d'écoles existantes, meilleur accès à une eau potable de qualité et infrastructure des soins de santé et des services de police dans les collectivités autochtones.
- **Infrastructures fédérales :** Infrastructures de voies ferrées, de ponts et d'autoroutes, ports pour petits bateaux remis en état et passages frontaliers plus efficaces. Toutes ces mesures permettent de créer des emplois rapidement.
- **Infrastructure du savoir :** Modernisation d'universités et de collèges, établissement d'une infrastructure de recherche de calibre mondial, élargissement des systèmes d'information sur la santé et amélioration de l'accès aux services de transmission à large bande dans les régions rurales du Canada. La section « Créer l'économie de demain » contient des renseignements sur l'infrastructure du savoir.

Depuis le lancement du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement du Canada a agi promptement pour accélérer et augmenter les investissements dans l'infrastructure publique.

Investissements dans les projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux et municipaux

Des autoroutes, ponts et routes locales sûrs ainsi que des réseaux modernes de transport en commun et de traitement des eaux contribuent à rehausser la qualité de vie des Canadiens. Cette infrastructure publique est essentiellement gérée par les provinces, les territoires et les municipalités à l'échelle nationale. L'investissement sans précédent de 33 milliards de dollars dans le cadre du plan Chantiers Canada contribue à améliorer l'infrastructure essentielle de notre pays. Chaque milliard de dollars investi dans l'infrastructure génère une activité économique de 1,6 milliard de dollars et crée près de 10 000 emplois avec le temps, tandis que des impacts importants sont ressentis presque immédiatement. Selon les estimations du ministère des Finances et de la Fédération canadienne des municipalités, les investissements de 12 milliards de dollars dans l'infrastructure permettront



de créer entre 120 000 et 132 000 emplois. Le Plan d'action économique du Canada contient des mesures qui accéléreront les dépenses prévues dans le plan Chantiers Canada – qui était au départ un plan à long terme de sept ans – en exécutant plus rapidement les projets prioritaires et en rationalisant les décisions et les approbations pour tous les projets d'infrastructure.

Le Plan d'action économique ajoute également à ces investissements en permettant un accès plus rapide au Financement de base pour les provinces et les territoires, en lançant un nouveau Fonds de stimulation de l'infrastructure à l'appui de projets de construction prêts à démarrer dans toutes les régions, en complétant l'aide fournie dans le cadre du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et en instaurant un Fonds pour l'infrastructure verte. Ces initiatives permettent d'amorcer des projets, créent des emplois et stimulent l'économie. D'un océan à l'autre, dans chaque province et territoire, des ententes sont négociées et conclues, tandis que les processus réglementaires sont rationalisés afin que les projets démarrent rapidement.

Protéger et créer des emplois : Exemples de projets

La route 1 en Colombie-Britannique : Le projet de pont et de remplacement du passage supérieur à Donald entraînera la construction de deux ponts à quatre voies ainsi que l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne sur une distance de 3,5 km dans l'intérieur méridional de la Colombie-Britannique. Le gouvernement du Canada affectera environ 30 millions de dollars à ce projet de 63 millions, qui permettra d'améliorer la sécurité et l'efficacité de ce tronçon de la principale route est-ouest du Canada. La province de la Colombie-Britannique estime que cet investissement stratégique créera jusqu'à 600 emplois directs et indirects.

Le Telus World of Science à Calgary se voit accorder un financement fédéral de 40 millions de dollars qui générera diverses retombées économiques. Situé au centre de la ville de Calgary, sur un terrain de 15 acres, près de deux importantes voies de passage et du système léger sur rail, le centre des sciences satisfera aux principes des technologies durables et écologiques. Le Telus World of Science devrait fournir des emplois à plus de 250 personnes de diverses compétences et de divers métiers.

GO Transit en Ontario reçoit un financement fédéral de 250 millions de dollars en vue d'améliorer les services de transport en commun, ainsi que la salubrité et la viabilité de l'environnement. GO Transit estime que ce financement permettra de créer près de 5 000 emplois dans la province.



Protéger et créer des emplois : Exemples de projets (suite)

Énergie Yukon recevra 71 millions de dollars du Fonds pour l'infrastructure verte afin de relier les deux réseaux électriques existants du Yukon et de construire une deuxième centrale à l'installation hydroélectrique Mayo B. Énergie Yukon prévoit que cette initiative, en plus de donner accès à des sources nouvelles et sécuritaires d'énergie propre, créera environ 350 nouveaux emplois, ce dont bénéficiera l'économie du Nord canadien.

Accélérer les projets du Fonds Chantiers Canada

Le Fonds Chantiers Canada, doté de 8,8 milliards de dollars, soutient des projets d'infrastructure à l'échelle du Canada, peu importe leur taille. En accélérant les projets prioritaires dans le cadre de ce fonds, on permettra aux Canadiens de bénéficier plus tôt d'une infrastructure plus moderne, tout en apportant un important stimulant à l'économie. Depuis janvier 2009, des progrès notables ont été réalisés pour accélérer les grands projets stratégiques d'importance nationale et régionale dans le cadre du volet Grandes infrastructures du Fonds :

- Plus de 11,7 millions de dollars pour le projet de l'usine de traitement d'eau Desjardins, à Lévis (Québec).
- 45,2 millions de dollars pour 15 projets d'autoroutes et de routes locales dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.
- 350 millions de dollars en Colombie-Britannique aux fins de la construction de la ligne de transport rapide Evergreen, qui reliera Burnaby et Coquitlam sur 11 kilomètres.
- 40 millions de dollars pour le Telus World of Science à Calgary.
- 550 millions de dollars pour l'amélioration du service et de la fiabilité du Réseau GO en Ontario et la construction de la ligne de métro léger Sheppard à Toronto.

Depuis janvier 2009, près de 2 milliards de dollars ont été engagés en vertu du volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada, au titre de 54 projets.



Accélérer les processus d’approbation

La priorité du gouvernement fédéral est d’injecter rapidement dans l’économie les fonds au titre de l’infrastructure. Pour accélérer les engagements en matière de dépenses pris auprès des provinces et territoires, le gouvernement a adopté des mesures pour expédier l’approbation des projets, sans toutefois compromettre la protection de l’environnement, en apportant des changements au cadre de réglementation fédéral, sous forme de mesures législatives, réglementaires et administratives, dont celles qui suivent :

- Les modifications de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, annoncées dans le budget de 2009, sont maintenant en vigueur.
- Les règlements aux termes de la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale* ont été modifiés pour rationaliser l’approbation de projets d’infrastructure découlant d’une vaste gamme d’activités de financement, sans pour autant compromettre la protection de l’environnement.
- On a élaboré un guide du promoteur pour l’examen, aux termes de la *Loi sur les pêches*, de projets d’infrastructure financés par le gouvernement fédéral, de même qu’une approche rationalisée de consultation des Autochtones pour faire en sorte que le gouvernement fédéral, lorsqu’il met en œuvre promptement des projets d’infrastructure, respecte ses obligations légales relatives aux droits des Autochtones.

Nouvelles initiatives découlant du Plan d’action économique du Canada

L’accélération des dépenses en vertu du plan Chantiers Canada n’est que l’un des objectifs du Plan d’action économique. Le gouvernement s’est également engagé à mettre en place de nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2009 en matière d’infrastructures provinciales, territoriales et municipales, afin de renouveler les infrastructures et de créer des emplois. Ces mesures accéléreront les dépenses provinciales, territoriales et municipales au titre de projets prêts à démarrer, mais dont l’exécution a été retardée faute de fonds, dans des collectivités de toute taille. Conscient de l’importance des dépenses d’infrastructure qui contribuent à rendre l’environnement plus propre et plus sûr, le gouvernement a instauré le Fonds pour l’infrastructure verte. Depuis le budget de 2009, ces initiatives ont été appliquées très rapidement, et d’autres le seront pendant l’exercice 2009-2010.



Accélération des paiements au titre de l'initiative du Financement de base pour les provinces et les territoires : Le gouvernement s'est engagé à verser un important financement prévisible aux projets d'infrastructure qui représentent des priorités des provinces et des territoires. Il verse 25 millions de dollars par année, pour un total de 175 millions de dollars sur sept ans, à chaque province et territoire par l'entremise de l'initiative du Financement de base pour les provinces et les territoires. Le Plan d'action économique du Canada permet aux provinces et aux territoires d'utiliser des fonds qui ne seraient par ailleurs disponibles qu'au cours des exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, au titre de projets pouvant être achevés d'ici le 31 mars 2011.

Par suite de cette accélération, des fonds fédéraux additionnels, à concurrence de 1 milliard de dollars, seront disponibles au cours des deux prochains exercices pour faire démarrer davantage de projets d'infrastructure dans les 13 administrations.

Plusieurs provinces et territoires prennent des mesures pour accélérer le financement :

- Des présentations de plans accélérés d'immobilisations ont été approuvées pour un certain nombre de provinces, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Québec. Ces provinces ont conclu ou négocient des ententes visant à accélérer le versement de tout ou d'une partie de leurs fonds d'ici 2010-2011.
- L'offre d'accélérer le versement de ces fonds a été faite à toutes les provinces et à tous les territoires qui mettent la dernière main à leurs plans d'immobilisations.

Depuis le lancement du Plan d'action économique, le gouvernement du Canada a transféré 430 millions de dollars pour des projets de construction en vertu du Financement de base pour les provinces et les territoires.



Fonds de stimulation de l'infrastructure : Le gouvernement a créé le Fonds de stimulation de l'infrastructure, doté de 4 milliards de dollars, dans le Plan d'action économique afin de créer des emplois et de verser dès maintenant des fonds pour des projets de construction prêts à démarrer et pouvant être terminés au cours des deux prochaines années. Des projets provinciaux, territoriaux et municipaux ont été annoncés dans l'ensemble du Canada dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure, notamment :

- Plus de 200 projets en Colombie-Britannique totalisant plus de 300 millions de dollars, desquels 137 millions de dollars en fonds fédéraux ont déjà été engagés, notamment :
 - Un projet de 40 millions de dollars pour la construction d'un pont moderne à trois voies enjambant la rivière Capilano à Vancouver Ouest et Vancouver Est, qui remplacera le « pont bleu » à deux voies. Le nouveau pont comprend des voies d'accès prioritaire pour améliorer le transport en commun.
 - Un projet de 28 millions de dollars à Prince George pour la construction d'un nouveau pont à quatre voies sur l'autoroute 97 qui remplacera le pont Stone Creek.
 - Un projet de 10,7 millions de dollars à Surrey pour la construction d'une passerelle pour cyclistes et piétons et de pistes cyclables.
- Plus de 410 millions de dollars ont été engagés pour 116 projets dans les Prairies, dont les suivants :
 - 92 millions de dollars en Saskatchewan, dont près de 9 millions pour des réparations de routes et d'égouts à Saskatoon;
 - 109 millions de dollars au Manitoba, notamment pour aider à financer trois projets communautaires de 20 millions, dont 3,3 millions à l'égard d'un agrandissement de 10 millions de l'administration de Centraide à Winnipeg;
 - 210 millions de dollars en Alberta, dont 15 millions pour les nouveaux locaux du Temple de la renommée des sports du Canada à Calgary.
- Plus de 900 millions de dollars en Ontario à l'appui de plus de 1 000 projets d'infrastructure municipaux évalués à environ 2,8 milliards de dollars portant notamment sur le transport en commun, des installations culturelles, des routes, des parcs et des immeubles municipaux.
- 936 millions de dollars de financement fédéral à l'égard de projets au Québec, y compris 350 millions pour réparer des conduites principales d'eau et d'égout.



- Dans les Maritimes, 132,5 millions de dollars ont été engagés pour près de 200 projets, notamment :
 - 28 millions de dollars de financement fédéral pour 26 projets relatifs à des autoroutes, des parcs et des projets culturels en Nouvelle-Écosse et 14 millions de dollars de plus pour la ville de Halifax et le Cap-Breton.
 - À l'Île-du-Prince-Édouard, 17 projets sont financés conjointement, dont la restauration de la rue Queen à Charlottetown et des améliorations aux égouts pluviaux à Summerside.
 - Au Nouveau-Brunswick, le port de Belledune fera l'objet d'importants travaux de 61 millions, dont 26 millions proviendront de fonds fédéraux.

« J'applaudis aux mesures rapides et décisives que les gouvernements fédéral et provincial ont prises pour stimuler l'économie pendant cette période de crise économique mondiale. »

–Tom Laughren, maire de la ville de Timmins,
Timmins Daily Press, le 14 février 2009

« Le dernier budget fédéral contenait des outils puissants pour créer de l'emploi et combattre la récession. »

–Jean Perrault, président, Fédération canadienne
des municipalités, le 12 février 2009

- À Terre-Neuve-et-Labrador, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser plus de 51 millions de dollars pour soutenir 22 projets d'infrastructure provinciaux et communautaires, notamment :
 - 83 millions de dollars de financement conjoint pour améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de la province.
 - 9 millions de dollars pour allonger la piste de l'aéroport de Deer Lake, qui passera de 6 000 pieds à 8 000 pieds, et pour améliorer les conditions d'exploitation des aéronefs.
- 7 millions de dollars pour 11 projets d'infrastructure au Yukon, y compris la reconstruction et l'amélioration de routes, l'amélioration d'autoroutes et la remise en état de ponts, desquels 3,5 millions représentent des fonds fédéraux.



Financement additionnel au titre de projets communautaires : Le plan Chantiers Canada prévoyait au départ 1,1 milliard de dollars sur sept ans pour satisfaire aux besoins en infrastructure particuliers des petites collectivités. Dans le cadre du Plan d'action économique, le gouvernement s'associe aux provinces et aux collectivités pour approuver des projets visant la contribution fédérale totale de 1,1 milliard de dollars. Depuis janvier, 670 projets ont été approuvés, les contributions du gouvernement fédéral et des partenaires atteignant 2,3 milliards de dollars. Cette somme vise notamment des projets portant sur des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, des routes locales et des ponts, le transport en commun, l'énergie verte, les sports, la culture et les loisirs, projets qui influent vraiment sur la vie de tous les jours des Canadiens dans les petites collectivités du pays. Le Plan d'action économique du Canada procure aux provinces qui ont déjà engagé l'intégralité du financement disponible à l'égard de projets une somme additionnelle pouvant atteindre 500 millions de dollars à l'appui de nouveaux projets qui pourront être achevés d'ici les deux prochaines années.

Projets d'infrastructure communautaires en Nouvelle-Écosse

- Reconstruction de la rue Pleasant à Yarmouth, un projet d'une valeur totale de 3,9 millions de dollars.
- Projet de la bibliothèque de Weymouth dans la municipalité du district de Digby, d'une valeur totale de 418 000 \$.
- Fermeture d'un site d'enfouissement dans la municipalité du district de Lunenburg, d'une valeur totale de 1,6 million de dollars.

Cette initiative progresse rapidement et crée des emplois, alors que 300 projets ont été approuvés à ce jour pour une valeur de 900 millions. À titre d'exemple, les 14 millions de dollars attribués à la Nouvelle-Écosse en tant que montant complémentaire ont déjà été engagée dans 38 projets; au Manitoba, le montant complémentaire de 18 millions a été intégralement engagé envers 22 projets; à Terre-Neuve-et-Labrador, des engagements totalisant 7,4 millions ont été pris à l'égard de 18 projets; en Alberta, la somme de 52 millions a été approuvée au titre de 40 projets communautaires; et en Ontario, des engagements de 194 millions ont été pris à l'égard de 182 projets.



Fonds pour l'infrastructure verte : Le gouvernement s'est engagé à améliorer la qualité de l'environnement et à créer une économie plus viable à long terme. Dans le budget de 2009, il a annoncé un nouveau Fonds pour l'infrastructure verte, doté de 1 milliard de dollars, afin de progresser davantage dans l'atteinte de ces objectifs.

Des discussions ont eu lieu avec un certain nombre de provinces au sujet de projets potentiels et le programme a été lancé officiellement. Le projet de production hydroélectrique de Mayo B et de la ligne de transport d'énergie de Carmacks-Stewart au Yukon est le premier projet annoncé en vertu du programme.

Fonds pour l'infrastructure verte : Projet de production hydroélectrique et de transport d'énergie au Yukon

Le gouvernement du Canada contribue à hauteur de 71 millions de dollars prélevés sur le nouveau Fonds pour l'infrastructure verte au titre du projet de production hydroélectrique de Mayo B et de la ligne de transport d'énergie de Carmacks-Stewart au Yukon. Dans le cadre de ce projet de 160 millions de dollars, la capacité de production hydroélectrique de la centrale de Mayo B sera presque doublée et la ligne de transport d'énergie Carmacks-Stewart reliant les réseaux Whitehorse-Aja-Farrow et Mayo-Dawson sera achevée. Le projet améliorera la sûreté de l'approvisionnement en électricité au Yukon en fournissant d'autres sources d'énergie propre et en créant un réseau de transmission d'électricité plus dynamique et plus résilient.

Sentiers récréatifs nationaux : Les sentiers récréatifs agrémentent la qualité de vie des Canadiens et contribuent à attirer des touristes, ce qui stimule les économies locales. Dans son budget de 2009, le gouvernement a prévu 25 millions de dollars pour la National Trails Coalition à l'appui de 400 projets d'ici le 31 mars 2010, pour la construction et la remise en état de sentiers partout au Canada. Un accord de contribution a été conclu avec la National Trails Coalition et annoncé le 26 mai 2009. La Coalition a lancé un appel de propositions, et les projets commenceront au cours des prochaines semaines.



Installations récréatives communautaires : Les arénas, les terrains de soccer et de tennis ainsi que les piscines procurent aux Canadiens et à leurs familles l'occasion de faire de l'activité physique et d'acquérir une expérience communautaire. Un certain nombre de ces installations ont été construites en 1967, pour souligner le centenaire du Canada, et doivent être renouvelées. La modernisation des installations récréatives communautaires existantes et la construction de nouvelles installations fourniront un stimulant économique des plus nécessaires, tout en procurant aux Canadiens de toutes les régions de meilleures installations où jouer, se reposer et enrichir la vie communautaire. Dans cette optique, le Plan d'action économique prévoit 500 millions de dollars sur deux ans pour la mise sur pied du programme Infrastructure des loisirs Canada, annoncé le 14 mai 2009, qui appuiera la construction de nouvelles installations et la modernisation d'installations existantes partout au pays. À titre d'exemple de projets recevant une telle aide, mentionnons le versement de 1 million de dollars à l'appui du projet de piste d'athlétisme extérieure et de stade St. Francis Xavier à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, pour l'installation de gazon artificiel, de luminaires, de clôtures et de sièges, ainsi que d'une piste de 400 mètres. Ailleurs, 58 000 \$ seront versés pour remplacer la pataugeoire du parc Gesner, à Oromocto (Nouveau-Brunswick) par une fontaine à jets d'eau et pour construire un bloc sanitaire. D'autres projets seront cernés parmi les propositions que les organismes de développement régional recherchent présentement, tout comme Affaires indiennes et du Nord Canada (dans le Nord) et Industrie Canada (en Ontario). Les projets devraient commencer au cours de la présente saison de construction.

« Ce qui est encore plus intéressant que l'investissement même, c'est la manière dont le nouveau fonds rapprochera les municipalités, les collèges et les universités, les clubs sportifs et bien d'autres encore, le tout dans le but de rendre nos collectivités meilleures. Voilà bien ce que signifie le Canada. »

–Pierre Lafontaine, président et chef de la direction,
Natation Canada, le 27 janvier 2009



Partenariats public-privé : Les partenariats public-privé (PPP) peuvent aider les gouvernements à instaurer plus rapidement des projets d'infrastructure à moindre coût pour les contribuables. Le gouvernement a mis sur pied PPP Canada Inc., une nouvelle société d'État, pour développer l'infrastructure publique grâce à des partenariats public-privé et pour gérer un fonds de 1,25 milliard de dollars au titre de projets d'infrastructure public-privé.

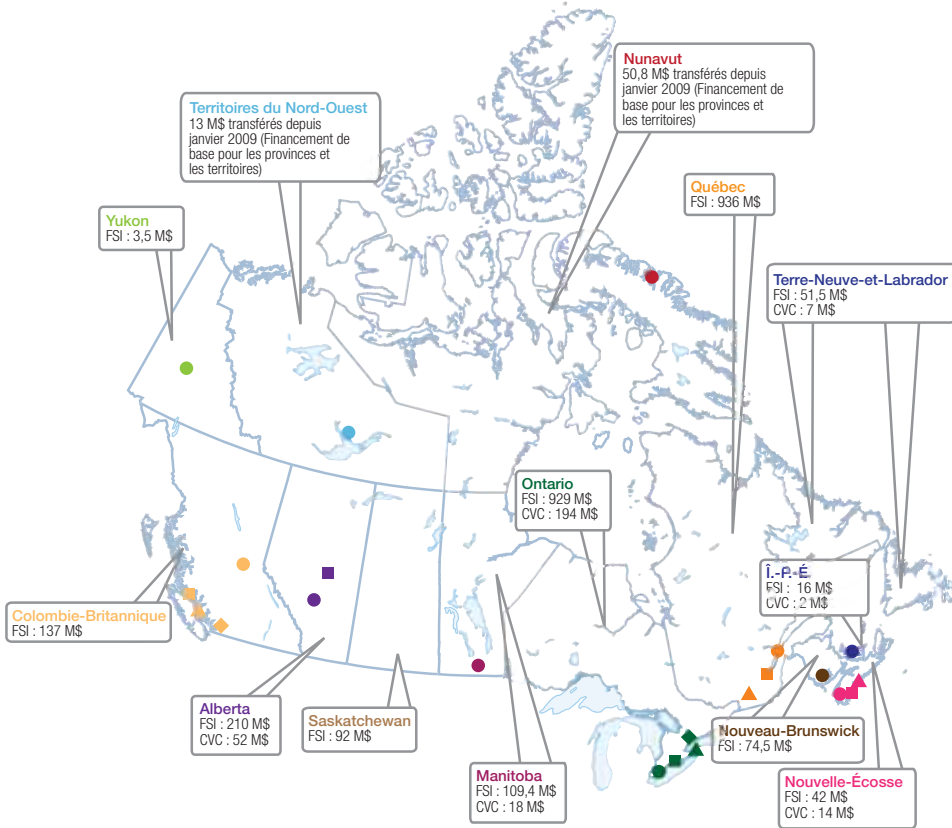
Le gouvernement a constitué un conseil d'administration et une équipe de gestion solides pour PPP Canada Inc. En mai 2009, quatre dirigeants du secteur privé ont été nommés administrateurs; ils apportent au conseil une expérience approfondie et variée du domaine de l'ingénierie et des secteurs bancaire, financier et juridique, et assureront une saine gouvernance ainsi qu'une orientation stratégique et une surveillance efficaces de la société d'État.

PPP Canada Inc. a déjà obtenu la participation de toutes les provinces et territoires aux fins de l'établissement du processus et des critères des projets, et des projets prioritaires potentiels ont déjà été portés à son attention. Le nouveau conseil se penchera sur ses stratégies et priorités organisationnelles et de placement au cours des prochains mois.

PPP Canada Inc. collabore également avec Exportation et développement Canada (EDC), dans le contexte du Cadre de financement exceptionnel annoncé dans le Plan d'action économique du Canada, en vue d'établir l'étendue des défis en matière de marchés de capitaux auxquels le marché des PPP fait face. Les annonces faites dernièrement par EDC concernant l'aide aux cautions et au cofinancement de projets favorisant les échanges commerciaux, qui sera fournie en partenariat avec des institutions financières privées, devraient contribuer à faire progresser les projets d'infrastructure réalisés en PPP.



Infrastructure : Exemples de projets dans l'ensemble du Canada



- Yukon**
 - 71 M\$, centrale hydroélectrique Mayo B et ligne Carmacks-Stewart
- Territoires du Nord-Ouest**
 - 7 M\$, route de contournement de Yellowknife
- Nunavut**
 - 32 M\$, Centre culturel Piquissilirivvik, Clyde River
- Colombie-Britannique**
 - 28 M\$, pont à 4 voies, Prince George
 - 40 M\$, pont à 3 voies sur la rivière Capilano, North Vancouver
 - ▲ 350 M\$, métro léger Evergreen, Burnaby-Coquitlam
 - ◆ 10,7 M\$, passerelle piétonnière et piste cyclable, Surrey

- Alberta**
 - 40 M\$, Telus World of Science, Calgary
 - 190 M\$, transport en commun, Calgary et Edmonton
- Manitoba**
 - 140 M\$, port intérieur CentrePort, Winnipeg
- Ontario**
 - 13,5 M\$, amélioration du pont Blue Water, Point Edward
 - 6 M\$, amélioration de la voie ferrée Chatham-Windsor
 - ▲ 1 M\$, voie de circulation commerciale du pont Peacock, Fort Erie
 - ◆ 250 M\$, Réseau GO

- Québec**
 - 11,7 M\$, usine de traitement de l'eau, Lévis
 - 26,3 M\$, usine de traitement de l'eau, Thetford Mines
 - ▲ 212 M\$, réparation du pont Champlain (sur 10 ans), Montréal
- Nouveau-Brunswick**
 - Parc linéaire Fundy
- Île-du-Prince-Édouard**
 - 4,5 M\$, parc éolien, Summerside (phase 2)
- Nouvelle-Écosse**
 - 418 000 \$, bibliothèque Weymouth, Digby
 - 3,9 M\$, réfection de la rue Pleasant, Yarmouth
 - ▲ 1,6 M\$, fermeture de la décharge, Lunenburg

FSI : Engagements fédéraux pour les 2 prochaines années au titre du Fonds de stimulation de l'infrastructure
 CVC : Engagements fédéraux pour les 2 prochaines années au titre du Complément du volet Collectivités



Infrastructures des Premières nations

Afin que les collectivités des Premières nations soient en mesure d'offrir de l'enseignement aux jeunes étudiants, de l'eau potable de qualité à l'ensemble de la population et des services essentiels de soins de santé et de police, le gouvernement du Canada leur procure une aide améliorée au titre de l'infrastructure essentielle. Le Plan d'action économique soutient les projets d'infrastructure prêts à démarrer des Premières nations qui ciblent trois secteurs prioritaires, à savoir les écoles, les projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et les services essentiels, comme les services de soins de santé et les services de police.

Les investissements dans l'infrastructure créent des emplois. Selon les estimations, les 365 millions de dollars qui auront été investis au cours des deux prochaines années dans l'infrastructure de l'approvisionnement en eau et des écoles des Premières conformément au Plan d'action auront créé passablement de possibilités d'emplois dans les collectivités rurales et éloignées.

Écoles des Premières nations





Le Plan d'action économique appuie la création d'emplois grâce à la construction et à la rénovation d'écoles dans les réserves. Ainsi, les élèves de tous les âges bénéficieront de nouvelles salles de classe et d'installations améliorées, telles que bibliothèques et centres de ressources, salles de sciences et d'informatique, auditoriums, terrains de soccer, pistes d'athlétisme, aménagements paysagers et installations de jeu.

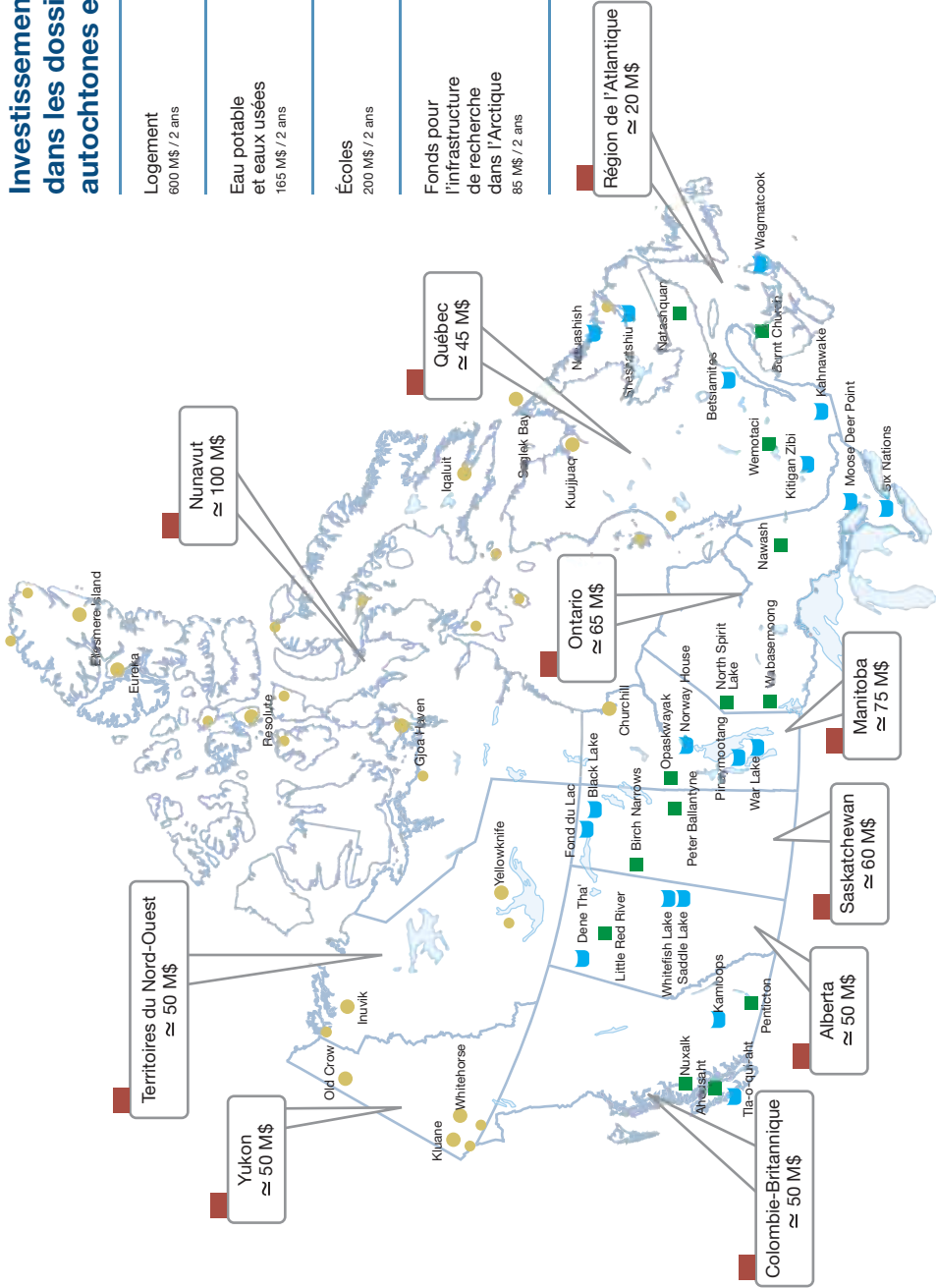
De cette façon, le gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris d'améliorer la persévérance scolaire et le taux d'obtention de diplômes dans les réserves. La construction et l'amélioration d'écoles dans les réserves offriront un stimulant économique aux collectivités, car elles créeront des emplois et des occasions d'affaires et aideront à satisfaire aux exigences actuelles et futures.

De nouvelles écoles et des installations modernes sont au centre de l'amélioration des résultats scolaires obtenus dans les réserves qui, pour leur part, sont essentiels à l'amélioration des possibilités économiques des enfants des Premières nations. Ces améliorations de l'infrastructure de l'enseignement représentent un investissement précieux dans l'avenir des enfants des Premières nations et contribuent à bâtir des collectivités des Premières nations plus dynamiques.



Investissements annoncés dans les dossiers autochtones et nordiques

-  Logement
600 M\$ / 2 ans
-  Eau potable et eaux usées
165 M\$ / 2 ans
-  Écoles
200 M\$ / 2 ans
-  Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique
85 M\$ / 2 ans





Treize projets d'écoles ont été annoncés dans des collectivités des Premières nations, les travaux devant commencer dans deux nouvelles écoles offrant les niveaux de la maternelle à la douzième année pour la Première nation Birch Narrows et la Première nation Peter Ballantyne en Saskatchewan d'ici la fin de juin. Ces deux projets devraient créer environ 470 emplois.

Les 13 projets déboucheront sur de nouvelles écoles et sur la rénovation d'immeubles existants et comporteront des investissements de 200 millions de dollars.

Le Plan d'action économique du Canada : Mesures immédiates pour l'infrastructure

Treize projets d'écoles des Premières nations – 200 millions de dollars

- Collectivité innue de Natashquan (Québec)
- Première nation de Wemotaci (Québec)
- Nation crie de Little Red River (Alberta)
- Nation Nuxalk (Colombie-Britannique)
- Première nation Ahousaht (Colombie-Britannique)
- Première nation de Penticton (Colombie-Britannique)
- Première nation non cédée des Chippewas de Nawash (Ontario)
- Première nation de Wabaseemoong (Ontario)
- Première nation de North Spirit Lake (Ontario)
- Nation crie d'Opaskwayak (Manitoba)
- Première nation Burnt Church (Nouveau-Brunswick)
- Première nation Birch Narrows (Saskatchewan)
- Première nation Peter Ballantyne (Saskatchewan)

Sûreté des systèmes de distribution d'eau

La sûreté des systèmes de distribution d'eau revêt une importance capitale pour la santé d'une collectivité. Les investissements dans les systèmes de distribution d'eau et de traitement des eaux usées créeront des emplois et amélioreront l'accès à de l'eau potable de qualité tout en contribuant à l'amélioration des résultats en matière de santé grâce auxquels les collectivités des Premières nations seront plus fortes et en meilleure santé.



Dix-huit projets liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations ont été annoncés. Ils supposent la construction de nouveaux bassins de stabilisation des eaux usées, d'usines d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, d'une station de traitement des boues, d'une usine mécanique d'épuration des eaux usées et de réseaux de distribution d'eau représentant un investissement de 165 millions de dollars.

L'appel d'offres a été lancé dans le cas d'un de ces projets et ceux visant trois autres projets devraient être lancés en juin. Les travaux de construction d'un bassin de stabilisation des eaux usées pour la Première nation de Pinaymootang au Manitoba devraient commencer avant la fin de juillet. Le projet devrait créer 55 emplois.

« C'est un jour marquant pour la bande Six Nations of Grand River... La nouvelle installation de traitement de l'eau nous assurera un approvisionnement stable d'eau propre et augmentera nettement la qualité de vie de Six Nations. C'est un pas dans la bonne direction, et les efforts que tous ont déployés pour que l'installation devienne réalité sont grandement appréciés. Ensemble, nous pouvons réaliser de grandes choses. »

– William K. Montour, chef élu du conseil, Six Nations,
le 19 mars 2009

« Le conseil Mohawk de Kahnawake tient à remercier le MAINC de l'engagement qu'il a pris envers l'amélioration de la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations... Les fonds qui ont été réservés pour notre collectivité nous aideront à renforcer notre infrastructure. Nous comptons sur de nouveaux efforts de collaboration entre nos gouvernements pour améliorer la santé, la sécurité et le bien être de notre peuple. »

– Michael Ahrihron Delisle, fils, grand chef de Kahnawake,
le 19 mars 2009



Le Plan d'action économique du Canada : Mesures immédiates pour l'infrastructure

Dix-huit projets d'épuration de l'eau pour les Premières nations – 165 millions de dollars

- Première nation de Kamloops (Colombie-Britannique)
- Première nation Tla-o-qui-aht (Colombie-Britannique)
- Première nation de Black Lake (Saskatchewan)
- Première nation de Fond du Lac (Saskatchewan)
- Première nation de War Lake (Manitoba)
- Nation crie de Norway House (Manitoba)
- Première nation de Pinaymootang (Manitoba)
- Première nation de Moose Deer Point (Ontario)
- Six Nations de la rivière Grand (Ontario)
- Première nation Anishinabeg de Kitigan Zibi (Québec)
- Première nation de Kahnawake (Québec)
- Première nation de Betsiamites (Québec)
- Première nation de Wagmatcook (Nouvelle-Écosse)
- Collectivité innue de Natuashish (Terre-Neuve-et-Labrador)
- Collectivité innue de Sheshatshiu (Terre-Neuve-et-Labrador)
- Première nation de Whitefish Lake (Alberta)
- Première nation des Dene Tha' (Alberta)
- Première nation de Saddle Lake (Alberta)



Infrastructure des services de santé pour les Premières nations

La satisfaction des besoins en matière de santé des Premières nations et des Inuits repose sur des installations de santé sécuritaires et efficaces offrant des programmes et des services de santé de qualité. Le Plan d'action économique crée des emplois grâce aux travaux de construction et de remise en état relatifs à l'infrastructure des services de santé pour les Premières nations, ce qui comprend des installations de santé et des résidences d'infirmières. Toutes les régions bénéficieront de cet investissement dans l'infrastructure. En tout, environ 40 nouveaux projets et 230 projets de rénovation seront exécutés grâce à cet investissement de 135 millions de dollars. On s'attend à ce que certains d'entre eux commencent dès cet été.

Infrastructure des services de police des Premières nations

De manière à offrir des services de police professionnels, efficaces, efficaces, adaptés aux besoins et tenant compte des réalités culturelles dans les collectivités des Premières nations, le Plan d'action économique appuie la création d'emplois grâce à la remise en état de l'infrastructure essentielle des services de police dans ces collectivités. Des discussions ont cours avec les provinces et territoires pour cerner les projets à coûts partagés. Les gouvernements unissent leurs efforts et collaborent avec les collectivités des Premières nations afin que les fonds sont fournis le plus rapidement possible.



Financement de la modernisation de l'infrastructure fédérale

Les investissements prévus au Plan d'action économique du Canada procurent des avantages aux Canadiens prenant la forme d'un meilleur service ferroviaire voyageurs, de ponts et d'autoroutes plus sûrs, de ports pour petits bateaux réaménagés et de passages frontaliers plus efficaces. Une bonne part des travaux est déjà amorcée et des emplois sont créés partout au pays.

Un réseau ferroviaire amélioré : VIA Rail effectue d'importantes améliorations à son infrastructure et à d'autres immobilisations pour augmenter la fréquence des trains, en améliorer la ponctualité et réduire les temps de déplacement. Ces investissements progressent très rapidement.

Investissements de VIA Rail

- VIA Rail a conclu un marché de remise en état des wagons LRC (légers, rapides et confortables) et a engagé 30 millions de dollars de fonds de stimulation.
- Les travaux d'ingénierie pour la révision des autorails diesel et des voitures à alimentation électrique de service sont bien amorcés, et des marchés, évalués à 52 millions de dollars, seront accordés cet été pour la reconstitution de ces parcs.
- On a annoncé en mai 2009 des marchés et la commande de matériel ayant trait aux mesures de stimulation additionnelles de 6 millions de dollars visant le projet de remise en état des voies ferrées entre Chatham et Windsor.
- VIA Rail a conclu une entente avec les Chemins de fer nationaux du Canada pour la construction d'une troisième ligne principale dans le corridor Montréal-Toronto.



Transcanadienne : L'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne dans le parc national de Banff améliorera la sécurité et réduira la possibilité de collisions avec la faune sur ce tronçon très achalandé. Le projet comporte deux étapes :

- La première prévoit l'élargissement à quatre voies depuis le village de Lac Louise jusqu'à l'échangeur de la promenade des Glaciers, ce qui comprend le réaménagement de l'échangeur. La préparation du site et le processus d'appel d'offres sont tous les deux en cours, et la construction devrait commencer à l'automne 2009.
- La seconde poursuit l'élargissement jusqu'à la frontière avec la Colombie-Britannique. Les enquêtes sur les sols sont terminées, et la construction devrait commencer au printemps 2010.

Ponts fédéraux : La circulation sûre et efficace des gens et des marchandises au Canada dépend des ponts fédéraux. Le Plan d'action économique du Canada investit dans nombre de projets de remise en état de ponts.

Améliorations de deux des passages frontaliers les plus achalandés entre le Canada et les États-Unis

Le projet de l'aire de service canadienne et d'amélioration du pont Blue Water à Sarnia, en Ontario, a été annoncé le 20 mars 2009. Il prévoit la construction d'autres voies d'approche à l'aire de service, d'une voie de retour des camions vers les États-Unis et de nouvelles guérites d'inspection de l'Agence des services frontaliers du Canada. La valeur totale du projet s'établit à 27 millions de dollars, la contribution fédérale s'élevant à 13,5 millions. Les travaux d'ingénierie préliminaires sont en cours, et la construction devrait commencer plus tard dans l'année. Le projet devrait être terminé d'ici mars 2011.

Le projet d'amélioration des voies de circulation commerciales du pont Peace à Fort Erie, en Ontario, verra la construction d'une cinquième voie d'inspection principale, d'une guérite pour les véhicules commerciaux à destination du Canada et d'un secteur désigné pour le Système d'inspection des véhicules et du fret. La valeur totale du projet s'établit à 2 millions de dollars, dont 1 million en fonds fédéraux. Les travaux d'ingénierie préliminaires sont en cours et le début des travaux officiels de construction est prévu pour septembre 2009. Le projet devrait être terminé d'ici février 2010.



La société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. a mis sur pied un programme décennal complet de réparation du pont Champlain à Montréal, pour faire en sorte que le pont demeure sécuritaire. Le Plan d'action économique du Canada a accordé 212 millions de dollars à ce projet. Toutes les approbations requises ont été obtenues, le marché a été adjugé et les travaux ont commencé en avril. Environ 30 % des travaux prévus pour la saison de construction 2009-2010 devraient être achevés d'ici le 30 juin 2009.

Le Plan d'action économique prévoit 25 millions de dollars en 2009-2010 et 15 millions de dollars en 2010-2011 pour accélérer les réparations qui s'imposent à quatre ponts fédéraux gérés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : le pont-jetée LaSalle à Kingston, en Ontario; le pont levant de Burlington à Burlington, en Ontario; ainsi que les ponts Alexandra et des Chaudières dans la région de la capitale nationale. Plus de 70 % des fonds de la première année sont déjà visés par des marchés. Voici quelques exemples :

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a accordé un marché pour des travaux sur le pont Alexandra. Ceux-ci ont commencé le 16 mars 2009 et s'achèveront en 2011. On prévoit qu'environ 75 personnes travailleront à ce projet cet été. Les fonds prévus au Plan d'action économique ont permis de devancer la date d'achèvement du projet.
- L'appel d'offres pour un marché de plusieurs millions de dollars sera lancé en juillet pour les travaux sur le pont-jetée Lasalle, qui seront effectués à la fin de la saison de navigation.
- Les marchés visant le pont des Chaudières et le pont levant de Burlington seront adjugés plus tard cette année.

Ports pour petits bateaux : Le Plan d'action économique prévoit 200 millions de dollars sur deux ans à l'appui de la réparation et de l'entretien de ports essentiels à la pêche commerciale au Canada et 17 millions de plus pour accélérer la construction d'un port pour petits bateaux à Pangnirtung, au Nunavut. Ces investissements permettront d'amorcer plus rapidement les travaux de réparation requis, afin que l'industrie de la pêche commerciale ait accès à long terme à des ports sécuritaires et fonctionnels. Ces projets de réparation, d'entretien et de construction devraient permettre de créer plus de 2 000 emplois directs et indirects.



Projets visant des ports pour petits bateaux

Les mois de mai à août représentant la période de pointe des activités de pêche commerciale et de navigation de plaisance. Ils constituent également les moments les plus achalandés dans les ports. Les autorités portuaires préfèrent donc habituellement que les travaux commencent après cette période de manière à en limiter l'incidence sur les opérations. Certains projets de construction commenceront au printemps et d'autres encore seront menés de septembre à la fin de l'exercice.

- Les travaux de reconstruction d'un quai sont en cours à Rivière-au-Tonnerre au Québec. Ce projet de 1,95 million de dollars améliorera la sécurité.
- Des travaux de réparation du système électrique du port de Sointula et du port de Queen Charlotte City, en Colombie-Britannique, dont la valeur totalise 515 000 \$, sont actuellement en cours. Des marchés d'une valeur de 1,9 million de dollars supplémentaires ont été adjugés au titre de travaux de réparation dans sept autres ports en Colombie-Britannique.
- Des marchés ont été adjugés pour la construction d'un prolongement de 60 mètres du brise-lames de 150 mètres au port de Ochre Pit Cove, du côté Nord de la baie de la Conception dans la presqu'île Avalon à Terre-Neuve. Ce projet de 1,2 million de dollars améliorera les conditions et la sécurité du port.

En 2009-2010, on consacra 82,3 millions de dollars au titre de contrats de travaux de réparation, d'entretien et de dragage dans des ports existants, et 7 millions de dollars serviront à devancer la construction du port de Pangnirtung, premier port pour petits bateaux du Nunavut.

Des marchés totalisant 27 millions de dollars ont déjà été octroyés et devraient amener la création d'environ 280 emplois directs et indirects. Les travaux devraient commencer ce printemps dans des collectivités urbaines et rurales de l'ensemble du pays.

Immeubles fédéraux : Le Plan d'action économique prévoit des engagements importants pour la réparation et la rénovation du portefeuille d'immeubles du gouvernement fédéral. Des progrès notables ont été réalisés en vue de l'exécution de plus de 1 200 projets de toutes tailles prévus sur l'ensemble du territoire canadien. Des marchés ont été octroyés pour près de 60 % des fonds prévus pour cette année, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a commencé à mettre en œuvre plus de 900 projets.



Ceux-ci portent sur un éventail de travaux de réparation devant être effectués sur ces immeubles, dont ceux qui suivent :

- travaux intérieurs et extérieurs, y compris l'amélioration des systèmes électriques et le remplacement des fenêtres;
- systèmes de ventilation et de climatisation;
- travaux de toiture.

De plus, des fonds ont été prévus pour améliorer l'accès des personnes handicapées aux immeubles appartenant à l'État. Jusqu'à maintenant, 60 % (12 millions de dollars) des fonds prévus pour la première année ont été attribués à des projets particuliers du portefeuille, dont 5 millions de dollars ont été engagés sous forme de marchés. Une attention particulière est accordée aux installations de Service Canada. Les projets ont notamment trait à ce qui suit :

- écriteaux tactiles;
- portes commandées automatiquement;
- systèmes de reconnaissance de la voix dans les ascenseurs;
- rampes intérieures et extérieures.

Les contrats des projets qui ont trait aux travaux de réparation et d'amélioration de l'accessibilité aux immeubles seront adjugés par l'entremise du fournisseur de services de gestion d'immeubles du secteur privé de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à qui il incombera d'adjuger des marchés à 3 700 petites et moyennes entreprises, d'un océan à l'autre. Ces arrangements contractuels en place permettront au gouvernement d'agir rapidement dans le cadre des projets. Des contrats de travaux sont directement adjugés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ce qui donnera aux entreprises d'autres possibilités de soumissionner.

Le Plan d'action économique prévoit également 2 millions de dollars sur les deux prochaines années au titre de l'élaboration d'un plan complet qui assurera l'avenir de l'historique Manège militaire. Un marché a été adjugé pour la tenue de consultations publiques visant à obtenir les avis des parties prenantes intéressées concernant l'avenir de cet emplacement. Ces consultations sont en cours et devraient se terminer le 15 juin.



Sites fédéraux contaminés : Le gouvernement accélère les travaux d'assainissement des sites fédéraux contaminés, ce qui devrait se traduire par une activité économique dont la valeur pourrait atteindre 245 millions de dollars au cours des deux prochaines années. Ces travaux créeront de l'emploi et de l'activité économique dans les collectivités de toutes les régions du Canada au cours des deux prochaines années, tout en contribuant à assainir l'environnement et à favoriser le développement à long terme. Des projets ont été choisis, et les travaux commenceront pendant la saison de construction de 2009. À titre d'exemple, le gouvernement a l'intention d'accorder 9,2 millions de dollars sur deux ans pour traiter le problème de contamination des terrains de la marina et du quai Ouest du port d'Oshawa. La décontamination du port stimulerait l'économie locale et créerait des emplois, tout en permettant au port de continuer d'occuper une place importante dans la collectivité.

Stimuler la construction domiciliaire

Ces dernières années, l'industrie du logement canadien est devenue l'un des principaux facteurs contribuant à la croissance économique en stimulant l'offre d'emplois dans la construction et les métiers, et la demande de matériaux de construction et d'autres biens et services.

Pour stimuler le secteur de la construction ainsi que protéger et créer des emplois, le gouvernement fournit une aide appréciable à l'accès à la propriété et aux rénovations. De plus, il investit dans le renouvellement du logement social au Canada et dans l'amélioration de l'infrastructure municipale ayant trait au logement.

Aide à l'accès à la propriété et à l'industrie du logement

Le Plan d'action économique du Canada prévoit de puissantes mesures qui inciteront les Canadiens à investir dans l'achat d'une maison, ce qui représente pour bon nombre de personnes le plus important investissement de leur vie. La robustesse de l'industrie du logement constitue également une importante source d'activité économique au Canada, car elle crée des emplois et favorise la demande de matériaux de construction et d'autres biens et services.



Pour soutenir la croissance économique en cette période éprouvante, le gouvernement a annoncé quatre mesures qui aideront les Canadiens à acheter des maisons et à les améliorer, mesures qui procurent déjà des avantages :

- Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire est une mesure temporaire qui procurera aux familles canadiennes un allègement fiscal pouvant atteindre 1 350 \$ au titre de travaux effectués ou de biens acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2010. On estime à environ 4,6 millions le nombre de familles canadiennes qui profiteront de ce crédit. On procède déjà à des travaux de rénovation donnant droit au crédit, ce qui stimule l'activité de l'industrie de la construction.
- Les acheteurs d'une première habitation pourront puiser davantage dans leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite pour l'achat ou la construction d'une maison. En effet, le montant maximum qui peut être retiré dans le cadre du Régime d'accession à la propriété après le 27 janvier 2009 passera de 20 000 \$ à 25 000 \$.
- Un allègement fiscal d'au plus 750 \$ sera accordé aux acheteurs d'une première habitation pour les aider à régler les coûts associés à un tel achat. Le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation sera offert aux particuliers qui ont acquis une habitation admissible après le 27 janvier 2009. Il rendra l'achat d'une habitation plus abordable.
- Une somme supplémentaire de 300 millions de dollars sur deux ans sera consacrée au programme écoÉNERGIE Rénovation afin de faciliter la rénovation de quelque 200 000 maisons de plus.

Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, ainsi que le nouveau montant maximum que les acheteurs d'une première habitation peuvent retirer dans le cadre du Régime d'accession à la propriété, sont déjà administrés par l'Agence du revenu du Canada, et les Canadiens commencent déjà à s'en prévaloir. Des renseignements détaillés sur les conditions d'admissibilité et la manière de demander ces crédits sont déjà disponibles sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada. L'Agence a reçu plus de 700 000 demandes de renseignements concernant le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire par l'entremise de son site Web et de son service téléphonique.



Le Plan d'action économique du Canada : Aider les Canadiens à investir dans une maison

Aide fiscale pour l'accès à la propriété et la rénovation

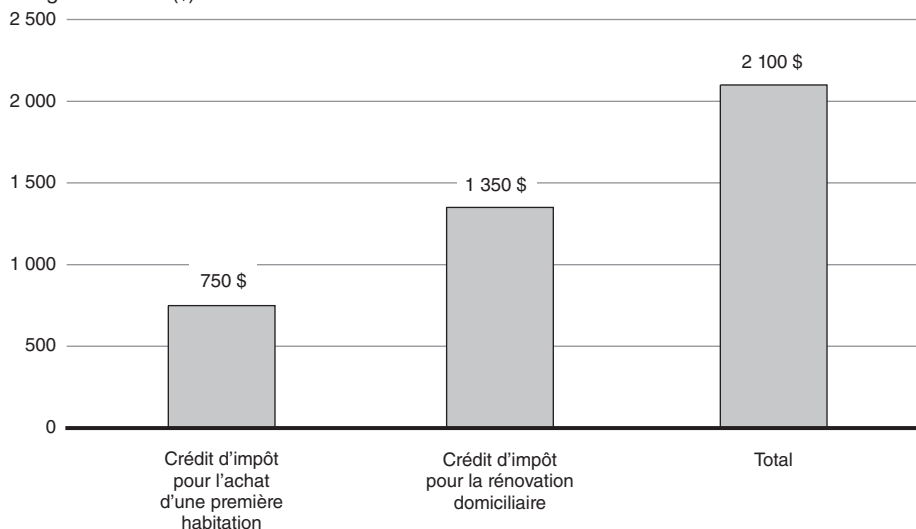
Sylvain et Julie viennent d'acheter leur première maison et ont dépensé 10 000 \$ pour rénover la cuisine.

- Puisqu'ils ont acheté une première habitation, l'un d'entre eux pourra demander un montant de 5 000 \$ dans sa déclaration de revenus de 2009 au titre du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation et recevra à concurrence de 750 \$ à titre d'allègement de l'impôt sur le revenu.
- Ils ont également droit à un allègement fiscal additionnel temporaire de 1 350 \$ grâce au crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.

Graphique 2.9

Aide fiscale pour l'accès à la propriété et la rénovation

Allègement total (\$)





« Le printemps redonne un souffle de vie au marché de l'immobilier résidentiel. Dans bien des cas, les acheteurs sur le marché en sont à leur première maison. De nombreuses mesures ont été prises pour les aider (dont le régime fédéral d'accession à la propriété et le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation). »

–Bonnie Wegerich, présidente, Calgary Real Estate Board,
CALGARY HERALD, le 2 mai 2009

« Les résultats d'une enquête publiée aujourd'hui par la société de prêts hypothécaires résidentiels ResMor Trust Company montrent que 94 % des propriétaires canadiens qui prévoient effectuer des travaux de rénovation entre avril 2009 et le 1^{er} février 2010 demanderont le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD) annoncé plus tôt dans l'année par le gouvernement fédéral. De fait, 39 % des personnes interrogées ont indiqué que leur décision de rénover avait été influencée positivement par l'instauration du CIRD... 70 % des propriétaires interrogés prévoient rénover leurs habitations avant le 1^{er} février 2010... et 39 % des propriétaires qui prévoient effectuer des travaux de rénovation disent que le CIRD a influé sur leur décision de rénover ou sur le montant qu'ils consacreront à ces travaux. »

–ResMor Trust Company, communiqué de presse, le 29 avril 2009

Tout semble indiquer que le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire contribuera à l'activité de l'industrie du logement pendant l'actuelle récession mondiale. Les résultats de l'Enquête sur la rénovation et l'achat de logements, que la Société canadienne d'hypothèques et de logement a menée en mars 2009, montrent que cette année, 15 % de plus de Canadiens ont l'intention de consacrer plus de 1 000 \$ à des travaux de rénovation de leurs habitations qu'en 2008. Des enquêtes menées par le secteur privé laissent entrevoir que la grande majorité des propriétaires (près de 90 % d'entre eux selon une récente enquête) sont au courant du crédit, et que l'existence du crédit est un important facteur de leur décision de procéder à des rénovations. Des campagnes publicitaires très visibles lancées par de grands fournisseurs de matériaux de construction et des détaillants, comme The Home Depot, ont également contribué à mieux faire connaître le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.

Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire aura un effet important sur les économies locales. L'intensification de l'activité du secteur de la rénovation viendra également en aide aux petites entreprises locales de rénovation, qui contribuent pour beaucoup à la création d'emplois au Canada.



« Nous sommes heureux de la mise sur pied de mesures telles que le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire du gouvernement fédéral car nous croyons qu'elles vont parvenir à stimuler l'économie canadienne, à la fois les consommateurs et l'industrie bénéficient de façon positive de cette initiative alors qu'elle permet aussi de conserver des emplois. »

– Robert Dutton, président et chef de la direction, Rona inc.,
communiqué de presse, le 5 février 2009

Programme écoÉNERGIE : Le Plan d'action économique du Canada procure la somme additionnelle de 300 millions de dollars sur deux ans pour élargir l'actuel programme écoÉNERGIE Rénovation pour les maisons afin d'encourager les propriétaires à accroître l'efficacité énergétique de leurs habitations. Les fonds prévus au budget de 2009 ont servi à relever les niveaux de subvention du programme de 25 %. Le programme pourrait toucher jusqu'à 200 000 propriétaires de plus.

Le programme encourage la mise au point et l'installation de la prochaine génération de produits énergétiques et favorise l'amélioration des techniques de construction et de rénovation domiciliaires. De plus, il crée une industrie de conseillers en énergie chevronnés qui appuient les programmes tant fédéraux que provinciaux. En avril, 60 nouveaux conseillers en énergie ont été agréés par le programme écoÉnergie Rénovation pour la tenue d'évaluations avant et après les travaux, ce qui porte à près de 1 200 le nombre de ces conseillers.

Investissements dans le logement social pour les Canadiens

Par suite du Plan d'action économique du Canada, des progrès considérables sont réalisés afin d'amorcer des projets et de créer des emplois dans l'industrie du logement en soutenant le logement social. Le Plan d'action vient en aide aux Canadiens à faible revenu, dont ceux qui éprouvent souvent le plus de difficulté à trouver un logement convenable à prix abordable. Ainsi, plus d'unités seront mises à la disposition de personnes dans le besoin, comme les personnes âgées, les personnes handicapées et les Canadiens autochtones. Non seulement le nombre de logements disponibles sera augmenté, mais aussi les logements sociaux existants seront rénovés et verront leur efficacité énergétique accrue.



Le Plan d'action économique du Canada : Mesures de stimulation pour le logement social

Soutien du logement social (2 G\$)

- Rénovation et accroissement de l'efficacité énergétique de logements sociaux (1 G\$)
- Logements dans les réserves pour les Premières nations (400 M\$)
- Logements dans le Nord (200 M\$)
- Logements pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées (475 M\$)

Projets de logements abordables (2 G\$)

- Prêts aux municipalités (2 G\$)

Ces mesures visant le logement social – dont la valeur dépasse 2 milliards de dollars sur deux ans – créeront des emplois et augmenteront la demande de matériaux de construction et d'autres biens. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a rapidement mis en œuvre ces mesures en collaborant directement avec ses homologues provinciaux et territoriaux à mettre la dernière main aux ententes permettant le versement des fonds. En recourant aux programmes et ententes en place, le gouvernement s'assure que les fonds sont remis aux constructeurs et aux promoteurs, de sorte que la construction puisse commencer le plus rapidement possible. En outre, jusqu'à 2 milliards de dollars sont maintenant offerts en prêts directs à faible coût aux municipalités pour financer l'infrastructure liée au logement comme les égouts, les systèmes d'aqueduc et les projets de rénovation de quartiers. Les municipalités de toutes les régions du pays se sont montrées vivement intéressées par ces prêts, et le traitement des demandes a déjà commencé.



« Je tiens à vous faire part de notre satisfaction à l'égard des composantes du budget de 2009 qui traitent de questions intéressant les personnes handicapées... Le budget propose des mesures importantes qui rendront les collectivités canadiennes plus accessibles et plus inclusives. En particulier, les initiatives relatives au logement social amélioreront véritablement la qualité de vie de nombreux Canadiens, dont des personnes handicapées. »

–Conseil des Canadiens avec déficiences,
lettre au ministre des Finances, le 6 mars 2009

Le Plan d'action économique du Canada : Investissements dans le logement social pour les Canadiens

Soutien du logement social

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont annoncé des investissements de près de 128 millions de dollars dans le logement social. Dans l'ensemble, 400 nouveaux logements seront construits, et des travaux de rénovation et d'amélioration éconergétique seront exécutés sur plus de 1 100 immeubles de logement publics, coopératives et immeubles à but non lucratif, dont bénéficieront environ 8 600 logements sociaux particuliers dans la province.

Les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan se sont associés en vue de la construction et de la rénovation de logements abordables. Leur investissement conjoint atteindra plus de 161 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Des ententes ont été conclues à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'un investissement combiné de plus de 205 millions de dollars en nouveau financement au titre du logement social sur deux ans.

Conscient des besoins distincts du Nord, le gouvernement du Canada et les trois administrations territoriales ont conclu des ententes se traduisant par un investissement combiné de plus de 294 millions de dollars en nouveau financement au titre du logement social sur deux ans.



Rénovation et amélioration des logements sociaux : Le logement social au Canada sert à héberger ceux qui sont le plus dans le besoin. Or, une grande partie des logements sociaux actuels sont vieux et ont besoin d'importants travaux de réparation et de rénovation pour respecter les normes actuelles d'efficacité énergétique et d'accessibilité. Pour que le nouveau financement de 1 milliard de dollars au titre des rénovations et des réfections soit injecté le plus rapidement possible cette année dans des travaux, des ententes ont été conclues avec l'ensemble des provinces et territoires, à une exception près. Dans le cas de l'administration qui reste, une entente de principe a été conclue, sous réserve d'approbations finales. Les provinces et territoires versent une contribution identique à celle du gouvernement fédéral et doivent maintenant conclure des accords avec les promoteurs des projets pour avoir accès au financement fédéral. Les travaux de construction et la création d'emplois devraient en grande partie commencer cet été, et les provinces et territoires remettront à la SCHL des rapports trimestriels sur les progrès réalisés.

Ensemble, les fonds fournis par les provinces et les territoires et ceux fournis par le gouvernement fédéral devraient améliorer la qualité et l'efficacité énergétique de près de 200 000 logements sociaux partout au Canada.

Logements des Premières nations : Bien que le gouvernement soit déterminé à soutenir l'accession à la propriété des particuliers dans les réserves, bon nombre de Premières nations continuent d'avoir un grand besoin de logements abordables, dont des logements sociaux. Pour améliorer les conditions du logement dans les réserves et pour stimuler l'économie en créant des emplois dans les régions rurales du Canada, le Plan d'action économique prévoit 400 millions de dollars sur deux ans pour la construction et la rénovation de logements abordables dans les collectivités des Premières nations. Celles-ci mettent la dernière main à des demandes de financement. Après approbation des projets, les travaux de construction et de rénovation pourront commencer à l'été.

Logements pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées : Les aînés et les personnes handicapées à revenu fixe éprouvent souvent de la difficulté à joindre les deux bouts. La construction de nouveaux logements sociaux à prix abordable pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées viendra en aide à ceux qui sont dans le besoin et créera des emplois. La SCHL a conclu une entente avec l'ensemble des provinces et des territoires, à une exception près. Dans le cas de l'administration qui reste, une entente de principe a été conclue, sous réserve d'approbations finales. Les provinces et les territoires versent une contribution identique à celle du gouvernement fédéral et doivent maintenant conclure des accords avec les promoteurs des projets, notamment des organisations paroissiales locales et



des coopératives de logement, pour avoir accès au financement fédéral. Des annonces ont été faites dans certaines administrations, et les travaux de construction devraient commencer cet été.

Le Plan d'action économique du Canada : Investissements dans le logement pour les Canadiens

Logements pour les aînés et les personnes handicapées

Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont annoncé une nouvelle initiative de logements locatifs pour les aînés d'une valeur de 123 millions de dollars qui prévoit la construction d'au plus 1 000 nouveaux logements pour les aînés et les personnes handicapées.

Les gouvernements provincial et fédéral verseront des contributions identiques et chaque contribution s'élève à 61,8 millions de dollars. La construction des 218 premiers logements commencera dans 19 collectivités de la Colombie-Britannique au cours des prochains mois. En tout, le projet créera près de 800 emplois.

Logements dans le Nord : Conscient des besoins particuliers des territoires, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les gouvernements du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en vue du versement de 200 millions de dollars réservés à la rénovation et à la construction de logements sociaux dans le Nord, de même qu'à la création d'emplois. Les travaux devraient commencer sous peu.

Aider les municipalités à renforcer les collectivités : Pour aider les administrations municipales à trouver les fonds voulus pour exécuter des projets d'infrastructure du logement prévus qui sont prêts à démarrer, le gouvernement offre à concurrence de 2 milliards de dollars en prêts à faible taux aux municipalités. Les demandes d'emprunt ont été affichées sur le site Web de la SCHL en avril, et certaines ont déjà été soumises. Le premier prêt devrait être approuvé au cours du prochain mois, et les travaux devraient commencer cet été.

« L'Association canadienne des constructeurs d'habitations est heureuse que ce programme soit lancé aussi rapidement... En plus de servir aux infrastructures municipales liées au logement dans nos collectivités, les fonds contribueront à créer des emplois et à stimuler notre économie. »

– Gary Friend, président, Association canadienne des constructeurs d'habitations, le 19 avril 2009



Tableau 2.9

Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Bâtir l'infrastructure				
<i>Investissements dans les infrastructures provinciales, territoriales et municipales</i>				
Accélérer les paiements dans le cadre de l'Initiative de financement de base des provinces et des territoires	495	Oui	81	Avril
Fonds de stimulation de l'infrastructure	2 000	Oui	1 120	Mai
Avantage supplémentaire pour les projets communautaires	250	Oui	115	Été
Fonds pour l'infrastructure verte	200	Oui	7	Automne
Sentiers récréatifs nationaux	25	Oui	25	Juin
Infrastructure de loisirs du Canada	250	Partiellement	–	Été
<i>Investissements dans les infrastructures des Premières nations</i>				
Construction d'écoles	95	Oui	95	Avril
Projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées	83	Oui	83	Avril
Services communautaires essentiels (installations de santé)	68	Oui	68	Avril-mai
Services communautaires essentiels (installations de services de police)	15	Oui	–	Juin-juillet
<i>Investissements dans les projets fédéraux d'infrastructure</i>				
Amélioration du système de transport ferroviaire Transcanadienne	141	Oui	60	Printemps
Ponts fédéraux et pont Champlain	47	Oui	35	Printemps
Ports pour petits bateaux	89	Partiellement	27	Printemps
Réparation et rénovation d'immeubles fédéraux	158	Oui	105	Avril
Amélioration de l'accès aux immeubles fédéraux	20	Oui	5	Avril
Manège militaire de Québec	2	Oui	–	Été
Accélération des mesures à l'égard des sites contaminés fédéraux	92	Oui	–	Été



Tableau 2.9 (suite)

Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M \$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M \$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Bâtir l'infrastructure (suite)				
<i>Investissements dans les projets fédéraux d'infrastructure (suite)</i>				
Installations frontalières	7	Non	–	Février 2010
Sûreté aérienne	383	Oui	81	Printemps
Stimulants pour la construction domiciliaire				
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire	3 000	Budget de 2009	3 000	Février
<i>Aide à l'accès à la propriété et à l'industrie du logement</i>				
Hausse des limites de retrait aux termes du Régime d'accession à la propriété	15	Oui	15	Février
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	175	Budget de 2009	175	Février
Amélioration de l'efficacité énergétique de nos maisons	150	Oui	150	Avril
<i>Investissements dans le logement social pour les Canadiens</i>				
Rénovation et amélioration des logements sociaux (avec les provinces et les territoires)	425	Oui	347	Juin
Rénovation et amélioration des logements sociaux (fonds fédéraux)	75	Budget supplémentaire des dépenses (A)	75	Juin
Logements des Premières nations	200	Oui	200	Juillet-août
Logements dans le Nord	100	Oui	100	Mai-juin
Logements pour les aînés à faible revenu	200	Oui	153	Mai-juin
Logements pour les personnes handicapées	25	Oui	19	Mai-juin
Prêts aux municipalités	1 000	Oui	1 000	Mai-juin
Total	9 803		7 149	

CRÉER L'ÉCONOMIE
DE DEMAIN





Faits saillants

- ✓ Le Programme d'infrastructure du savoir, doté de 2 milliards de dollars, a engagé plus de 67 % de ses fonds dans des projets réalisés dans des collèges et universités du Canada.
- ✓ Les nouvelles Bourses d'études supérieures du Canada seront versées au complet aux récipiendaires d'ici septembre 2009 en vue de la prochaine année d'études.
- ✓ L'ensemble de l'enveloppe du Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique a été attribué à 20 projets retenus qui recevront 85 millions de dollars sur deux ans pour renforcer la capacité de recherche dans le Nord.
- ✓ Une somme de 50 millions de dollars a été engagée à l'appui de la recherche de calibre mondial effectuée à l'Institute for Quantum Computing de l'Université de Waterloo.
- ✓ Plus de 230 millions de dollars ont été affectés à des travaux d'entretien qui avaient été différés dans plus de 70 installations scientifiques et laboratoires fédéraux répartis partout au pays.
- ✓ Depuis 2006, le gouvernement a augmenté de 400 millions de dollars au total son aide annuelle aux conseils subventionnaires.



Le Plan d'action économique du Canada prévoit l'octroi d'environ 4,0 milliards de dollars sur deux ans au titre de l'éducation postsecondaire et de la recherche ainsi que d'autres investissements dans les sciences et la technologie. Les mesures prises dans ce domaine accroîtront la capacité de recherche de très haut calibre au Canada en créant des installations de classe mondiale pour la recherche et la formation avancée. Elles permettront aussi aux jeunes Canadiens de mieux se préparer en prévision des emplois de demain. D'autres investissements visent à moderniser les laboratoires fédéraux qui fournissent des services cruciaux aux Canadiens dans un vaste éventail de domaines comme la santé et l'environnement. Le Plan d'action renferme également des mesures qui engendreront des possibilités d'affaires et soutiendront les petites et moyennes entreprises (PME) à mesure qu'elles développent de nouveaux produits et services pour le marché, mettent au point de nouvelles technologies de réduction des gaz à effet de serre, créent des opportunités d'affaires en robotique, améliorent l'accès des Canadiens aux services Internet à large bande et créent des emplois.



Tableau 2.10

Créer l'économie de demain

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$)			
Investir dans les collèges, les universités et la recherche				
Améliorer l'infrastructure des collèges et des universités		1 000	1 000	2 000
Autres mesures		90	154	244
Total partiel – Investir dans les collèges, les universités et la recherche		1 090	1 154	2 244
Investir dans les sciences et la technologie				
Moderniser les laboratoires fédéraux		100	150	250
Énergie propre et environnement		501	201	702
Autres mesures		620	160	780
Total partiel – Investir dans les sciences et la technologie		1 221	511	1 732
Total – Créer l'économie de demain		2 311	1 665	3 976
Valeur totale des mesures de stimulation		2 371	1 664	4 035
Avec les contributions provinciales		3 538	2 664	6 202

Nota – Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La valeur des mesures de stimulation correspond aux décaissements prévus. L'impact budgétaire des mesures pourrait être quelque peu moindre puisque certaines dépenses se rapportent à des coûts de construction et de rénovation d'actifs fédéraux (seul l'amortissement est alors comptabilisé dans le budget) et à des prêts à des tiers (l'impact budgétaire se limite alors aux cas où il y a un risque de perte).



Introduction

Le gouvernement du Canada s'est engagé à bâtir un avenir prospère pour les Canadiens au moyen des sciences, de la technologie et de l'excellence en recherche. Les nouvelles idées issues des sciences et de la recherche-développement améliorent nos vies et créent de nouveaux débouchés économiques. L'apprentissage de façons nouvelles et novatrices de travailler nous rend plus concurrentiels et pave la voie à de nouvelles possibilités autrefois inimaginables. Citons en exemple les nouveaux traitements médicaux qui réduisent la souffrance et sauvent des vies, la mise au point d'aliments plus nutritifs produits grâce à des méthodes plus productives qui aident à réduire la faim dans le monde, et l'adoption de technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement qui améliorent la qualité de l'air.

Les investissements dans les sciences et la technologie permettent aussi d'assurer la formation de nouvelles générations de personnes très qualifiées qui sont de plus en plus en demande dans le secteur privé, les universités et les administrations publiques. En participant à des travaux de recherche de pointe, les jeunes Canadiens peuvent acquérir des connaissances et de l'expérience pertinente qui les mèneront vers des carrières stimulantes et bien rémunérées. Le Canada a besoin de cette nouvelle vague de travailleurs très qualifiés afin d'être concurrentiel dans une économie mondiale où la réussite repose de plus en plus sur le savoir et l'innovation.

Les nouvelles idées ne proviennent pas seulement des laboratoires ou des salles de classe. Elles peuvent aussi germer dans les ateliers où les employés réfléchissent à de nouveaux procédés qui réduisent les coûts de production, ou les entrepôts où les travailleurs trouvent de meilleures façons d'assurer le suivi des stocks, ou encore les usines où l'on trouve des utilisations rentables à des sous-produits qui étaient jusque-là jetés aux déchets. Peu importe d'où elle provient, l'innovation est essentielle à notre mieux-être, à la croissance économique et à la création d'emplois.

Les sciences, la technologie et l'innovation constituent des aspects fondamentaux de la stratégie économique du gouvernement. Dans son plan économique à long terme *Avantage Canada*, le gouvernement s'engageait à maintenir le leadership canadien au chapitre de la recherche menée dans le secteur public (y compris dans les collèges et les universités), à favoriser la meilleure recherche qui soit en mettant l'accent sur l'excellence véritable, et à faire correspondre davantage les travaux de recherche aux besoins concrets des entreprises canadiennes afin qu'elles puissent devenir plus compétitives, qu'elles croissent et qu'elles créent des emplois. Cet engagement a été suivi



par la diffusion en 2007 de la stratégie gouvernementale en matière des sciences et de la technologie, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, un plan pluriannuel complet visant à faire du Canada un chef de file mondial des sciences, de la technologie et de l'innovation.

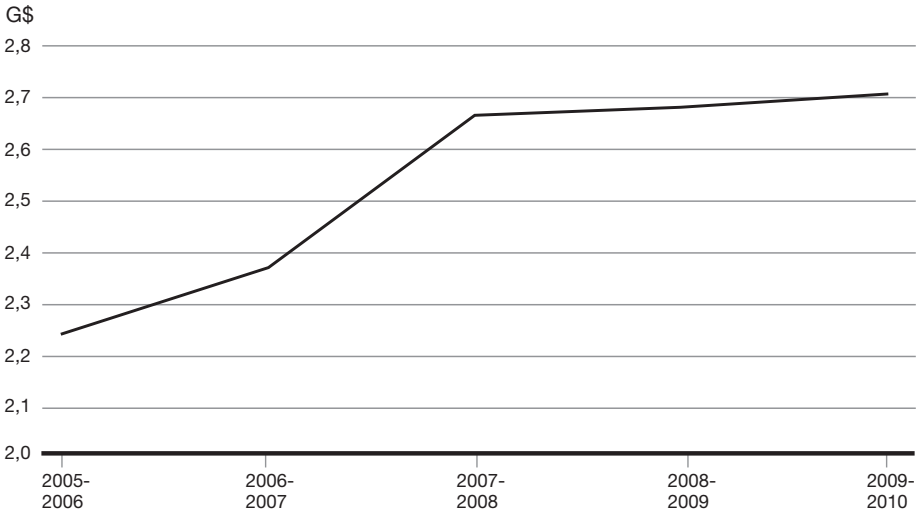
Le gouvernement a investi plus de 2,2 milliards de dollars depuis 2006 dans de nouvelles mesures concernant les sciences et la technologie, y compris un important appui à la recherche avancée dans les collèges et les universités du pays. Les investissements en recherche-développement du Canada dans le secteur de l'enseignement supérieur, par rapport à la taille de l'économie nationale, sont désormais les plus élevés du G7 et les deuxièmes parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); ils s'avèrent une grande source de nouvelles idées et créent des possibilités de formation remarquables pour les jeunes Canadiens. Le gouvernement s'est engagé à maintenir cette position de leader à l'échelle mondiale; des fonds ont été attribués en vue de renforcer les activités de recherche de base dans les établissements postsecondaires canadiens, d'aider les scientifiques canadiens à axer leurs travaux sur les secteurs prioritaires dans lesquels le Canada peut être un chef de file mondial, et de faire correspondre nos forces en matière de recherche aux possibilités et aux défis qui se présentent au secteur privé.

C'est surtout par l'entremise des trois conseils subventionnaires fédéraux qu'environ 2,7 milliards de dollars par année en aide fédérale sont attribués aux chercheurs, aux établissements et aux jeunes Canadiens qui mènent des études avancées. Depuis 2006, le gouvernement a haussé l'aide annuelle versée aux conseils subventionnaires d'environ 400 millions en tout, notamment aux fins de concours de recherche visant à déterminer les meilleures idées, de la formation avancée et de l'application de nouvelles connaissances. Dans l'ensemble, le total des dépenses prévues des conseils subventionnaires est porté à environ 2,7 milliards en 2009-2010, en comparaison des dépenses de 2,2 milliards engagées en 2005-2006.



Graphique 2.10

Total des dépenses réelles (ou prévues) des conseils subventionnaires pour la recherche, la formation avancée et la commercialisation



Sources : *Comptes publics du Canada*; rapports sur les plans et les priorités de 2009-2010

Le gouvernement a investi une quantité importante de nouvelles ressources pour positionner le Canada comme chef de file du savoir et établir des centres d'excellence dans des secteurs prioritaires comme la santé, l'énergie, l'environnement et les technologies de l'information et des communications. Il veille aussi à ce que les investissements fédéraux dans les sciences correspondent davantage aux besoins du secteur privé, en offrant par exemple des stages de recherche appliquée en entreprise à des étudiants des cycles supérieurs, en soutenant l'innovation dans les collèges, et en créant des réseaux de centres d'excellence dirigés par des entreprises. En outre, il a lancé le Partenariat automobile du Canada à l'appui de grands projets de recherche concertée qui favoriseront l'innovation et une compétitivité accrue dans le secteur de l'automobile au Canada.

Dans la même optique, le Plan d'action économique du Canada prévoit l'investissement d'une somme additionnelle de 5,1 milliards de dollars dans des initiatives scientifiques et technologiques. Il s'agit d'un investissement sans précédent qui met en relief l'engagement continu du gouvernement à l'égard des objectifs de sa stratégie des sciences et de la technologie.



En particulier, le Plan d'action prévoit affecter les sommes suivantes :

- 2 milliards de dollars au titre de l'infrastructure des collèges et des universités afin de réaliser des travaux d'entretien, de réparation et de construction qui avaient été différés;
- 750 millions de dollars à l'infrastructure de recherche, par l'intermédiaire de la Fondation canadienne pour l'innovation;
- plus de 2,3 milliards de dollars pour d'autres mesures relatives aux sciences et à la technologie, notamment des bourses d'études supérieures et des stages dans des établissements postsecondaires, l'amélioration des installations de recherche dans l'Arctique et des laboratoires fédéraux, le soutien à la recherche dans les technologies de l'information quantiques, un fonds pour l'énergie propre, l'aide à la recherche pour les PME et un soutien au développement de la robotique spatiale.

Le présent rapport met l'accent sur les engagements pris jusqu'ici dans le cadre d'ententes conclues avec les provinces ou avec d'autres en vue d'investir dans l'éducation postsecondaire et la recherche, et sur les investissements fédéraux généraux dans les sciences et la technologie qui façonneront l'économie canadienne de demain.

Investir dans les collèges, les universités et la recherche

Le gouvernement s'est engagé à maintenir l'aide proportionnelle que le Canada consacre à la recherche publique aux premiers niveaux parmi les économies avancées. Le Plan d'action économique prévoit de nouveaux investissements dans les collèges et les universités, des dépenses ciblées destinées à des établissements de recherche de pointe, une nouvelle aide à la recherche dans l'Arctique canadien, et l'octroi de bourses d'études à de jeunes Canadiens.

Améliorer l'infrastructure des collèges et des universités : Les installations et le matériel de recherche de pointe permettent au Canada d'attirer et de conserver les meilleurs scientifiques et d'aider les jeunes Canadiens à acquérir des compétences avancées en sciences et technologie. Les investissements effectués dans des universités dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir créeront l'infrastructure technologique moderne requise pour maintenir nos établissements de recherche et d'enseignement à l'avant-garde des progrès scientifiques, tandis que les investissements dans nos collèges vont améliorer la formation avancée et aider les Canadiens à se préparer en vue de carrières stimulantes dans les domaines axés sur la technologie. Le Programme favorisera aussi l'emploi et stimulera l'économie, créant des emplois pour les ingénieurs, les architectes, les gens de métier et les techniciens.



Lors de sa création, annoncée le 9 mars 2009, le Programme était doté d'un financement de 2 milliards de dollars sur deux ans à l'appui de projets de l'infrastructure du savoir dans les collèges et les universités de l'ensemble du Canada. Certaines des administrations provinciales et territoriales ont signé des ententes précisant les projets d'infrastructure qui seront appuyés dans leurs collèges et leurs universités; d'autres suivront plus tard.

Moderniser les installations de recherche et de formation sur les campus

Les investissements du Programme d'infrastructure du savoir dans les collèges et les universités permettront de créer des milieux plus propices à la recherche et à l'apprentissage pour les étudiants canadiens. Voici des exemples de projets que le Programme appuiera :

- D'anciens laboratoires scientifiques devenus désuets seront rénovés, et de nouveaux laboratoires de technologie de l'information et installations de recherche en commerce seront mis sur pied à l'Université St. Francis Xavier à Antigonish, en Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral contribuera 11,3 millions de dollars à ce projet d'une valeur totale de 22,7 millions.
- Le gouvernement fédéral versera plus de 52 millions de dollars pour la réalisation de trois projets menés à l'Université de l'Alberta, soit des travaux d'entretien à des installations de chimie et de sciences biologiques qui avaient été différés, des travaux du Programme d'autorisation de modifications aux installations, et la mise à niveau des installations de recherche en santé et en innovation.
- Le campus du College of New Caledonia situé à Prince George, en Colombie-Britannique, bénéficiera d'une aide fédérale de 9,8 millions de dollars dans le cadre d'un projet de 20 millions qui prévoit la mise en service de systèmes d'efficacité énergétique, de nouveaux bureaux d'enseignants, de nouvelles salles de classe, un laboratoire à usages multiples, ainsi que la rénovation et la reconstruction d'un centre de formation dans les métiers.
- Le gouvernement fédéral investira plus de 35 millions de dollars dans le Centre de démonstration environnementale pour les métiers de la construction et pour la construction de ponts du Collège Algonquin d'Ottawa, en Ontario.
- L'Université de Toronto recevra plus de 75 millions de dollars du gouvernement fédéral pour trois projets, soit le Centre de laboratoires de Mississauga, le Projet de laboratoire éducatif à Scarborough et le Centre d'innovation pour l'industrie minière du Canada au campus St. George.



Moderniser les installations de recherche et de formation sur les campus (suite)

- Le Collège du Yukon recevra 2 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la construction d'installations sur ses campus de Dawson City et de Pelly Crossing.
- Le College of the North Atlantic à Terre-Neuve-et-Labrador recevra près de 13 millions de dollars du gouvernement fédéral pour trois projets, soit la construction d'un nouveau campus à Labrador City, l'amélioration du toit et de la ventilation au campus de la promenade Prince Philip, et l'amélioration de l'enveloppe et de la ventilation d'un bâtiment au campus Seal Cove.
- L'Université de Winnipeg, au Manitoba, recevra une aide fédérale de plus de 18 millions de dollars pour son complexe des sciences et son collège pour l'environnement.
- L'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick recevra 11,2 millions de dollars du gouvernement fédéral pour quatre projets, notamment pour le Centre des technologies et des sciences de la santé et la modernisation des installations de recherche et de développement au Pavillon Rémi-Rossignol.
- Le gouvernement accordera 8,5 millions de dollars au Holland College de l'Île-du-Prince-Édouard pour la mise sur pied d'un centre de sciences appliquées qui se concentrera sur les biosciences, l'aérospatiale et les études environnementales.



« Les innovations technologiques de demain proviendront de la recherche scientifique effectuée aujourd'hui dans les universités canadiennes, surtout s'il y a l'infrastructure de recherche voulue pour soutenir la recherche scientifique complexe de pointe requise pour l'avenir. La prospérité de demain repose sur notre capacité de livrer concurrence dans une économie mondiale diversifiée. Pour y parvenir, nous devons commencer par une infrastructure concurrentielle. Grâce au Programme d'infrastructure du savoir, le gouvernement fédéral, en partenariat avec la province et le secteur de l'enseignement postsecondaire, mobilise les sciences et la technologie au profit du Canada aujourd'hui et demain. »

– Indira Samersekera, présidente de l'Université de l'Alberta, annonce de l'Université de l'Alberta, le 4 mai 2009

« La construction du complexe devrait permettre de créer 700 emplois. »

– Communiqué de l'Université de Toronto, le 25 mai 2009

« Au nom de la communauté de l'Université d'Ottawa tout entière, je remercie chaleureusement les deux ordres de gouvernement pour cet important investissement. Je vous assure qu'il nous aidera énormément à construire l'infrastructure dont nos étudiants et nos professeurs ont tant besoin. [...] Ce financement constitue un élément essentiel de nos efforts visant à créer, tant pour les étudiants que pour les professeurs, un milieu d'apprentissage et de recherche de classe mondiale. »

– L'honorable Allan Rock, président de l'Université d'Ottawa, le 25 mai 2009

« Nous sommes la seule école technique canadienne à réaliser des percées dans le domaine des piles à combustible. [...] Ce financement aidera le NAIT à demeurer un chef de file de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des piles à combustible en Amérique du Nord. [...] Les piles à combustible produiront environ 15 % des besoins en électricité du NAIT. »

– Gilbert Requena, président, North American Institute of Technology, programme de génie en matière d'énergie, *Edmonton Journal*, le 9 mai 2009



Positionner l'Institute for Quantum Computing comme chef de file mondial : Le Canada est un pionnier dans le domaine de l'informatique quantique. Le 7 avril 2009, le gouvernement a annoncé un investissement stratégique de 50 millions de dollars dans l'Institute for Quantum Computing de l'Université de Waterloo, un chef de file de l'informatique quantique à l'échelle mondiale. De ce montant, 16,5 millions doivent être versés dès juin. Cet investissement permettra à l'institut de se positionner à l'avant-scène de la recherche internationale en informatique quantique en effectuant des percées scientifiques, en assurant la formation de personnel hautement qualifié, et en favorisant le travail pluridisciplinaire et la collaboration entre les scientifiques ainsi qu'avec ses partenaires de l'industrie et des administrations publiques.

Recherche dans l'Arctique : Le développement d'une société et d'une économie plus saines et plus viables dans l'Arctique sont importants pour la souveraineté du Canada et pour la qualité de vie des résidents du Nord. Les recherches scientifiques peuvent contribuer à la réalisation de la vision d'une économie et d'une société plus vigoureuses dans le Nord. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a affecté dans le Plan d'action économique la somme de 85 millions de dollars sur deux ans au Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique, dont l'objectif est d'entretenir ou améliorer les installations de recherche de cette région. À la fin de mars, le gouvernement a annoncé que le Fonds financerait les 20 projets retenus, qui se dérouleraient dans des installations de recherche fédérales ou non fédérales réparties dans le Nord canadien.



Investissements au chapitre de la recherche dans le Nord

- Le Nunavut Research Institute d'Iqaluit recevra jusqu'à 11 millions de dollars pour se donner un nouvel immeuble plus grand et plus éconergétique qui lui permettra d'élargir ses activités de recherche et ses services dans les domaines de la santé et des sciences sociales et naturelles.
- Le Churchill Northern Studies Centre, situé au Manitoba, recevra jusqu'à 11 millions de dollars pour apporter des améliorations à deux installations, ainsi que pour un nouveau centre des études nordiques qui mettra en valeur les techniques de construction de bâtiments écologiques et éconergétiques dans le Nord canadien.
- L'Aurora Research Institute d'Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, recevra jusqu'à 11 millions de dollars au titre de la construction d'une nouvelle installation dotée de bureaux et d'un laboratoire de meilleure qualité, afin de soutenir sa mission qui consiste à appliquer les connaissances scientifiques, technologiques et indigènes aux problèmes du Nord et à l'avancement des conditions socio-économiques dans la région.
- La Station de recherches du lac Kluane, au Yukon, recevra jusqu'à 3,4 millions de dollars pour augmenter le nombre de chambres et agrandir l'entrepôt, la capacité de production d'énergies propres (p. ex., éolienne et solaire) ainsi que les laboratoires situés au camp de base et sur le terrain.

Aider les jeunes Canadiens à mieux se préparer en vue des emplois

de demain : Le marché du travail a de plus en plus besoin de jeunes gens hautement scolarisés et ayant l'expérience des nouvelles technologies. La formation offerte aux 2^e et 3^e cycles accroît la contribution des jeunes Canadiens à l'économie et à la société, et elle les prépare à mener de fructueuses carrières dans l'économie de demain. Afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de poursuivre des études supérieures, le Plan d'action économique a prévu 87,5 millions de dollars sur trois ans pour hausser temporairement le nombre de Bourses d'études supérieures du Canada attribuées par les conseils subventionnaires, dont 500 bourses de doctorat et 2 000 bourses de maîtrise. Les bénéficiaires de la majorité des nouvelles bourses ont déjà été désignés; ils recevront les fonds à compter de mai ou de septembre 2009. Le Conseil de recherches en sciences humaines a par ailleurs lancé un appel de demandes spécial de bourses de recherche au niveau de la maîtrise dans le domaine des affaires; on attend les résultats de cet appel en septembre 2009.



Le Plan d'action économique a aussi prévu 3,5 millions de dollars sur deux ans afin de permettre à 600 étudiants additionnels des cycles supérieurs d'acquérir une expérience pratique de la recherche dans des entreprises novatrices par l'entremise du Programme de stages en recherche-développement industrielle. Accélération Canada, le consortium sans but lucratif qui administre le programme, veillera à ce que les nouveaux stages puissent débiter le plus tôt possible.

Investir dans les sciences et la technologie

Les découvertes scientifiques et technologiques stimulent la croissance de secteurs économiques traditionnels comme l'agriculture et les ressources naturelles, et elles constituent le moteur d'industries émergentes comme celle de la robotique. La recherche dans ces domaines est menée avant tout dans les universités, ainsi que dans les laboratoires fédéraux et dans le secteur privé. Le gouvernement a pris d'importants nouveaux engagements dans le Plan d'action économique afin de faire progresser la recherche des secteurs public et privé à l'appui des priorités canadiennes.

Moderniser les laboratoires fédéraux : Les scientifiques qui travaillent dans les laboratoires fédéraux du pays mènent au quotidien des recherches sur la santé, l'alimentation, les ressources naturelles et un vaste éventail de sujets qui touchent la vie des Canadiens. Les laboratoires bien entretenus et modernes contribuent à l'excellence en recherche au pays. Dans le Plan d'action économique, le gouvernement a affecté 250 millions de dollars sur deux ans à des travaux d'entretien qui avaient été différés dans des installations scientifiques et des laboratoires fédéraux répartis partout au Canada. Jusqu'ici, on a approuvé l'octroi de 234 millions sur deux ans pour plus de 70 projets dans 13 ministères fédéraux. Par exemple, 24 millions seront octroyés sur deux ans au Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada, situé à Winnipeg. De même, le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) recevra 19 millions sur deux ans afin de moderniser 28 de ses installations situées dans sept provinces, y compris à l'Institut de recherche aérospatiale (3,7 millions) pour lui permettre de réduire le bruit et les émissions atmosphériques à son établissement d'Ottawa, et à l'Institut de biotechnologie des plantes à Saskatoon, en Saskatchewan (1,2 million), afin de procéder à des travaux d'entretien qui avaient été différés. Certains ministères et organismes ont déjà entrepris les travaux associés à ces projets, et d'autres les débiteront le plus tôt possible.



Investissements dans les laboratoires fédéraux

- Agriculture et Agroalimentaire Canada recevra 12 millions de dollars sur deux ans afin d'améliorer le complexe de recherche laitière au Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc situé à Sherbrooke, au Québec. Cet investissement facilitera la recherche sur la nutrition et sur l'innocuité des produits laitiers, et il soutiendra la compétitivité du secteur laitier.
- Pêches et Océans Canada recevra 1,3 million de dollars sur deux ans afin de moderniser la Station biologique de St. Andrews, au Nouveau-Brunswick. Cet investissement appuiera la recherche en gestion des pêches et contribuera à l'amélioration de la santé, de l'intégrité et de la productivité de nos écosystèmes marins.

Fonds pour l'énergie propre : Le Canada est en voie de devenir une superpuissance de l'énergie propre. La découverte de nouvelles façons de produire de l'énergie propre nous aidera à propulser notre économie tout en protégeant notre environnement et en créant de nouvelles opportunités d'affaires qui créeront des emplois. Le Plan d'action économique a prévu 1 milliard de dollars à l'appui du développement de projets de recherche et de démonstration en matière d'énergie propre. Le Fonds pour l'énergie propre, lancé le 19 mai 2009, est doté d'une somme pouvant atteindre 150 millions pour appuyer la recherche sur l'énergie propre, et de 850 millions pour des projets de démonstration de techniques d'énergie propre, notamment la technologie de captage et de stockage du carbone. Ressources naturelles Canada a lancé le premier appel d'offres dans le cadre du programme, qui prévoyait un financement pouvant aller jusqu'à 191 millions pour des projets de démonstration concernant les sources d'énergie propre et l'énergie renouvelable. Les projets retenus devraient démarrer à la fin de 2009 ou au début de 2010. Ressources naturelles Canada lancera aussi à l'été de 2009 un appel de propositions d'une valeur maximale de 650 millions pour des projets de captage et de stockage du carbone à grande échelle; les projets retenus devraient débiter au printemps de 2010.



Industrie spatiale canadienne : L'industrie spatiale canadienne est un chef de file mondial à la fine pointe de la technologie dans des domaines tels que la robotique de l'espace, la télédétection et les communications par satellite. Notre avantage technologique dans ces domaines crée d'importants débouchés économiques pour les entreprises novatrices, et il permet aux astronautes canadiens de jouer un rôle de premier plan dans les missions spatiales internationales. Le Plan d'action économique a prévu une somme de 110 millions de dollars sur trois ans à l'appui du leadership continu du Canada au chapitre de la conception et de la construction de robots de l'espace. L'Agence spatiale canadienne devrait lancer à l'été de 2009 une demande de propositions visant le développement en entreprise de prototypes terrestres d'astromobiles et d'autres véhicules télécommandés. Grâce à ces fonds, des entreprises canadiennes de l'industrie spatiale pourront accroître leur capacité de recherche-développement et mettre au point de nouvelles technologies qui leur permettront de profiter de futures missions spatiales comme celles auxquelles participent les astronautes Robert Thirsk et Julie Payette.

Captage et stockage du carbone : Le captage et le stockage du carbone est une technique prometteuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre de grands établissements industriels, qui aiderait le Canada à s'acquitter de ses engagements en matière d'environnement. Ce procédé consiste à capter le dioxyde de carbone d'une usine avant qu'il soit émis pour ensuite le transporter (habituellement par pipeline) et le stocker, généralement dans une formation géologique souterraine. Des consultations au sujet de l'élargissement d'une déduction pour amortissement accéléré aux actifs utilisés aux fins du captage et du stockage du carbone ont été lancées le 17 avril 2009. Les parties intéressées ont été invitées à présenter des soumissions écrites au plus tard le 30 juin.



Internet à large bande : L'accès aux services Internet à large bande permet aux citoyens, aux entreprises et aux institutions d'accéder, à partir de leur domicile ou de leurs bureaux, à de l'information, des services et diverses autres possibilités dont ils ne pourraient profiter autrement, surtout dans les collectivités éloignées ou rurales. L'engagement de 225 millions de dollars sur trois ans prévu dans le Plan d'action économique permettra à des ménages, des entreprises et des institutions communautaires de profiter en milieu rural d'un service Internet qui soit semblable à celui offert dans bon nombre de centres urbains. Dans la première phase de cette initiative, un exercice complet de mappage des systèmes est en cours afin de déterminer quels ménages sont actuellement sans service ou mal desservis. Les résultats de cet exercice seront rendus publics en juillet 2009, et un appel de demandes subséquent devrait être lancé à la fin de l'été. L'examen des demandes et la sélection des projets auront lieu à l'automne, et les fonds devraient être versés aux projets à compter du début de 2010.

Tableau 2.11

Créer l'économie de demain

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Investir dans les collèges, les universités et la recherche				
Améliorer l'infrastructure des collèges et des universités	1 000	Oui	675	Juin
Autres mesures	90	Oui	53	Juin-septembre
Investir dans les sciences et la technologie				
Modernisation des laboratoires fédéraux	100	Oui	84	Mai
Énergie propre et environnement	561	Oui	289	Avril-décembre Juillet-
Autres mesures (comprend 500 M\$ pour l'Inforoute Santé du Canada)	620	Non	–	décembre
Total	2 371		1 101	

APPUYER
LES INDUSTRIES ET
LES COLLECTIVITÉS





Faits saillants

- ✓ Des engagements de 23 millions de dollars ont déjà été pris dans le cadre du Programme des manifestations touristiques de renom, doté de 100 millions, pour appuyer la tenue de 12 activités estivales ayant un rayonnement mondial qui se déroulent dans toutes les régions du Canada.
- ✓ Presque tous les fonds de 70 millions de dollars accordés à l'Agence Parcs Canada en 2009-2010 ont été engagés; ces fonds étaient destinés à la rénovation et à la réparation des lieux historiques nationaux et des installations pour visiteurs des parcs nationaux.
- ✓ Des fonds totalisant 117 millions de dollars ont été réservés à même le Fonds d'adaptation des collectivités, qui dispose d'un financement total de 1 milliard, pour des projets qui aideront les collectivités vivant de l'exploitation forestière et de la pêche au homard.
- ✓ Environ 75 des 100 millions de dollars accordés au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada devraient être engagés d'ici la fin de juin pour soutenir les petites et moyennes entreprises novatrices.
- ✓ L'allégement tarifaire visant les machines et le matériel est en vigueur depuis le 28 janvier 2009 et a déjà permis à l'industrie de la fabrication d'économiser environ 27 millions de dollars en droits de douane. Les secteurs de la transformation des aliments, de l'impression et de la production/distribution d'électricité sont au nombre des secteurs qui profitent déjà de l'allégement tarifaire.
- ✓ Afin d'encourager l'investissement, la croissance et la création d'emplois au Canada, le gouvernement fédéral a pris depuis 2006 des mesures qui se traduiront pour les entreprises canadiennes par des allègements fiscaux de plus de 7 milliards de dollars en 2009-2010. Ces allègements fiscaux comprennent des baisses d'impôt substantielles de portée générale, y compris pour les petites entreprises, la prorogation d'un an du crédit d'impôt pour exploration minière et des modifications temporaires aux taux de déduction pour amortissement afin d'encourager les nouveaux investissements dans les ordinateurs ainsi que dans les machines et le matériel de fabrication et de transformation.



L'économie canadienne a été touchée par la récession mondiale et connaît actuellement une restructuration importante. Les industries traditionnelles traversent une période de transition, et tout cela a une incidence très forte sur l'emploi et sur les collectivités. C'est pourquoi le Plan d'action économique du Canada prévoit des fonds de 4,3 milliards de dollars pour appuyer le processus d'adaptation et aider à préserver et à créer des emplois dans les industries et les collectivités du Canada les plus durement touchées par le ralentissement marqué. Il y a notamment des mesures ciblées à l'intention des industries traditionnelles comme l'exploitation forestière, l'agriculture et la fabrication, qui jouent un rôle essentiel dans l'économie de bon nombre de nos collectivités. Le soutien en question aidera ces industries à investir pour assurer leur prospérité à long terme et contribuera à ouvrir de nouvelles perspectives ainsi qu'à créer des emplois pour les Canadiens de toutes les régions du pays.



Tableau 2.12

Appuyer les industries et les collectivités

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
			(M\$)	
Appui aux industries				
Exploitation forestière		70	100	170
Agriculture		85	140	225
Exploration minière		70	-15	55
Petites entreprises		170	195	365
Tourisme		70	70	140
Construction navale		19	30	49
Culture		177	158	335
Allégements fiscaux et tarifaires				
Dédution pour amortissement accéléré – Ordinateurs		340	355	695
Allégement tarifaire à l'égard des machines et du matériel	12	76	81	169
Total partiel – Appui aux industries	12	1 077	1 114	2 203
Aide aux collectivités				
Aider toutes les régions à connaître la prospérité		774	746	1 520
Renforcer les partenariats avec les Canadiens autochtones		115	183	297
Total partiel – Aide aux collectivités		888	929	1 817
Total – Appuyer les industries et les collectivités	12	1 965	2 043	4 020
Valeur totale des mesures de stimulation		2 106	2 178	4 284

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. La valeur des mesures de stimulation correspond aux décaissements prévus. L'impact budgétaire des mesures pourrait différer de la valeur indiquée puisque certaines dépenses se rapportent à des coûts de construction et de rénovation d'actifs fédéraux (seul l'amortissement est alors comptabilisé dans le budget) et à des prêts à des tiers (l'impact budgétaire se limite alors aux cas où il y a un risque de perte).



Introduction

L'économie du Canada s'est construite à partir des industries traditionnelles, qui ont assuré l'emploi et la subsistance des habitants de centaines de collectivités pendant plusieurs générations. Ces industries, notamment l'agriculture, les pêches, l'exploitation forestière et les mines, demeurent des éléments importants de l'économie actuelle du pays, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées. Elles fournissent des emplois et soutiennent des collectivités.

L'industrie de la fabrication joue un rôle tout aussi important dans d'autres régions du pays; elle offre de l'emploi à des milliers de Canadiens et soutient indirectement de nombreux autres emplois, par le truchement des activités de distribution, de traitement et de vente au détail. De nos jours, l'activité manufacturière continue de contribuer à l'économie en produisant des biens dont les Canadiens ont besoin, et elle permet de faire des échanges commerciaux profitables avec des pays du monde entier.

Il est normal que les Canadiens soient préoccupés par la situation que connaissent les industries traditionnelles et celle de la fabrication. Le gouvernement a pris des mesures résolues afin de rehausser la compétitivité de ces industries pour qu'elles puissent saisir les nouvelles occasions qui se présentent et qu'elles soient à même de continuer de contribuer de façon importante à la création d'emplois et de richesse au Canada.

Le gouvernement a notamment déjà pris les mesures suivantes :

- il a réduit les impôts et les taxes, afin que les entreprises puissent consacrer leurs ressources à de nouveaux investissements et à la création d'emplois;
- il a réduit le fardeau administratif pouvant freiner la croissance et les investissements des entreprises;
- il a amélioré la réglementation applicable aux grands projets liés aux ressources naturelles par l'entremise du Bureau de gestion des grands projets;
- il a réglé le différend relatif au bois d'œuvre, de manière à rétablir l'accès de cette industrie au marché américain;
- il a effectué des investissements ciblés pour aider les agriculteurs et leurs familles, lutter contre l'infestation de dendroctone du pin, contribuer à l'ouverture de nouveaux marchés pour les producteurs forestiers, appuyer l'industrie des pêches et intensifier l'activité touristique au Canada;



- il a investi dans la construction d'infrastructures de calibre mondial afin d'aider les entreprises à atteindre les marchés de façon plus efficace;
- il a investi dans des initiatives scientifiques et technologiques, contribuant à ce que les entreprises canadiennes aient accès à la main-d'œuvre très qualifiée dont elles ont besoin pour demeurer concurrentielles dans l'économie mondiale.

De nombreuses collectivités opèrent la transition nécessaire pour s'adapter à l'évolution des conditions économiques. Le gouvernement a collaboré étroitement avec les collectivités touchées ainsi qu'avec les provinces et les territoires dans le but de surmonter les perturbations économiques à court terme et d'appuyer le développement économique communautaire. Des initiatives lancées dans tous les coins du pays contribuent à revitaliser les perspectives économiques des collectivités grâce à la planification, à l'innovation et aux partenariats, avec le soutien de la Fiducie pour le développement des collectivités (1 milliard de dollars) constituée dans le budget de 2008 et du Fonds d'adaptation des collectivités (1 milliard) annoncé dans le Plan d'action économique du Canada.

Le gouvernement prend les mesures qui s'imposent pour contribuer à la prospérité des industries traditionnelles et de celle de la fabrication, ainsi qu'à la prospérité du grand nombre de Canadiens et de collectivités qui dépendent de ces industries.

Appui aux industries

L'appui financier considérable apporté par le Plan d'action économique à des secteurs industriels clés, comme l'exploitation forestière, l'agriculture, la construction navale, les pêches, la fabrication, la culture et les sports ainsi que le tourisme, aidera les entreprises canadiennes à se donner les moyens de connaître une prospérité viable à long terme et contribuera à créer et conserver des emplois.

Fabrication – L'industrie de la fabrication, qui est touchée de façon particulièrement forte par la crise économique mondiale actuelle, traverse une période de restructuration en profondeur à l'échelle du globe. Grâce à différentes mesures, le gouvernement aide les fabricants canadiens à protéger les emplois durant la récession mondiale et veut leur permettre d'être encore mieux outillés pour prendre de l'expansion et faire concurrence sur la scène mondiale une fois la reprise amorcée.



Cette industrie bénéficie déjà des mesures suivantes, qui lui permettront de continuer de produire les biens dont les Canadiens ont besoin et d'arriver à exporter dans le monde entier :

- afin d'aider les industries de la fabrication et de la transformation à se restructurer et à procéder à un rééquipement, de manière à connaître un essor à long terme, le Plan d'action économique prolonge l'application temporaire du taux de déduction pour amortissement accéléré de 50 %, selon la méthode linéaire, aux machines et au matériel acquis en 2010 et en 2011;
- pour aider les entreprises de tous les secteurs à adopter plus rapidement les technologies nouvelles, le gouvernement a instauré à titre temporaire, pendant deux ans, un taux de déduction pour amortissement de 100 % applicable à l'égard des ordinateurs acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011;
- enfin, l'élimination permanente des droits de douane applicables à un large éventail de machines et de matériel donne lieu à une baisse du coût d'importation de matériel spécialisé afin de moderniser les opérations. Le gouvernement poursuit ses consultations auprès des entreprises canadiennes en vue d'accorder des allègements tarifaires additionnels.

Au total, les allègements fiscaux accordés par le gouvernement aux entreprises canadiennes dépassent 60 milliards de dollars.

Exploitation forestière – Une industrie forestière solide et dynamique est un élément important pour assurer la bonne performance de l'économie canadienne. Cette industrie constitue un employeur important dans des centaines de collectivités du pays, procurant quelque 250 000 emplois directs. Le ralentissement économique à l'échelle mondiale et l'effondrement du marché américain du logement se sont traduits par des difficultés pour cette industrie. La réussite continue de cette dernière, y compris sa composante des pâtes et papiers, dépend de la capacité des entreprises d'accroître leur compétitivité, par exemple en effectuant des investissements accrus pour augmenter la productivité et contribuer à la durabilité environnementale.

Jusqu'ici, 70 millions de dollars ont été fournis à Ressources naturelles Canada pour appuyer des programmes en 2009-2010 qui favorisent la diversification de marché de l'industrie forestière et l'innovation au sein de cette industrie, pour qu'elle puisse prospérer et créer des emplois. Des fonds de 100 millions s'ajoutent à cet investissement l'an prochain.



Le gouvernement a en outre mis en place une équipe de travail spéciale Canada-Québec sur le secteur forestier, dont l'objectif consiste à accélérer les efforts déployés dans le but d'aider le secteur, ce qui englobe les travailleurs, les entreprises et les collectivités. Les travaux de cette équipe spéciale jusqu'ici ont donné lieu à un investissement conjoint de 200 millions de dollars par les gouvernements du Canada et du Québec pour appuyer d'importantes activités de sylviculture dans la province (voir l'encadré intitulé « Créer des emplois dans les collectivités partout au Canada »).

« Le gouvernement a bien entendu le message et souscrit à notre vision, qui consiste à devenir les fabricants des produits forestiers de la plus grande qualité, les plus innovateurs et les plus écologiques au monde. Il comprend aussi que pour y parvenir, le Canada doit attirer les investissements, assurer les emplois de près de 300 000 travailleurs forestiers qualifiés et soutenir les collectivités où ils travaillent. »

– Avrim Lazar, président et chef de la direction, Association des produits forestiers du Canada, le 27 janvier 2009

Agriculture – L'industrie canadienne de l'agriculture joue un rôle tout particulier en fournissant des aliments sains et nutritifs aux familles du Canada et d'ailleurs, et elle constitue l'assise économique de nombreuses petites collectivités rurales de toutes les régions du pays. Le gouvernement continue d'enregistrer des progrès à l'égard des quatre nouvelles mesures visant les entreprises agricoles canadiennes, énoncées dans le Plan d'action économique.

Dans le cadre du programme quinquennal Agri-flexibilité, doté d'une enveloppe de 500 millions de dollars, le gouvernement fournira des fonds pour des initiatives destinées à aider l'industrie agricole à s'adapter aux pressions et à accroître sa compétitivité. Ces initiatives visent par exemple à réduire les coûts de production des entreprises agricoles et l'empreinte environnementale de leurs activités, à appuyer les processus et produits innovateurs, et à relever les défis reliés aux marchés. Des discussions avec les provinces et l'industrie au sujet d'initiatives éventuelles ont été amorcées. Des précisions sur ce programme seront communiquées au début de l'été. Certaines initiatives seront menées exclusivement par l'administration fédérale et d'autres, en partenariat avec les provinces et l'industrie. La mise en œuvre débutera au cours de l'été.



Le gouvernement fournira aussi 50 millions de dollars sur deux ans pour appuyer les investissements dans les abattoirs et les usines de transformation de la viande, le but étant de réduire les coûts de ces établissements, de hausser leurs revenus et d'améliorer leur exploitation. Des précisions à ce sujet seront communiquées en juin, et le processus d'approbation des propositions émanant de l'industrie se déroulera au milieu de l'été.

Le gouvernement accorde aux agriculteurs canadiens un accès accru au crédit dont ils ont besoin pour mettre sur pied et élargir leurs activités. Le projet de loi C-29, qui a été déposé à la Chambre des communes le 4 mai 2009, prévoit une hausse du montant des prêts agricoles garantis et une offre élargie de ces prêts de façon à ce que les nouveaux agriculteurs et davantage de coopératives agricoles puissent en bénéficier. Ce projet de loi facilitera aussi les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles pour que les jeunes agriculteurs puissent plus facilement prendre la relève à l'entreprise familiale. Le nouveau programme de prêts sera mis sur pied une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

Des discussions en vue de transférer la gestion du programme Agri-stabilité de l'administration fédérale aux provinces sont en cours avec les provinces ayant fait part de leur intérêt à cet égard. Jusqu'ici, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont indiqué vouloir exécuter le programme pour l'année de programme 2009. Le gouvernement du Canada mène actuellement des discussions avec ces deux provinces.

Exploration minière – Les vastes ressources minières du Canada offrent de grandes possibilités économiques. La promotion de l'exploration et de l'exploitation de ces ressources engendre d'importantes retombées bénéfiques au chapitre de l'emploi, de l'investissement et de l'infrastructure, particulièrement pour les collectivités rurales et éloignées. Le Plan d'action économique du Canada appuie l'exploration minière en prorogeant d'un an le crédit d'impôt temporaire pour exploration minière de 15 %, soit au titre des conventions visant des actions accréditives conclues entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

La prorogation de ce crédit est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009. Les dispositions législatives requises pour procéder à cette prorogation ont reçu la sanction royale le 12 mars 2009.



« Le gouvernement fédéral a accordé un soutien fort complet à l'économie canadienne qui arrive difficilement à composer avec une crise financière mondiale sans précédent qui l'a durement touchée. Nombre d'initiatives du budget visent particulièrement les enjeux prioritaires relevés par l'industrie minière, notamment les mesures pour surmonter la crise de liquidité qui frappe tous les membres de l'industrie. »

– Pierre Gratton, président et chef de la direction,
Mining Association of British Columbia, le 28 janvier 2009

Pêches – Les pêches demeurent une composante importante de l'économie canadienne, surtout dans les collectivités rurales et éloignées. Le Plan d'action économique du Canada prévoit des fonds de 200 millions de dollars sur deux ans pour appuyer des travaux de réparation et d'entretien dans les ports essentiels à la pêche commerciale, auxquels s'ajoute une somme de 17 millions pour accélérer la construction d'un port pour petits bateaux à Pangnirtung, au Nunavut.

Le gouvernement du Canada a aussi annoncé l'octroi de 8 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour moderniser 33 éclosiers et autres installations en Colombie-Britannique, dans le cadre du Programme de mise en valeur des salmonidés. Cet investissement fait partie de l'engagement de 250 millions pris dans le Plan d'action économique du Canada en vue d'effectuer des travaux d'entretien qui avaient été différés aux laboratoires fédéraux.

Les collectivités de pêcheurs de homard du Canada atlantique et du Québec, qui ont été durement touchées par la crise économique, pourront tirer parti d'une aide financière additionnelle de 10 millions de dollars à l'appui d'initiatives de commercialisation, d'accès aux marchés, d'innovation et de développement technologique, dans le cadre du Fonds d'adaptation des collectivités. Cette aide permettra de protéger les emplois dans cette industrie. Le Fonds est conçu de manière à appuyer les industries et les collectivités les plus touchées par la situation économique actuelle dans l'ensemble du pays. De plus, les administrations publiques et l'industrie collaboreront dans le cadre des travaux d'un conseil de mise en valeur du homard afin d'élargir l'accès aux marchés nationaux et internationaux.



Petites entreprises – Le Canada compte beaucoup de petites et moyennes entreprises novatrices qui jouent un rôle de premier plan pour assurer notre réussite économique en produisant de nouveaux biens et services, en mettant au point de nouvelles technologies d'avant-garde et en créant des emplois à l'intention des jeunes diplômés hautement qualifiés.

Cela dit, ces entreprises ont souvent de la difficulté à transformer leurs innovations en produits ayant une valeur économique. Le budget de 2009 prévoyait 200 millions de dollars additionnels sur deux ans pour appuyer davantage de petites et moyennes entreprises innovatrices dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada. Ce dernier a engagé jusqu'ici une somme d'environ 45 millions à l'appui d'entreprises innovatrices, et cet engagement devrait être accru de 30 millions additionnels d'ici la fin de juin.

Afin d'appuyer la croissance des petites entreprises et de faire en sorte que le Canada sorte de la récession économique mondiale plus solide que jamais, le Plan d'action économique hausse le montant de revenu des petites entreprises assujetti au taux réduit d'imposition fédérale de 11 %, ce montant étant porté de 400 000 \$ à 500 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2009 (l'avantage fiscal découlant de cette mesure pour une petite entreprise pourrait atteindre 8 000 \$ en 2009).

Les petites entreprises ont droit à cet allègement fiscal depuis janvier 2009. Les dispositions législatives nécessaires pour hausser le montant de revenu des petites entreprises assujetti au taux réduit d'impôt fédéral sur le revenu des sociétés ont reçu la sanction royale le 12 mars 2009.

Dans le but d'aider les jeunes Canadiens à lancer leur propre entreprise, le Plan d'action économique affecte 10 millions de dollars sur deux ans à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Cette contribution permettra à la Fondation de fournir à plus de 480 entrepreneurs âgés de 18 à 34 ans une aide sous forme de prêts et de services de mentorat. Ces fonds seront versés en juin et la Fondation commencera aussitôt à en faire le versement dans tout le Canada.

Tourisme – L'industrie du tourisme est un important moteur économique dans nombre de collectivités, attirant les visiteurs et stimulant une activité économique source d'emplois. Le Plan d'action économique prévoit des capitaux additionnels de 100 millions de dollars sur deux ans pour appuyer les manifestations touristiques de prestige au Canada, de façon à ce que ces activités contribuent à attirer encore plus de visiteurs et à rehausser le profil de l'industrie canadienne du tourisme, au pays et à l'étranger.



Jusqu'ici, le gouvernement a accordé une aide de 23 millions de dollars dans le cadre du Programme des manifestations touristiques de renom pour 12 activités estivales ayant un rayonnement mondial qui se dérouleront dans toutes les régions du pays. Des fonds seront affectés à d'autres activités par voie d'appel de propositions; un premier appel de propositions a pris fin le 8 mai 2009, et un autre doit être annoncé à l'automne de 2009. Le gouvernement fédéral mènera des consultations auprès des provinces, des territoires et d'autres parties prenantes en vue d'établir une stratégie nationale en matière de tourisme qui renforcera cette industrie dans toutes les régions du Canada et qui mènera à la création de nouveaux emplois dans cette dernière.

Soutien d'activités touristiques ayant un rayonnement mondial

Le gouvernement a fourni 23 millions de dollars jusqu'ici pour appuyer les activités suivantes :

• Festival international du film de Toronto	3,0 millions
• Festival international de jazz de Montréal	3,0 millions
• Stratford Shakespeare Festival (Ontario)	3,0 millions
• Festival Juste pour rire de Montréal	3,0 millions
• Festival d'été de Québec	2,7 millions
• Festival Shaw (Niagara-on-the Lake, en Ontario)	2,1 millions
• Stampede de Calgary	1,9 million
• Festival Luminato de Toronto	1,3 million
• Festival de Charlottetown	958 000
• Festival Grand Rire de Québec	954 000
• Festival international de jazz de Vancouver	700 000
• Edmonton International Fringe Theatre Festival	414 000

Parcs nationaux – Les parcs nationaux canadiens, vastes et diversifiés, attirent chaque année de nombreux visiteurs du pays et de l'étranger, ce qui génère une importante activité économique et aide les Canadiens à tirer profit de leur patrimoine naturel. Le Plan d'action économique du Canada affecte plus de 150 millions de dollars sur deux ans à Parcs Canada, à l'appui de rénovations et de la réparation de grands biens d'équipement dans les lieux historiques nationaux et les installations pour visiteurs des parcs nationaux. Jusqu'à présent, des projets d'une valeur de 140 millions sur deux ans ont été annoncés, notamment :



- 10 millions de dollars pour des travaux de réparation d'infrastructure afin de préserver et d'améliorer le lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine;
- 25 millions de dollars pour réaliser de grands travaux d'amélioration des infrastructures dans les lieux historiques nationaux en Nouvelle-Écosse et au parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton;
- 10 millions de dollars pour entreprendre des améliorations de la route d'accès dans le parc national Jasper et aux alentours de la ville de Banff, en Alberta;
- 12 millions de dollars pour protéger et moderniser les lieux historiques nationaux associés à la Guerre de 1812 situés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Ces investissements substantiels stimuleront l'économie et créeront des emplois tout en assurant la protection de ces endroits précieux pour les générations actuelle et futures.

Construction navale – L'industrie de la construction navale a été une pièce maîtresse de l'histoire du Canada, un pays maritime bordé par trois océans. Cette industrie compte plus de 150 établissements qui fournissent de l'emploi au Canada atlantique, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La Garde côtière canadienne (GCC) assure la sécurité des côtes et des voies navigables du pays, et l'industrie de la construction navale joue un rôle central pour que la GCC puisse disposer des navires dont elle a besoin. Des fonds totalisant 175 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, seront accordés à la GCC pour l'achat de 98 nouveaux navires ainsi que pour des travaux de réfection de 40 navires existants. Des dépenses de 90 millions sont prévues en 2009-2010. Des marchés seront conclus avec des entreprises de construction navale et de réparation de navires situées au Canada, et la plus grande partie des travaux devraient débiter au cours de l'été.

Culture – La culture définit qui nous sommes en tant que Canadiens, grâce à l'évocation des éléments à la fois variés et distinctifs qui forment notre patrimoine et notre expérience commune. Les industries culturelles sont aussi un important moteur économique, offrant des emplois et des possibilités aux Canadiens talentueux. Le Plan d'action économique affecte des fonds additionnels de plus de 335 millions de dollars à plusieurs programmes consacrés à la culture et aux arts, reconnaissant ainsi l'importance de nos institutions artistiques et la place qu'elles occupent dans la vie des Canadiens. Une aide sera fournie au titre des coûts reliés aux infrastructures des institutions culturelles et patrimoniales communautaires, par exemple les théâtres locaux, les bibliothèques et les petits musées.



Des fonds serviront aussi à assurer un accès continu aux magazines et aux journaux communautaires canadiens, ainsi qu'à appuyer la formation des artistes dans les meilleurs établissements artistiques du pays par l'entremise du Programme national de formation dans le secteur des arts. Des ressources seront également affectées au Fonds des nouveaux médias du Canada et au Fonds canadien de télévision. La plupart de ces programmes pourront avoir accès à ces fonds au cours de l'été.

Allègements fiscaux et tarifaires – Il importe de pouvoir compter sur un régime concurrentiel d'imposition des entreprises qui soit adapté à l'évolution de la conjoncture économique, de manière à favoriser les nouveaux investissements, la croissance et la création d'emplois dans toutes les régions du Canada.

Le Plan d'action économique du Canada contient des mesures visant à aider les entreprises canadiennes dans le contexte économique actuel afin qu'elles puissent être plus solides et mieux outillées pour faire concurrence sur les marchés mondiaux une fois amorcée la reprise économique. Le Plan fait fond sur les importantes réductions d'impôt des sociétés qui ont été accordées par le gouvernement depuis 2006 et qui aident les entreprises à prospérer (voir l'encadré intitulé « Un bilan éloquent en matière d'allègements fiscaux à l'appui de la compétitivité et de la prospérité à long terme »). Voici certaines des mesures proposées dans le Plan d'action économique du Canada :

- Aider les entreprises de tous les secteurs à adopter plus rapidement une technologie plus nouvelle en appliquant sur une base temporaire, soit pendant deux ans, un taux de déduction pour amortissement de 100 % pour les ordinateurs achetés après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011.
- Aider les industries de la fabrication et de la transformation à se restructurer et à procéder à un rééquipement, de manière à pouvoir connaître un essor à long terme, en prolongeant l'application temporaire du taux de déduction pour amortissement accéléré de 50 % (selon la méthode linéaire) aux machines et au matériel de fabrication et de transformation acquis en 2010 et en 2011.
- Éliminer de façon permanente les droits de douane applicables à un large éventail de machines et de matériel, ce qui donnera lieu à une baisse du coût d'importation de matériel spécialisé dont les entreprises canadiennes ont besoin afin de moderniser leurs opérations, et envisager, en consultation avec les entreprises canadiennes, d'accorder des allègements tarifaires additionnels pour hausser la compétitivité du pays.
- Faciliter la circulation des marchandises en apportant deux modifications techniques aux règles du *Tarif des douanes* ayant trait au traitement réservé aux conteneurs importés sur une base temporaire, et mener des consultations en vue d'une plus grande libéralisation des modalités d'utilisation de ces conteneurs au Canada.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Déduction pour amortissement accéléré – Ordinateurs

Marie et Denis sont propriétaires d'une petite entreprise. En juin 2009, ils achèteront un ordinateur et des logiciels, un écran et une imprimante laser, au coût de 3 000 \$. Ces achats les aideront à améliorer la gestion de leurs stocks et à assurer la croissance de leur entreprise. Grâce au Plan d'action économique du Canada, Marie et Denis pourront amortir entièrement leur investissement en un an.

Ils bénéficieront d'un allègement d'impôt fédéral en 2009 de 330 \$ (déduction pour amortissement de la totalité du montant de 3 000 \$, que l'on multiplie par le taux de l'impôt fédéral sur le revenu des petites entreprises, soit 11 %).

Le taux de déduction pour amortissement accéléré qui s'applique sur une base temporaire aux ordinateurs est en vigueur depuis le 28 janvier 2009. On a déjà promulgué les modifications requises du *Règlement de l'impôt sur le revenu* pour mettre en œuvre ce taux de déduction pour amortissement accéléré temporaire et pour prolonger l'application temporaire du taux de déduction pour amortissement accéléré de 50 % (selon la méthode linéaire) aux machines et au matériel de fabrication et de transformation. Les entreprises bénéficient déjà de cette dernière déduction pour amortissement accéléré; cette mesure temporaire a en effet été instaurée dans le budget de 2007, puis prorogée dans le budget de 2008. Elle est de nouveau prorogée pour s'appliquer aux actifs admissibles acquis en 2010 et en 2011.

L'allègement tarifaire visant les importations de machines et de matériel est en vigueur depuis le 28 janvier 2009 et a déjà permis à l'industrie de la fabrication d'économiser environ 27 millions de dollars en droits de douane. Les secteurs de la transformation des aliments, de l'impression et de la production/distribution d'électricité sont au nombre des secteurs qui profitent déjà de l'allègement tarifaire. Le gouvernement prend maintenant des mesures pour accorder d'autres allègements tarifaires dans le but d'appuyer l'économie, en consultation avec les entreprises canadiennes.

Les modifications techniques apportées aux règles du *Tarif des douanes* qui concernent le traitement des conteneurs importés sur une base temporaire sont en vigueur depuis le 28 janvier 2009. Des consultations en vue de libéraliser encore davantage ces règles se sont terminées en avril 2009, et le gouvernement examine actuellement les commentaires recueillis lors de ces consultations.



Un bilan éloquent en matière d'allègements fiscaux à l'appui de la compétitivité et de la prospérité à long terme

Après son arrivée au pouvoir en 2006, le gouvernement a agi rapidement dans le but de créer un avantage fiscal pour les entreprises canadiennes, de manière à encourager les nouveaux investissements, la croissance et la création d'emplois au Canada. Il a ainsi accordé des allègements fiscaux substantiels afin de donner aux entreprises du pays les moyens de connaître la prospérité; en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants, les allègements fiscaux dont profiteront les entreprises canadiennes dépasseront 60 milliards de dollars au total.

Grâce aux interventions rapides prises par le gouvernement actuel, le Canada est plus à même que la plupart des autres pays de faire face aux défis économiques mondiaux de l'heure. En outre, ces mesures servent à établir une assise solide pour assurer la croissance économique et la hausse du niveau de vie des Canadiens dans l'avenir.

Voici certaines initiatives clés engendrant un allègement fiscal important :

- Baisse d'impôt généralisées et importantes. Le taux général d'imposition du revenu des sociétés sera ramené à 15 % en 2012, alors qu'il était de 22,12 % en 2007 (en incluant la surtaxe des sociétés), ce qui accentuera l'avantage fiscal dont jouissent les entreprises canadiennes. Ces réductions d'impôt comprennent l'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008 pour l'ensemble des entreprises, de même qu'une réduction du taux général d'imposition du revenu des sociétés, qui est ramené à 19 % en 2009.
- Réduction du taux d'impôt fédéral applicable au revenu admissible des petites entreprises, qui est passé à 11 % en 2008, et relèvement à 500 000 \$ du montant de revenu donnant droit à ce taux réduit en 2009. Ces mesures aideront les petites entreprises à continuer de contribuer à la réussite économique du pays en créant des emplois et en générant de l'activité économique dans les collectivités canadiennes.
- Prorogation, dans le Plan d'action économique du Canada, du taux de déduction pour amortissement accéléré de 50 % (selon la méthode linéaire) instauré sur une base temporaire à l'égard des investissements en machines et en matériel de fabrication et de transformation. Cette mesure aidera les entreprises des industries de la fabrication et de la transformation à connaître la prospérité à long terme.



Un bilan éloquent en matière d'allègements fiscaux à l'appui de la compétitivité et de la prospérité à long terme (suite)

- Application temporaire d'un taux de déduction pour amortissement de 100 %, pour une période de deux ans, à l'égard des ordinateurs. Cette mesure, qui permet aux entreprises de tous les secteurs d'amortir en totalité leurs investissements en ordinateurs dès l'année de l'achat, vise à stimuler la productivité du Canada grâce à l'adoption plus rapide de technologies plus récentes.
- Élimination en 2006 de l'impôt fédéral sur le capital, dont la perception n'était pas liée aux bénéficiaires, dans le but d'accroître l'efficacité du régime d'imposition des sociétés et d'appuyer la croissance et la prospérité des entreprises.

Par suite des importantes réductions d'impôt sur le revenu des sociétés mises en vigueur depuis 2006, le Canada sera, d'ici 2012, le pays du G7 où le taux d'imposition prévu par la loi sera le plus bas; en outre, l'objectif consistant à avoir le plus bas taux d'imposition des nouveaux investissements des entreprises (taux effectif marginal d'imposition¹) parmi les pays du G7 sera atteint d'ici 2010. Un régime d'imposition des entreprises concurrentiel favorisera la création d'emplois et les nouveaux investissements au Canada, y compris les investissements directs de l'étranger.

¹ Le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) applicable aux nouveaux investissements des entreprises tient compte des taux fédéral et provinciaux d'imposition du revenu des sociétés prévus par la loi, des déductions et des crédits que comporte le régime d'imposition des sociétés ainsi que des autres impôts et taxes versés par les sociétés, entre autres les impôts provinciaux sur le capital et les taxes de vente au détail sur les intrants d'entreprise. La méthode de calcul des TEMI est décrite dans l'édition de 2005 de la publication du ministère des Finances intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.

Aide aux collectivités

L'essor des collectivités du pays exige des investissements et des efforts de renouvellement constants, de manière à offrir aux résidents de ces collectivités la meilleure qualité de vie possible. Le gouvernement investit plus de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour aider les collectivités à promouvoir des initiatives de développement et de diversification économiques, ce qui leur permettra de demeurer des endroits où il fait bon vivre et où il est intéressant d'investir.



Le gouvernement a annoncé la création du Fonds d'adaptation des collectivités, doté de 1 milliard de dollars, pour atténuer les répercussions à court terme du processus de restructuration économique au sein des collectivités. Des fonds sont mis à la disposition des collectivités comptant au plus 250 000 résidents, où des mises à pied massives ont entraîné d'importantes pertes d'emplois. Le financement est fourni par l'intermédiaire des agences de développement régional, qui consultent leurs partenaires afin de cerner les projets qui offriront les plus grands avantages aux travailleurs et aux collectivités de leur région. Des mesures transitoires sont prises actuellement par Industrie Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada jusqu'à la mise sur pied de la nouvelle agence de développement économique régional pour le Nord et de l'Agence de développement du Sud de l'Ontario.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Créer des emplois dans les collectivités partout au Canada

Le Fonds d'adaptation des collectivités assurera le financement de projets clés pour contribuer à la création d'emplois et assurer la prise de mesures de stimulation économique à court terme dans les collectivités qui traversent actuellement une période difficile, de même que pour permettre à ces collectivités de prospérer à long terme. Voici quelques exemples de projets :

- Une contribution fédérale de 100 millions de dollars sur deux ans est accordée dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale conclue avec le Québec. Les projets visés par cette entente appuieront le reboisement des régions dévastées par des feux de forêt ou des infestations d'insectes, la régénération d'une forêt mixte et l'amélioration des conditions de croissance dans les plantations forestières au moyen de coupes d'éclaircie. Ces projets pourraient engendrer quelque 8 000 emplois dans plus de dix régions du Québec, dont le Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Nord du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, l'Outaouais, Lanaudière, les Laurentides, la Mauricie, la région de Québec, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.
- Une somme de 7 millions de dollars sur deux ans servira à appuyer des activités de sylviculture, par exemple la plantation d'arbres, les coupes d'éclaircie et la préparation de sites au Nouveau-Brunswick. Ces fonds serviront aussi à accroître la capacité de stockage de carbone forestier et à préserver la durabilité écologique et économique des forêts de la province. Les investissements dans ces projets devraient débuter cet été.
- Des fonds de 10 millions de dollars serviront à appuyer des initiatives de commercialisation, d'accès aux marchés, d'innovation et de développement technologique à l'appui de collectivités de pêcheurs de homard du Canada atlantique et du Québec.



Compte tenu des difficultés économiques que connaît l'Ontario, le Plan d'action économique du Canada prévoit plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour la mise sur pied d'une agence de développement du Sud de l'Ontario, dont les programmes serviront à appuyer le développement économique et communautaire, l'innovation et la diversification économique, au moyen de contributions destinées aux collectivités, aux entreprises et aux organismes à but non lucratif. Cette agence aidera les travailleurs, les collectivités et les entreprises du Sud de l'Ontario à tirer parti des occasions qui s'offriront à mesure que s'amorcera la reprise économique au Canada et dans le monde.

Tableau 2.13

Appuyer les industries et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Appui aux industries				
Exploitation forestière				
Marketing et innovation dans l'industrie forestière	70	Oui	–	Été
Agriculture				
Programme Agri-flexibilité	65	Juin	–	Été
Accroissement de la capacité des abattoirs	20	Juin	–	Automne
Modifications de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	–	Oui	–	Sous réserve de la sanction royale de la Loi
Exploration minière				
Prorogation du crédit d'impôt pour exploration minière	70	Oui	70	Avril
Petites entreprises				
Réduction des impôts des petites entreprises	45	Oui	45	Janvier
Programme d'aide à la recherche industrielle	100	Oui	45	Avril
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	10	Oui	10	Juin
Réseau Entreprises Canada	15	Oui	15	Avril



Tableau 2.13 (suite)

Appuyer les industries et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Appui aux industries (suite)				
Tourisme				
Commission canadienne du tourisme	20	Oui	20	Juin
Festivals de renom	50	Oui	23	Juin
Parcs Canada	70	Oui	66	Juin
Construction navale				
Construction navale	90	Oui	14	Printemps
Culture				
Infrastructure culturelle	30	Oui	–	Octobre
Prix du Canada pour les arts et la créativité	25	Non	–	Mars 2010
Programme national de formation dans le secteur des arts	7	Non	–	Août
Journaux communautaires et magazines	15	Oui	–	Juin
Fonds canadien de télévision	100	Oui	–	Juin
Allègements fiscaux et tarifaires				
Instauration temporaire d'un taux de déduction pour amortissement de 100 % applicable aux ordinateurs	340	Oui	340	Février
Instauration temporaire d'un taux de déduction pour amortissement accéléré applicable aux machines et au matériel de fabrication et de transformation	–	Oui	–	À compter de 2010
Allègement tarifaire à l'égard des machines et du matériel	76	Oui	76	Janvier
Libéralisation accrue des règles applicables à l'utilisation de conteneurs importés temporairement	–	–	–	–



Tableau 2.13 (suite)

Appuyer les industries et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Fonds engagés (M\$)	Disponibilité des fonds/ avantages
Aide aux collectivités				
<i>Aider toutes les régions à connaître la prospérité</i>				
Fonds d'adaptation des collectivités	500	Oui	117	Été
Agence de développement du Sud de l'Ontario	206	Oui	–	Juin
Programme de développement de l'Est de l'Ontario	10	Oui	10	Avril
Renforcement du développement économique dans le Nord	10	Juillet	–	Septembre
Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord	10	Oui	–	Été-automne
Promotion du développement énergétique dans le Nord canadien	38	Oui	–	Novembre-décembre
<i>Renforcer les partenariats avec les Canadiens autochtones</i>				
Programmes de santé des Premières nations et des Inuits	108	Oui	108	Avril
Services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations	7	Oui	–	Septembre
Total	2 106		959	

AMÉLIORER L'ACCÈS
AU FINANCEMENT ET
RENFORCER LE SYSTÈME
FINANCIER CANADIEN





Faits saillants

- ✓ Le gouvernement a pris des mesures sans précédent pour améliorer l'accès des ménages et des entreprises du Canada au financement.
- ✓ Le gouvernement accorde un soutien financier de portée générale aux prêteurs, de même qu'un appui spécial aux secteurs particulièrement éprouvés comme celui du financement des véhicules et du matériel.
- ✓ Plus de 115 milliards de dollars en soutien financier ont été versés, le tout selon des modalités commerciales afin de protéger les contribuables.
- ✓ Les banques disposent maintenant de fonds amplement suffisants pour prêter aux emprunteurs solvables, et les sociétés d'État fédérales à vocation financière assurent un soutien important.
- ✓ Les conditions du crédit au Canada s'améliorent même si des défis subsistent, plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises.
- ✓ Les taux d'intérêt effectifs moyens des ménages et des entreprises ont nettement diminué.



Améliorer l'accès au financement

Le Canada a très bien résisté à la crise financière mondiale, mais il n'est pas à l'abri des événements qui secouent les marchés financiers de la planète. Les Canadiens doivent avoir accès à du financement abordable pour leurs maisons, leurs véhicules et leurs entreprises. Même si les banques disposent maintenant de fonds amplement suffisants pour accorder des prêts, les conditions du marché canadien du crédit se sont grandement resserrées. L'accès au financement est particulièrement restreint pour les petites et moyennes entreprises, de même que pour les véhicules et le matériel.

Le gouvernement a pris des mesures efficaces en temps voulu pour atténuer l'impact de la crise mondiale du crédit sur l'économie canadienne. Ces initiatives ont injecté un niveau exceptionnel de liquidités dans le système financier, et particulièrement dans les institutions financières, pour soutenir l'offre de crédit aux ménages et aux entreprises du Canada. À titre d'exemple, citons l'injection exceptionnelle de liquidités dans les marchés par la Banque du Canada, lesquelles ont atteint un sommet de plus de 40 milliards de dollars en décembre 2008, et les 58 milliards de financement à terme que le gouvernement a consentis aux institutions financières par l'acquisition de prêts hypothécaires assurés par le gouvernement. En outre, le lancement d'une nouvelle obligation à échéance de 10 ans adossée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement a permis d'injecter 7 milliards de plus en liquidités dans les institutions financières pour soutenir le crédit hypothécaire. Ces mesures font qu'il est plus facile pour les Canadiens d'emprunter.

À ces mesures le gouvernement a récemment ajouté de nouveaux éléments conçus pour appuyer plus directement le crédit aux ménages et aux entreprises. Le Programme de crédit aux entreprises rehausse l'offre de crédit, par l'entremise d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada et en collaboration avec les institutions financières, sous forme de prêts directs et d'autres formes d'aide financière à l'intention des entreprises disposant d'un modèle d'affaires viable et dont l'accès au financement serait par ailleurs restreint. La Facilité canadienne de crédit garanti a aussi été mise en œuvre récemment pour soutenir directement le financement de véhicules et de matériel, qui est confronté à d'importants défis. Onze milliards de dollars ont été attribués à cet égard, afin d'aider les Canadiens à obtenir du financement pour se procurer des véhicules et du matériel.



Au total, le gouvernement a accordé un soutien exceptionnel à hauteur de plus de 115 milliards de dollars pour améliorer l'accès au financement au Canada, ce qui a eu un impact significatif sur les conditions du crédit pour les Canadiens (on trouvera plus loin un encadré faisant le point sur les conditions du crédit au Canada).

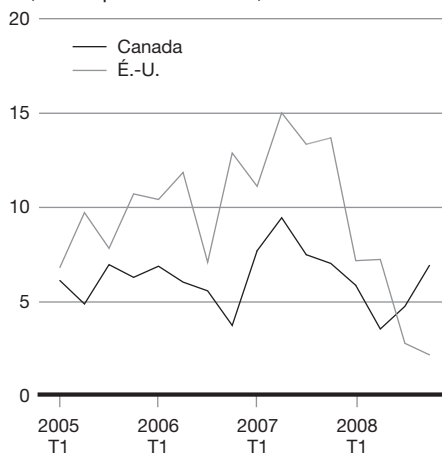
Grâce aux efforts du gouvernement, le total du crédit accordé aux particuliers et aux entreprises continue de croître au Canada, ce qui contraste avec la situation d'autres grandes économies, comme les États-Unis, où la progression du crédit a nettement ralenti.

Malgré son ralentissement, la progression du crédit au Canada demeure plus forte qu'aux États-Unis et dans d'autres pays.

Graphique 2.11

Croissance du crédit aux entreprises

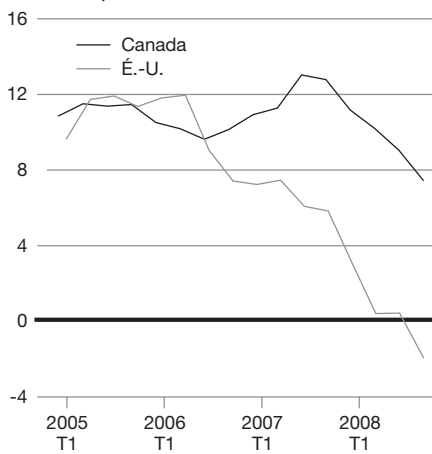
%, d'une période à l'autre, en taux annuels



Sources : Banque du Canada; U.S. Federal Reserve Board (d'après les données comparatives les plus récentes)

Croissance du crédit aux ménages

%, d'une période à l'autre, en taux annuels



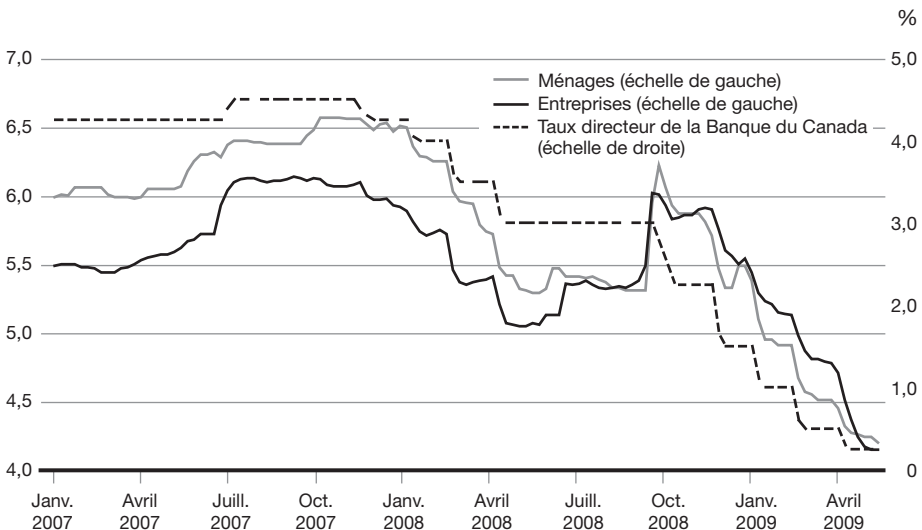
Sources : Banque du Canada; U.S. Federal Reserve Board



Au Canada, la progression du crédit s'est accompagnée de taux d'intérêt beaucoup plus bas pour les emprunteurs. En réponse à la crise financière mondiale, la Banque du Canada a réduit son taux directeur de 425 points de base entre juillet 2007 et avril 2009. Les mesures prises par le gouvernement pour soutenir l'accès au financement, à compter de l'automne de 2008, ont aidé à atténuer l'incertitude des marchés et favorisé une forte chute des taux d'intérêt. Ainsi, d'après les estimations de la Banque du Canada, les taux d'intérêt effectifs moyens des ménages et des entreprises ont baissé de près de 200 points de base depuis l'automne dernier (graphique 2.12).

Les taux d'intérêt sont plus bas.

Graphique 2.12
Taux d'intérêt effectifs et taux directeur



Source : Banque du Canada



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Les bienfaits de taux hypothécaires plus bas

Jusqu'ici, Luc et Lucie finançaient l'achat de leur maison au moyen d'un prêt hypothécaire à taux variable. Ils veulent maintenant pouvoir compter sur la sécurité que procurent des paiements fixes et prévisibles. Grâce aux mesures prises par le gouvernement pour accroître les fonds à la disposition des banques, le coût d'une hypothèque fermée de cinq ans est beaucoup plus bas. Si Luc et Lucie avaient fermé leur hypothèque de 150 000 \$ en octobre 2008 au taux de 7,20 % alors en vigueur, leurs mensualités auraient été de 1 174 \$. S'ils optent pour la même échéance au printemps 2009, le taux d'intérêt sera alors de 5,25 %. Ce faisant, leurs mensualités reculeront à 1 006 \$, ce qui représente une économie de 168 \$ par mois ou de 2 016 \$ par année.

Nouveau soutien pour le financement de véhicules et de matériel

L'effondrement du marché canadien de la titrisation a provoqué une grave pénurie de financement des véhicules et du matériel pour les consommateurs et les entreprises, ce qui a fait augmenter les coûts d'emprunt pour certains et limité l'accès au crédit pour d'autres. Afin de corriger ce problème, le gouvernement a mis en œuvre la Facilité canadienne de crédit garanti, qui appuiera l'achat, à concurrence de 12 milliards de dollars, de titres à terme nouvellement émis adossés à des actifs garantis par des prêts ou des baux relatifs à des véhicules ou du matériel et par des prêts sur stocks (pour le financement de l'inventaire). Cela ajoute aux sommes à la disposition des consommateurs et des entreprises du Canada.

La première affectation de fonds a récemment été effectuée à 15 prêteurs canadiens aux termes de la tranche Grandes entreprises. Ce groupe comprend les sociétés de financement des grands constructeurs de véhicules automobiles et équipementiers du Canada et couvre les prêts, les baux et le financement des inventaires de concessionnaires. Ces entreprises sont maintenant bien placées pour prêter davantage sur la base de leurs engagements au titre de la Facilité canadienne de crédit garanti. Des affectations aux termes de la tranche Petites entreprises, de 1 milliard de dollars, ont également été effectuées. Grâce à la taille minimale plus faible des opérations pour cette tranche, les petits participants au marché profiteront aussi de la Facilité. En tout, 11 milliards de dollars ont été affectés aux termes de la Facilité canadienne de crédit garanti. Le solde des fonds disponibles sera offert dans le cadre d'une autre affectation qui sera effectuée au plus tard en août 2009.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Facilité canadienne de crédit garanti – Exemple

Georges est propriétaire d'une entreprise de vente et de location de matériel agricole en Saskatchewan. Auparavant, dans le cadre du service qu'il leur fournissait, il aidait ses clients à acheter du matériel neuf en montant des prêts ou des baux par l'entremise du fabricant. Depuis un an, il n'est pas en mesure d'accorder du financement à ses clients, de sorte que ses ventes ont fortement chuté. Le fabricant ayant obtenu confirmation d'une affectation aux termes de la Facilité canadienne de crédit garanti, George peut maintenant être sûr de pouvoir accorder des prêts aux acheteurs éventuels de matériel, ce qui stimulera les ventes de matériel agricole et contribuera à relancer l'économie canadienne.

Un document de consultation sollicitant des commentaires sur les avantages potentiels de permettre aux banques et aux autres institutions financières fédérales de financer par crédit-bail les véhicules et les biens meubles a paru le 26 avril. La période de consultation a pris fin le 8 mai, et les intervenants ont été nombreux à fournir des avis et des commentaires. Le gouvernement évaluera les points de vue recueillis au cours des prochains mois dans le but d'appuyer l'offre future de crédit-bail à titre d'option de financement pour les consommateurs et les entreprises.

« La Facilité canadienne de crédit garanti tombe en plein dans le mille. Ils ont fini par comprendre que les consommateurs ont besoin de financement pour acheter des véhicules et cette réalisation sauvera l'industrie. La Facilité permettra sans doute à la location-bail de reprendre dans une certaine mesure. »

– Dennis DesRosiers, DesRosiers Automotive
Consultants Inc., le 28 janvier 2009



Soutien direct pour les petites et les moyennes entreprises

Le gouvernement ne ménage aucun effort afin d'aider les entreprises à trouver du financement pour alimenter la croissance et maintenir l'emploi. Par le truchement du Programme de crédit aux entreprises, Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) fourniront au moins 5 milliards de dollars en prêts directs et d'autres mesures de soutien et de facilitation du financement aux entreprises dotées de modèles d'affaires viables dont l'accès au crédit serait par ailleurs limité. En prévoyant une collaboration étroite avec les prêteurs du secteur privé, ce programme comblera les lacunes d'accès au marché et incitera les institutions du secteur privé à accorder des prêts lorsque la participation mixte facilite leur intervention.

Le Programme de crédit aux entreprises couvre toutes les activités liées au financement additionnel accordé aux entreprises solvables par EDC et la BDC aux termes des marges de manœuvre et des pouvoirs accrus que leur ont conférés l'*Énoncé économique et financier* de novembre 2008 et le budget de janvier 2009. Ce programme couvre donc les prêts directs et d'autres mesures de soutien et de facilitation du financement comme les garanties, l'assurance et le cautionnement offerts aux prêteurs privés et aux entreprises.

Le Programme de crédit aux entreprises repose sur un nouveau climat de coopération entre les prêteurs privés et les sociétés d'État à vocation financière pour trouver des solutions à l'égard des entreprises solvables qui n'auraient pas autrement accès à du financement en raison de la crise mondiale du crédit. Les prêteurs privés et les sociétés d'État à vocation financière ont donc développé de nouvelles façons de travailler ensemble. Les prêteurs privés participants se sont engagés à rendre compte de façon soutenue des mesures qu'ils ont prises pour coopérer davantage avec les sociétés d'État à vocation financière.

EDC et la BDC ont établi des principes et des processus pour garantir la complémentarité du financement provenant du Programme de crédit aux entreprises. Les prêteurs privés participants se sont engagés à rendre compte de façon continue des processus et des systèmes particuliers qu'ils ont mis en place pour veiller à ce que le crédit accordé par les sociétés d'État à vocation financière ne remplace pas ou ne délègue pas le crédit qu'ils accordent eux-mêmes.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Soutien financier d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada encourage l'entrepreneuriat en fournissant aux entrepreneurs des services de financement, de capital de risque et de consultation sur mesure. Elle collabore avec les entrepreneurs de tous les secteurs d'activité, tout au long des différents cycles économiques, et s'emploie à aider les petites et moyennes entreprises à réaliser leurs projets de développement, tant sur la scène locale que mondiale. À titre de prêteur complémentaire, la BDC exerce un rôle accru en période de ralentissement économique. Afin d'aider les clients à composer avec la crise du crédit, la Banque a instauré dès août 2007 un certain nombre de mesures de redressement. Citons notamment l'intensification de l'activité globale de financement, le prolongement de la période de remboursement des nouvelles autorisations, la mesure spéciale d'interruption du remboursement de capital, un soutien accru aux manufacturiers et la mise sur pied d'une équipe spéciale chargée en particulier d'aider les fabricants de pièces d'auto de l'Ontario, ainsi que le lancement d'un programme de prêt de fonds de roulement pour les projets d'expansion à l'étranger.

Exportation et développement Canada offre des services financiers, des produits d'assurance et de cautionnement ainsi que des analyses des marchés mondiaux et de la conjoncture économique pour aider les exportateurs et les investisseurs canadiens à réussir sur les marchés étrangers. EDC s'est vu accorder plus de latitude pour s'adapter aux besoins changeants des entreprises canadiennes et développer des solutions en partenariat avec les institutions financières; elle continuera de respecter les principes commerciaux des entreprises qu'elle appuie au moyen de ces pouvoirs. Aux termes des récentes modifications de son mandat, EDC peut maintenant offrir ses services sur le marché canadien, y compris de la réassurance aux assureurs-crédit au titre de leur couverture sur le marché intérieur, de la réassurance et des garanties au secteur des cautions à l'égard de ses activités sur le marché intérieur, ainsi que des prêts et des garanties, de concert avec les banques, aux entreprises canadiennes pour des activités de financement intérieur. EDC ajoute à sa gamme de produits sur le marché intérieur de manière à compléter les produits et les services du secteur privé. La façon la plus rapide pour EDC de donner accès au marché à sa capacité accrue et d'être en mesure d'aider les entreprises canadiennes consiste à travailler avec les institutions financières privées.



Même si la *Loi d'exécution du budget de 2009* n'a été sanctionnée que le 12 mars 2009, EDC et la BDC ont déjà fait d'importants progrès relativement à l'offre de prêts et d'autres formes de soutien du crédit dans le cadre de ce programme. En date de la mi-mai, les sociétés d'État à vocation financière avaient terminé la mise en place de leurs nouveaux produits et étaient à pied d'œuvre. Cela comprend un engagement d'EDC pouvant atteindre 1 milliard de dollars au titre de l'assurance des comptes débiteurs sur le marché intérieur, ainsi que des ententes signées mises en œuvre par les deux sociétés d'État relativement à des hypothèques commerciales, une syndication et une entreprise de cautionnement. En outre, la BDC a établi des liens plus étroits avec les institutions financières pour l'aiguillage et la mise en commun des transactions afin de coordonner le traitement des petits prêts et sa nouvelle Garantie de marge de crédit d'exploitation.

EDC et la BDC chiffrent leurs activités dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises à près de 700 millions de dollars, ce qui leur a permis d'appuyer plus de 800 entreprises. Les sociétés d'État à vocation financière ont accordé leur soutien dans toutes les régions du pays et dans tous les secteurs de l'économie, en ciblant particulièrement les petites entreprises. Le niveau d'activité dans le cadre du Programme devrait s'accélérer rapidement au cours des prochaines semaines.

Un site Web dédié au Programme de crédit aux entreprises (www.fin.gc.ca/pce) a été mis en place pour fournir des renseignements sur le Programme aux entreprises canadiennes et aux prêteurs du secteur privé. Les nombreux succès obtenus jusqu'ici, dont on trouvera des exemples plus loin, témoignent de l'efficacité de ce programme.

EDC n'a pu lancer des activités sur le marché intérieur dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises qu'après que la *Loi d'exécution du budget de 2009* eut reçu la sanction royale, en mars. Néanmoins, durant les quatre premiers mois de 2009, elle a accueilli plus de 920 nouveaux clients et appuyé pour 22,5 milliards de dollars de financement et d'assurance. Elle a aussi facilité près de 1 400 transactions en partenariat avec des banques et des sociétés de cautionnement. Depuis le début de la crise financière, à l'automne de 2008, la BDC a effectué des activités de financement d'une valeur de 2 milliards. Au 31 mai 2009, elle avait accordé de l'aide à 28 000 clients et son portefeuille avec crû de 15 % par rapport à l'exercice 2008; ce portefeuille s'établit à l'heure actuelle à plus de 12 milliards.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de réussites du Programme de crédit aux entreprises

Canadian General-Tower Limited

Exportation et développement Canada a consenti 7,5 millions de dollars sous forme de financement à des fins générales à Canadian General-Tower Limited (CGT). Établie à Cambridge, en Ontario, CGT est un fournisseur de matériaux de vinyle et de cuir entrant dans la confection de sièges, de panneaux intérieurs de portières et de tableaux de bord pour le secteur de l'automobile. Le financement sera affecté aux activités générales de l'entreprise, ce qui ajoutera à sa marge de manœuvre financière et à ses liquidités de fonctionnement. Alors que le secteur de l'automobile éprouve de sérieuses difficultés, les entreprises comme CGT sont bien placées pour accroître leur part de marché et leur présence sur la scène internationale lorsque la crise du secteur de l'automobile se résorbera.

Fabricant de produits chimiques

La Banque de développement du Canada a versé une contribution de 25 millions de dollars dans le cadre d'un programme de financement en vue du rachat par les cadres d'une entreprise du secteur de la fabrication des produits chimiques qui a des usines au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et en Australie, et qui est en activité depuis près de 50 ans. Le propriétaire initial de l'entreprise a décidé de prendre sa retraite et vend ses actions à l'équipe de gestion en place pour assurer la continuité. Le programme de financement prévoit des investissements de la part des gestionnaires, une contribution financière de la part de l'ancien dirigeant, un emprunt à terme fixe de 50 millions partagé également entre la Banque de développement du Canada et Desjardins, une nouvelle ligne de crédit de 50 millions partagée par deux banques de l'annexe I, et un emprunt subordonné de 25 millions auprès d'une société de placement. Sans la participation de tous ces intervenants du secteur bancaire, la transaction n'aurait pu avoir lieu et les emplois au sein de l'entreprise auraient été menacés.

Wescast Industries

Exportation et développement Canada a mis en place une nouvelle facilité de crédit avec la Banque Toronto-Dominion et Wescast Industries grâce à laquelle Exportation et développement Canada a fourni un financement de 30 millions de dollars à Wescast pour combler ses besoins de fonds de roulement et à d'autres fins générales. Établie à Brantford, en Ontario, Wescast fabrique des collecteurs d'échappement en fonte pour les marchés de l'automobile et des camions légers d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Exemples de réussites du Programme de crédit aux entreprises *(suite)*

Pêche et transformation des produits de la mer

La Banque de développement du Canada a fourni 9 millions de dollars pour refinancer la dette d'une société de pêche et de transformation des produits de la mer en affaires depuis 1986 et qui exploite trois usines à Terre-Neuve-et-Labrador. L'ancien prêteur à terme, la Glitnir Bank d'Islande, a été nationalisée et se retire du marché nord-américain. L'intervention de la Banque de développement du Canada visait le refinancement de la dette envers la Glitnir Bank afin de permettre à l'entreprise de poursuivre ses activités en prévision de la saison de pêche imminente.

Soutien des prêteurs canadiens

La crise mondiale du crédit fait qu'il est plus difficile pour les banques canadiennes et d'autres prêteurs de recueillir les fonds dont ils ont besoin pour continuer d'accorder des prêts à leurs clients. Voici comment le Cadre de financement exceptionnel aide les institutions financières canadiennes à continuer de prêter aux consommateurs et aux entreprises du Canada.

Aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, le gouvernement est prêt à acheter à hauteur de 125 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés à des prêteurs canadiens. Jusqu'ici, cette mesure a permis d'accorder 58 milliards de liquidités à terme aux institutions financières. Comme les conditions des liquidités des institutions financières se sont assouplies au cours des derniers mois, les prêteurs ont moins eu recours au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. Ce programme demeure toutefois une importante source de liquidités au cas où l'accès à d'autres sources de financement deviendrait plus restreint.

Au moyen de la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs, le gouvernement assurera les emprunts à terme contractés par les institutions de dépôts fédérales sur le marché de gros, de manière que ces institutions ne se trouvent pas désavantagées par rapport à leurs concurrentes étrangères qui peuvent compter sur des programmes de garantie semblables dans leur pays d'attache. La Facilité est maintenant entièrement en place. Aucune institution financière n'y a encore eu recours. La Facilité canadienne des assureurs-vie, qui est aussi disponible, offre le même genre de soutien aux sociétés d'assurance-vie. Aucune de ces sociétés ne s'en est prévalué jusqu'ici.



La Banque du Canada a fourni un niveau exceptionnel de liquidités au système financier canadien depuis le milieu de 2007. Ce soutien a atteint un sommet de plus de 40 milliards de dollars en décembre 2008 et s'établissait à environ 24 milliards le 28 mai 2009.

Le tableau 2.14 fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'autres initiatives relevant du Cadre de financement exceptionnel.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Évolution récente des conditions du crédit au Canada

La progression de l'ensemble du crédit des ménages reste forte bien qu'elle soit inférieure au pic cyclique observé aux environs de l'amorce de la crise financière. En date d'avril 2009, la progression du crédit des ménages, d'un trimestre à l'autre, en taux annuel, s'établissait à 6,7 %. Le fléchissement de la hausse globale du crédit des ménages s'explique surtout par la décélération du crédit hypothécaire résidentiel, qui coïncide avec l'essoufflement généralisé de l'activité sur le marché du logement au Canada.

La croissance du crédit aux entreprises, toutes sources confondues, a été essentiellement nulle en 2009. En date d'avril 2009, la progression du crédit des entreprises, d'un trimestre à l'autre, en taux annuel, s'établissait à 0,6 %.

Cependant, depuis le début de l'année, l'offre de crédit aux entreprises par les marchés financiers s'est nettement améliorée et a remplacé en partie le soutien accordé par les banques. Plus particulièrement, les émissions nettes d'obligations par des sociétés non financières ont rebondi à presque 6,5 milliards de dollars au cours des quatre premiers mois de 2009 après avoir diminué d'environ 2 milliards au quatrième trimestre de 2008. En revanche, l'offre de crédit aux entreprises par les banques a diminué au cours de chacun des quatre premiers mois de 2009, et de 13,3 % au total en taux annuel, après avoir fortement augmenté au dernier trimestre de 2008.

Les modalités offertes aux emprunteurs continuent de se resserrer. Selon la plus récente enquête de la Banque du Canada auprès des responsables du crédit des banques, menée au premier trimestre de 2009, le resserrement des conditions de prêt s'est encore accentué. De même, la plus récente *Enquête sur les perspectives des entreprises* de la Banque du Canada indique qu'environ le tiers des entreprises ont fait état de conditions de crédit plus rigoureuses au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents.

Les taux d'intérêt moyens ont baissé de façon soutenue, pour les ménages comme pour les entreprises. Au cours des 12 derniers mois, le taux préférentiel a chuté de 250 points de base et les taux des hypothèques à cinq ans ont baissé de 140 points de base. Selon les estimations de la Banque du Canada, le taux d'intérêt effectif moyen des ménages était de 4,23 % en mai contre 5,46 % en décembre 2008. De même, le taux d'intérêt effectif moyen des entreprises était de 4,16 % en mai contre 5,75 % en décembre 2008.



Renforcer le système financier canadien

Le système financier canadien a fait preuve d'une stabilité remarquable tout au long de la crise, et la communauté internationale a fait l'éloge des pratiques exemplaires de nos banques. Le Forum économique mondial a récemment indiqué que le système bancaire canadien est le plus solide au monde. En mars, le Fonds monétaire international a souligné que la situation financière s'était resserrée, mais que les tensions étaient bien moins vives que dans d'autres pays industrialisés, et que la croissance du crédit se maintenait, deux facteurs qui témoignent d'un système financier résilient¹. Selon le chroniqueur économique de la British Broadcasting Corporation, le Canada est le pays le mieux préparé; aucun pays n'est à l'abri, mais, d'après la plupart des indicateurs clés, les Canadiens sortent de cette crise mieux que quiconque².

Le système financier canadien peut notamment compter sur un goût moins prononcé pour le risque et sur des exigences de fonds propres des institutions financières qui sont nettement plus rigoureuses que les normes minimales internationales, et plus élevées que celles de nombreuses autres administrations. En fait, les institutions canadiennes maintiennent d'elles-mêmes des réserves de fonds propres nettement supérieures au minimum exigé et, en raison dans une certaine mesure d'un plafond réglementaire, elles recourent moins à l'effet de levier que leurs concurrentes étrangères. En outre, les grandes firmes canadiennes de courtage de valeurs mobilières appartiennent à des banques depuis le début des années 1990 et font l'objet d'une surveillance consolidée qui tient compte des risques qui pèsent sur l'ensemble de la banque.

Le marché hypothécaire canadien est très prudent, et de récents ajustements des règles applicables aux hypothèques assurées par le gouvernement ont accru la protection et la solidité du marché canadien du logement. Les nouvelles règles s'appliquent à toutes les polices d'assurance hypothécaire adossées par l'État pour des prêts hypothécaires résidentiels à ratio élevé et exigent, entre autres :

- de fixer à 35 ans la période maximale d'amortissement;
- d'exiger un acompte minimal de 5 %;
- d'établir une exigence relativement à une cote de crédit minimale cohérente;
- d'instaurer de nouvelles normes de documentation des prêts.

¹ Fonds monétaire international, *2009 Article IV Mission to Canada: Concluding Statement*, 9 mars 2009.

² BBC, *Stephanomics*, www.bbc.co.uk/blogs/thereporters/stephanieflanders/2009/03/the_best_prepared_awar.html.



Le gouvernement prendra également des mesures pour rendre l'assurance hypothécaire plus transparente, plus facile à comprendre et plus abordable en améliorant la divulgation de renseignements sur les caractéristiques de l'assurance hypothécaire offerte aux consommateurs et en instaurant de nouvelles mesures pour faire en sorte que les frais d'assurance hypothécaire facturés aux consommateurs canadiens ne dépassent pas le coût réel de cette assurance.

Tout compte fait, les initiatives du gouvernement à l'égard des hypothèques témoignent d'une approche responsable et mesurée pour faire en sorte que le marché canadien du logement demeure vigoureux. Ces mesures ont contenu l'expansion des prêts hypothécaires à risque et empêché la prolifération de produits et de pratiques commerciales qui ont engendré les problèmes à grande échelle que d'autres pays ont connus.

Dans le budget de 2009, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour garantir la stabilité de notre système financier malgré les perturbations actuelles qui secouent les marchés financiers mondiaux. Il a notamment accordé plus de latitude à la Société d'assurance-dépôts du Canada pour lui permettre de mieux protéger la stabilité financière au Canada, et s'est doté du pouvoir d'injecter au besoin des capitaux dans les institutions financières fédérales pour appuyer la stabilité financière.

Le gouvernement du Canada participe également pleinement aux efforts coordonnés de la communauté internationale visant à dénouer la crise financière. Le Canada a présidé un groupe de travail mis sur pied par les dirigeants du Groupe des Vingt (G20) pour recenser des mesures permettant de favoriser une saine réglementation et de renforcer la transparence. Il a pris un engagement envers le plan d'action issu de la réunion du G20 d'avril 2009 visant à atténuer les causes et les faiblesses qui ont mené aux perturbations sur les marchés.

Bien que le système financier canadien soit déjà solide, ces mesures le rendront encore plus sain et rehausseront son statut d'exemple à suivre pour la communauté internationale.

Aider les consommateurs de produits financiers

Le 21 mai 2009, le ministre des Finances a annoncé des projets de règlements pour limiter les pratiques commerciales qui ne sont pas à l'avantage des consommateurs et pour faire en sorte que les Canadiens reçoivent en temps voulu des renseignements clairs au sujet de leurs cartes de crédit.



Les mesures réglementaires proposées :

- imposent un délai de grâce minimum effectif de 21 jours sans intérêt pour tous les nouveaux achats réglés par carte de crédit, lorsque le consommateur paie son solde en entier;
- réduisent les coûts liés aux intérêts en imposant une affectation des paiements favorable aux consommateurs;
- permettent aux consommateurs de mieux contrôler leurs finances personnelles en exigeant leur consentement explicite à la hausse de leur limite de crédit;
- limitent les pratiques auxquelles ont recours les institutions financières pour communiquer avec les consommateurs à des fins de recouvrement;
- interdisent les frais de dépassement de limite attribuables uniquement à des montants retenus par des commerçants;
- fournissent des renseignements clairs dans les conventions de crédit et les demandes de carte de crédit en y incorporant un encadré récapitulatif des principales caractéristiques de l'emprunt, comme les taux d'intérêt et les frais;
- aident les consommateurs à gérer les obligations liées à leur carte de crédit en leur fournissant de l'information sur le temps qu'il leur faudra pour rembourser tout leur solde s'ils ne versent chaque mois que le paiement minimum requis;
- exigent que les consommateurs soient informés des augmentations de taux d'intérêt avant leur entrée en vigueur, même si cette information figurait dans leur convention de crédit.

Les projets de règlements ont paru dans la Partie I de la *Gazette du Canada* afin que le public puisse les commenter.



Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Modification des règles visant les cartes de crédit

Le projet de *Règlement sur les pratiques commerciales en matière de crédit* imposera un délai de grâce minimum de 21 jours sans intérêt pour tous les nouveaux achats réglés par carte de crédit. À l'heure actuelle, les délais de grâce accordés par certains émetteurs de cartes de crédit à l'égard des nouveaux achats varient entre 15 et 24 jours lorsque le consommateur règle l'intégralité du solde. Toutefois, d'autres émetteurs appliquent des intérêts au cours de cette période – ce qui revient à ne pas accorder de délai de grâce – si un solde est reporté de la période précédente. Aux termes du projet de règlement, un délai de grâce serait applicable à l'égard de tous les nouveaux achats dans la mesure où le consommateur règle la totalité de son solde au cours du mois courant, peu importe qu'un solde ait été reporté du mois précédent.

Supposons que, en règle générale, Martin acquitte la totalité du solde de sa carte de crédit chaque mois. En avril, il a réglé une partie du solde au cours de la période de facturation, mais il a raté la date d'échéance pour le reste, et un solde de 300 \$ a été reporté au mois de mai. Le 5 mai, Martin fait un nouvel achat s'élevant à 50 \$. Il règle le plein montant de son solde, soit 350 \$, à la date d'échéance indiquée sur son relevé (le 19 juin). Voici quelles seraient les conséquences pour lui selon les deux méthodes existant à l'heure actuelle en ce qui touche le délai de grâce.

Si l'émetteur de la carte de crédit de Martin utilise la première méthode, ce dernier paiera des intérêts uniquement sur le montant de 300 \$ reporté du mois d'avril. Il aura droit à un délai de grâce en franchise d'intérêts à l'égard de son nouvel achat de 50 \$, car il a acquitté la totalité de son solde à la date d'échéance, soit le 19 juin. Si l'émetteur utilise la deuxième méthode, Martin devra payer des intérêts sur les 300 \$ reportés du mois d'avril et sur le nouvel achat de 50 \$. Le projet de règlement ferait en sorte que tous les émetteurs utilisent la première méthode pour les délais de grâce, lesquels doivent être d'au moins 21 jours.

En outre, un projet de règlement sur l'assurance hypothécaire est en préparation et la mise sur pied d'un groupe de travail national sur les connaissances financières de base est bien amorcée.



Réglementation des valeurs mobilières

Le gouvernement s'engage à travailler de près avec toutes les administrations pour mener cette importante initiative à bien. Une masse critique de provinces et de territoires a déjà annoncé sa volonté de participer à la mise en place d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

La *Loi d'exécution du budget de 2009* qui a été adoptée en mars établit le cadre juridique requis pour mettre sur pied le bureau de transition, qui dirigera la transition vers un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières et élaborera un plan de mise en œuvre. L'établissement du bureau de transition se poursuit.

Régimes de retraite privés sous réglementation fédérale

Le projet de règlement visant à alléger provisoirement la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées qui avait été proposé dans l'*Énoncé économique et financier* de 2008 et dans le budget de 2009 a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette du Canada*. Le gouvernement examine et évalue présentement les commentaires suscités par le projet de règlement afin de déterminer s'il y a lieu de le modifier. La version finale du règlement sera en place d'ici la date butoir du 14 août 2009 pour le dépôt des rapports d'évaluation des régimes de retraite au 31 décembre 2008.

Un document de consultation sur le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés sous réglementation fédérale a été publié en janvier 2009. Les consultations proprement dites, que présidait le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, M. Ted Menzies, se sont déroulées partout au Canada en mars et en avril. Compte tenu de l'intérêt qu'elles ont suscité et des commentaires reçus jusqu'ici, la date limite pour soumettre des observations écrites au sujet du document de consultation a été reportée au 31 mai 2009. Le gouvernement est en train d'évaluer les observations et les mémoires qu'il a reçus, et il proposera des mesures législatives et réglementaires plus tard cette année.



À leur réunion du 25 mai dernier, les ministres fédéral et provinciaux des Finances ont terminé l'examen triennal du Régime de pensions du Canada et se sont entendus sur une série de changements en vue d'améliorer les prestations de retraite offertes par le Régime. Ils ont recommandé le maintien du taux de cotisation à son niveau actuel et ont souligné la viabilité du Régime et des autres piliers du système de revenu de retraite du Canada. Les ministres ont poursuivi leur dialogue sur des initiatives touchant les régimes de pension qu'ils réglementent et ont convenu de créer un groupe de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite, qui doit leur présenter un rapport d'ici la fin de l'année.

Le tableau 2.14 fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'autres initiatives pour renforcer le système financier canadien.

Tableau 2.14

Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

	Financement total disponible (G\$)	Instruments habilitants en vigueur	Financement total versé (G\$)	Financement disponible
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	Jusqu'à 125	Oui	57,8	En permanence
Programme de crédit aux entreprises, appuyé par les pouvoirs élargis et les capitaux additionnels d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada	Au moins 5	Oui	0,7	Avril
Programme de financement des petites entreprises du Canada	Jusqu'à 0,3	Oui	–	Avril
Facilité canadienne de crédit garanti	Jusqu'à 12	Oui	11	Mai
Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs	S.O.	Oui	–	Février
Facilité canadienne des assureurs-vie	S.O.	Oui	–	Mai
Modernisation des pouvoirs de la Banque du Canada	40	Oui	40	En permanence
Obligation hypothécaire du Canada	Jusqu'à 10	Oui	7	En permanence
Comité consultatif sur le financement	S.O.	Oui	–	S.O.



Tableau 2.14

Améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien (suite)

	Financement total disponible (G\$)	Instruments habilitants en vigueur	Financement total versé (G\$)	Financement disponible
Pouvoirs et mandat de la Société d'assurance-dépôts du Canada	S.O.	Oui	–	S.O.
Pouvoirs étendus du ministre des Finances	S.O.	Oui	–	S.O.
Recapitalisation et participation au capital des banques	S.O.	Oui	–	S.O.
Mesures pour protéger les consommateurs à l'égard des cartes de crédit	S.O.	Oui	–	S.O.
Organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières	S.O.	Oui	–	S.O.
Mesures pour protéger les consommateurs à l'égard de l'assurance hypothécaire	S.O.	Oui	–	S.O.
Consultations sur les pouvoirs liés au crédit-bail	S.O.	Oui	–	S.O.
Groupe de travail national sur les connaissances financières de base	S.O.	Oui	–	S.O.
Amélioration du cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite sous réglementation fédérale	S.O.	Oui	–	S.O.

Chapitre



CLIMAT
ÉCONOMIQUE





Faits saillants

- ✓ La crise financière mondiale a déclenché la récession mondiale la plus profonde et la plus généralisée depuis la Deuxième Guerre mondiale.
- ✓ L'activité économique s'est contractée radicalement dans tous les pays du Groupe des Sept (G7) au quatrième trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009, sous l'effet des dislocations des marchés financiers et d'une perte marquée de la confiance des consommateurs et des entreprises.
- ✓ En sa qualité de nation commerçante, le Canada a été touché par la récession mondiale.
- ✓ Mais le Canada a été moins durement touché que tous les autres pays du G7.
 - Le Canada a été le dernier pays du G7 à entrer en récession en 2008.
 - Le Canada a enregistré la plus petite baisse de la production depuis le deuxième trimestre de 2008.
 - Les marchés du travail canadiens ont affiché une posture nettement meilleure que les marchés américains, dont les pertes d'emplois ont été, toutes proportions gardées, deux fois plus grandes.
- ✓ Pour l'avenir, la plupart des prévisionnistes du secteur privé continuent de s'attendre à une reprise de la croissance au deuxième semestre de 2009, qui devrait s'intensifier en 2010.
- ✓ En raison de la faiblesse de l'économie, il faudra fournir davantage de soutien par l'entremise des prestations d'assurance-emploi alors que les taxes et les impôts perçus diminueront.



- ✓ De plus, dans le cadre des mesures d'intervention du gouvernement donnant suite à l'affaiblissement de l'économie, une aide additionnelle considérable a été offerte au secteur de l'automobile en partenariat avec les États-Unis.
- ✓ Ensemble, l'affaiblissement de l'économie et la prise de mesures à l'appui de cette dernière ont réduit sensiblement les soldes budgétaires prévus du gouvernement.
- ✓ Selon les projections actuelles, le gouvernement enregistrera des déficits de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009 et de 50,2 milliards en 2009-2010. Plus de la moitié du déficit de 2009-2010 est attribuable aux mesures temporaires contenues dans le Plan d'action économique du Canada, à la baisse des rentrées d'impôt, à la hausse des prestations d'assurance-emploi et à la décision de geler les taux de cotisation de l'assurance-emploi.
- ✓ La situation financière du Canada demeure relativement vigoureuse à l'échelle internationale, notre pays ayant enregistré le plus petit déficit et le plus léger fardeau de la dette des pays du G7.

Nota – Ce chapitre tient compte des données économiques disponibles en date du 5 juin 2009, sauf indication contraire. Les chiffres qui y sont présentés représentent des taux annuels, à moins d'indication contraire.



Introduction

L'économie mondiale est entrée dans une profonde récession généralisée au milieu de 2008. Le rythme de la contraction s'est brusquement accéléré à la fin de 2008 et au cours des premiers mois de 2009. Ces derniers mois, l'économie mondiale et les marchés financiers ont commencé à montrer des signes encourageants qui pointent vers le début d'une stabilisation. Toutefois, la situation économique demeure incertaine.

Le Canada, à titre de nation commerçante, a été touché par la récession mondiale, mais il s'en est beaucoup mieux tiré que la plupart des grandes économies avancées.

Pour l'avenir, la plupart des prévisionnistes du secteur privé entrevoient une reprise économique soutenue qui commencerait au deuxième semestre de 2009 et qui s'intensifierait en 2010.

La solide situation économique, budgétaire et financière du Canada, jumelée à l'aide positive que procurent les mesures stratégiques extraordinaires, dont celles du Plan d'action économique du Canada, accélérera cette reprise.

Le gouvernement continuera de surveiller de près l'évolution de l'économie pendant l'été en vue de présenter une mise à jour aux Canadiennes et aux Canadiens à l'automne.

« Comparativement à tous les autres grands pays industrialisés, dont les États-Unis, le Japon et une bonne partie des pays d'Europe, le Canada demeure, et de loin, un modèle à suivre en matière de finances publiques. »

—Derek Holt, économiste, Scotia Capitaux, *CBC Newsworld*, le 27 mai 2009



Évolution et perspectives de l'économie mondiale

L'activité économique a considérablement ralenti dans tous les pays du G7 au quatrième trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009, sous l'effet des dislocations des marchés financiers et d'une perte marquée de confiance chez les consommateurs et les entreprises. Les turbulences des marchés financiers ont également été source de difficultés dans les pays émergents et en développement, qui ont été durement frappés par la perturbation des flux mondiaux des échanges commerciaux et du crédit. La crise financière mondiale a donc débouché sur la récession mondiale la plus profonde et la plus généralisée depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Dans la zone euro, le produit intérieur brut (PIB) réel a reculé de 9,7 % au premier trimestre de 2009, après avoir enregistré une baisse de 6,8 % au quatrième trimestre de 2008. Ce quatrième recul trimestriel consécutif est attribuable à la baisse du PIB réel dans presque tous les pays membres, dont l'Allemagne, l'Italie et la France. Au Royaume-Uni, le PIB réel a chuté de 7,3 % au premier trimestre, après une chute de 6,1 % au quatrième trimestre. Pour sa part, le PIB réel du Japon a connu une chute record de 15,2 % au premier trimestre, alors qu'il avait dégringolé de 14,4 % au quatrième trimestre.

La contraction de la production au Canada depuis le deuxième trimestre de 2008 est importante, mais moins grande que celle de tous les autres pays du G7. Le Canada a été le dernier pays de ce groupe à entrer en récession en 2008 et celui qui a connu la plus faible baisse de la production au cours des trois derniers trimestres. Malgré le recul de 2,2 % de la production réelle affiché au Canada depuis le deuxième trimestre de 2008, ce recul est passablement moins important que celui enregistré par la plupart des grandes économies, qui varie entre 2,8 % pour la France et 8,3 % pour le Japon (graphique 3.1).

L'étendue et la gravité de la crise mondiale ont continué d'influer négativement sur les perspectives économiques mondiales pour 2009 (graphique 3.2). Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'économie mondiale traverse une grave récession causée par une crise financière massive et une perte de confiance aiguë, et une profonde récession devrait ébranler les économies avancées¹.

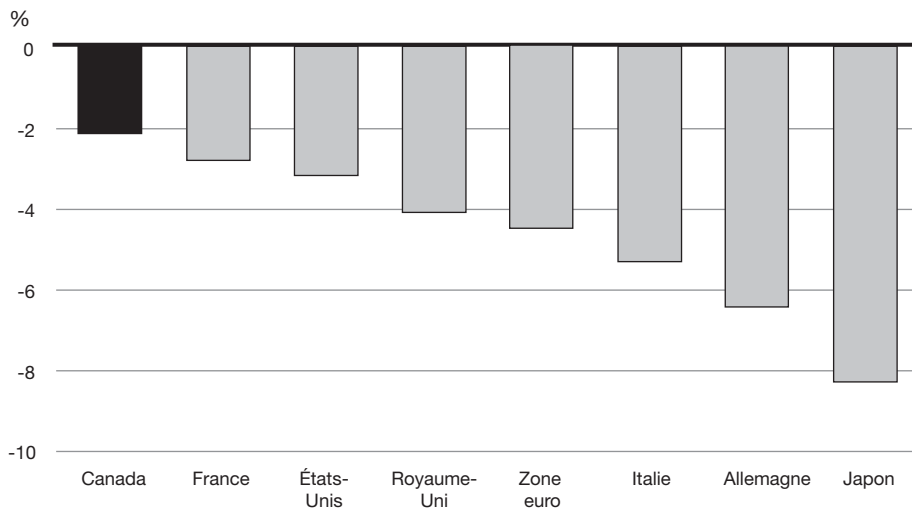
¹ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2009.



Le Canada est moins durement touché que d'autres pays par la récession mondiale.

Graphique 3.1

Variation du PIB réel dans les grandes économies avancées depuis le 2^e trimestre de 2008



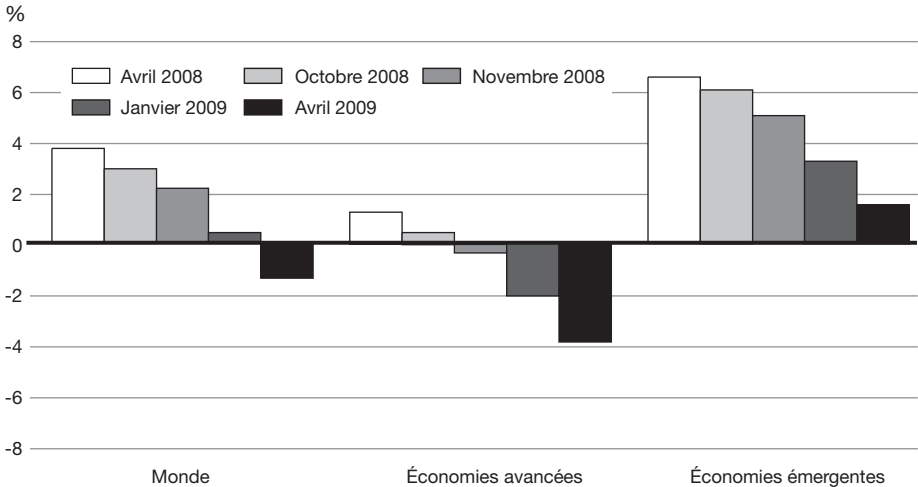
Sources : Statistique Canada; Bureau of Economic Analysis des États-Unis (rapport préliminaire pour le 1^{er} trimestre de 2009); Office for National Statistics du Royaume-Uni (première estimation pour le 1^{er} trimestre de 2009); Eurostat (première estimation pour le 1^{er} trimestre de 2009 pour les 16 pays de la zone euro); institut de recherches économiques et sociales du Japon (première estimation préliminaire pour le 1^{er} trimestre de 2009)



L'activité économique mondiale devrait se contracter de 1,3 % en 2009, sa première baisse en 60 ans.

Graphique 3.2

Perspectives économiques mondiales de croissance du PIB réel en 2009, selon le FMI



Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2009

Le FMI s'attend maintenant à un ralentissement marqué de l'activité économique mondiale, qui, après avoir affiché une croissance de 3,2 % en 2008, connaîtra une contraction de 1,3 % en 2009, sa première baisse en 60 ans. Cette prévision est inférieure à la croissance de 0,5 % qu'il avait prévue en janvier 2009² et nettement en deçà de ses perspectives de croissance de 3,8 % qu'il a annoncées en avril 2008, il y a un peu plus d'un an. Toutes les grandes économies avancées devraient constater une contraction marquée de leur activité économique réelle cette année. On s'attend en outre à ce que la croissance demeure très faible dans les pays en développement sous le coup des perturbations des flux mondiaux des échanges commerciaux et du crédit.

² FMI, *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2009.



Le ralentissement économique aux États-Unis s'est intensifié au cours du second semestre de 2008. Le secteur de la consommation a été durement touché par la détérioration des conditions des marchés financiers et du travail, l'effondrement de la confiance des consommateurs et une forte baisse de la valeur des actifs. L'emploi, qui avait amorcé une modeste baisse en janvier 2008, a chuté à un rythme plus marqué au second semestre, les pertes d'emplois mensuelles dépassant le cap de 500 000 emplois en novembre 2008. L'activité commerciale a également été perturbée, les entreprises ayant réduit les dépenses d'immobilisation et ayant commencé à sabrer dans les stocks par suite de l'effondrement de la demande.

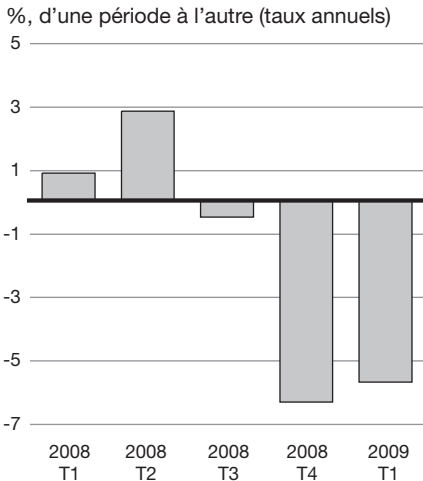
Le PIB réel américain a ainsi chuté de 6,3 % au dernier trimestre de 2008 (graphique 3.3), son recul le plus marqué depuis 1982. Cette contraction est le fait d'une faiblesse généralisée qui s'accompagne d'une nette diminution des dépenses de consommation (la plus importante en 28 ans) et de reculs marqués de l'investissement résidentiel, de l'investissement des entreprises et des exportations. Cette situation s'est poursuivie au premier trimestre de 2009, le PIB réel accusant une perte de 5,7 % sous l'effet de réductions additionnelles de l'investissement résidentiel et de l'investissement des entreprises, d'une réduction des dépenses publiques et d'une forte correction des stocks.

Les États-Unis sont officiellement en récession depuis janvier 2008 et connaissent le ralentissement le plus prolongé et l'un des plus profonds depuis la Deuxième Guerre mondiale. Depuis janvier 2008, les pertes d'emplois ont atteint le nombre record de 6,0 millions, tandis que le taux de chômage de 9,4 % constitue un sommet en 25 ans.

Depuis le début de la récession, un nombre record de 6,0 millions d'emplois a été perdu aux États-Unis.

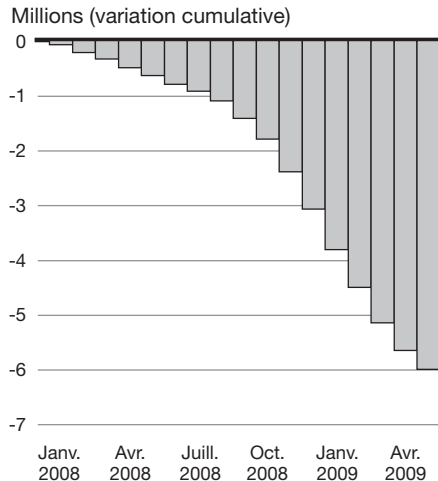
Graphique 3.3

Croissance du PIB réel des États-Unis



Source : U.S. Bureau of Economic Analysis

Emplois rémunérés aux États-Unis



Source : U.S. Bureau of Labor Statistics

En raison de la contraction plus prononcée que prévu aux États-Unis à la fin de 2008 et au premier semestre de 2009, les perspectives pour 2009 sont nettement moins reluisantes. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent maintenant à une contraction de 3,0 % du PIB réel des États-Unis en 2009, soit un recul de 1,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions faites au moment du budget de 2009. Malgré tout, les prévisionnistes du secteur privé laissent quand même entrevoir le début d'une reprise de l'économie américaine au second semestre de 2009 qui se poursuivra en 2010, sous l'effet des importantes mesures de stimulation monétaires et financières, à mesure que diminueront les tensions s'exerçant sur les marchés financiers.



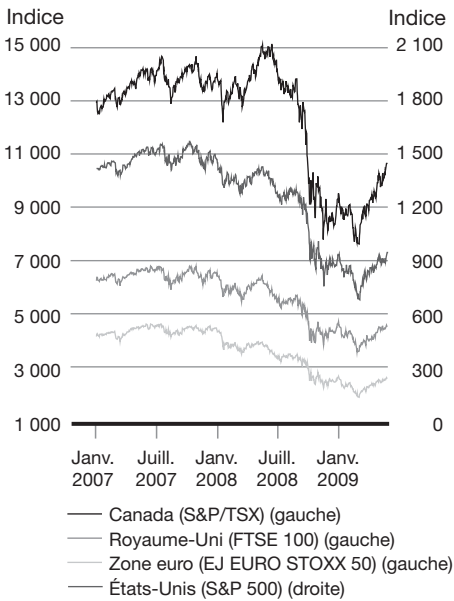
Signes récents de stabilisation de l'économie mondiale

La relance soutenue et solide de l'économie canadienne est indissociable de la reprise soutenue de l'économie mondiale et des marchés financiers. Plusieurs signes encourageants constatés ces derniers mois laissent entrevoir un début de stabilisation de l'économie mondiale et des marchés financiers mondiaux.

Un des premiers signes encourageants est que, malgré les perturbations qui perdurent sur les marchés financiers, les craintes d'un effondrement systémique du système financier se sont considérablement dissipées, et les conditions financières s'améliorent. La situation des marchés boursiers mondiaux s'est nettement améliorée ces derniers mois, la plupart des grands indices de référence affichant des gains se situant entre 25 % et 40 % par rapport aux planchers atteints au début de mars (graphique 3.4). La remontée du cours des actions de sociétés financières constitue un facteur important à l'origine de ce mouvement. De plus, bien que les coûts de financement des entreprises du monde entier demeurent élevés, ils se sont rapprochés ces derniers mois de leurs moyennes historiques grâce à une politique monétaire souple et à des mesures particulières de correction des perturbations des marchés financiers. Au Canada, ces coûts demeurent inférieurs à ceux d'autres pays, en raison de la solidité du secteur financier canadien.

Même si des tensions persistent sur les marchés des capitaux mondiaux, les conditions financières s'améliorent.

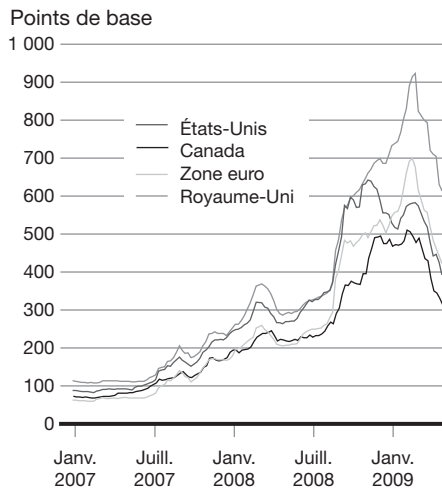
Graphique 3.4
Marchés boursiers mondiaux



Nota – Données quotidiennes jusqu'au 2 juin 2009 (inclusivement).

Source : Bloomberg

Écarts de taux entre les obligations des sociétés et les titres d'État



Nota – Les écarts désignent la différence entre les rendements sur des obligations de qualité supérieure et ceux sur les obligations de l'État ayant des échéances de cinq à sept ans.

Nota – Données hebdomadaires jusqu'au 29 mai 2009 (inclusivement).

Sources : Merrill Lynch; Banque du Canada

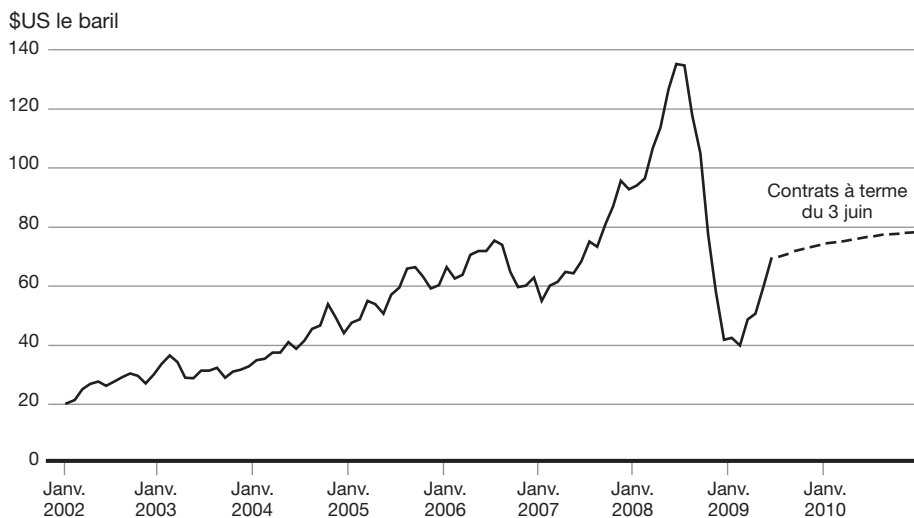
De plus, les rendements sur les titres de l'État à court terme ont accusé un recul marqué depuis le budget de 2009 et frôlent les planchers inégaux de 0,2 %, sous l'effet de la très grande souplesse de la politique monétaire canadienne. Pour leur part, les rendements sur les obligations de l'État à long terme avoisinent 3,1 %, taux qui est essentiellement celui qui avait cours au moment du budget.



La récente progression des cours mondiaux de nombreux produits de base constitue un deuxième signe encourageant. Entre juillet 2008 et le début de 2009, le prix de nombre de produits de base canadiens clés s'est effondré sous le coup d'une nette diminution de la demande mondiale. Les prix dans le secteur de l'énergie ont été les plus durement touchés, le cours du brut reculant de 70 % par rapport aux sommets enregistrés (graphique 3.5) étant donné que les réductions marquées de l'offre du brut n'ont pas réussi à soutenir le rythme du recul rapide de la consommation du pétrole. Cette chute sans précédent du prix des produits de base a entraîné la réduction des revenus des exportations et exercé d'importantes pressions à la baisse sur le dollar canadien, dont la valeur a diminué de près de 0,20 \$ par rapport à celle du dollar américain pendant la même période.

Les prix mondiaux du pétrole brut ont récemment augmenté.

Graphique 3.5
Cours du pétrole brut (West Texas Intermediate)



Nota – Le prix du brut à la fermeture quotidienne des marchés a atteint un sommet de 145,66 \$US le 11 juillet 2008, avant de frapper un creux de 30,81 \$US le 22 décembre de la même année. Les données mensuelles de juin 2009 comprennent celles allant jusqu'au 3 juin 2009 inclusivement.

Source : Haver Analytics



Depuis le dépôt du budget, le cours des produits de base est demeuré faible comparativement à ce qu'il était il y a un an, mais la situation s'améliore. Les cours demeurent toutefois volatils en raison de l'incertitude entourant les conditions économiques mondiales futures et de l'offre de nombreux produits de base qui continue de dépasser la demande, de sorte qu'on peut sans doute s'attendre à une reprise graduelle à ce chapitre. Les contrats à terme pour le brut laissent entrevoir une hausse modeste des prix au cours des prochains mois, le prix du baril s'établissant en moyenne à 60 \$US en 2009 et à 74 \$US en 2010, ce qui est au-dessus des attentes précisées dans le budget de 2009.

Enfin, on constate des signes précoces du ralentissement du rythme de contraction de la production américaine et mondiale. Aux États-Unis surtout, lieu d'origine de la crise actuelle, les données les plus récentes appuient l'idée du ralentissement du rythme de contraction de l'activité économique et de la stabilisation du secteur du logement. Les ventes mensuelles de maisons existantes se sont stabilisées aux environs de 4,6 millions d'unités pendant les six mois ayant précédé avril, et le temps d'écoulement des maisons existantes à vendre est passé à 10,2 mois, en baisse par rapport au sommet de 11,3 mois. De plus, la confiance des consommateurs a augmenté, et le niveau de nouvelles commandes reçues dans le secteur de la fabrication a progressé pour la première fois depuis un an et demi, ce qui donne à entendre que l'activité de ce secteur se stabilise aux États-Unis (graphique 3.6).

Ces récents développements laissent entrevoir la perspective d'une stabilisation plus générale des marchés financiers mondiaux et de l'activité économique mondiale. Reste à savoir si ces améliorations se poursuivront et dans quelle mesure elles déboucheront sur une reprise de l'économie mondiale.

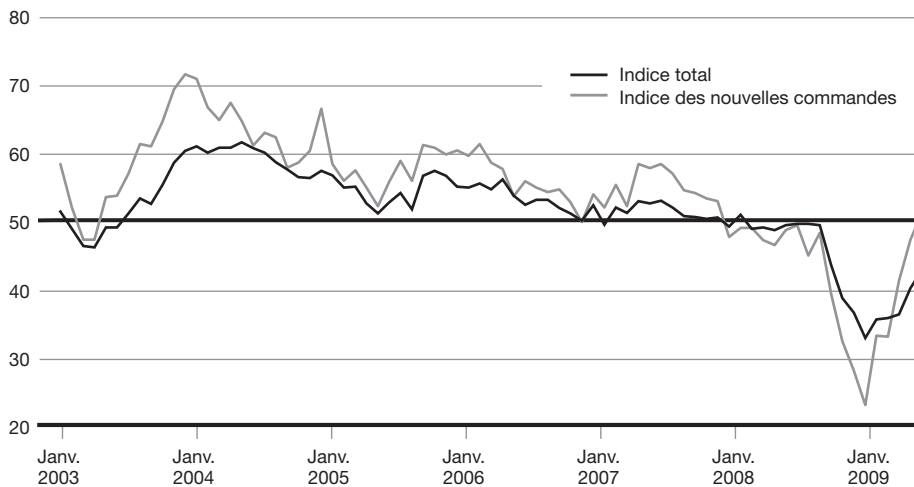


Certains signes laissent entrevoir une stabilisation de l'activité dans le secteur de la fabrication aux États-Unis.

Graphique 3.6

Indice de la fabrication de l'ISM

Indice de diffusion¹



¹ Les lectures supérieures ou inférieures à 50 désignent une expansion ou une contraction.

Source : Institute of Supply Management

Forces de l'économie canadienne

L'économie canadienne a affiché une posture meilleure que celle des autres grands pays industrialisés en partie grâce aux facteurs économiques et financiers fondamentaux solides du Canada. En effet, les ménages, les entreprises et les gouvernements du pays étaient en position de force au moment où cette période de turbulences économiques et financières a commencé, mais ce qui importe le plus, c'est que les déséquilibres qui existaient ailleurs n'étaient pas présents au Canada. Ainsi, bien que les exportations et la production canadiennes aient subi les contrecoups de situations survenues à l'étranger, l'incidence sur l'économie nationale a été beaucoup moins grande que dans d'autres pays.

La solidité du système bancaire canadien, caractérisé par des ratios élevés de suffisance du capital, de faibles ratios de levier et une rigoureuse réglementation prudentielle, explique cet état de chose. Les banques et



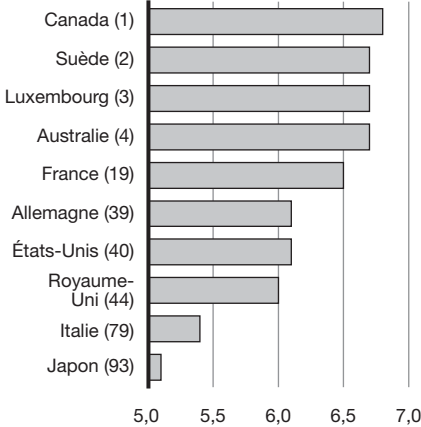
autres institutions financières canadiennes ont certes été touchées par la crise financière mondiale, mais la position de force du Canada lorsqu'il est entré en récession a aidé les conditions des marchés financiers canadiens et fait en sorte que les coûts de financement des entreprises soient demeurés nettement en deçà de ceux d'autres pays, et ce, malgré les turbulences financières. En effet, le Forum économique mondial a reconnu que les banques canadiennes étaient les plus solides au monde et le FMI a signalé que notre système bancaire a fait preuve d'une stabilité remarquable face aux bouleversements qui secouent le monde entier, grâce en grande partie à une supervision et une réglementation solides³ (graphique 3.7).

On considère que le système financier du Canada est le plus solide au monde.

Graphique 3.7

Solidité des banques, divers pays

Indice (Les banques sont : 1 = insolvables et peuvent avoir besoin d'être renflouées par l'État; 7 = en général en santé et affichent des bilans solides)

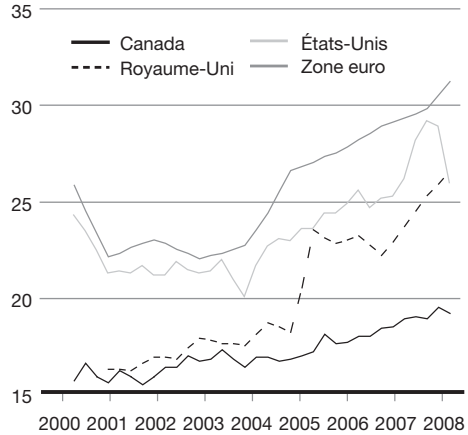


Nota – Les rangs sont indiqués entre parenthèses. L'indice comprend 134 pays.

Source : Forum économique mondial, Rapport sur la compétitivité mondiale, 2008-2009

Ratios de levier des banques

Actifs exprimés en multiple des capitaux



Nota – D'après les données des six grandes banques canadiennes, de sept grandes banques de la zone euro, de six grandes banques du Royaume-Uni et de cinq grandes banques commerciales des États-Unis. Pour le Canada, les données sont fondées sur le ratio réglementaire des actifs (y compris certains postes hors bilan) au montant ajusté des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Pour les autres pays, il s'agit du ratio des actifs au bilan aux capitaux propres. Dernier point de données : 2^e trimestre de 2008.

Sources : Bloomberg; états financiers

³ FMI, *Canada: 2009 Article IV Consultation*, mai 2009.

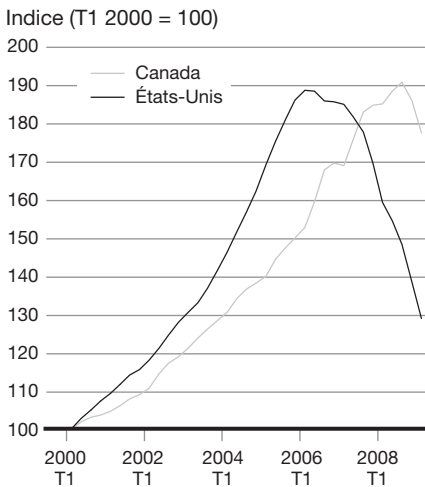


Le marché canadien du logement demeure solide. Il convient surtout de signaler que le rajustement cyclique actuel des prix et de l'activité diffère fondamentalement de la correction qui a lieu aux États-Unis. Plus particulièrement, l'expansion du marché canadien du logement n'a pas été alimentée par l'offre agressive de produits hypothécaires à haut risque qui a donné lieu à une croissance insoutenable de la demande et des prix aux États-Unis. Cependant, la réduction récente du nombre de mises en chantier et des ventes de maisons existantes au Canada s'est également accompagnée d'une chute modeste du prix moyen des maisons (graphique 3.8). Les prix ont reculé le plus dans l'Ouest du pays, où l'on avait constaté une flambée des prix ces dernières années. Cette légère détérioration du marché du logement canadien a fait en sorte que la valeur nette de l'actif des ménages canadiens a reculé beaucoup moins que celle des ménages américains, ce qui devrait appuyer les dépenses de consommation dans l'avenir.

Le marché canadien du logement est solide et a soutenu la position financière des ménages.

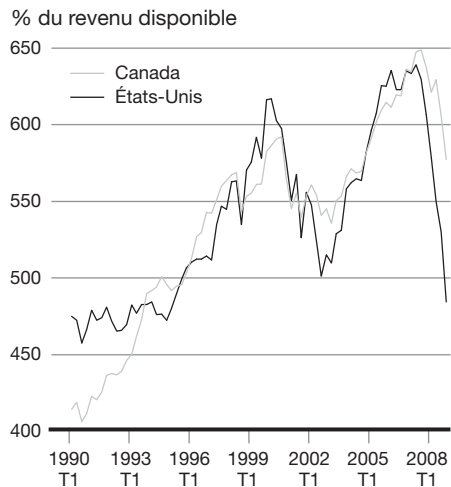
Graphique 3.8

Prix des maisons existantes



Sources : Teranet et Banque Nationale; Standard & Poor's, Fiserv et MacroMarkets LLC

Valeur nette des ménages



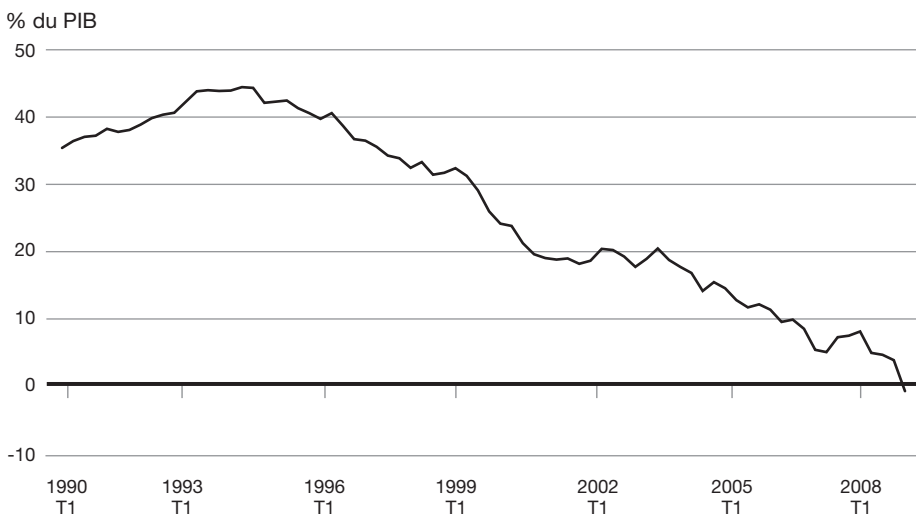
Sources : Statistique Canada; U.S. Federal Reserve Board; calculs du ministère des Finances

Enfin, lorsque le Canada est entré en récession, sa situation financière était meilleure que celle des autres pays du G7. En 2007, au déclenchement de la crise, le ratio de la dette au PIB du Canada était le plus faible de tous les pays du G7. De plus, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le FMI s'attendent à ce que le Canada continue d'occuper une telle position parmi les pays du G7 pour les années à venir. Cette solide situation financière, à laquelle se greffent de solides facteurs économiques et financiers fondamentaux, appuie la confiance des consommateurs et des entreprises du pays.

Grâce à sa solide situation financière, le Canada a pu diminuer sa dépendance envers les emprunts à l'étranger, ce qui a réduit sensiblement sa dette extérieure nette (graphique 3.9). La dette extérieure nette désigne l'écart entre le passif des ménages, entreprises et gouvernements canadiens envers le reste du monde, d'une part, et de leur actif étranger, d'autre part. Au quatrième trimestre de 2008, le Canada affichait pour la première fois en 80 ans une position d'actifs étrangers nets excédentaires. Le Canada tire parti de la réduction marquée de sa dette extérieure en raison des sorties internationales nettes inférieures et parce qu'elle le rend moins vulnérable aux chocs des marchés financiers mondiaux.

Le Canada affiche à l'heure actuelle une position d'actifs étrangers nets légèrement excédentaires.

Graphique 3.9
Dette extérieure nette



Source : Statistique Canada



Évolution et perspectives de l'économie canadienne

La récession mondiale a nui à l'économie canadienne. Le PIB réel a chuté de 3,7 % au quatrième trimestre de 2008, qui a marqué le début officiel de la récession au Canada, la faible demande étrangère ayant continué de réduire les exportations canadiennes, tandis que la détérioration des conditions financières et la perte de confiance ont entraîné des baisses des dépenses de consommation et des investissements des entreprises. Le PIB réel a connu une autre baisse de 5,4 % au premier trimestre de 2009, les exportations et la demande intérieure n'ayant cessé de se dégrader. Les récents indicateurs économiques donnent à croire qu'une autre contraction de la production devrait se produire au deuxième trimestre, mais d'une ampleur passablement moins forte.

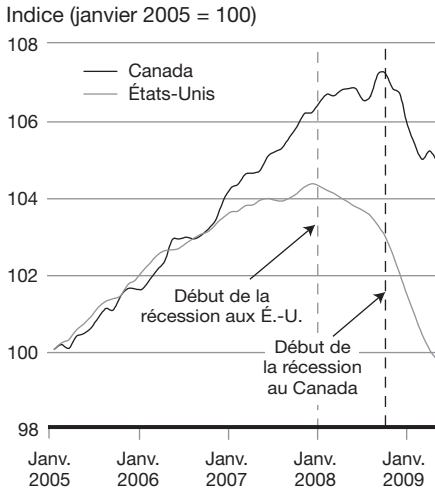
À la contraction significative de l'activité économique réelle s'ajoutent des baisses subites et marquées des prix mondiaux de l'énergie et des produits de base, qui ont réduit le prix de production moyen au Canada, mesuré par l'indice implicite du PIB; celui-ci a décliné de 11,0 % au quatrième trimestre de 2008 et de 6,5 % de plus au premier trimestre de 2009. L'inflation du PIB nettement inférieure, jumelée à l'important recul du PIB réel au cours des deux derniers trimestres, a entraîné la réduction du PIB nominal d'un taux jamais égalé de 14,4 % au quatrième trimestre de 2008 et de 11,5 % de plus au premier trimestre de 2009.

La faiblesse de l'économie nationale s'est propagée au marché du travail du Canada. Plus de 360 000 emplois (soit 2,1 %) ont été perdus depuis le début de la récession au pays. Toutefois, la posture du marché du travail canadien est passablement meilleure que celle des États-Unis, qui ont perdu un nombre sans précédent de 6,0 millions d'emplois (une baisse de 4,3 %) depuis le début de la récession en janvier 2008 (graphique 3.10).

Au Canada, la perte d'emplois dans le secteur de la fabrication s'est intensifiée depuis le début de la récession, des pertes importantes ayant été enregistrées dans le secteur de l'automobile et de la fabrication de pièces d'automobiles par suite de nombreuses fermetures d'usines attribuables à l'essoufflement de la demande américaine. En outre, la diminution de l'investissement résidentiel et non résidentiel a considérablement ralenti le secteur de la construction. Le taux de chômage a donc grimpé à 8,4 % en mai, son niveau le plus élevé en onze ans. Quoiqu'il en soit, le taux de chômage au Canada demeure sensiblement inférieur à celui des États-Unis, qui s'établit actuellement à 9,4 %, et la progression du taux de chômage au Canada a représenté près de la moitié de celle des États-Unis depuis le début de 2008.

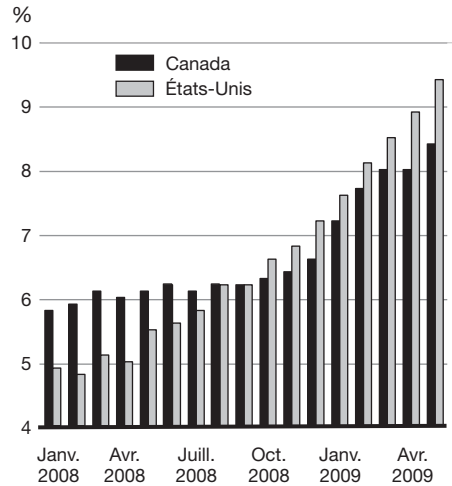
Le marché du travail du Canada est en bien meilleure posture que celui des États-Unis.

Graphique 3.10
Indice de l'emploi total



Sources : Statistique Canada;
U.S. Bureau of Labor Statistics

Taux de chômage



Sources : Statistique Canada;
U.S. Bureau of Labor Statistics

Tenant compte de cette récente évolution, les prévisionnistes du secteur privé ont révisé à la baisse leurs prévisions du PIB réel et du PIB nominal pour 2009. Ils s'attendent maintenant à une contraction de 2,5 % du PIB réel canadien en 2009, contre une contraction de 0,8 % au dépôt du budget de 2009 (tableau 3.1). Ils ont également révisé à la baisse leurs attentes concernant le PIB nominal cette année, qui devrait reculer de 4,3 % plutôt que de 1,2 %.



Tableau 3.1

Moyenne des prévisions économiques du secteur privé pour 2009

	Prévisions du secteur privé, janvier 2009	Prévisions du secteur privé, mai 2009
		(%)
Croissance du PIB réel	-0,8	-2,5
Inflation du PIB	-0,4	-1,9
Croissance du PIB nominal	-1,2	-4,3
Taux des bons du Trésor à 3 mois	0,8	0,3
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans	2,8	2,9
Taux de chômage	7,5	8,6
Croissance du PIB réel aux États-Unis	-1,8	-3,0

Source : Enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les perspectives plus maussades qui prévalent cette année se traduisent par une nette hausse du taux de chômage, qui passerait selon eux de 7,5 % au moment du dépôt du budget à 8,6 % en 2009. Ils prévoient aussi que les taux d'intérêt à court terme au Canada s'établiront en moyenne à 0,3 % en 2009, alors que les taux moyens prévus au moment du budget étaient de 0,8 %. Les prévisions relatives aux taux d'intérêt à long terme pour cette année demeurent à peu près inchangées.

Dans son budget de 2009, le gouvernement prévoyait que la conjoncture économique mondiale et nationale pourrait être moins bonne que ne le laissait penser la moyenne des prévisions mises de l'avant par les prévisionnistes du secteur privé. La croissance du PIB nominal pour 2009 a alors été fortement rajustée à la baisse, à -2,7 %, ce taux étant utilisé aux fins de planification budgétaire (tableau 3.2). Cela signifie que la moitié environ des rajustements à la baisse des perspectives économiques établies par les prévisionnistes du secteur privé depuis janvier est déjà reflétée dans les hypothèses utilisées aux fins de la planification financière.

Le ministère des Finances effectue régulièrement une enquête au sujet de l'économie auprès des économistes du secteur privé. Pour l'enquête de mai 2009, ces prévisionnistes étaient : Bank of America Merrill Lynch, Banque Royale du Canada, Banque Scotia, BMO Marchés des capitaux, Caisse de dépôt et placement du Québec, The Centre for Spatial Economics, Desjardins, Deutsche Bank (Canada), Financière Banque Nationale, Global Insight Inc., Groupe financier Banque TD, Marchés mondiaux CIBC Inc., UBS Warburg, l'Université de Toronto (Policy and Economic Analysis Program) et Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Tableau 3.2

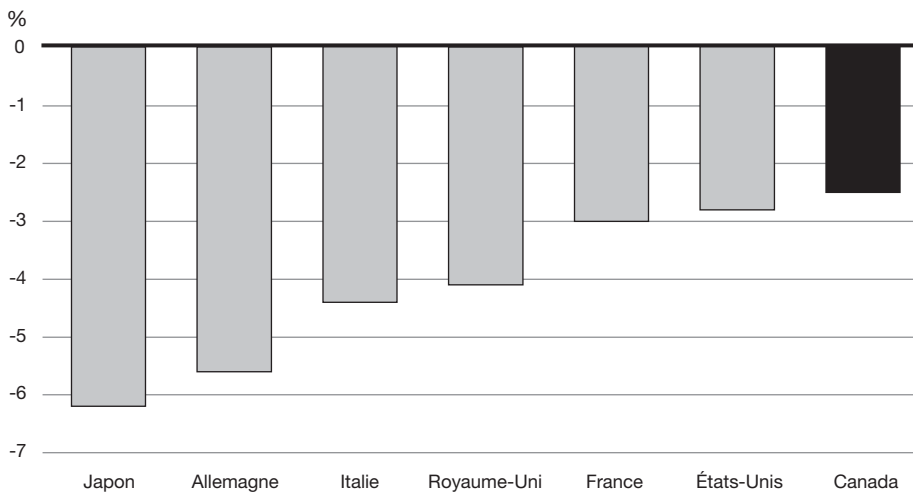
Perspectives de l'économie canadienne pour 2009

	Prévisions du secteur privé, janvier 2009	Hypothèse de planification financière du budget de janvier 2009	Prévisions du secteur privé, mai 2009
Croissance du PIB nominal (%)	-1,2	-2,7	-4,3
PIB nominal (G\$)	1 590	1 560	1 533

Selon le FMI, le Canada est le pays du G7 où la contraction devrait être la plus faible en 2009 et où la reprise devrait être la plus vigoureuse à partir de 2010 (graphique 3.11). Cela tient à la solidité des facteurs économiques, financiers et budgétaires fondamentaux du Canada ainsi qu'aux mesures contenues dans le Plan d'action économique du Canada.

**Le Canada est moins durement touché
que d'autres pays par la récession mondiale.**

Graphique 3.11

Perspectives économiques du FMI pour les pays du G7 en 2009

 Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2009



Tout comme dans le cas de l'économie mondiale, on observe également des signes encourageants qui laissent penser que le rythme du repli actuel ralentit au Canada et que notre économie pourrait amorcer sa reprise au deuxième semestre de 2009 :

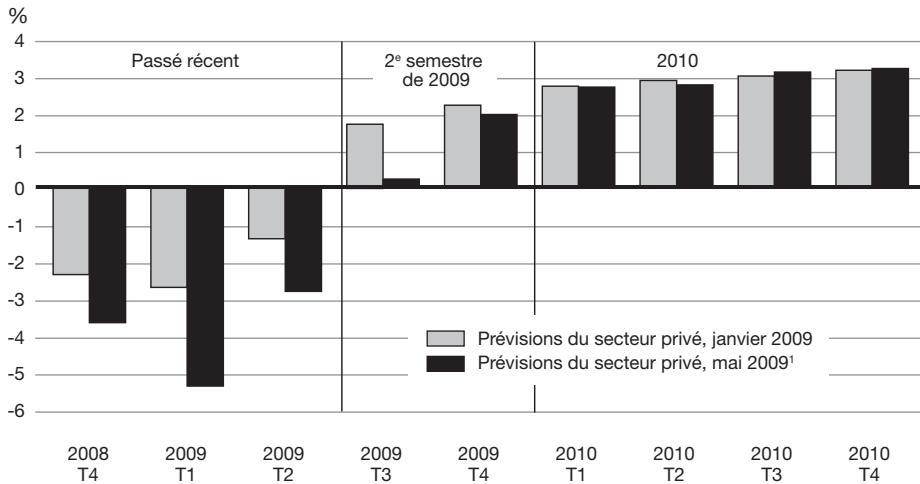
- L'indice des attitudes des consommateurs du Conference Board du Canada a enregistré une hausse lors de quatre des cinq derniers mois, ce qui laisse penser que la confiance des ménages augmente et que les dépenses de consommation des particuliers devraient s'accroître dans l'avenir. La chose est déjà observable dans le cas des ventes au détail, en hausse pour un troisième mois consécutif en mars.
- Le nombre de permis de construction de logements, à l'origine de la progression de la construction de logements lors des deux dernières récessions, a augmenté en mars et en avril. De même, les reventes de maisons ont connu une troisième hausse mensuelle de suite en avril.

Les révisions à la baisse du PIB réel et du PIB nominal en 2009 tiennent en grande partie à une contraction plus marquée de l'activité économique à la fin de 2008 et au premier semestre de 2009. Pour ce qui est de l'avenir, la plupart des prévisionnistes du secteur privé n'ont pas modifié leur opinion depuis janvier et continuent d'évoquer une reprise économique soutenue qui débutera au deuxième semestre de 2009 et qui s'accroîtra en 2010 (graphique 3.12).

Cela dit, les perspectives de l'économie mondiale demeurent très incertaines. même si l'on peut anticiper une certaine amélioration de la situation cette année et l'an prochain, des risques à la baisse importants subsistent. Le Canada est un pays commerçant, de sorte que la reprise prévue de son économie dépend pour une bonne part de la reprise soutenue de l'économie mondiale, et en particulier de celle des États-Unis. Or, une reprise économique à l'échelle mondiale ne peut survenir tant que l'on n'aura pas entièrement réglé les dislocations des marchés financiers et rétabli le bon fonctionnement de ces marchés.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent encore à un retour à la croissance au deuxième semestre de 2009 et tout au cours de 2010.

Graphique 3.12
Croissance du PIB réel



¹ Croissance réelle pour le quatrième trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009.

Sources : Statistique Canada; enquête du ministère des Finances auprès des prévisionnistes du secteur privé



Le Plan d'action économique du Canada permet de créer et de préserver des emplois

La grande priorité du gouvernement consiste à préserver les emplois existants et à en créer de nouveaux : le Plan d'action économique du Canada préservera ou créera 190 000 emplois. Tous les éléments du Plan d'action contribuent à l'atteinte de cet objectif d'ensemble.

Le Plan a été conçu de manière à appuyer de façon immédiate le marché de l'emploi grâce à des impôts plus bas, à un régime d'assurance-emploi bonifié et adapté aux circonstances, ainsi qu'à la modernisation des infrastructures canadiennes. Ce plan a déjà des effets sur le marché de l'emploi.

- Le nombre de Canadiens pouvant profiter du programme bonifié de partage du travail (mesure innovatrice intégrée au régime d'assurance-emploi) a quadruplé entre janvier et mai 2009, passant de 27 000 à 120 000 environ.
- Les ventes des centres de rénovation et des magasins d'équipement de construction, de matériel pour la maison et de jardinage ont enregistré la plus forte hausse parmi les principales catégories de magasins de vente au détail depuis janvier, grâce notamment au crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, ce qui aide à créer et à préserver des emplois dans le secteur de la construction et les secteurs connexes.
- De nombreux projets d'amélioration et de modernisation d'infrastructures fédérales – ponts, autoroutes, bâtiments – sont en cours, ce qui est source d'emplois dans le secteur de la construction et les secteurs connexes.
- Un certain nombre d'ententes cadres ont été conclues avec des gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de cibler des projets d'infrastructure et de logement social. À titre d'exemple, le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique ont annoncé le lancement d'une initiative de logements locatifs destinés aux aînés; dotée de 123 millions de dollars, cette initiative a pour but de construire jusqu'à 1 000 nouveaux logements à l'intention des aînés et des personnes handicapées. La construction de 218 premiers logements débutera dans 19 collectivités de la province au cours des prochains mois. Ce projet permettra de créer ou de préserver près de 800 emplois.



Le Plan d'action économique du Canada fera fond sur ces premiers effets au cours des prochains mois, à mesure que seront mis en œuvre d'autres éléments du Plan, par exemple des initiatives et des projets fédéraux-provinciaux-territoriaux dans des domaines comme l'infrastructure et le logement social, visant à aider les secteurs et les collectivités touchés par la conjoncture.

Les investissements dans l'infrastructure sont le moyen le plus efficace d'utiliser les deniers publics pour faire progresser l'emploi. Un investissement de 1 milliard de dollars dans l'infrastructure génère une activité économique de 1,6 milliard et permet de créer près de 10 000 emplois au fil du temps; les effets d'un tel investissement sont importants et ressentis presque immédiatement.

Pour sa part, la Fédération canadienne des municipalités estime que chaque milliard de dollars investi dans des infrastructures nouvelles crée plus de 11 000 emplois. C'est ce qui explique que plus de 40 % des fonds de stimulation que comporte le Plan sont affectés à des investissements dans l'infrastructure.

Le Plan d'action économique du Canada : À l'œuvre pour les Canadiens

Les prévisions de l'incidence du Plan d'action économique sur l'emploi s'appuient sur des hypothèses prudentes

Christina Romer, présidente du Council of Economic Advisers des États-Unis, a évalué l'incidence du plan de redressement américain (American Recovery and Reinvestment Plan) en utilisant « la règle générale plutôt prudente selon laquelle une hausse de 1 % du PIB correspond à une augmentation du nombre d'emplois de 1 million, ou de 0,75 % »⁴.

Les prévisions du Plan d'action économique en matière d'emplois reposaient sur une hypothèse encore plus prudente, soit qu'une hausse de 1 % du PIB correspond à une augmentation du nombre d'emplois de 0,6 % ou de 100 000.

⁴ Council of Advisers, *Estimated of Job Creation From the American Recovery and Reinvestment Act of 2009*, mai 2009.

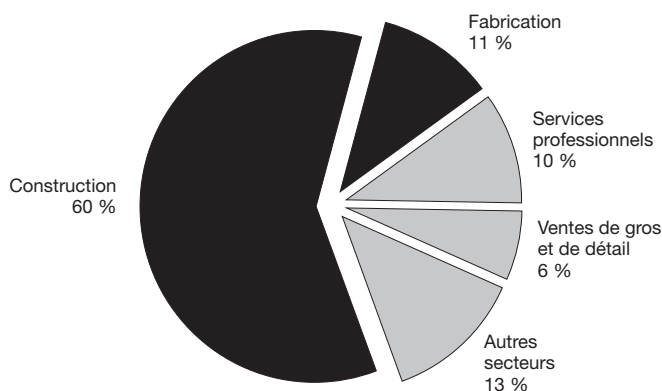


En outre, une infrastructure plus moderne concourra à la compétitivité d'ensemble de l'économie et à une hausse permanente des revenus. De plus, les dépenses reliées à l'infrastructure visent deux des secteurs les plus durement touchés par le ralentissement économique actuel, soit la construction et la fabrication. Dans le secteur de la fabrication, on observe une baisse de l'emploi depuis 2007, tandis que le nombre d'emplois dans le secteur de la construction a diminué de 120 000 depuis septembre 2008. Or, environ 60 % de l'activité économique et des emplois créés par suite des investissements dans l'infrastructure sont rattachés au secteur de la construction. Les autres 40 % sont créés dans des secteurs qui appuient celui de la construction, notamment la fabrication.

Les investissements dans l'infrastructure créent des emplois dans les secteurs les plus durement touchés par la récession mondiale, soit ceux de la construction et de la fabrication.

Graphique 3.13

Répartition sectorielle des emplois créés en augmentant les dépenses d'infrastructure



Source : Statistique Canada, tableaux d'entrées-sorties



Perspectives financières

La performance économique plus faible que prévue à la fin de 2008 et au premier semestre de 2009 entraînera une augmentation de l'aide fournie grâce aux stabilisateurs automatiques contenus dans le budget fédéral, en particulier la baisse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés et l'augmentation des prestations d'assurance-emploi.

De plus, les mesures prises par le gouvernement pour réagir à la baisse de régime de l'économie comprennent une importante aide additionnelle, fournie en partenariat avec les États-Unis, à l'industrie de l'automobile afin de lui donner les moyens de réussir à long terme.

Au total, les perspectives économiques plus défavorables et les mesures prises pour appuyer notre économie ont donné lieu à une détérioration du solde budgétaire projeté du gouvernement.

Selon les projections actuelles, le gouvernement enregistrera des déficits de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009 et de 50,2 milliards en 2009-2010. Plus de la moitié du déficit de 2009-2010 est attribuable aux mesures temporaires contenues dans le Plan d'action économique du Canada, à la baisse des rentrées d'impôt, à la hausse des prestations d'assurance-emploi et à la décision de geler les taux de cotisation de l'assurance-emploi. Le reste du déficit, soit 23,2 milliards, ou 1,5 % du PIB, est surtout lié à la faiblesse de l'économie et sera éliminé à mesure que l'économie se rétablira.

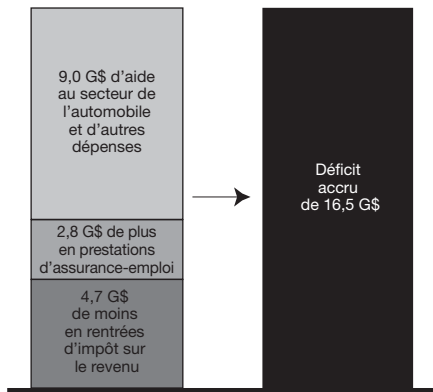
Le gouvernement est résolu à recommencer à afficher des excédents dans les années à venir ainsi qu'à rembourser les déficits accumulés pendant cette période. Le déficit du Canada est particulièrement modeste si on le compare à la situation budgétaire d'autres pays. De plus, le Canada est entré en récession avec le ratio de la dette au PIB le plus bas de tous les pays du G7.



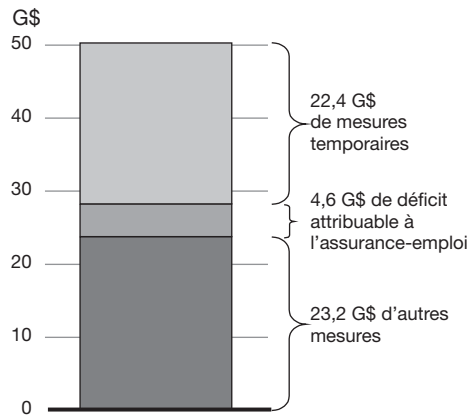
Le déficit plus élevé résulte d'une hausse des prestations d'assurance-emploi, d'une baisse des revenus et de l'aide accordée au secteur de l'automobile

Graphique 3.14

Sommaire de l'évolution des perspectives budgétaires pour 2009-2010 depuis le budget de janvier 2009



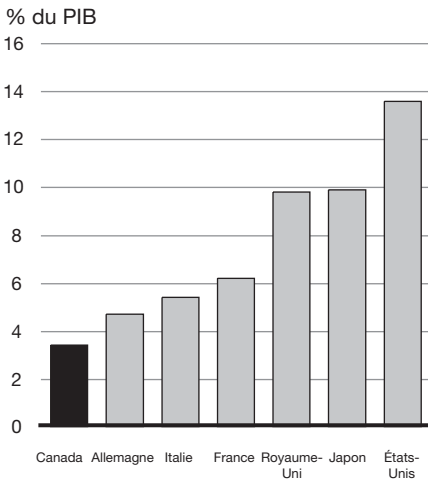
Ventilation du déficit projeté pour 2009-2010



Le déficit du Canada est relativement peu élevé si on le situe dans le contexte international.

Graphique 3.15

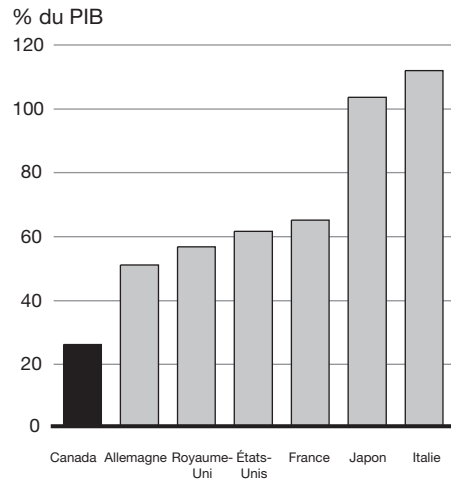
Déficit de l'ensemble des administrations publiques en 2009



Nota – Pour le Canada, les données incluent les administrations fédérales, provinciales-territoriales et locales ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international

Dettes nettes de l'ensemble des administrations publiques en 2009



Nota – Pour le Canada, les données incluent les administrations fédérales, provinciales-territoriales et locales ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Source : Fonds monétaire international



Évolution des perspectives financières depuis le budget de 2009

Compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique depuis le budget de 2009, le déficit qui serait enregistré en l'absence de mesures a été révisé à la hausse, de 2,9 milliards de dollars pour 2008-2009 (3,9 milliards) et de 8,1 milliards en 2009-2010 (41,7 milliards) (tableau 3.3). Cette augmentation du déficit tient en partie aux stabilisateurs automatiques, par exemple l'assurance-emploi, qui fournissent un soutien à l'économie sous forme de hausse des dépenses et de baisse des rentrées d'impôt lorsque l'économie connaît un ralentissement.

« Pour chaque emploi direct conservé grâce à ce processus, 7,5 autres emplois dépendent du maintien de la présence de l'industrie automobile au Canada. L'avenir de certaines d'entreprises, qu'il s'agisse de fournisseurs de pièces d'automobiles, de cafés de quartier ou de nettoyeurs à sec, serait très morose si GM et Chrysler devaient quitter le Canada. »

—Ken Lewenza, président, Travailleurs canadiens de l'automobile,
1^{er} juin 2009



Tableau 3.3

**Sommaire de l'évolution des perspectives
financières depuis le budget de janvier 2009**

	Projections	
	2008-2009	2009-2010
	(G\$)	
Solde budgétaire de janvier 2009	-1,1	-33,7
Incidence des changements économiques et financiers		
Revenus budgétaires		
Moins d'impôt sur le revenu des particuliers	-0,4	-0,4
Moins d'impôt sur le revenu des sociétés	-2,5	-2,3
Taxe sur les produits et services	0,0	0,6
Moins d'autres revenus	-0,1	-2,6
Total des revenus	-3,0	-4,7
Charges de programmes ¹		
Plus de prestations d'assurance-emploi	-0,6	-2,8
Autres transferts importants	-0,2	-0,3
Charges de programmes directes	1,2	-0,6
Total des charges de programmes	0,4	-3,6
Frais de la dette publique	-0,3	0,3
Total des changements économiques et financiers	-2,9	-8,1
Solde budgétaire révisé, en l'absence d'autres mesures	-3,9	-41,7
Mesures prises depuis le budget de 2009		
Prêts destinés au secteur de l'automobile		-8,0
Bonification du Transfert canadien en matière de santé		-0,5
Total		-8,5
Solde budgétaire révisé	-3,9	-50,2

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un chiffre positif indique une baisse des charges et une amélioration du solde budgétaire, tandis qu'un chiffre négatif correspond à une hausse des charges et à une détérioration du solde budgétaire.



Donner à l'industrie canadienne de l'automobile les moyens de réussir à long terme

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario travaillent de concert, en partenariat avec les États-Unis, afin de fournir un soutien à l'industrie de l'automobile. L'aide combinée des gouvernements, fournie sous forme de prêts et d'autres instruments, totalise environ 15 milliards de dollars, dont 4 milliards sous forme de prêts dont l'annonce a été faite en décembre 2008. Elle comprend notamment :

- L'octroi de fonds de roulement à court terme et de prêts à la restructuration à moyen terme pour General Motors et Chrysler, ainsi qu'un financement conjoint débiteur-exploitant accordé par le Canada et les États-Unis à ces sociétés.
 - L'aide fournie à Chrysler s'établit à 3,7 milliards de dollars. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario obtiendront une participation de 2 % dans la société restructurée.
 - L'aide fournie à General Motors s'établira à environ 10,6 milliards de dollars. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario recevront une participation de 11,7 % dans la General Motors Corporation, ainsi que des actions privilégiées d'une valeur de 403 millions de dollars dans la société restructurée.
- L'établissement du Programme canadien de respect des garanties dans le but de maintenir la confiance des consommateurs et d'appuyer la vente de véhicules neufs.
- L'élargissement de l'assurance des comptes débiteurs offerte par Exportation et développement Canada pour aider les fabricants et les fournisseurs de pièces d'automobile.

En avril 2009, le gouvernement a lancé officiellement le Partenariat automobile du Canada, qui fournira un financement de 145 millions de dollars sur cinq ans à l'appui d'activités de recherche et développement collaborative importantes qui auront des retombées pour l'industrie canadienne de l'automobile.

Conformément aux politiques comptables du gouvernement, la valeur des prêts, placements et avances est rajustée dans les états financiers de façon à concorder en gros avec leur valeur de réalisation nette estimative. Ces rajustements seront effectués au moment de la préparation des états financiers de 2009-2010, soit à l'été de 2010, à partir des renseignements qui seront disponibles à ce moment. Par souci de prudence, le gouvernement réserve une somme additionnelle de 8 milliards de dollars en 2009-2010 au titre des rajustements en question.



Perspectives financières mises à jour

Tableau 3.4

État sommaire des opérations

	Chiffres réels		Projections	
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
			(G\$)	
Revenus budgétaires				
Impôt sur le revenu des particuliers	113,1	116,7	109,8	
Impôt sur le revenu des sociétés	40,6	29,2	24,1	
Taxe sur les produits et services	29,9	26,4	26,4	
Autres revenus	58,8	61,1	59,9	
Total des revenus	242,4	233,3	220,2	
Charges de programmes				
Prestations d'assurance-emploi	14,3	16,2	21,7	
Autres transferts aux particuliers	43,8	45,3	47,4	
Principaux transferts aux autres administrations	46,2	46,5	50,9	
Charges de programmes directes	95,2	98,4	121,2	
Total des charges de programmes	199,5	206,3	241,2	
Frais de la dette publique	33,3	31,0	29,2	
Total des charges	232,8	237,3	270,4	
Solde budgétaire	9,6	-3,9	-50,2	
Dette fédérale	457,6	461,5	511,7	
% du PIB				
Revenus budgétaires	15,8	14,6	14,4	
Charges de programmes	13,0	12,9	15,7	
Frais de la dette publique	2,2	1,9	1,9	
Total des charges	15,2	14,8	17,6	
Solde budgétaire	0,6	-0,2	-3,3	
Dette fédérale	29,8	28,8	33,4	

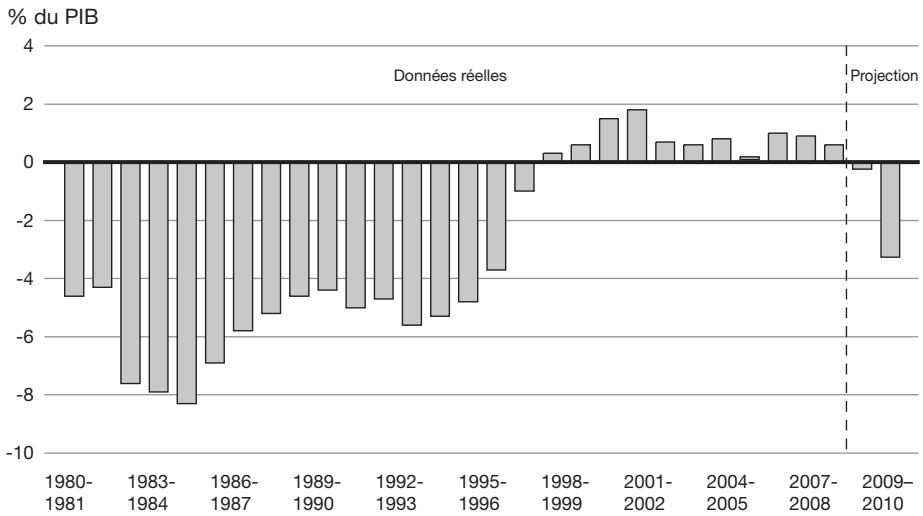
Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Exprimé en proportion de la taille de l'économie, le déficit projeté pour 2009-2010 devrait représenter 3,3 % du PIB, ce qui est inférieur aux déficits enregistrés pendant la plus grande partie des années 1980 et au début des années 1990, où cette proportion s'établissait en moyenne à près de 6 % du PIB (graphique 3.16).

Les déficits projetés sont peu élevés en comparaison de ceux des années 1980 et du début des années 1990.

Graphique 3.16
Solde budgétaire fédéral du Canada



Sources : Ministère des Finances; Statistique Canada



Risques liés aux projections financières

Les présentes projections financières ont été préparées en début d'exercice, avant que les résultats définitifs de 2008-2009 soient connus et à partir de données très limitées sur les résultats économiques et financiers pour 2009-2010. Elles sont donc entourées d'un haut degré d'incertitude.

Les risques liés aux projections découlent principalement de l'incertitude entourant à la fois les perspectives de l'économie mondiale et l'incidence qu'aura l'évolution de la conjoncture sur les dépenses et les revenus fiscaux. Par exemple, il existe beaucoup d'incertitude en ce qui a trait à l'impact qu'auront la baisse des bénéfices et l'augmentation des pertes des sociétés sur les rentrées d'impôt cette année, étant donné que l'on ignore dans quelle mesure ces pertes serviront à demander le remboursement d'impôts payés lors d'années antérieures.

Les prévisions du secteur privé et du gouvernement ont changé de façon importante au cours de la dernière année en raison de cette incertitude unique. Le gouvernement continuera de surveiller l'évolution de l'économie en vue de présenter une mise à jour aux Canadiens dans le rapport de l'automne.

Chapitre

4

CONCLUSION ET
PROCHAINES ÉTAPES



Le Plan d'action économique du Canada est le plan qui s'impose. Il met en œuvre des stimulants économiques sans précédent qui aideront les Canadiennes et les Canadiens tout au long de la récession mondiale, protégeront les emplois et feront en sorte que l'économie du Canada soit encore plus solide au sortir de la crise.

Le gouvernement a mis le Plan de l'avant en misant sur notre position de force. La récession mondiale a mis en lumière les avantages comparatifs du Canada, y compris un marché immobilier qui a évité les excès observés à l'étranger, le système bancaire le plus solide au monde et de saines finances publiques.

En raison de ces forces, nous avons pu mettre en œuvre l'un des ensembles de mesures de stimulation les plus complets au monde. Le Plan d'action économique du Canada constitue notre contribution aux efforts que déploie le G7 pour atténuer les répercussions de la récession mondiale sur les emplois et la production, de même que pour accélérer la reprise économique.

Le Plan a mobilisé les ressources de tous les gouvernements canadiens. Les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations locales travaillent de concert à l'atteinte d'objectifs communs, soit bâtir des infrastructures, améliorer la formation, venir en aide aux chômeurs, bonifier les mesures d'encouragement au travail pour les Canadiens à faible revenu et faire en sorte que nos entreprises soient plus compétitives à l'échelle internationale.

Le Plan d'action englobe un vaste ensemble d'initiatives qui sont mises en œuvre dans un temps record. En seulement 72 jours depuis le début de l'exercice, les fonds ont commencé à être versés ou les engagements pris à l'égard de projets particuliers, et cela, relativement à 80 % des mesures. Dans de nombreux cas, les Canadiens ont déjà commencé à retirer des avantages importants de ces mesures.

- Les Canadiens profitent concrètement de réductions d'impôt depuis avril 2009.
- Les contribuables peuvent se prévaloir du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.
- Des améliorations ont été apportées aux prestations et aux programmes de formation de l'assurance-emploi.
- Le nombre de Canadiens ayant recours aux dispositions sur le partage du travail du programme d'assurance-emploi a plus que quadruplé depuis janvier pour se situer à environ 120 000 en mai.



- Des projets d'infrastructure sont en cours et accéléreront durant l'été, créant des emplois et de l'activité économique.
- Une aide importante est accordée aux industries et aux collectivités touchées par la récession mondiale.
- Une aide de 119 milliards de dollars a été octroyée afin de soutenir l'accès au crédit pour les entreprises et les ménages.

Le Plan d'action, conjugué aux effets de la récession mondiale, se traduit par un déficit de 50,2 milliards de dollars pour l'exercice en cours. Plus de la moitié de ce déficit est attribuable à des mesures temporaires prévues dans le Plan d'action économique du Canada, à la hausse des prestations d'assurance-emploi et à la décision de geler les taux de cotisation d'assurance-emploi. Ces mesures n'auront plus d'incidence sur le déficit après 2010.

Le reste du déficit, soit 23,2 milliards de dollars, ou 1,5 % du PIB, est surtout lié à la faiblesse de l'économie et sera éliminé à mesure que l'économie se rétablira.

Le gouvernement a présenté ce rapport sur la situation financière pour le présent exercice en raison d'une économie plus faible que prévu à la fin de 2008 et au début de 2009 et des mesures importantes qu'il a fallu prendre depuis la présentation du Plan d'action – en partenariat avec le gouvernement des États-Unis – pour stabiliser le secteur nord-américain de l'automobile.

On perçoit aujourd'hui des signes encourageants d'une stabilisation de la situation économique. Le gouvernement juge donc opportun de surveiller l'évolution de l'économie pendant l'été en vue de présenter une mise à jour dans un rapport à l'automne.

Au cours des prochains mois, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan en consacrant toute l'énergie requise à cette tâche, tout en veillant à maintenir un juste équilibre entre la rapidité d'exécution des mesures et la gestion efficace des deniers publics. L'atteinte de cet équilibre permettra de soutenir les Canadiens tout au long de la récession et de faire en sorte que le Canada soit en position de force quand celle-ci se terminera.



Le gouvernement est donc déterminé à poursuivre la mise en œuvre du Plan.

La priorité immédiate consiste à verser les fonds restants le plus rapidement possible. Pour cela, il faut :

- conclure toutes les ententes non réglées et cibler, avec les provinces et les territoires, des projets en matière de formation, de logement social et d'infrastructure;
- déterminer la prochaine série de projets dans le cadre du Fonds d'adaptation des collectivités;
- faire le nécessaire pour l'exécution de travaux additionnels relatifs aux infrastructures fédérales, telles que les ponts, les ports et les immeubles.

À l'automne, le gouvernement présentera aux Canadiens un troisième rapport d'étape qui donnera plus d'informations sur les dépenses liées aux mesures de stimulation et fera le point sur l'effet de ces mesures pour ce qui est de protéger et de créer des emplois. Les Canadiens sont invités à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action économique en consultant le site gouvernemental www.plandaction.gc.ca.

A n n e x e



LE POINT
SUR LE CRÉDIT
D'EXÉCUTION
DU BUDGET



Une mesure exceptionnelle pour garantir une exécution rapide

Compte tenu de la situation économique et de la nécessité d'accélérer le financement des programmes du Plan d'action économique, le gouvernement a demandé au Parlement d'approuver l'affectation de 3 milliards de dollars dans le Budget principal des dépenses de 2009-2010 pour un nouveau crédit aux fins des initiatives d'exécution du budget – le crédit 35 du Conseil du Trésor. Ce crédit exceptionnel et d'une durée limitée permet aux ministres du Conseil du Trésor d'affecter directement des fonds à des ministères pour combler des besoins immédiats ayant trait à des mesures budgétaires, et ce, avant l'approbation par le Parlement des crédits du Budget supplémentaire des dépenses. Les affectations pourront être effectuées jusqu'au 30 juin 2009 et les fonds de ce crédit qui n'auront pas été utilisés après le 30 juin ne pourront être reportés. Le tableau ci-après montre les affectations détaillées approuvées par les ministres du Conseil du Trésor en date du 31 mai 2009, qui totalisent 1,9 milliard de dollars. Les sommes allouées entre le 1^{er} juin et le 30 juin 2009 seront présentées dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2009-2010.

Tableau A.1

**Affectations du crédit d'exécution du budget totalisant
3 milliards de dollars**

Mesures	Valeur
	(M\$)
Réduire le fardeau fiscal des Canadiens	
Mise en œuvre des mesures fiscales du budget de 2009	8,6
Venir en aide aux chômeurs	
Fonds de transition et de formation stratégique	250,0
Programme Emplois d'été Canada	4,0
YMCA-YWCA	15,0
Bâtir l'infrastructure pour créer des emplois	
Programme écoÉNERGIE Rénovation	32,5
Infrastructure des loisirs Canada	91,3
Amélioration du système de transport ferroviaire	125,0
Route Transcanadienne – Banff	2,1
Programme de réhabilitation du pont Champlain	4,3
Infrastructures fédérales (immeubles, ponts, Manège militaire)	100,0
Sûreté aérienne	155,7
Infrastructure des Premières nations – établissements de santé	10,0
Sentiers récréatifs nationaux	22,5
Créer l'économie de demain	
Améliorer l'infrastructure liée aux universités et aux collèges	498,3
Programme de bourses d'études supérieures du Canada	27,9
Transition vers une économie reposant sur l'énergie verte – Fonds pour l'énergie propre	10,0
Programme de stages en recherche-développement industrielle	2,5
Programme d'aide à la recherche industrielle	76,0
Modernisation des laboratoires fédéraux	23,2
Élargissement de l'accès aux services à large bande dans les collectivités rurales	83,7
Accroître l'avantage du Canada dans le domaine du nucléaire	222,0
Appuyer les industries et les collectivités	
Foresterie	15,9
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	10,0
Réseau Entreprises Canada	1,0
Commission canadienne du tourisme	20,0
Festivals de renom	30,0
Parcs Canada – lieux historiques nationaux et installations des visiteurs	9,9
Services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations	4,1
Total	1 855,4

Nota – Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.